



VOL I/I

Étude historique, prospection géophysique, analyse architecturale des vestiges médiévaux du carré claustral et du secteur sud-est

Textes, illustrations et annexes
Sainte-Luce-Sur-Loire - Février 2021



› Région Bretagne / Département des Côtes-d'Armor (22)

BON-REPOS-SUR-BLAVET

Abbaye de Bon-Repos

Histoire architecturale et implantation dans le paysage de l'abbaye cistercienne de Bon-Repos du XIII^e au XVIII^e siècle.

Code opération : 5836

Sous la direction de Jean-Baptiste Vincent et Adrien Dubois
Avec la collaboration de Thomas Jubeau et Pierre Rohée.

Avertissement

Les rapports de fouille constituent des documents administratifs communicables au public dès leur remise au Service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la loi n° 78-753 du 17 juillet modifiée relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, ils pourront être consultés ; les agents des Services régionaux de l'archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de propriété littéraires et artistiques possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont utilisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte utilisation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués (Loi n°78-753 du 17 juillet, art. 10). Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal.

DÉPARTEMENT DE BRETAGNE-CÔTES-D'ARMOR (22)

BON-REPOS-SUR-BLAVET - Abbaye de Bon-Repos

Étude historique, prospection géophysique, analyse architecturale
des vestiges médiévaux du carré claustral et du secteur sud-est.

Illustration principale de couverture : Vue drone depuis le nord-ouest de l'ensemble de l'abbaye de Bon-Repos (Cl. Renan Péron).

Sous la direction de Jean-Baptiste Vincent et Adrien Dubois

Avec la collaboration de Thomas Jubeau et Pierre Rohée

Mise en page de Sandrine SWAL



SOMMAIRE

■ Section 1 : Données administratives techniques et scientifiques	7
Fiche signalétique du site	8
Mots-clés des thésaurus.....	9
Générique de l'opération	10
Notice scientifique.....	11
Localisation du site à l'échelle régionale 1/250 000 ^e et au 1/25 000 ^e	14
Extrait du cadastre	15
Copie de l'Arrêté d'Autorisation de projection n°2020-109 du 20 mars 2020.....	16
Projet Scientifique Technique d'Intervention	18
■ Section 2 : Présentation des résultats.....	19
1 - Présentation.....	21
1.1 Contexte géo-historique de l'abbaye de Bon-Repos.....	21
1.2. État des lieux	24
1.3. Le programme de recherche depuis 2019.....	26
1.3.1. Une volonté départementale.....	26
1.3.2. Le programme de recherche.....	27
1.4. Méthodologie d'intervention	28
1.4.1. L'analyse complémentaire des sources documentaires et bâti – Adrien Dubois	28
1.4.2. La photogrammétrie – Pierre Rohée	29
1.4.3. L'analyse du bâti	30
1.4.4. La prospection radar – Thomas Jubeau	33
2 - Les résultats de la prospection géophysique.....	39
2.1. La zone 1 : le secteur extramuros de la porterie	39
2.1.1. Les réseaux actuels	40
2.1.2. Deux anomalies difficilement interprétables : réseaux ou bâti ?	40
2.1.3. Les perturbations géomorphologiques	40
2.2. La zone 2 : les abords immédiats du carré claustral en bordure de plateforme	43
2.2.1. Les réseaux actuels	43

2.2.2. Le réseau hydraulique de l'époque moderne et autres structures indéterminées	46
2.3. La zone 3 : l'abbatiale	50
2.4. La zone 4 : le secteur oriental de l'enclos monastique.....	52
2.4.1. D'anciennes limites parcellaires et le bâtiment du jardinier	54
2.4.2. Le complexe monumental dans la partie sud-ouest de la prairie	54
2.4.3. Le réseau hydraulique	55

3 - L'analyse architecturale des infrastructures du carré claustral et des abords, antérieurs aux reconstructions du XVIII^e siècle 59

3.1. Analyse architecturale du gouttereau sud de la nef (Um 101) et des infrastructures connexes	59
3.1.1. Caractéristique générale de la maçonnerie.....	59
3.1.2. Les infrastructures de la nef – État 1	60
3.1.2.1. <i>La mise en œuvre générale des parements sur les deux faces</i>	60
3.1.2.2. <i>L'organisation structurelle du gouttereau</i>	65
3.1.2.3. <i>Dispositifs intérieurs et traitement de surface</i>	65
3.1.2.4. <i>Contrebutement extérieur (Us 1047)</i>	65
3.1.3. Les vestiges d'autres bâtiments connectés à la nef – État 1	66
3.1.3.1. <i>Le vestige du gouttereau oriental de l'aile ouest médiévale (Um 601) ?</i>	66
3.1.3.2. <i>Le vestige de la couverture d'un édifice longeant le vaisseau unique de la nef (Usc 1012, 1015 et 1016)</i>	66
3.1.4. Les modifications architecturales de la nef – État 2	67
3.1.4.1. <i>Désordres structurels et réfection en sous-œuvre du parement intérieur</i>	67
3.1.4.2. <i>Désordres structurels de l'extrémité orientale du parement</i>	68
3.1.4.3. <i>Les constructions du XVIII^e siècle, côté cloître</i>	68
3.2. Analyse architecturale du gouttereau ouest du croisillon sud du transept (Um 201) et des infrastructures connexes	69
3.2.1. Caractéristique générale des maçonneries du gouttereau ouest et du pignon – État 1	69
3.2.1.1. <i>Plan et volumétrie conservée du bras sud du transept (Um 201 et 301)</i>	69
3.2.1.2. <i>Les parements des deux maçonneries (201 et 301)</i>	70
3.2.2. Les dispositifs intérieurs du gouttereau ouest du croisillon – État 1.....	70
3.2.2.1. <i>La baie (Usc 2005)</i>	70
3.2.2.2. <i>Piliers, arcade et couverture – État 1</i>	77
3.2.3. Les dispositifs extérieurs du gouttereau ouest du croisillon – État 1	78
3.2.3.1. <i>Le soubassement du gouttereau (Usc 2015)</i>	78
3.2.3.2. <i>Les vestiges du bas-côté sud de la nef et dispositif pour épaissir le sommet du gouttereau – État 1</i>	78
3.2.3.3. <i>Un mince vestige du cloître primitif? – État 1</i>	79
3.2.4. Les modifications architecturales du XVIII ^e siècle – État 2.....	80
3.2.4.1. <i>Le gouttereau sud de la nef</i>	80
3.2.4.2. <i>Le cloître et sa galerie supérieure</i>	80
3.2.4.3. <i>Modification des ouvertures</i>	80

3.3. Analyse architecturale du pignon sud du transept (Um 201) et des infrastructures connexes	81
3.3.1. Stabilité de la maçonnerie – État 1.....	81
3.3.2. Portes et dispositifs liturgiques du transept – État 1	81
3.3.2.1. <i>Les portes</i>	81
3.3.2.2. <i>Les niches de la chapelle orientale (Usc 3011 et 3012)</i>	81
3.3.2.3. <i>Le couvrement du bas-côté oriental du croisillon sud du transept</i>	87
3.3.3. Face extérieure du pignon du croisillon sud (Um 301) : les vestiges de l'aile orientale – État 1	87
3.3.3.1. <i>Les gouttereaux de l'aile orientale (Um 401 et Usc 3020)</i>	87
3.3.3.2. <i>Organisation du rez-de-chaussée (Usc 3015 et 3017)</i>	88
3.3.3.3. <i>Organisation de l'étage (Usc 3005 et 3019)</i>	89
3.3.5. Les baies – État 2.....	90
3.3.6. Les réorganisations au XVIII ^e siècle – État 3	90
3.4. Analyse sommaire des remplois médiévaux dans les gouttereaux des ailes du XVIII ^e siècle	91
3.5. Analyse architecturale du complexe sud-est du carré claustral.....	93
3.5.1. Localisation et plan général du complexe.....	93
3.5.2. Analyse architecturale du bâtiment B1.....	95
3.5.2.1. <i>Plan et mise en œuvre – État 1</i>	95
3.5.2.2. <i>Les éléments structurels de l'édifice – État 1</i>	103
3.5.2.2. <i>Les réaménagements de l'édifice – État 2</i>	104
3.5.3. Analyse architecturale du bâtiment B2.....	105
3.5.3.1. <i>Plan du bâtiment</i>	105
3.5.3.2. <i>Analyse architecturale du gouttereau sud Um 802, 901 et 902</i>	109
3.5.3.3. <i>Les dispositifs intérieurs et description des espaces</i>	111
3.5.4. Chronologie relative entre B1 et B2 avec potentiellement la présence d'un autre bâtiment B3	113
3.6. Phasage général des vestiges	114
3.6.1. Phase 1 : XIII ^e -XIV ^e siècle	120
3.6.2. Phase 2 : les aménagements du XIV ^e -XVI ^e siècle	121
3.6.3. Phase 3 : les aménagements du XVII ^e siècle	123
3.6.4. Phase 4 : les aménagements du XVIII ^e siècle	123

4 - Synthèse sur l'organisation spatiale et l'architecture de l'abbaye de Bon-Repos avant les reconstructions du XVIII^e siècle 125

4.1. La nature des travaux entre le XVII ^e et le XVIII ^e siècle.....	125
4.1.1. Les travaux du XVII ^e siècle	126
4.1.2. Les travaux du XVIII ^e siècle.....	128
4.2. Fonction et histoire des bâtiments claustraux avant les reconstructions du XVII ^e et du XVIII ^e siècle.....	131

4.2.1. L'église.....	131
4.2.2. L'aile nord du carré claustral	138
4.2.3. Identification de l'aile orientale à partir de la documentation moderne et des rares vestiges architecturaux.....	139
4.2.4. L'aile sud du carré claustral (aile du « réfectoire »)	145
4.2.5. L'aile occidentale du cloître (« aile des convers »)	145
4.2.6. Le cloître	146
4.3. Fonction et histoire des logis abbatiaux.....	147
4.3.1. Localisation et différenciation des logis.....	147
4.3.2. Le vieux logis abbatial et sa fonction d'origine	149
4.3.3. Le nouveau logis.....	150
4.4. Histoire de l'organisation interne de l'enclos.....	152
4.4.1. Modification de l'enclos monastique (Petite cour, jardin, pigeonnier et étang).....	152
4.4.2. Le « petit enclos », porterie et « métairie ».....	155
5 - Conclusion	157
6 - Bibliographie.....	159
■ Section 3 : Annexes et inventaires	165
Annexe 1a : Rapport d'intervention de l'analyse géophysique	166
Annexe 1b : Carte Interprétation	184
Annexe 1c : Carte GPR-30-50cm	186
Annexe 1d : Carte GPR-55-75cm.....	188
Annexe 1e : GPR-80-100cm.....	190
Annexe 1f : GPR-105-125cm	192
Annexe 1g : GPR-130-150cm	194
Annexe 1h : GPR-155-175cm	196
Annexe 1i : GPR-180-200cm	198

Annexe 2a : Localisation des éléments architecturaux remployés dans la reconstruction du gouttereau sud de l'aile des moines côté cloître (Um 401).....	200
Annexe 2b : Localisation des éléments architecturaux remployés dans la reconstruction du gouttereau nord de l'aile du réfectoire côté cloître (Um 501)	202
Annexe 2c : Localisation des éléments architecturaux remployés dans la reconstruction du gouttereau oriental de l'aile ouest côté cloître (Um 601).....	204
Annexe 3 : Editions	206
Annexe 4 : Inventaire des unités murales et stratigraphiques construites	266

1



Données administratives techniques et scientifiques



Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique du site

Localisation du site

Région : Bretagne

Département : Côtes-d'Armor (22)

Commune : Bon-Repos-sur-Blavet (22570)

Adresse : L'abbaye de Bon-Repos

Code INSEE : 22107

Cadastre : 290 C

Coordonnées Lambert X : 1245173,52 **Y :** 7241595,65 (RFG93)

Altitude NGF : 132,50 m (au centre du carré claustral)

Opération archéologique

N° arrêté d'autorisation de fouille : n° 2020-109 du 20 mars 2020

Code opération Patriarche : 5836

Propriétaire et maître d'ouvrage : Département des Côtes-d'Armor.

Nature de l'intervention : Étude globale de l'abbaye de Bon-Repos
(Étude des sources d'archives, archéologie du bâti, prospection géophysique).

Opérateur chargé des travaux : Archéodunum

Responsable d'opération : Jean-Baptiste Vincent

Date de l'intervention : du 7 au 10 juillet 2020 (bâti) – du 15 au 16 septembre 2020 (géophysique)

Lieu de conservation du mobilier : Pas de mobilier

Lieu de dépôt provisoire des archives de fouille : Archéodunum, Sainte-Luce-sur-Loire

Mots-clés des thésaurus

Thésaurus « Chronologie »

- Paléolithique
 - inférieur
 - moyen
 - supérieur
 - Mésolithique et Epipaléolithique
- Néolithique
 - ancien
 - moyen
 - récent
 - Chalcolithique
- Protohistoire
 - Âge du Bronze
 - ancien
 - moyen
 - final
- Âge du Fer
 - Hallstatt (premier âge du Fer)
 - La Tène (second âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale
 - Haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - Bas Moyen Âge
- Temps modernes
- Époque contemporaine
 - Ère industrielle

Thésaurus « Interprétation »

SUJETS ET THÈMES

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment commercial
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Puits
- Sépulture
- Souterrain
- Abris
- Mégalithe
- Artisanat alimentaire
- Four
- Atelier métallurgique
- Artisanat
- Autre :

MOBILIER

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux

ETUDES ANNEXES

- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Autre :
- Géologie/pédologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique (carpologie)
- Palynologie
- Macrorestes
- Analyse de céramiques
- Analyse de métaux
- Acquisition de données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- Autre : Prospection géophysique, archéologie du bâti, étude des sources d'archives

Générique de l'opération

» *Intervenants phase préparatoire et suivi administratif*

DRAC Bretagne

- » Anne Villard-Le-Thiec : Conservatrice du patrimoine, gestion administrative des Côtes-d'Armor, SRA.

Département des Côtes-d'Armor

- » Patrick Pichouron : Chargé de la mise en réseau des sites culturels départementaux, Pôle Aménagement.
- » Marie Ollivier : Chargée du patrimoine architectural, responsable du Château du Guildo, cellule patrimoine mobilier et immobilier.

Archéodunum SAS - Agence de Nantes

247 rue de la Bougrière

44980 Sainte-Luce-sur-Loire

- » Charles Vasnier : Directeur de l'agence grand-ouest.
- » Jean-Baptiste Vincent : Responsable d'opération.

» *Intervenants techniques et scientifiques*

Phase terrain et post-fouille

- » Adrien Dubois (Chargé d'études documentaires indépendant).
- » Gaël Caraire (Analyse-GC – Prestataire prospection géophysique).
- » Thomas Jubeau (Analyse-GC – Prestataire prospection géophysique).
- » Pierre Rohée (Archéologue indépendant – prestation en photogrammétrie).
- » Jean-Baptiste Vincent (Responsable d'opération, archéologue du bâti).

Mise en forme du rapport

- » Sandrine SWAL

Notice scientifique

Auteur : Jean-Baptiste Vincent

Numéro d'OA : 5836

Responsable de l'opération : Jean-Baptiste Vincent (Archéodunum)

Nature de l'opération : Étude historique, prospection géophysique et étude architecturale

Couverture géographique : Bretagne > Côtes-d'Armor (22) > Bon-Repos-sur-Blavet

Code INSEE de la commune : 22107

Mots clés du thésaurus : abbaye, cistercien, architecture, paysage, chronologie

Chronologie : Moyen Âge, époque moderne

Keyword : Abbey

Titre : Bon-Repos-sur-Blavet

Sous-titre : L'abbaye de Bon-Repos

Actuellement, l'abbaye de Bon-Repos est un site patrimonial incontournable du centre Bretagne, qui accueille tous les ans de nombreux visiteurs. Elle dépend de la commune nouvelle de Bon-Repos-sur-Blavet, et se trouve au bord du canal Nantes-Brest, juste en amont du lac de Guerlédan. Cette propriété départementale des Côtes-d'Armor est gérée par l'Association des Compagnons de l'Abbaye de Bon-Repos, qui se charge de l'activité culturelle, en proposant, notamment, un parcours de visite à l'intérieur du carré claustral, dont la majeure partie des bâtiments datent de l'époque moderne. La fondation a eu lieu dans l'ancien diocèse de Cornouaille en 1184 sous l'impulsion d'Alain III de Rohan, laquelle est dotée de moines venant de l'abbaye cistercienne normande de Savigny. Les religieux s'installent dans une des boucles du Blavet faisant face à un coteau escarpé, contrastant avec la plaine alluviale qui s'étend devant le monument. À l'arrière, bois et prairies enserrent les bâtiments conventuels, surplombés par les escarpements des landes de Liscuis et les gorges du Daoulas au nord et bordés au sud par le massif forestier de Quénécan. L'ensemble de l'enclos monastique conserve assez d'éléments de nature variée pour bien comprendre la répartition interne des espaces tout comme l'organisation architecturale sur le temps long. L'abbaye est construite sur la partie basse d'un promontoire, naturellement en forme d'éperon, surplombant le Blavet d'environ 6 m. La délimitation de l'abbaye, même incomplète, est parfaitement restituable pour l'époque moderne avec une clôture de 1 112 m de long renfermant un espace de 7,7 ha. À l'intérieur de l'enclos on retrouve le secteur de la porterie ainsi que le carré claustral entièrement reconstruit au XVIII^e siècle, hormis l'abbatiale. Aujourd'hui les ailes sont intégralement conservées même si certaines parties ne sont plus couvertes avec des maçonneries partiellement arasées, notamment l'abbatiale. Enfin, on retrouve les vestiges d'un ancien logis abbatial / hôtellerie médiéval au sud-est du carré claustral qui se compose de deux bâtiments.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement des abords de l'abbaye et de valorisation culturelle, le Département, conseillé par le SRA Bretagne, s'est tourné vers une équipe pluridisciplinaire capable de documenter le complexe monastique de Bon-Repos, sans études invasives. De cette manière, nous avons proposé une programmation sur deux ans, durant laquelle différentes études ont été menées pour déterminer, autant que faire se peut, l'histoire architecturale de l'abbaye, plus particulièrement, les constructions antérieures à l'époque moderne, tout en identifiant le processus de transformation du paysage.

En 2019, la première tranche du programme consistait à collecter l'essentiel de la documentation disponible. Adrien Dubois s'est chargé de récolter l'ensemble des sources textuelles et iconographiques relatives à l'architecture et au

paysage. Les pièces essentielles pour comprendre l'organisation spatiale des bâtiments ont été transcrites dans un rapport. En parallèle, une étude archéo-topographique, menée par Jean-Baptiste Vincent et son équipe, consistait à cartographier précisément l'enclos monastique et ses abords (8 ha) pour identifier le processus d'implantation de l'abbaye dans la vallée du Blavet. Ainsi, à partir du relevé topographique, nous avons produit une carte où sont matérialisés les reliefs – par des courbes de niveaux très serrés (0,20 m d'équidistance) – et l'ensemble des vestiges maçonnés. Cette approche a rendu possible l'analyse de l'organisation interne de l'enclos monastique, d'évaluer les terrassements nécessaires à la construction des bâtiments et de cerner les différents réseaux hydrauliques – l'adduction d'eau potable, le réseau d'égout et la création d'étangs

Après cette première approche, nous nous sommes davantage concentrés, en 2020, sur les aspects architecturaux. Après le temps des transcriptions, un temps a été dédié à l'analyse des sources, pour extraire les informations utiles afin de restituer les infrastructures monastiques avant les reconstructions du XVIII^e siècle. En même temps, une étude du bâti a été réalisée sur les quelques maçonneries qui ne semblent pas avoir été détruites durant l'époque moderne. Elles concernent essentiellement l'ensemble du front sud de l'abbatiale (nef et transept) et documentent également quatre autres édifices qui étaient adossés contre l'église. Les bâtiments au sud-est du cloître ont également été étudiés même si le couvert végétal a rendu l'analyse compliquée. Enfin, une prospection radar a été menée aux abords immédiats de l'abbaye sur une importante surface afin de retrouver la trace d'infrastructures aujourd'hui enfouies. Les parcelles directement aux abords du cloître n'ont pas révélé grand-chose à cause de la densité des drains récemment posés. Toutefois, à l'arrière du carré claustral, dans la prairie orientale, les vestiges d'un important bâtiment en L ont été retrouvés et les anomalies révèlent jusqu'au cloisonnement interne.

Ainsi en couplant l'ensemble des données, nous avons pu déterminer quatre grandes phases architecturales qui s'étendent du XIII^e au XVIII^e siècle et malgré le peu d'indice aussi bien dans les sources que dans les vestiges, nous avons pu tout de même proposer une restitution planimétrique de l'abbaye pour le Moyen Âge. Ainsi, le carré claustral serait construit entre le XIII^e et XIV^e siècle et se composait probablement de l'abbatiale telle qu'on la connaît aujourd'hui, et de deux autres ailes ; il semblerait que l'aile occidentale n'a jamais été construite à cette période. Selon nos restitutions, l'aile orientale serait très massive et comporterait un dortoir vouté en pierre sur trois vaisseaux (une conception extrêmement rare pour l'ouest de la France). Une seconde phase s'étalerait du XIV^e et XVI^e siècle qui correspondrait à la construction du complexe sud-est du carré claustral, qui a servi de logis abbatial et probablement d'hôtellerie. Durant cette période, d'autres aménagements ont dû être réalisés ailleurs, mais nous n'en avons pas retrouvé la trace. La troisième phase correspond aux modifications structurelles du carré claustral durant le XVII^e siècle dont la nature des travaux n'était pas encore bien cernée. Enfin, la dernière phase correspond à la reconstruction de l'abbaye au XVIII^e siècle. Même si l'étude a permis de renouveler considérablement l'histoire architecturale de l'abbaye, il n'en reste pas moins que des études complémentaires, plus invasives, mériteraient d'être programmées pour affiner, entre autres, la chronologie des bâtiments ainsi que leurs plans. L'accès aux archives privées contribuerait également à compléter sensiblement cette histoire architecturale.

Jean-Baptiste Vincent et Adrien Dubois
avec la collaboration de Thomas Jubeau et de Pierre Rohée

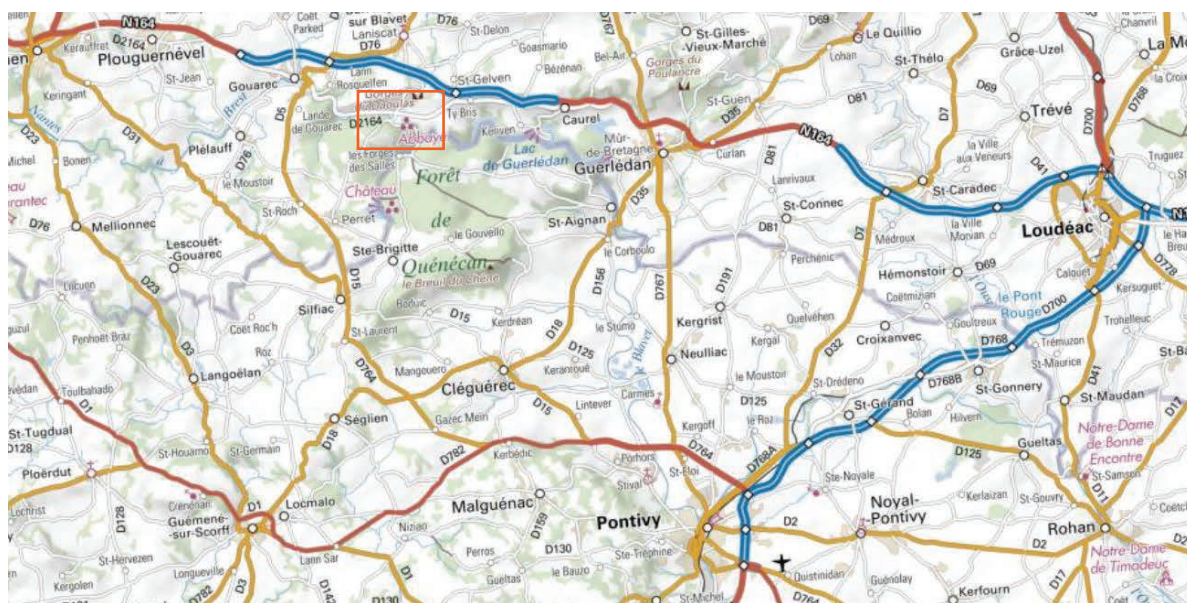
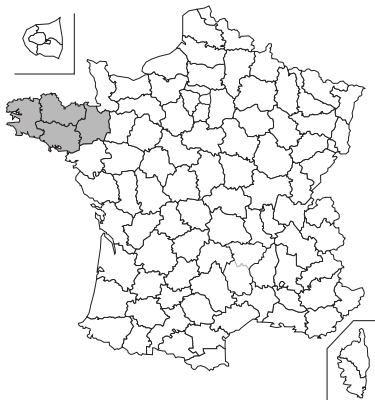
Fiche d'état du site

L'abbaye cistercienne de Bon-Repos est une propriété départementale des Côtes-d'Armor dont la gestion a été confiée à l'Association des Compagnons de l'Abbaye de Bon-Repos. Le site monastique se trouve à l'extrémité sud du département, lequel est à la fois bordé par le canal Nantes-Brest et la forêt de Quénécan. À proximité, se développe le lac de Guerlédan dont les méandres aboutissent aux portes de l'abbaye et leur accointance renforce l'attractivité touristique du centre Bretagne. Les villages alentours sont relativement proches, avec Guarec à 4 km et Saint-Gelven à 3 km, puis il faut parcourir 20 km vers le sud-est pour atteindre la première ville, Pontivy.

En 2014, le Département a acquis les 40 ha du domaine, comprenant l'enclos monastique d'une surface de 7,7 ha qui est principalement délimité par des murs de clôtures et le Blavet. Seuls les bâtiments jouxtant la porterie sont encore une propriété privée de M. Lecourgrandmaison. Dès 1940, le carré claustral est protégé au titre des monuments historiques lequel se compose de trois ailes du XVIII^e siècle et des ruines de l'abbatiale le tout enserrant un cloître à étage. Non loin, vers l'ouest, les ruines d'un bâtiment en « L » ont été sauvagement dégagées dans les années 1980, qui correspondent probablement à une hôtellerie et/ou logis abbatial de la période médiévale. Enfin, il faut attendre 1990 pour que la porterie médiévale soit classée.

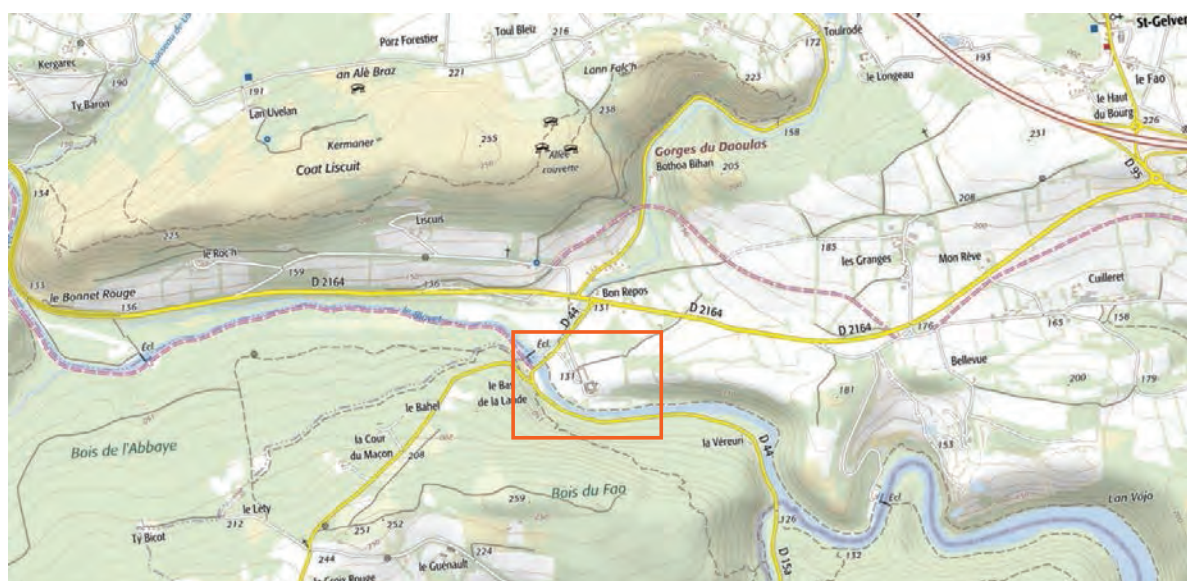
L'abbaye est un centre culturel ouvert au public une grande partie de l'année. Les visiteurs peuvent s'immerger dans l'histoire du monastère tout en découvrant des expositions temporaires et des œuvres d'artistes contemporains. Le Département souhaite développer le site en aménageant les abords de l'abbaye et en renouvelant l'offre culturelle. Toutefois, les agents en charge du dossier se sont rendus compte d'un manque crucial de données pour répondre à l'ensemble des questions patrimoniales suscitées par ce projet. Pour cela, ils ont commandé des études pluridisciplinaires pour assoir les connaissances sur le paysage et l'architecture de l'abbaye. Le projet d'intervention s'est divisé en deux tranches : la première, effectuée en 2019, consistait à étudier l'ensemble du milieu d'implantation par l'intermédiaire d'un relevé micro-topographique tout en effectuant l'étude des archives apportant des informations sur les bâtiments antérieurs au XVIII^e siècle ; la deuxième, s'est concentrée sur les bâtiments en effectuant une étude du bâti sur les élévations antérieures à l'époque moderne, une prospection géo-radar et une analyse des sources transcrites lors de la phase 1. Ces données ont ensuite été analysées pour écrire ce présent rapport et tenter de cerner l'organisation architecturale de l'abbaye médiévale. Les interventions effectuées sur le terrain n'ont pas été invasive.

Localisation du site à l'échelle régionale 1/250 000^e et au 1/25 000^e



0 10 km
Extrait carte 1 : 250 000^e

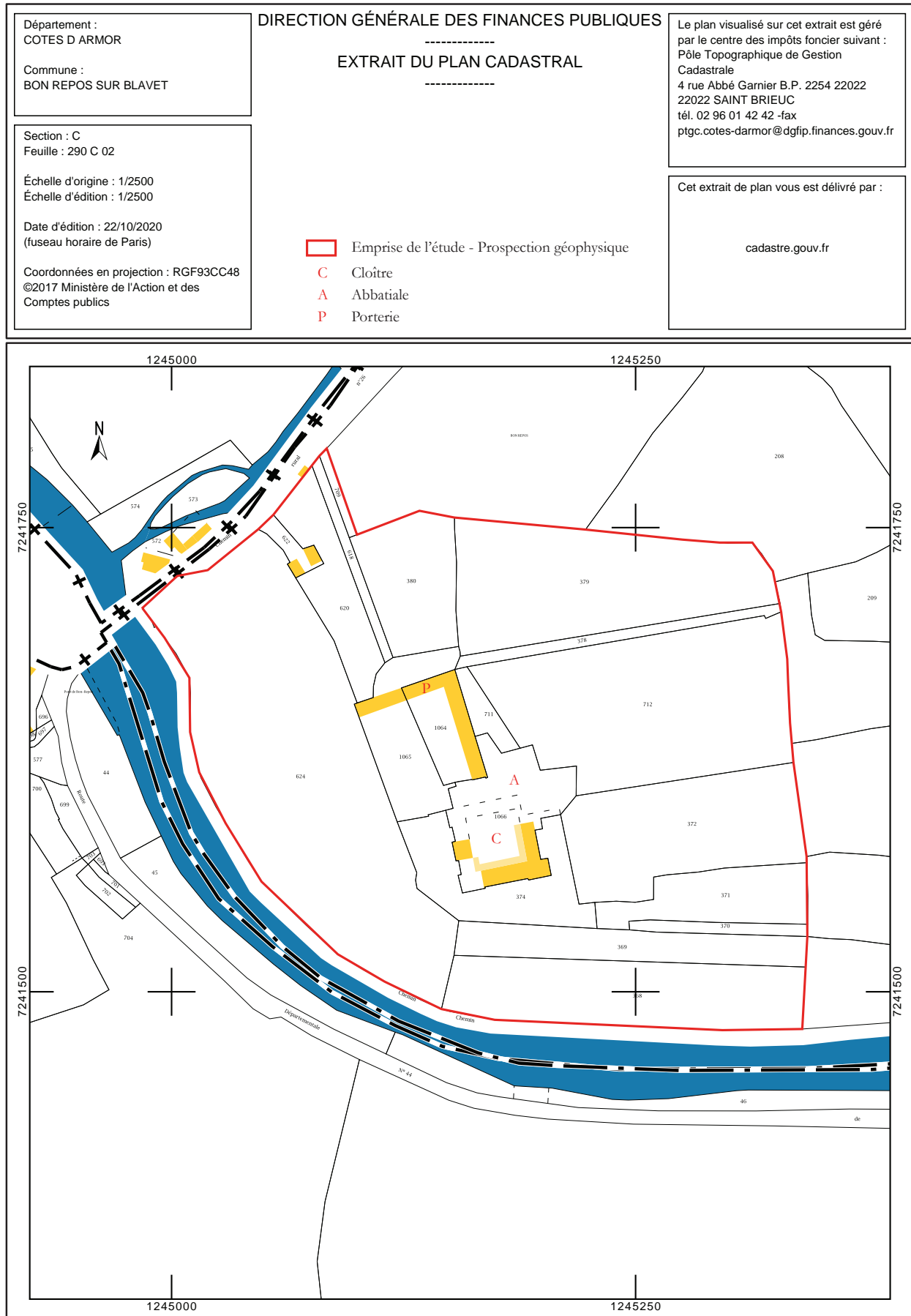
Fond de carte Géoportail




0 500 m
Extrait carte 1 : 25 000^e

Fond de carte Géoportail

Extrait du cadastre



Copie de l'Arrêté d'Autorisation de prospection n°2020-109 du 20 mars 2020


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Égalité • Fraternité
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par
YVES MENEZ
Télé. : 02 99 84 59 00
Fax : 02 99 84 59 00

Mon sieur Jean-Baptiste VINCENT
La Haie Belle Fontaine
56250 ELVEN

Rennes, le 20 mars 2020

OBJET : autorisation de prospection thématique 2020

REF. :
Département : Côtes d'Armor
Intitulé de l'opération :
« Histoire architecturale et implantation dans le pays de l'abbaye de Bon-Repos »

P.J. : arrêté n° 2020-109


Mon sieur,

Vous m'avez présenté un dossier de demande d'opération de prospection thématique relative à l'opération « Histoire architecturale et implantation dans le pays de l'abbaye de Bon-Repos » (22).


J'ai l'honneur de vous faire connaître que, après avis de la Commission territoriale de la recherche archéologique Ouest, j'ai décidé d'autoriser la conduite de cette opération pour l'année 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER

Hôtel de Blossac, 6 rue du Chapitre - CS 24405 - 35044 RENNES Cedex


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Égalité • Fraternité
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2020-109 du 20 mars 2020

ARRÊTÉ n° 2020-109 portant autorisation de prospection thématique

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine et notamment son livre V ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 21 février 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 mars 2020 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de prospection thématique intitulée « Histoire architecturale et implantation dans le pays de l'abbaye de Bon-Repos », présenté par M. Jean-Baptiste VINCENT, reçu à la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 12 décembre 2019 ;

VU l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA) en date des 11 et 12 février 2020 ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : M. Jean-Baptiste VINCENT est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de prospection thématique à partir de la notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2020 sise en :

Région : Bretagne

Département : Côtes d'Armor

Commune : Bon-Repos-sur-Blavet

Intitulé de l'opération : « Histoire architecturale et implantation dans le pays de l'abbaye de Bon-Repos »

Organisme de rattachement : Département des Côtes d'Armor

Article 2 : prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du Conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le Conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au Conservateur régional de l'archéologie, en triple exemplaire papier au format A4, papier (dont un exemplaire non relié), documents pliés inclus et un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

Article 3 : destination du matériel archéologique découvert

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Article 4 : versement des archives de fouilles

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique au Conservateur régional de l'archéologie. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération.

Article 5 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Jean-Baptiste VINCENT.

Fait à Rennes, le 20 mars 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataire:
M. Jean-Baptiste VINCENT

Projet Scientifique Technique d'Intervention

Étude architecturale de l'abbaye de Bon-Repos, à partir des sources historiques et archéologiques.

La deuxième tranche de l'étude historique et archéologique de l'abbaye de Bon-Repos a été programmée en 2020 sous la direction de Jean-Baptiste Vincent, de la société Archéodunum. Cette dernière phase consiste à étudier tout ce qui concerne le bâti, qu'il soit conservé, enfoui mais détectable par prospection géophysique et décrit dans les sources d'archives. La finalité de cette opération est de produire une documentation scientifique permettant de retracer l'histoire architecturale de l'abbaye avant la période de reconstruction du carré claustral au XVIII^e siècle.

- » **Une étude du bâti (Jean-Baptiste Vincent – Archéodunum).** L'étude consistera en une lecture simplifiée des vestiges médiévaux qui se concentrent au niveau de l'abbatiale et dans la première moitié nord de l'aile orientale. Le complexe en ruine appelé infirmerie/latrine qui se trouve au sud-est du cloître doit aussi être étudié. En plus, il est envisagé de repérer dans les maçonneries les nombreux remplois moulurés. Ces remplois médiévaux se trouvent dans les gouttereaux des ailes adossées aux galeries du cloître. Leurs études donneraient des informations sur le style employé pour la période médiévale. L'étude s'effectuera à partir d'un relevé orthophotographique des vestiges (**Pierre Rohée – archéologue indépendant**).
- » **Une prospection géophysique (société Analyse-GC).** Une prospection géo-radar sera menée sur les secteurs ayant un fort potentiel bâti qui s'étend sur 1,15 ha :
 - Zone 1 : Le secteur de la porterie pose de nombreuses questions et la prospection permettrait peut-être de mieux comprendre l'organisation du bâti.
 - Zone 2 : Le carré claustral. Certains éléments tendraient à montrer que les ailes conventuelles médiévales seraient plus grandes que celles du XVIII^e siècle. En prospectant les abords du cloître moderne, il serait possible de retrouver des maçonneries correspondant au plan originel.
 - Zone 3. Ce secteur pourrait correspondre à l'emplacement d'un logis abbatial dont les vestiges ont été perçus dans les années 1980.
 - Zone 4 (qui n'est pas sur le plan). L'intérieur de l'abbatiale. L'extrémité orientale est reconstruite au XVIII^e siècle et nous ne savons pas si les proportions d'origine sont conservées. La prospection pourrait révéler le plan d'une église antérieure si celle-ci est plus petite.
- » **L'étude d'archives (Adrien Dubois – Historien indépendant).** En 2019 l'étude des sources d'archives a été très concluante. Une importante documentation a été retrouvée dans plusieurs fonds et le temps imparti a été orienté sur la transcription systématique des sources afférents aux constructions de l'abbaye. En 2020, l'étude doit maintenant être complétée par une analyse des transcriptions pour comprendre les modifications structurelles qui ont eu lieu durant l'époque moderne et qui témoignent très certainement d'infrastructures plus anciennes.

2



Présentation des résultats

› *Textes et
illustrations*



1 - PRÉSENTATION

1.1 Contexte géo-historique de l'abbaye de Bon-Repos

Actuellement, l'abbaye de Bon-Repos est un site patrimonial incontournable du centre Bretagne (**III. 1**), qui accueille tous les ans de nombreux visiteurs. Elle dépend de la commune nouvelle de Bon-Repos-sur-Blavet, et se trouve au bord du canal Nantes-Brest, juste en amont du lac de Guerlédan. Cette propriété départementale des Côtes-d'Armor est gérée par l'Association des Compagnons de l'Abbaye de Bon-Repos, qui se charge de l'activité culturelle, en proposant, notamment, un parcours de visite à l'intérieur du carré claustral, dont la majeure partie des bâtiments datent de l'époque moderne.

La fondation a eu lieu en 1184¹ sous l'impulsion d'Alain III de Rohan, laquelle est dotée de moines venant de l'abbaye cistercienne normande de Savigny². Les religieux s'installent dans l'ancien diocèse de Cornouaille, non loin de l'une des résidences des Rohan : le château des Salles, qui est édifié peu de temps avant, entre 1118 et 1128³, par Alain II⁴. Cette densification des lieux de pouvoir aussi bien laïc qu'ecclésiastique répond probablement à une volonté d'asseoir une autorité dans un territoire en cours de formation, celui de la vicomté des Rohan⁵. Ainsi, l'association d'un château et d'une abbaye permet de contrôler les populations locales tout en développant l'économie. En choisissant d'installer des cisterciens venant de Normandie, les Rohan s'assurent d'une communauté indépendante des réseaux monastiques locaux mais également de l'autorité épiscopale, dont les cisterciens sont exempts. Cette fondation semble donc être à la fois le moyen d'installer une autorité loyale et de s'ancrer localement de manière symbolique en faisant de l'abbaye leur sanctuaire familial, qui perdure jusqu'au XVI^e siècle⁶.

Les religieux se sont installés dans une des boucles du Blavet faisant face à un coteau escarpé, contrastant avec la plaine alluviale qui s'étend devant le monument. À l'arrière, bois et prairies enserrent les bâtiments conventuels, surplombés par les escarpements des landes de Liscuis et les gorges du Daoulas au nord et bordés au sud par le massif forestier de Quénécan (**III. 2**). Cet isolement est toutefois très relatif, avec la proximité de la voie romaine reliant Rennes à Carhaix à partir de laquelle une voie secondaire s'étendait vers le sud passant au pied du monastère jusqu'à l'un des rares points de passage du Blavet⁷. Cette vallée est très encaissée, mais les cisterciens vont profiter d'un élargissement naturel provoqué par la confluence du Daoulas et du Blavet. Ce phénomène a également modelé le paysage en formant un petit promontoire sur la rive gauche qui répond précisément aux différents besoins d'une installation monastique tout en étant hors de portée des risques d'inondation. Les cisterciens vont alors aménager la partie basse de ce relief en réalisant d'importants travaux de terrassement pour adapter le terrain à l'organisation spatiale des bâtiments monastiques.

1. JANAUSCHEK 1877, p. 164-165.

2. Savigny-le-Vieux – Manche – Normandie. DUFIEF 1997, p. 79-80.

3. JEANNERET L. 2020, p. 45.

4. FLOQUET C., *Châteaux et manoirs bretons des Rohan*, Y. Salmon, Loudéac, 1989, p. 108.

5. BOURRIQUEN 2009, p. 1-3.

6. MENSION-RIGAU 2019, p. 21.

7. ÉVEILLARD 2018, p.41-46.

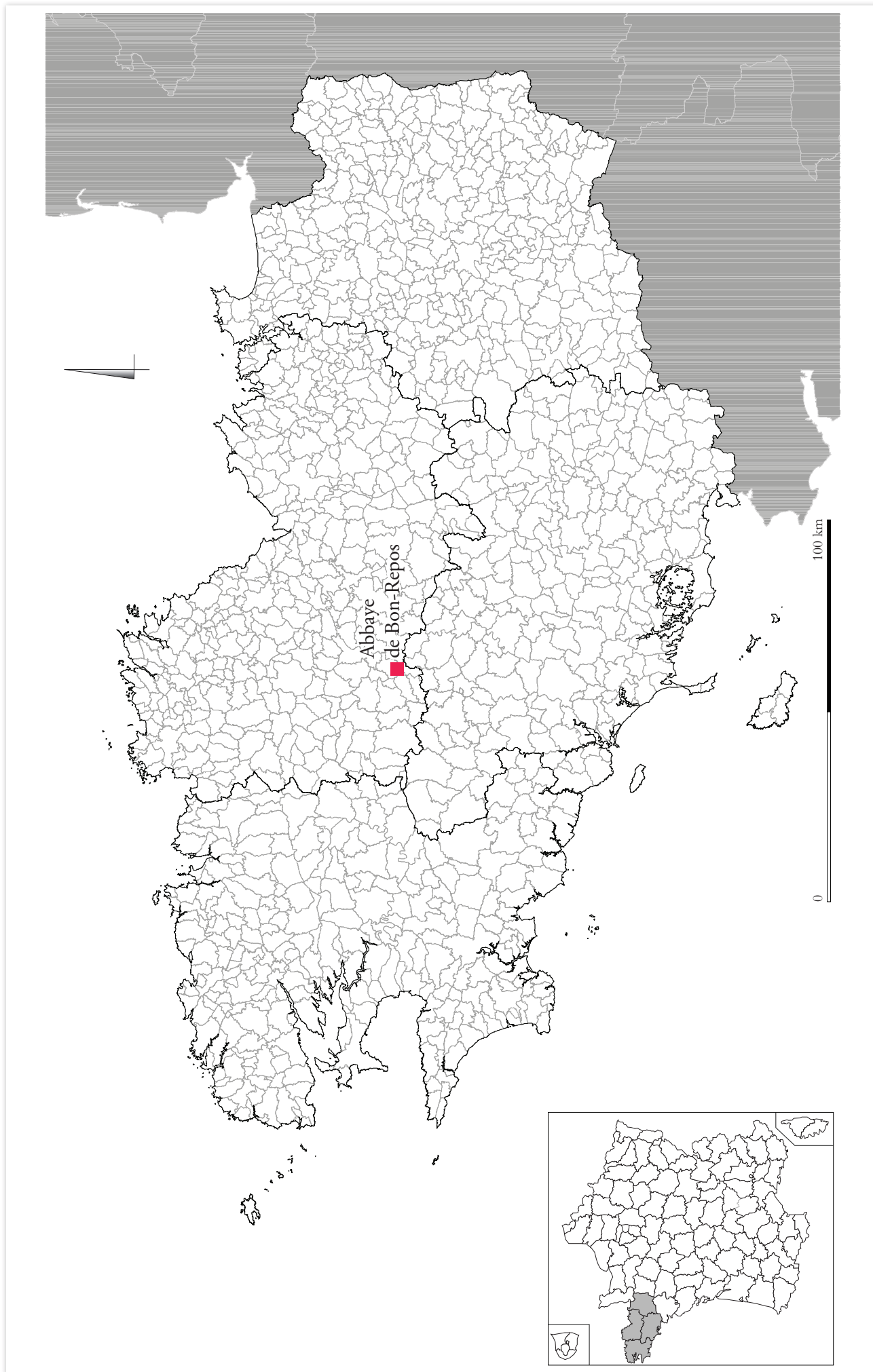


Illustration 1 : Localisation de l'abbaye de Bon-Repos en Bretagne.

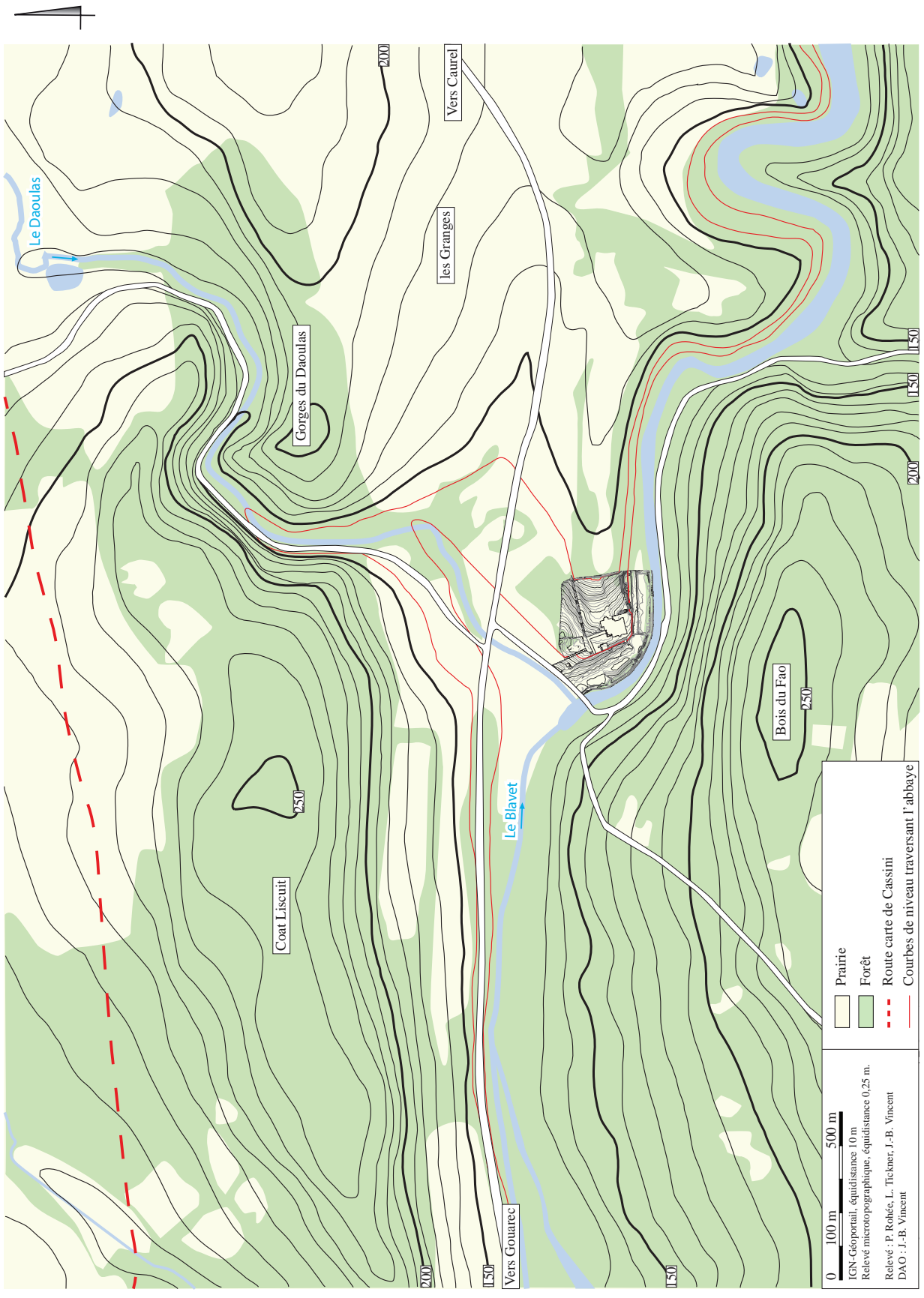


Illustration 2 : Contexte géographique de l'abbaye de Bon-Repos.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le site de Bon-Repos, pourtant bien connu de la communauté scientifique, n'a pas suscité d'étude majeure. C'est pourquoi d'ailleurs l'historiographie est d'une maigreur insoupçonnée avec un intérêt tout particulier sur l'histoire de sa fondation⁸ qui est reprise également pour documenter l'histoire de la lignée des Rohan. De cette manière, l'abbaye est mal connue sur le temps long, avec des poncifs récurrents dans les monographies monastiques qui se résumeraient en une phase de faste, durant la période médiévale, et une phase de déclin à partir de la guerre de Cent Ans, exacerbée plus tard, au xvi^e siècle, par la commande⁹. La méconnaissance de l'abbaye pour l'ensemble de cette période, du xii^e au xvi^e siècle, est palpable au point où nous avons peu d'idée précise sur l'organisation spatiale et l'architecture adoptée pour l'ensemble des bâtiments. Ceci s'explique par un manque d'études de fond, aussi bien documentaire qu'archéologique, et surtout par une refondation presque totale de l'abbaye au xviii^e siècle. Effectivement, les religieux ont entrepris la reconstruction intégrale du carré claustral en détruisant l'ensemble des bâtiments antérieurs¹⁰, hormis l'abbatiale. Les traces architecturales de la période médiévale sont trop minces pour espérer la reconstitution du plan d'ensemble. À la Révolution française, le site est vendu et réaffecté provisoirement en dépôt pour le commerce des toiles. Pillée, l'abbaye devient, tout au long du xix^e siècle, une carrière de pierres pour les constructions alentour avant d'intégrer le patrimoine du comte de Janzé en 1851.

1.2. État des lieux



Illustration 3 : Vue aérienne depuis l'ouest de l'abbaye de Bon-Repos (Cl. R. Peron).

L'ensemble de l'enclos monastique conserve assez d'éléments de nature variée pour bien comprendre la répartition interne des espaces tout comme l'organisation architecturale sur le temps long (III. 3). L'abbaye est construite sur la partie basse d'un promontoire, naturellement en forme d'éperon, surplombant le Blavet d'environ 6 m (III. 4). La délimitation de l'abbaye, même incomplète, est parfaitement restituable pour l'époque moderne. La clôture mesure 1 112 m de long et renferme un espace de 7,7 ha. Cette vaste surface est probablement le résultat d'un agrandissement du domaine immédiat de l'abbaye à l'époque moderne. Au Moyen Âge, l'enclos semble être plus petit, avec une estimation d'environ 5 ha, qui exclut pour cet état hypothétique, tout ou partie de la plaine alluviale du Blavet. La plateforme sommitale est divisée en trois grands ensembles (III. 4) :

8. DUFIEF 1997, p. 79-80 ; PEAN 1957, p. 18-35.

9. HUCHET 2009, p. 7-8.

10. *Ibid.*

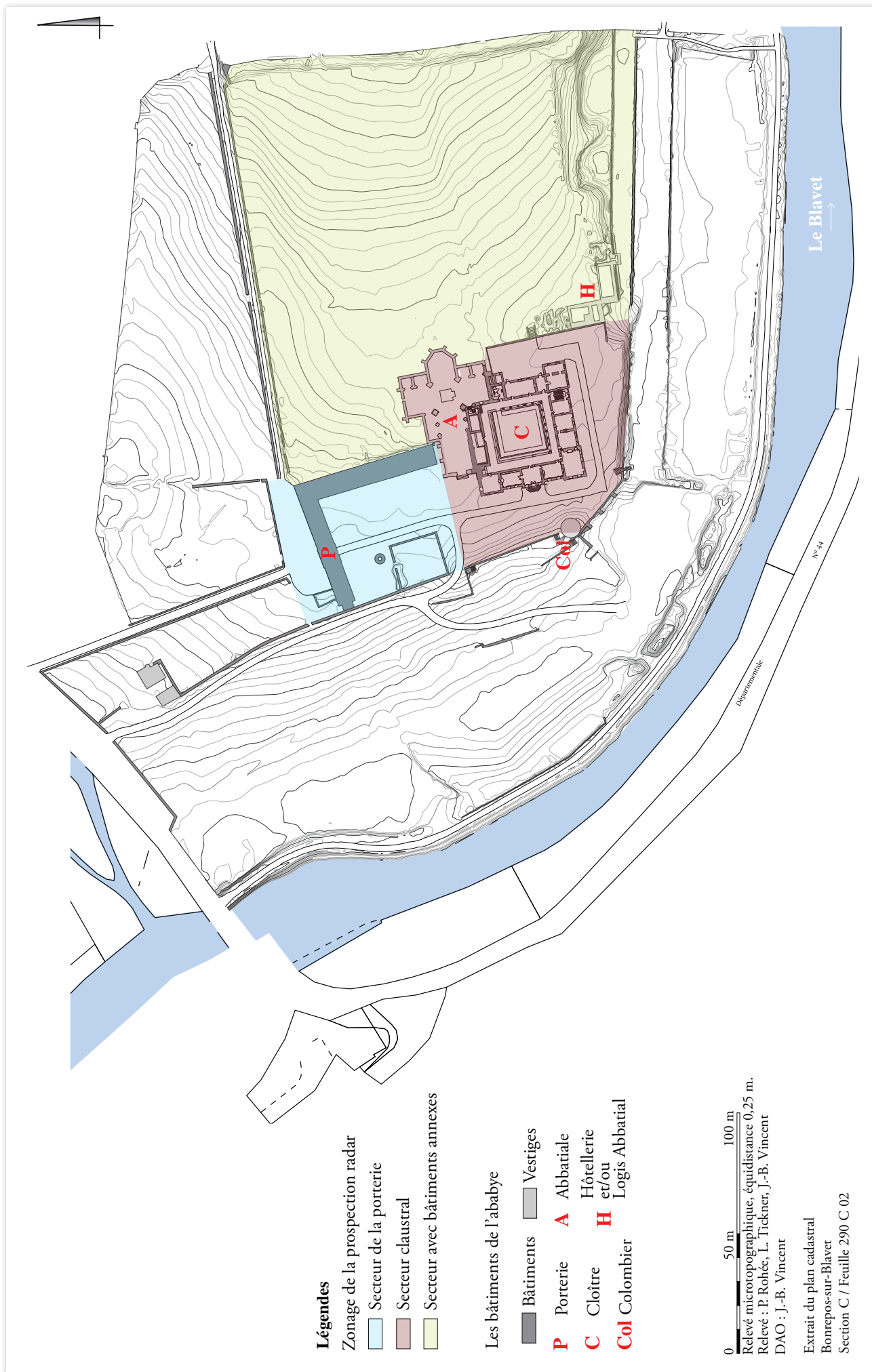


Illustration 4 : Les différents secteurs de l'abbaye et localisation des bâtiments conservés.

- » Au nord, plusieurs longères en enfilade ont été construites, le tout formant un L (**III. 4** – Secteur porterie). Au centre de la partie septentrionale, se trouve une porterie médiévale (**III. 4** – P) dont l'orientation des portes prouve qu'elle a été déplacée à cet endroit, à une période qui nous échappe. Ce complexe délimitant une petite cour intérieure est le secteur de la porterie, dont l'entrée principale est bien souvent accompagnée de bâtiments d'accueil et économiques. Le complexe est matérialisé sur le cadastre napoléonien de 1850¹¹ et déjà sur le plan de Bouessel de 1807-1808¹². Les longères ont une architecture que l'on pourrait attribuer à la période du XVII^e-XVIII^e siècle.
- » Le carré claustral se trouve sur la même plateforme que le secteur de la porterie (**III. 4** – Secteur claustral) dont l'importante rupture de pente est maçonnée et munie de contreforts pour contenir les terres. Dessus, on retrouve le carré claustral avec une emprise de 3 140 m². Il se compose de trois ailes construites au XVIII^e siècle et de l'abbatiale qui sont dans un état de conservation variable mais structurellement bien préservées. Actuellement, la plupart des salles sont accessibles, hormis les étages des ailes ouest et sud qui ne comportent plus de planchers. De nombreux remplois ont été utilisés dans les maçonneries qui révèlent timidement le style architectural de l'abbaye médiévale. Les vestiges de cette période sont concentrés à l'extrémité nord de l'aile orientale et dans l'abbatiale qui est pourtant bien arasée.
- » Enfin, le secteur oriental (**III. 4** – Secteur avec bâtiments annexes) comportait des infrastructures qui gravitaient autour du cloître. On retrouve le long du coteau sud-est un complexe en forme de L, probablement du Moyen Âge (**III. 4** – I), dont l'intérieur a été intégralement décaissé dans les années 1980. Cette infrastructure, composée d'au moins trois bâtiments distincts, est encore énigmatique, même si la fonction de certains espaces peut être avancée, à partir d'études comparatives et par des indices architecturaux singuliers.

Pour tout visiteur arrivant dans la vallée, l'abbaye de Bon-Repos attire par l'importance des bâtiments conservés dans un cadre qui reflète bien la vie monastique. En déambulant dans les différents espaces, on restitue parfaitement l'organisation de l'abbaye pour le XVIII^e siècle, ce qui est aujourd'hui impossible de faire pour les périodes antérieures, tant les vestiges sont très discrets.

1.3. Le programme de recherche depuis 2019

1.3.1. Une volonté départementale

Le site de Bon Repos recèle un intérêt public indéniable et présente de multiples atouts pour une mise en valeur pérenne tant au niveau de l'architecture que de l'environnement. Cette qualité a permis aux acteurs associatifs de développer leurs projets depuis trente ans, faisant de ce lieu un véritable pôle de développement économique et touristique pour l'ensemble du secteur, attirant tout au long de l'année vers l'abbaye et ses abords près de 100 000 visiteurs. En septembre 2014, à l'issue d'une déclaration d'utilité publique, le Département des Côtes-d'Armor, propriétaire des principaux bâtiments de l'abbaye et des abords sur une quarantaine d'hectares, a souhaité conforter les opérateurs présents sur le site dans leurs rôles de gestionnaire et d'animateurs. Pour ce faire, il a mis en place un groupe de travail visant à établir un état des lieux des besoins et des attentes au regard des moyens que la collectivité est en capacité d'engager. Des lacunes en matière d'aménagement du site pour l'accueil du public ont notamment été exprimées. Une étude globale a ainsi été élaborée et confiée à l'agence *A-mar paysage et urbanisme* de Douarnenez (Rozenn Duley et Grégory Dubu), laquelle a rendu son diagnostic en

11. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 3 P 290_010.

12. Une copie du plan se trouve à l'abbaye.

novembre 2017 et ses premières esquisses en avril 2018. L'avant-projet définitif a, quant à lui, été présenté et validé au Copil de juillet 2018. Les principes d'aménagement sont donc posés. Trois zonages seront successivement traités, des aménagements les plus distants aux abords mêmes de l'abbaye, en 2020 et 2021.

Afin de confirmer la faisabilité des aménagements les plus proches de l'abbaye, le Département a souhaité constituer un comité scientifique en septembre 2018. Le service régional de l'archéologie, la conservation régionale des Monuments historiques, l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ainsi que des personnes ressources dans le domaine de la recherche historique et archéologique y ont été invités par la direction de la citoyenneté du Conseil départemental et le service des Archives départementales et patrimoine. Ce comité a conseillé au Département de mener des recherches archéologiques et historiques pour obtenir un dossier complet retraçant l'histoire architecturale de l'abbaye de Bon-Repos et, de cette manière, guider les aménagements au plus près des traces scientifiquement démontrées. En parallèle, l'association des Compagnons de l'abbaye de Bon-Repos, qui gère et anime l'abbaye dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens avec le Département, a travaillé à la rédaction de son projet scientifique et culturel pour la période 2019 à 2023. L'ensemble de la documentation collectée orientera également la valorisation culturelle du site.

1.3.2. Le programme de recherche

Le Département des Côtes-d'Armor, conseillé par le SRA de Bretagne, s'est tourné vers une équipe pluridisciplinaire capable de documenter le complexe monastique de Bon-Repos, sans études invasives. De cette manière, nous avons proposé une programmation sur deux ans, durant laquelle différentes études ont été menées de manière progressive. En outre, toutes les études sont interdépendantes les unes des autres et sont menées dans un ordre bien précis pour enclencher, si cela le requiert, des études complémentaires. Celles-ci doivent répondre à un objectif clair, celui d'établir, autant que faire se peut, l'histoire architecturale de l'abbaye, plus particulièrement, les constructions antérieures à l'époque moderne, tout en identifiant le processus de transformation du paysage. Cette étude monographique a également une résonance régionale en documentant le corpus cistercien breton qui fait actuellement l'objet d'une thèse menée par Merlin Muzellec¹³. Par ailleurs, elle enrichit aussi les études menées sur la branche savignienne des cisterciens. Effectivement, cette abbaye sort du réseau cistercien traditionnel breton, celui de Bégard, avec une filiation à l'abbaye normande de Savigny tout comme le monastère de la Vieuville¹⁴. Ce chef d'ordre (Savigny) va fonder de nombreux monastères dans les principautés voisines, pour beaucoup en Normandie et en Grande-Bretagne. En 1147, elle est intégrée avec toutes ses filles à l'ordre cistercien mais continue toujours d'essaimer. Pour la Normandie, l'ensemble du réseau savignio-cistercien a déjà été étudié¹⁵, ainsi qu'une grande partie des filles installées en Mayenne¹⁶. Les études tendent à montrer des abbayes qui ont des fonctionnements planimétriques légèrement différents du modèle cistercien traditionnel. Pour la Bretagne, aucune des deux abbayes¹⁷ n'a encore été étudiée en tenant compte des particularités savigniennes. Le programme de recherche sur Bon-Repos permettrait de compléter le corpus des abbayes déjà étudiées dans un contexte géographique dont on ignore l'impact sur ces établissements.

13. MUZELLEC en cours.

14. Épiniac – Ille-et-Vilaine.

15. VINCENT 2014.

16. LADURÉE 2014.

17. Études historique et archéologique prévues en 2021-2022 par Merlin Muzellec dans le cadre de sa thèse.

En 2019, la première tranche du programme consistait à collecter l'essentiel de la documentation disponible. Adrien Dubois s'est chargé de recoler l'ensemble des sources textuelles et iconographiques relatives à l'architecture et au paysage. Les pièces essentielles pour comprendre l'organisation spatiale des bâtiments ont été transcrites dans un rapport¹⁸. En parallèle, une étude archéo-topographique, menée par Jean-Baptiste Vincent et son équipe, consistait à cartographier précisément l'enclos monastique et ses abords (8 ha) pour identifier le processus d'implantation de l'abbaye dans la vallée du Blavet. Ainsi, à partir du relevé topographique, nous avons produit une carte où sont matérialisés les reliefs – par des courbes de niveaux très serrés (0,20 m d'équidistance) – et l'ensemble des vestiges maçonnés. Cette approche a rendu possible l'analyse de l'organisation interne de l'enclos monastique, d'évaluer les terrassements nécessaires à la construction des bâtiments et de cerner les différents réseaux hydrauliques – l'adduction d'eau potable, le réseau d'égout et la création d'étangs¹⁹.

Après cette première approche, nous nous sommes davantage concentrés, en 2020, sur les aspects architecturaux. Après le temps des transcriptions, un temps a été dédié à l'analyse des sources, pour extraire les informations utiles afin de restituer les infrastructures monastiques avant les reconstructions du XVIII^e siècle. En même temps, une étude du bâti a été réalisée sur les quelques maçonneries qui ne semblent pas avoir été détruites durant l'époque moderne. Enfin, une prospection radar a été menée aux abords immédiats de l'abbaye sur une importante surface afin de retrouver la trace d'infrastructures aujourd'hui enfouies. Ces études complémentaires se sont révélées très fructueuses et, mises en commun, retracent un pan de l'évolution architecturale de l'abbaye.

1.4. Méthodologie d'intervention

1.4.1. L'analyse complémentaire des sources documentaires et bâti – Adrien Dubois

L'extrême dispersion de la documentation a été évoquée dans le rapport fourni début 2020. Le fonds de l'abbaye aux Archives départementales des Côtes-d'Armor, pour ce qui concerne les aspects bâtis, reste assez mince et, à la lecture de l'inventaire des archives conservées au milieu du XVIII^e siècle, on ne peut que se demander ce que sont devenus des documents qui seraient fort utiles à l'étude. Certes, les archives de l'abbaye étaient déjà probablement amputées d'une partie de leurs pièces les plus anciennes dès le début du XVIII^e siècle (ce qui explique l'extrême minceur du dossier réuni pour ce qui concerne le bâti antérieur à la reconstruction moderne), mais les grands projets de reconstruction de la première moitié du XVIII^e siècle devraient avoir laissé une documentation beaucoup plus abondante, qui se trouve aujourd'hui entre des mains privées et à laquelle les démarches entreprises n'ont pas permis d'accéder. Cependant, on peut souligner la richesse des apports du procès-verbal de visite de 1692 puisque les travaux sont alors en cours : si on peine à la première lecture à se repérer et à bien distinguer le « vieux » du « neuf », certaines hypothèses peuvent être soumises et confrontées avec les observations architecturales.

18. DUBOIS 2020.

19. VINCENT, ROHÉE et TICKNER 2019.

1.4.2. La photogrammétrie – Pierre Rohée

Les objectifs du relevé photogrammétrique étaient la création d'orthophotographies des faces et des coupes de maçonnerie pour obtenir un support adéquat à l'étude archéologique du bâti. Ce relevé concerne uniquement les maçonneries en élévation de l'abbatiale, à savoir le gouttereau sud de la nef et les murs sud et ouest du bras du transept sud, les quatre faces de la galerie du cloître et l'ensemble des vestiges de bâtiments localisé à une dizaine de mètres au sud-est de l'aile des moines (III. 5). Cette intervention d'une durée de 4,5 jours a été réalisée en parallèle de l'opération de relevé du bâti, la semaine du 6 au 10 juillet 2020. Une visite complémentaire a été faite le 23 août 2020 pour la réalisation de prises de vue aériennes par drone.

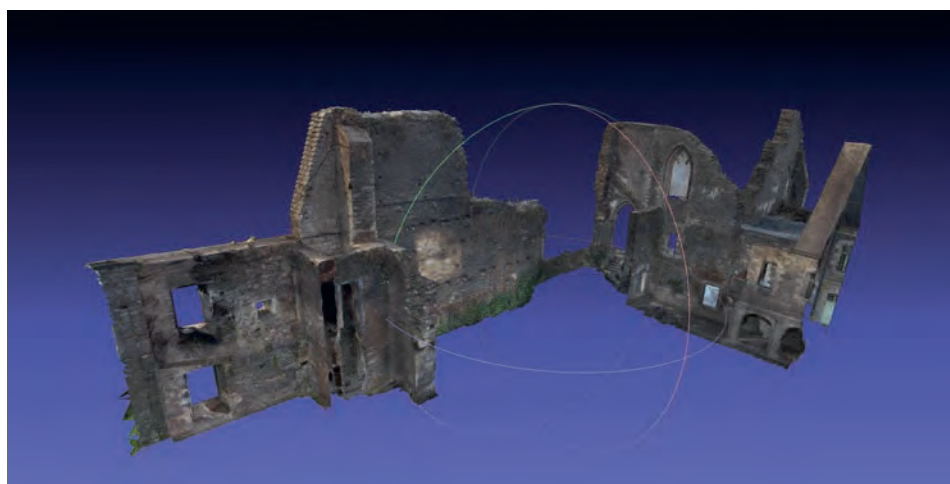


Illustration 5 : Modélisation 3d à partir du relevé photogrammétrique.

» *Méthodologie*

Afin de géolocaliser et proportionner le relevé à une échelle réelle, 31 cibles ont été disposées à divers emplacements des maçonneries. Ces cibles ont été relevées au tachéomètre selon le même système de coordonnées que le relevé topographique de 2019, c'est-à-dire en RGF93/CC48. En fin de traitement informatique, les cibles indiquent toutes une marge d'erreur inférieure au centimètre sur les modèles 3D.

Ce relevé photogrammétrique a été mené à l'aide d'un appareil photographique reflex professionnel doté d'un capteur 24,3 Mpx plein-format (24x36 mm) et équipé d'un objectif de 28 mm. Les prises de vue ont été réalisées à pied et à la perche photographique d'une hauteur maximale de 9 m. Les zones les plus sombres ont pu nécessiter l'utilisation d'un flash photo d'une puissance maximale de 60 NG. Un drone équipé d'un capteur de 1 pouce en 20 mm et d'une résolution de 20 Mpx a été utilisé pour les parties hautes et inaccessibles de l'abbatiale. Le recouvrement des clichés est compris entre 30 et 70 % et le sujet a été couvert perpendiculairement à sa surface le plus fréquemment possible afin d'obtenir un rendu optimal. Le nombre total de photographies s'élève à 5744 (Abbatiale : 3059 ; Cloître : 1940 ; Bâtiments sud : 744) et le drone en compte 574. La totalité du relevé photogrammétrique a été faite sans lumière du soleil directe et ne présente donc aucune ombre portée.

Une première phase de traitement a été entreprise durant la semaine d'intervention dans le but de fournir les orthophotographies directement sur le terrain pour faciliter et accélérer le relevé du bâti.

Le traitement final des données par informatique s'est déroulé au cours du mois de septembre 2020. La grande quantité de données (343 giga-octets de photographies) entraîne un traitement chronophage, et la génération des modèles 3D a été opérée grâce à des logiciels spécialisés en photogrammétrie. Au total, trois modèles distincts ont été obtenus : les vestiges en élévation de l'abbatiale, les murs

internes de la galerie du cloître et les bâtiments au sud-est. La précision géométrique de ces modèles est assurée par le nombre de polygones qui les compose qui est respectivement de 378 millions, 296 millions, et 147 millions.

Les 17 orthophotographies ont été extraites depuis ces modèles puis mises en forme. Les échelles de visualisation ont été fixées au 1/20^e et leur définition est de 200 pixels/cm pour les tirages en haute qualité et de 50 pixels/cm pour les tirages en qualité réduite.

» *Difficultés rencontrées*

Une dernière étape de nettoyage des bâtiments au sud-est eut lieu le même jour que le début de l'opération de relevé, le lundi 6 juillet 2020. Bien que l'équipe de nettoyage ait réalisé un formidable travail de dévégétalisation, le manque de temps ne leur a pas permis d'intervenir jusqu'au bout dans la pièce la plus au sud de l'infirmerie. Par conséquent, la présence encore trop abondante de ronces et autres végétaux a empêché le relevé de cette pièce.

1.4.3. L'analyse du bâti

» *Protocole général de terrain*

La phase terrain a duré quatre jours, du 7 au 10 juillet 2020. L'analyse du bâti s'est concentrée sur un petit lot de maçonnerie qui ne semble pas avoir été détruit durant la reconstruction du carré claustral au XVIII^e siècle. Il s'agit du gouttereau sud de la nef, du gouttereau ouest du bras sud du transept et de son pignon. À l'extérieur du carré claustral, à 25 m au sud-est, le long du coteau, les vestiges d'un ancien bâtiment ont également été intégrés à l'étude (III. 6 et 7). Toutes les faces visibles des maçonneries ont été analysées et chaque élément structural vu *in situ* a été reporté numériquement sur les orthophotographies avec la saisie informatique des fiches stratigraphiques. Pour cette étude, nous n'avons pas eu recours aux échafaudages ni à la possibilité de tester physiquement les maçonneries. Notre intervention est donc une analyse du bâti, adaptant les pratiques d'inventaires archéologiques, sans pouvoir certifier certains liens chrono-structuraux sur les zones de contact masquées par des enduits. Ainsi, l'ensemble des éléments architecturaux visibles a été inventorié, tout en caractérisant, dans la mesure du possible, leurs liens structuraux. Les mortiers ainsi que les enduits ont été pris en compte et se sont révélés d'une grande importance pour associer des infrastructures contemporaines, ou révéler des reprises, voire des ajouts postérieurs à la maçonnerie primitive. Les parties basses des murs ont pu être observées sans aucune contrainte majeure. Les parties hautes étaient difficilement accessibles, mais ont été atteintes ponctuellement, lorsque des vérifications étaient nécessaires, par un visuel numérique. Un appareil photographique était alors placé sur une perche télescopique et connectée à une tablette numérique pour visualiser les images en direct. En outre, le phasage est strictement relatif, sachant qu'aucun prélèvement n'a été effectué pour établir des datations absolues. De toute manière, les mortiers de terre argileuse largement utilisés pour la mise en œuvre des maçonneries renferment généralement peu d'éléments organiques datables.

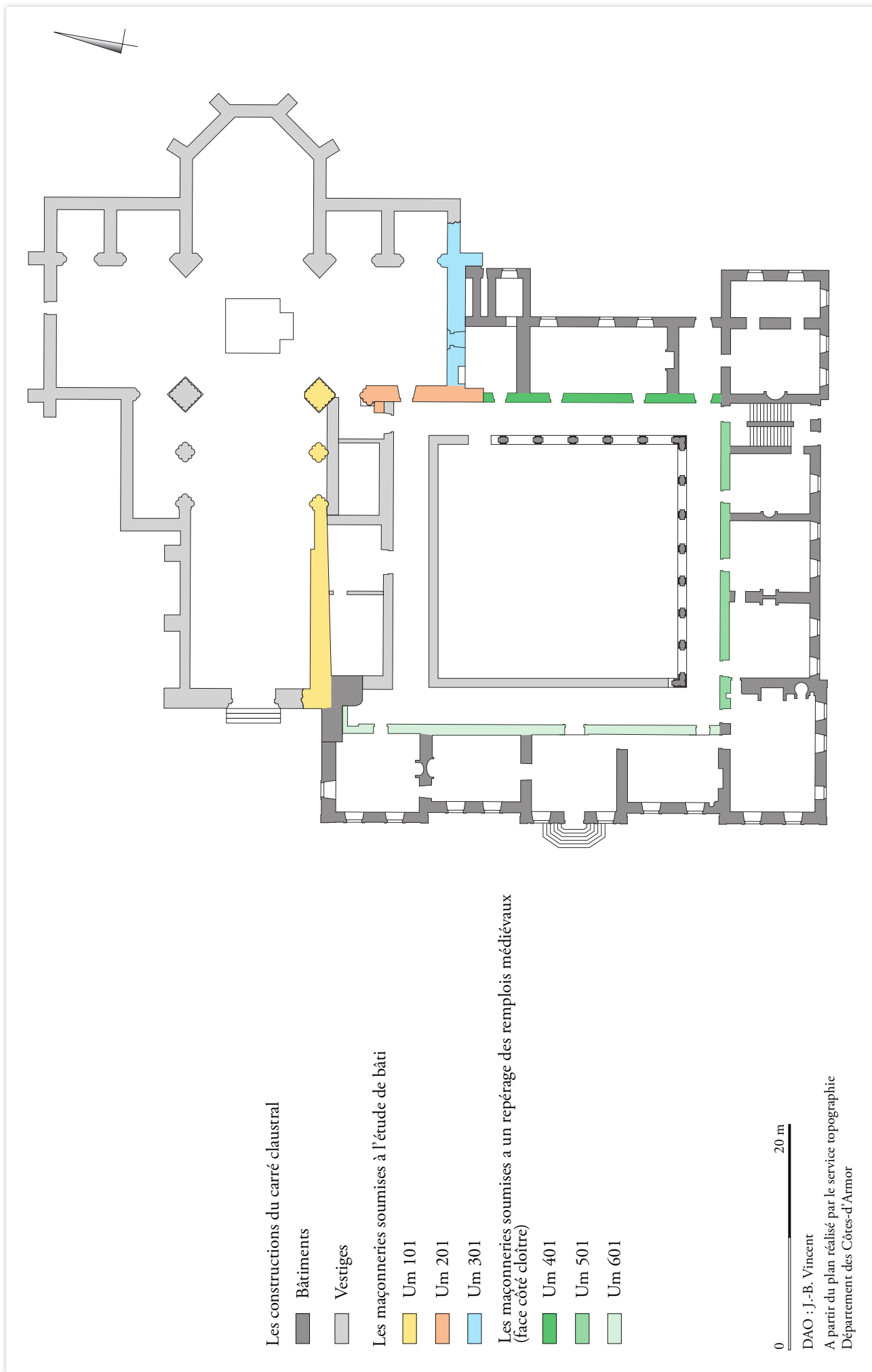


Illustration 6 : Localisation des maçonneries étudiées du carré claustral.

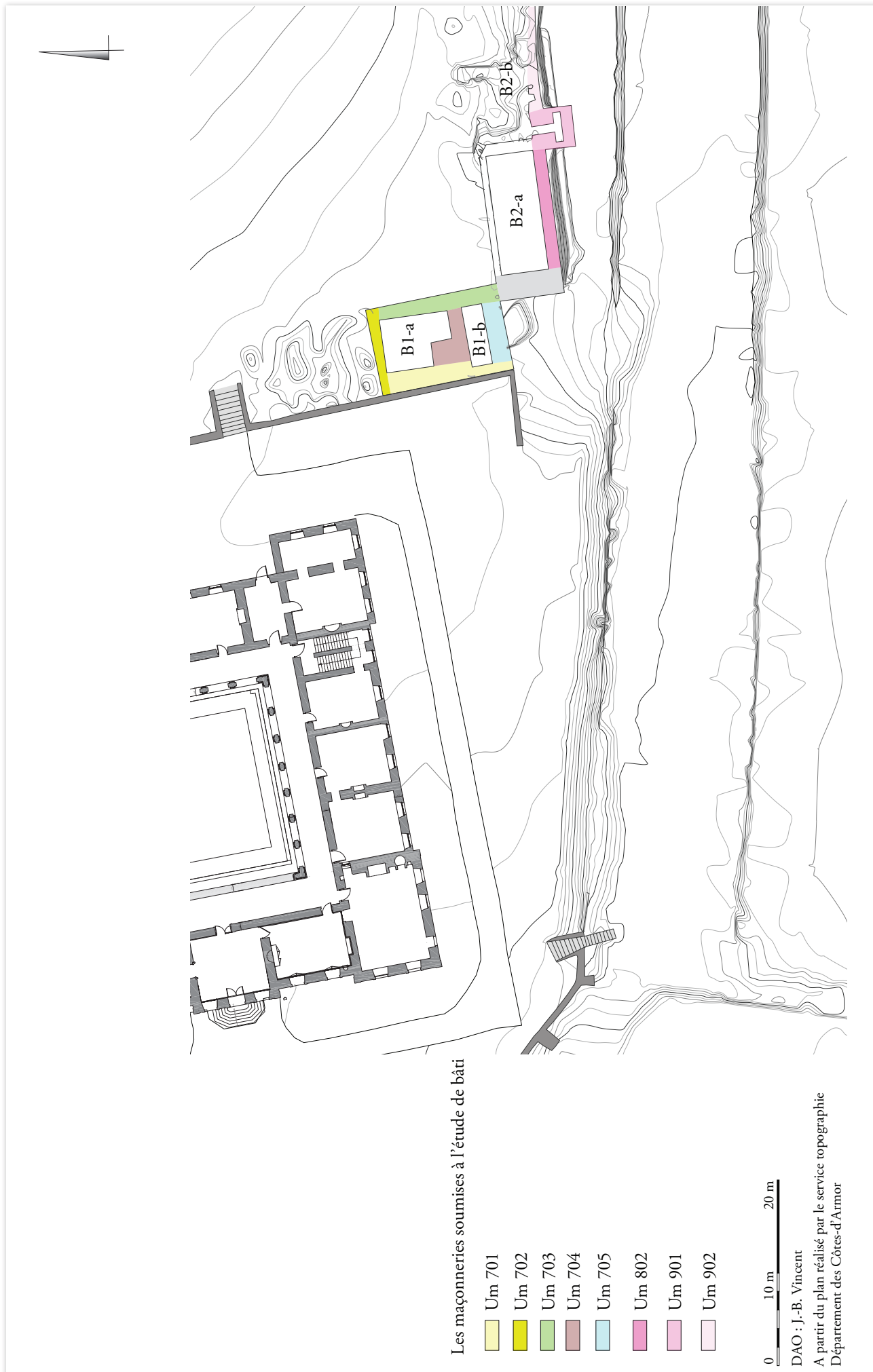


Illustration 7 : Localisation des maçonneries étudiées du complexe architectural au sud-est du carré claustral.

» *Inventaire analytique et report des données sur les orthophotographies*

La lecture de la maçonnerie a été effectuée selon les protocoles d'archéologie du bâti en adoptant une analyse stratigraphique architecturale. Chaque mur étudié est numéroté en unité murale (Um) associé à une centaine. Chaque centaine correspond à une des maçonneries étudiées avec en n+1 les maçonneries connectées (III. 6 et 7). Par exemple, l'Um 101 correspond au gouttereau sud de l'abbatiale, et le mur ouest de la nef connecté à ce dernier est l'Um 102. Les unités stratigraphiques construites (Usc) commencent au millier et correspondent à l'Um des deux premiers chiffres de la centaine. Par exemple, l'Um 101 est composé des Usc 1001, 1002, 1003 n+1 ou l'Um 201 est composé des Usc 2001, 2002, 2003... Cette numérotation est reportée sur plan pour faciliter la lecture. Tous les éléments ont été répertoriés sur le terrain de manière numérique (III. 8) ; la base de données a été renseignée sur Excel (Annexe 4) et la numérotation a directement été reportée sur les orthophotographies à partir du logiciel Illustrator tout en matérialisant le contour des infrastructures.



Illustration 8 : Détail de l'installation informatique sur le terrain mise en place pour l'analyse du bâti.

1.4.4. La prospection radar – Thomas Jubeau

» *Emprise et méthode d'investigation*

L'emprise de la prospection radar a été délimitée en fonction du potentiel architectural rayonnant autour du carré claustral, avec tout de même une incursion dans l'abbatiale (III. 9). L'analyse de l'organisation spatiale de l'enclos monastique en 2019 a permis de circonscrire quatre zones importantes qui doivent concentrer des vestiges de natures variées, à savoir :

- » Zone 1 – Le secteur extramuros de la porterie avec une organisation spatiale qui reste encore très floue.
- » Zone 2 – Les abords immédiats du carré claustral en bordure de plateforme. Nous recherchons ici les réseaux hydrauliques et les bâtiments antérieurs au XVIII^e siècle.
- » Zone 3 – L'intérieur de l'abbatiale. L'extrémité orientale est reconstruite au XVIII^e siècle et nous ne savons pas si les proportions d'origine sont conservées. La prospection pourrait révéler le plan d'une église antérieure, si celle-ci est plus petite.
- » Zone 4 – Ce secteur pourrait correspondre à l'emplacement d'un logis abbatial dont les vestiges ont été perçus dans les années 1980.



Illustration 9 : Zonage de la prospection géophysique menée à l'abbaye de Bon-Repos.



Illustration 10 :
Prospection géophysique
en cours par la société
Analyse-GC dans la
parcelle située à l'est
du carré claustral
(Cl. P. Guillosoy).

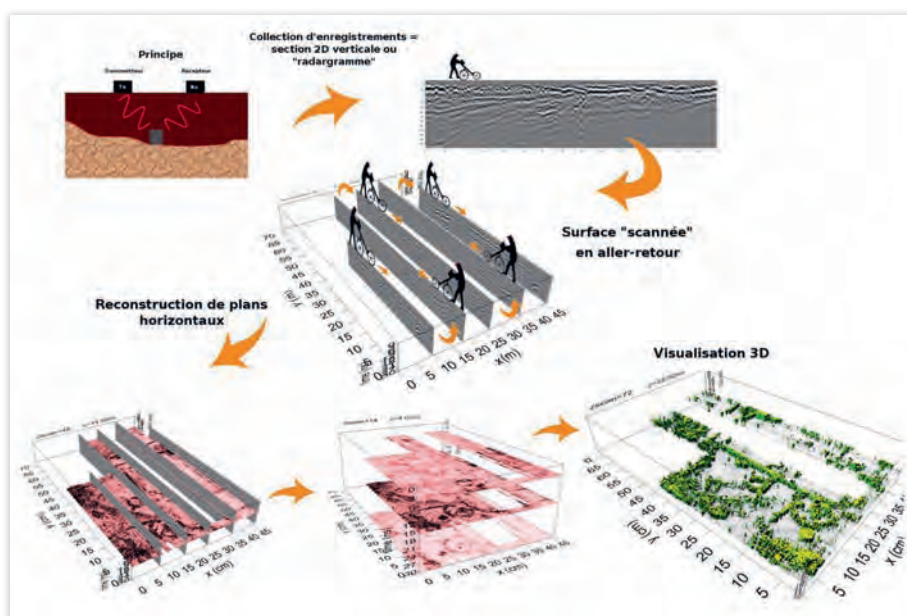


Illustration 11 :
Principe d'acquisition
et de reconstruction
en GPR, de la 2D
« verticale » à la 3d.

La prospection radar a été menée du 15 au 16 septembre 2020, sur une surface de 2,36 ha en utilisant l'appareil GPR StreamX 200 MHz, du fabricant IDS, dont les propriétés techniques sont parfaitement adaptées à la nature du terrain (III. 10). Le matériel, dit « multi-canaux », est composé de 7 antennes espacées de 12 cm les unes des autres permettant de réaliser simultanément 7 profils verticaux (III. 11). De cette manière, nous obtenons un balayage du sous-sol sur une bande d'environ 1 m de large pour chaque passage. Les profils verticaux (radargramme) obtenus pour chaque antenne ont un échantillonnage en temps de 512 mesures, pour une fenêtre d'écoute totale de 80 ns. La fréquence de l'impulsion électromagnétique²⁰ a été paramétrée à 200 MHz pour obtenir une profondeur d'investigation théorique moyenne d'environ 4 m tout en ayant une résolution adaptée aux vestiges archéologiques²¹. L'onde électromagnétique de chaque antenne se propage dans le sol (III. 11), et réfléchit vers la surface

20. Paramètre contrôlant la résolution des anomalies détectables et la profondeur d'investigation.

21. Les valeurs exactes dépendent des paramètres physiques des sols rencontrés.

lorsqu'elle rencontre le moindre contraste (comme un mur). Le retour de l'onde est ensuite enregistré par l'appareil et les valeurs correspondent à une coupe distance/temps de trajet, composée de la succession des réflexions (radargramme ou B-scan). La méthode permet d'estimer la profondeur d'enfouissement et l'épaisseur des entités détectées. L'approximation métrique des résultats est due à l'hétérogénéité des sols. Effectivement, la transcription du temps de propagation parcourue par l'onde (aller-retour effectué par l'onde) est déterminée par la vitesse de propagation des ondes qui varie selon le milieu.

» *Qualité des données*

Sur le site, la nature du sous-sol permet une bonne propagation des ondes électromagnétiques. Ainsi, la profondeur d'investigation maximale est de 3 m. Entre ce seuil et la surface, plusieurs anomalies ont été détectées qui correspondent à des réseaux récents, des maçonneries, des allées et des perturbations géologiques. Globalement, la méthode employée à Bon-Repos est parfaitement adaptée à la nature du sous-sol, avec une profondeur d'investigation suffisante pour identifier la présence de maçonneries.

» *Positionnement des résultats*

Les mesures de la zone 3 ont été positionnées à l'aide d'un GPS RTK (Real Time Kinematic) RS2 de la société Emlid. Cet instrument se compose d'un GPS mobile installé sur l'appareil, auquel on associe un GPS fixe (la base) pour le calcul des corrections. De cette manière, les données radars ont un positionnement relatif centimétrique, qui doit être recalé sur un point connu pour être intégré dans un système géoréférencé absolu, type RGF93. Faute de point topographique connu à proximité, le recalage de la base a été effectué via le logiciel RTKLIB et les données du réseau de bases permanentes de l'IGN. Les mesures brutes et corrigées (en CC48) du positionnement de la base sont regroupées. Les mesures des zones 1, 2 et 4 n'ont pas été positionnées à l'aide du GPS en raison de la proximité des bâtiments qui masquent le signal GPS. Chaque secteur a donc fait l'objet d'un positionnement relatif selon un carroyage, matérialisé au sol par des décamètres. Les carroyages ont été positionnés à l'aide de points remarquables repérés sur le terrain (angle de bâtiment...) puis recalés à l'aide du plan topographique.

» *Le traitement des données GPR et procédure de filtrage*

- » Médiane glissante par trace (signaux primaires 1D du radar) ; correction des signaux primaires pour les réaligner sur l'axe des 0. Les signaux originels oscillent légèrement hors de leur axe de base et se doivent d'être réalignés (effet « wooble ») ;
- » Découpage du T0 par profil ; les données superficielles de chaque profil, correspondant au passage des signaux depuis le radar jusqu'au sol, ont été découpées pour que les enregistrements débutent par la surface du sol ;
- » Retrait de la composante horizontale de fond ; le système GPR induit une multi-réflexion des signaux émis entre le radar et le sol, composante qui s'ajoute aux mesures et qui doit être corrigée. Cette correction se fait par le retrait de la médiane de chaque « tranche » horizontale composant le profil (« background removal ») ;
- » Amplification des traces (signaux primaires 1D du radar) ; les signaux de base sont amplifiés pour faciliter la lecture des enregistrements et la mise en évidence des anomalies potentielles. Cette amplification se fait selon une courbe exponentielle, fonction du temps d'écoute de l'enregistrement ;
- » Calcul de l'enveloppe des signaux ; calcul du module de la transformée de Hilbert à partir des signaux filtrés par les procédures précédentes.

La vitesse de propagation des ondes électromagnétiques dans le milieu, paramètre permettant la retranscription du temps de trajet enregistré en distance, donc en profondeur, a été considérée à 0,1 m/ns. Cette valeur correspond à une moyenne de vitesse dans les matériaux. Une fois les signaux nettoyés et la vitesse fixée, les mesures ont fait l'objet d'un calcul supplémentaire permettant la projection en cartes « horizontales », ou « vue du dessus » (C-scan). Cette interpolation a été réalisée selon un algorithme de type « PID » (Pondération Inverse à la Distance), en prenant pour paramètre une ellipsoïde de recherche de 0,2 m de rayon, pour une taille de pixel de 0,12 m.

» *Représentation des données et rendus (SIG)*

Une fois les données traitées, nous obtenons un modèle 3d du sous-sol à partir duquel nous pouvons extraire des cartes représentant les anomalies radars à la profondeur souhaitée. Pour offrir une lecture optimale des anomalies, nous proposons **64 plans en format PNG qui donnent un aperçu du sous-sol tous les 5 cm de profondeur**. Les cartes les plus parlantes sont ensuite utilisées dans un SIG pour proposer une **interprétation des anomalies en format SHP** comprenant un champ « profondeur » et un champ « interprétation ». Enfin, nous fournissons **les données brutes GPR au format DT** (format constructeur). Le rapport de la prospection géophysique ainsi que les principales cartes ont été versées en annexe (Annexe 1).

D'autres éléments ont également été versés dans ce SIG pour optimiser l'interprétation des données planimétriques. Nous retrouvons ainsi les plans anciens (plan Bouessel – 1807-1808 ; cadastre napoléonien – 1850), le relevé topographique de 2019 avec l'ensemble des maçonneries et des systèmes hydrauliques repérés à l'intérieur de l'enclos et des abords immédiats.



2 - LES RÉSULTATS DE LA PROSPECTION GÉOPHYSIQUE

Les résultats seront détaillés par zone et en fonction de la nature hypothétique des anomalies radar. Les données géophysiques sont très souvent délicates à interpréter, surtout lorsque le site continue d'être occupé et par conséquent perpétuellement aménagé. La société²² ayant effectué la prospection géophysique a réalisé un rapport (Annexe 1), avec une série de cartes sur lesquelles sont notifiées toutes les anomalies. Dans cette partie, nous proposons d'autres cartes en reprenant les données essentielles pour interpréter le site monastique. Ainsi, pour avoir un panel complet du sous-sol de l'abbaye, les cartes des deux rapports sont à consulter, mais l'analyse présentée ici discute et synthétise les interprétations géophysiques et archéologiques.

Dans notre étude, un premier filtrage des données a été effectué à partir des plans des réseaux²³ pour éliminer les anomalies correspondant à des structures récentes (EDF, drainage, conduite d'eau, téléphonie...). Les zones 1 et 2, qui sont respectivement l'entrée de l'abbaye et la plateforme conventuelle, ont une importante densité de réseaux, laquelle réduit fortement la lecture des anomalies relatives aux aménagements monastiques. Une fois les anomalies récentes écartées, les autres sont analysées à partir des sources planimétriques de l'époque moderne et corrélées avec les maçonneries en surface. En recoupant toutes les informations disponibles, la plupart des anomalies sont interprétables, hormis quelques-unes qui resteront énigmatiques. Enfin, les infrastructures monastiques retrouvées par cette méthode seront, dans la synthèse générale, mises en perspective entre elles (dans le cas de tracé multi-zonal) et par rapport au contexte architectural phasé de l'abbaye.

2.1. La zone 1 : le secteur extramuros de la porterie

La première zone se trouve immédiatement au nord de la porterie et s'étend jusqu'à la route. Cet espace mesure 2 450 m² et est bordé à l'est par l'actuel chemin principal, permettant d'entrer dans l'abbaye, avec à l'ouest la rupture de pente qui sépare la plateforme de la plaine alluviale. Il faut savoir dès le départ que le chemin d'accès (qui n'a pas été prospecté) est très certainement un aménagement récent qui ne figure pas sur le cadastre napoléonien²⁴ (**III. 12-a**). La prospection de cette parcelle est donc importante pour tenter de retrouver l'organisation spatiale de l'accès primitif à l'abbaye. À cet endroit, le cadastre napoléonien montre un dispositif à deux cours successives cloisonnées par des bâtiments d'entrée, dont certains sont certainement en partie conservés (**III. 12-P1**).

22. Analyse-GC.

23. Merci à Estelle Saulun, Paul Guillosoy et Sarah Jégado de l'abbaye de Bon-Repos pour avoir fourni cette documentation.

24. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 3 P 290_010.

2.1.1. Les réseaux actuels

Certains éléments découverts lors de la prospection géophysique sont loin de nos préoccupations archéologiques mais peuvent intéresser le Département des Côtes-d'Armor si des travaux de terrassements où de constructions ont lieu dans cette zone.

Effectivement, à plusieurs endroits, on retrouve la trace de réseaux dont la nature est indéterminable (eau, électricité, évacuation ?), enfouis entre 0,35 m et 0,75 m de profondeur (III. 12-b). Une première concentration se trouve au niveau du bâtiment d'entrée P1 à partir duquel plusieurs anomalies convergent vers son angle nord-est. Le second regroupement, qui s'entremêle, se trouve sous la placette, juste à l'extérieur de la porterie. Cet endroit est l'unique accès pour alimenter l'abbaye depuis les réseaux extérieurs qui longent la voirie.

2.1.2. Deux anomalies difficilement interprétables : réseaux ou bâti ?

Entre 1,05 m et 1,25 m de profondeur, une anomalie linéaire (A1) s'étend sur 145 m de longueur depuis l'angle nord-est du complexe, intégrant la porterie, jusqu'à la route (III. 13-A1). La structure semble être très dense et le tracé pourrait correspondre à l'emplacement d'une ancienne limite parcellaire, peut-être maçonnée, reliant les bâtiments P1 et P2 sur le cadastre napoléonien (III. 12-a). Toutefois, un plan des lignes électriques d'EDF indique un tracé identique à l'anomalie, avec, tout de même, de très légères incohérences. Ainsi, il est fort probable que l'anomalie corresponde au réseau installé par EDF, lequel a pu être enterré sur ou à proximité de l'ancien mur ouest qui délimite l'une des cours d'entrée de l'abbaye à l'époque moderne.

Une autre anomalie peut avoir une double interprétation : A2 qui est longée par l'anomalie A1 (III. 13-A2). Elle mesure 7 m de long sur 3 m de large et apparaît entre 0,80 m et 1 m de profondeur. Le fait que des réseaux (visibles entre 0,80 m et 1 m) relie la structure au complexe intégrant la porterie pourrait indiquer la présence d'une fosse ou d'un dispositif en lien avec le réseau EDF. Néanmoins, cette anomalie est également à l'emplacement du bâtiment P2 indiqué sur le cadastre napoléonien.

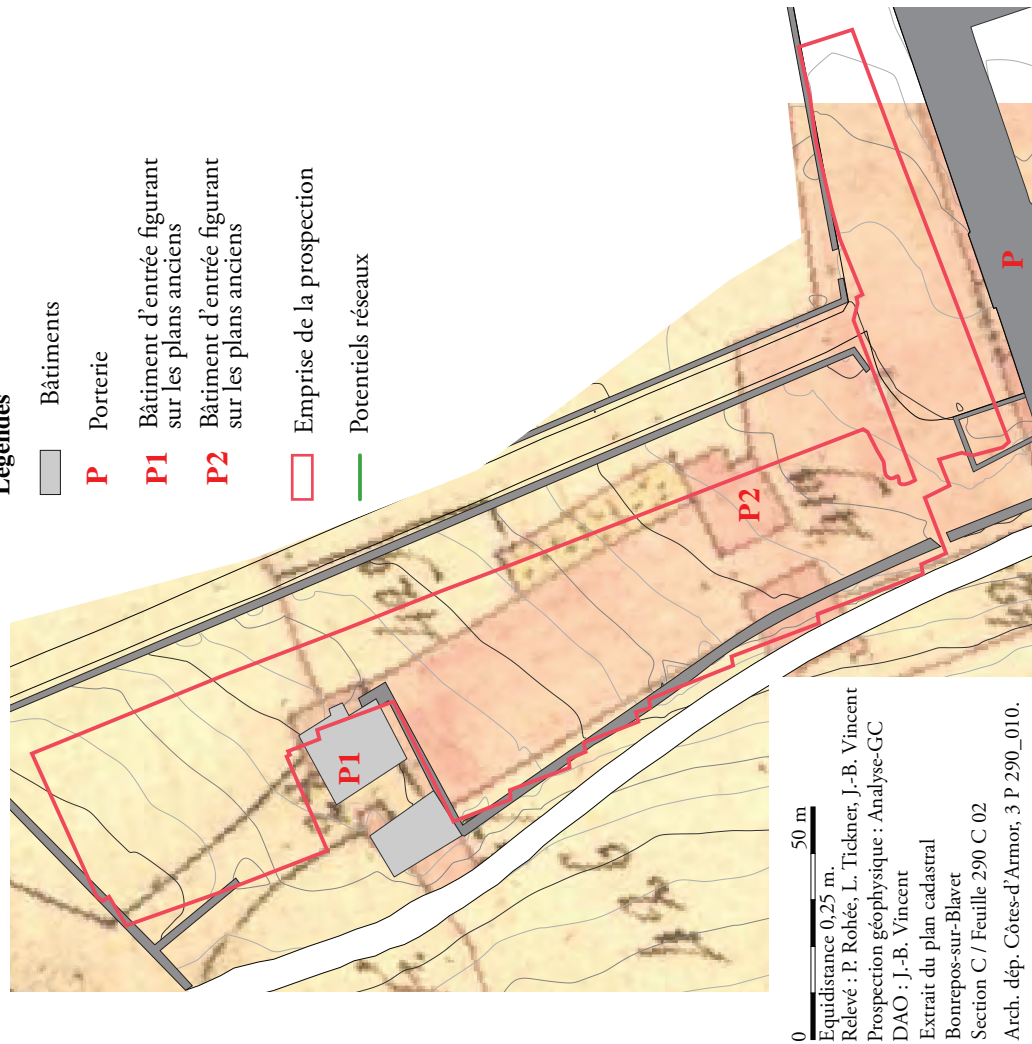
2.1.3. Les perturbations géomorphologiques

Deux vastes anomalies très diffuses apparaissent de part et d'autre du bâtiment d'entrée P1 (III. 13). Celle au nord, à proximité de la route, mesure 442 m², et celle au sud s'étend vers la porterie pour une surface de 312 m². Ce type d'anomalie peut correspondre à des modifications géomorphologiques certainement liées à des ajouts de remblais voire des zones de piétinement. Effectivement, le secteur est censé être l'entrée principale de l'abbaye, avec des cours damées et des axes de circulation.

» *Conclusion des résultats géophysiques de la zone 1*

Les anomalies radar sont nombreuses dans le secteur mais se réfèrent majoritairement voire exclusivement aux différents réseaux récents. Pourtant, nous recherchions dans ce secteur l'organisation originelle de l'entrée monastique, et pour le moment, nous ne pouvons pas certifier si les anomalies A1 et A2 correspondent aux dispositifs mentionnés sur le cadastre napoléonien. À ce stade de l'étude, aucune anomalie ne laisse transparaître l'existence d'autres constructions antérieures à celles mentionnées sur les plans anciens.

a. Emprise et cadastre napoléonien



b. Carte radar interprétée



Illustration 12 : Zone 1 - L'emprise de la prospection sur le cadastre napoléonien et carte des anomalies radar.

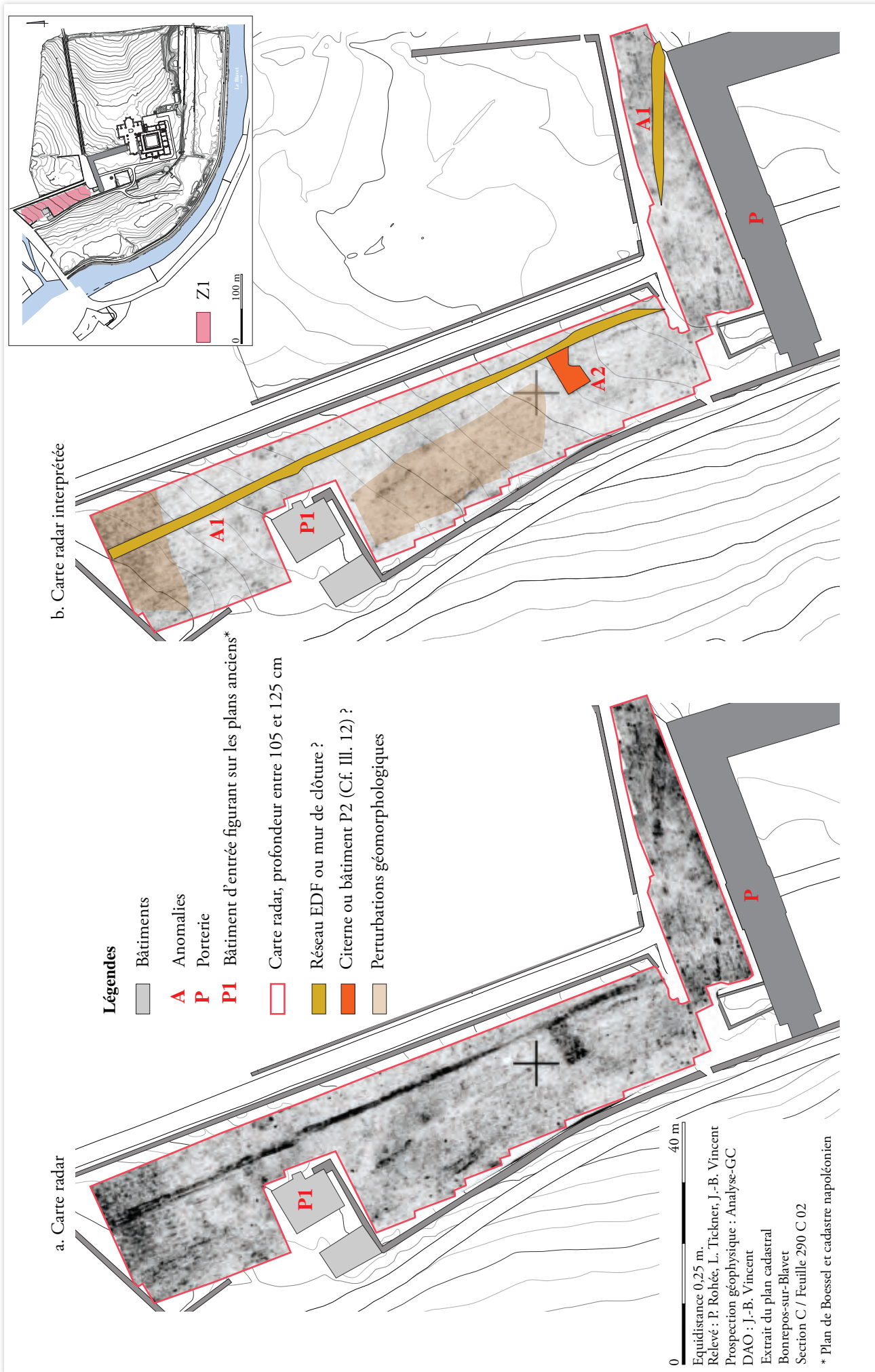


Illustration 13 : Zone 1 - Réseaux EDF, structures indéterminées et perturbations géomorphologiques retrouvées en prospection radar.

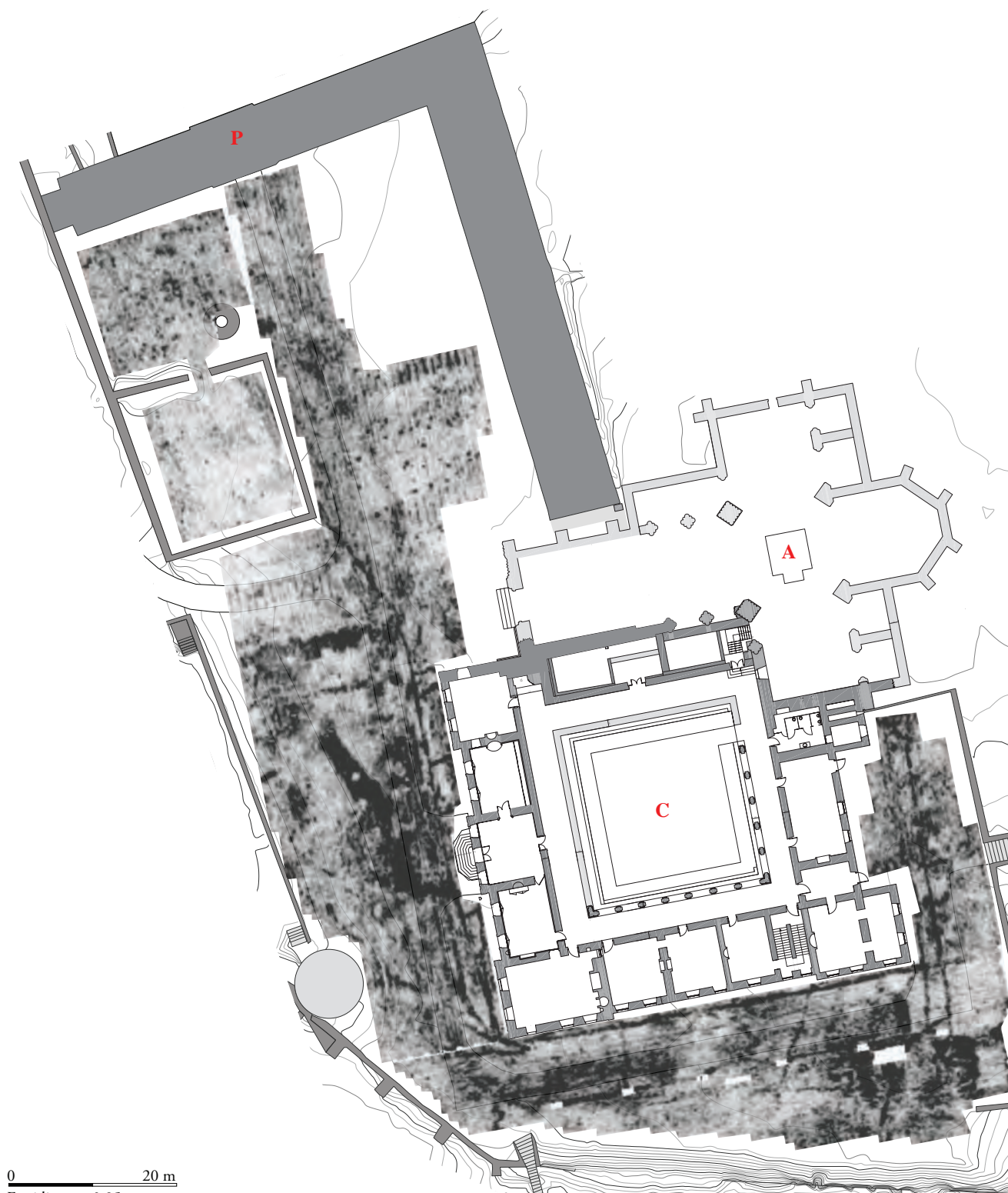
2.2. La zone 2 : les abords immédiats du carré claustral en bordure de plateforme

Cette zone est le cœur de l'abbaye qui se divisait probablement en deux parties : la moitié nord pour le secteur de la porterie et la moitié sud pour le carré claustral (III. 14). Ainsi, la prospection menée sur la plateforme conventuelle avait comme objectif de repérer cette organisation et de révéler les bâtiments disparus voire les ailes médiévales du cloître pouvant outrepasser des constructions de l'époque moderne. La surface prospectée s'étendait sur 4 170 m² laquelle était délimitée par les bâtiments et le bord de terrasse qui surplombe la plaine alluviale. La zone a subi de nombreux aménagements récents dont les plus visibles sont les systèmes d'éclairage et la route goudronnée qui mène devant l'aile ouest et à l'arrière de l'aile est. Mais ceci n'est qu'un aperçu de ce qui a été aménagé en sous-sol.

2.2.1. Les réseaux actuels

Entre 0,35 m et 0,75 m de profondeur, de nombreuses anomalies linéaires apparaissent (III. 14). Elles sont concentrées le long des bâtiments conventuels et correspondent principalement au réseau électrique qui alimente les luminaires extérieurs. De surcroît, les systèmes d'évacuation d'eau pluviale, en partie reliés à une citerne, sont également visibles tout comme le réseau d'égout qui se trouve dans le secteur oriental de la prospection. La quantité de tranchées effectuées pour installer ces réseaux est très importante, et il est fort dommage qu'aucune surveillance archéologique n'ait été mise en place pour collecter les potentielles informations archéologiques.

a. Carte des anomalies radar, profondeur 55 - 75 cm



0 20 m

Equidistance 0,25 m.
Relevé : P. Rohée, L. Tickner, J.-B. Vincent
Prospection géophysique : Analyse-GC
DAO : J.-B. Vincent
Extrait du plan cadastral
Bonrepos-sur-Blavet
Section C / Feuille 290 C 02

b. Carte des anomalies radar interprétée

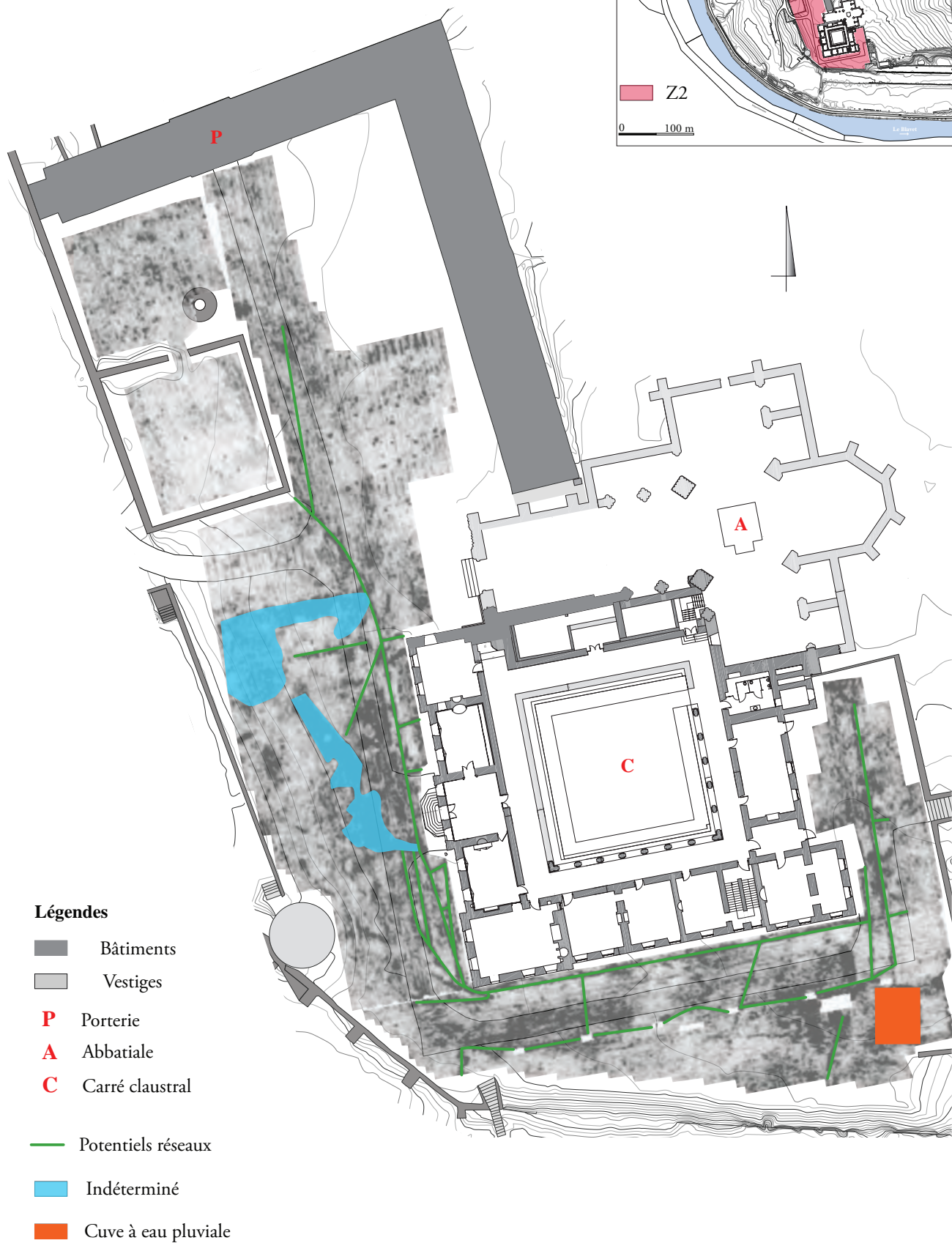


Illustration 14 : Zone 2 - Localisation des réseaux récents.

2.2.2. Le réseau hydraulique de l'époque moderne et autres structures indéterminées

Des latrines et des exutoires d'évier sont encore visibles à plusieurs endroits des bâtiments conventuels de l'époque moderne, lesquels sont indubitablement connectés à un réseau d'égout. D'ailleurs, à la base du mur extérieur de l'aile ouest, sur environ 1 m de longueur, deux canalisations sont aujourd'hui à ciel ouvert après quoi elles disparaissent en terre (III. 15 – Etoiles). Celle qui sort au nord-ouest du bâtiment semble être le système d'évacuation des latrines qui se trouvent dans la galerie nord-ouest du cloître. Concernant la deuxième canalisation, aucun indice ne laisse supposer sa fonction ; peut-être servait-elle à évacuer les eaux pluviales du cloître. En tout cas, leur tracé a été repéré lors de la prospection radar à une profondeur comprise entre 1,05 et 1,25 m (III. 15). Le système semble converger pour ne former plus qu'une seule canalisation qui devait déboucher dans le mur terrasse de la plateforme conventuelle, dans lequel un exutoire était probablement aménagé pour évacuer les eaux sales dans la plaine alluviale. Ce dispositif a dû disparaître lorsque la maçonnerie a été reconstruite récemment. Aucun autre réseau n'a été retrouvé, alors que nous en connaissons la trace juste à l'arrière de l'aile orientale, au niveau des latrines saillantes au bâtiment. Néanmoins, ce secteur a été très perturbé par l'installation de fosses septiques et de drainage en tout genre, dont les travaux ont certainement détruit les aménagements anciens.

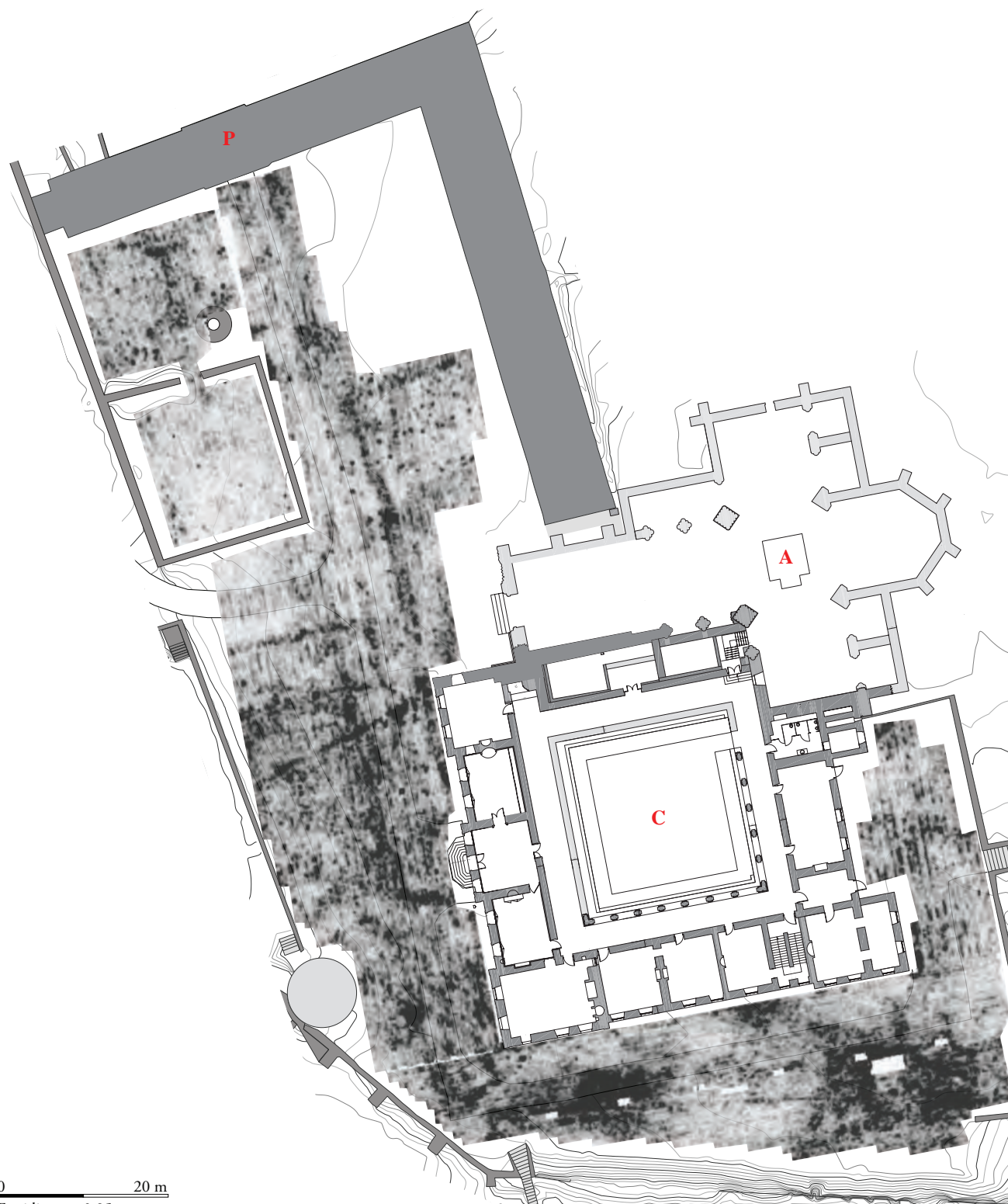
Enfin, deux autres anomalies radar, visibles entre 1,05 m et 1,25 m de profondeur, interpellent sans que l'on puisse indiquer précisément leur nature. La première a un tracé linéaire qui part depuis le centre de l'aile orientale du complexe de la porterie jusqu'à l'aile ouest du cloître (III. 15-A3). Est-ce une ancienne structure hydraulique ? Un mur de sous-clôture permettant de délimiter des espaces intérieurs comme indiqué en pointillé sur le cadastre napoléonien ? La deuxième est dans le prolongement de la nef, en bordure de plateforme (III. 15-A4). L'anomalie est en forme de U et mesure 17 m de longueur par 8 m de largeur. Est-ce un ancien bâtiment ?

» *Conclusion des résultats géophysiques de la zone 2*

Cette zone est tellement perturbée par l'installation de nombreux réseaux récents qu'il est difficile de dire si leur présence n'affecte pas la lecture d'infrastructures antérieures. Par exemple, à l'arrière de l'aile orientale, il existe un gros collecteur en lien avec les latrines qui n'a pas été repéré en prospection. Mais la manière dont il a été bouché²⁵ montre que les travaux ont probablement détruit une grande partie de la structure. Est-ce également le cas pour d'autres vestiges ? En tout cas, les seuls éléments visibles sont deux canalisations attribuables au fonctionnement du carré claustral de l'époque moderne avec deux autres anomalies, dont la nature est indéterminable. On remarquera enfin l'absence de données pour le secteur de la porterie, dont ignore la cause (zone non bâtie, vestiges détruits ?).

25. Canalisation visible depuis l'intérieur des latrines orientales de l'abbaye.

a. Carte des anomalies radar, profondeur 105 - 125 cm



0 20 m

Equidistance 0,25 m.
Relevé : P. Rohée, L. Tickner, J.-B. Vincent
Prospection géophysique : Analyse-GC
DAO : J.-B. Vincent
Extrait du plan cadastral
Bonrepos-sur-Blavet
Section C / Feuille 290 C 02

b. Carte des anomalies radar interprétée

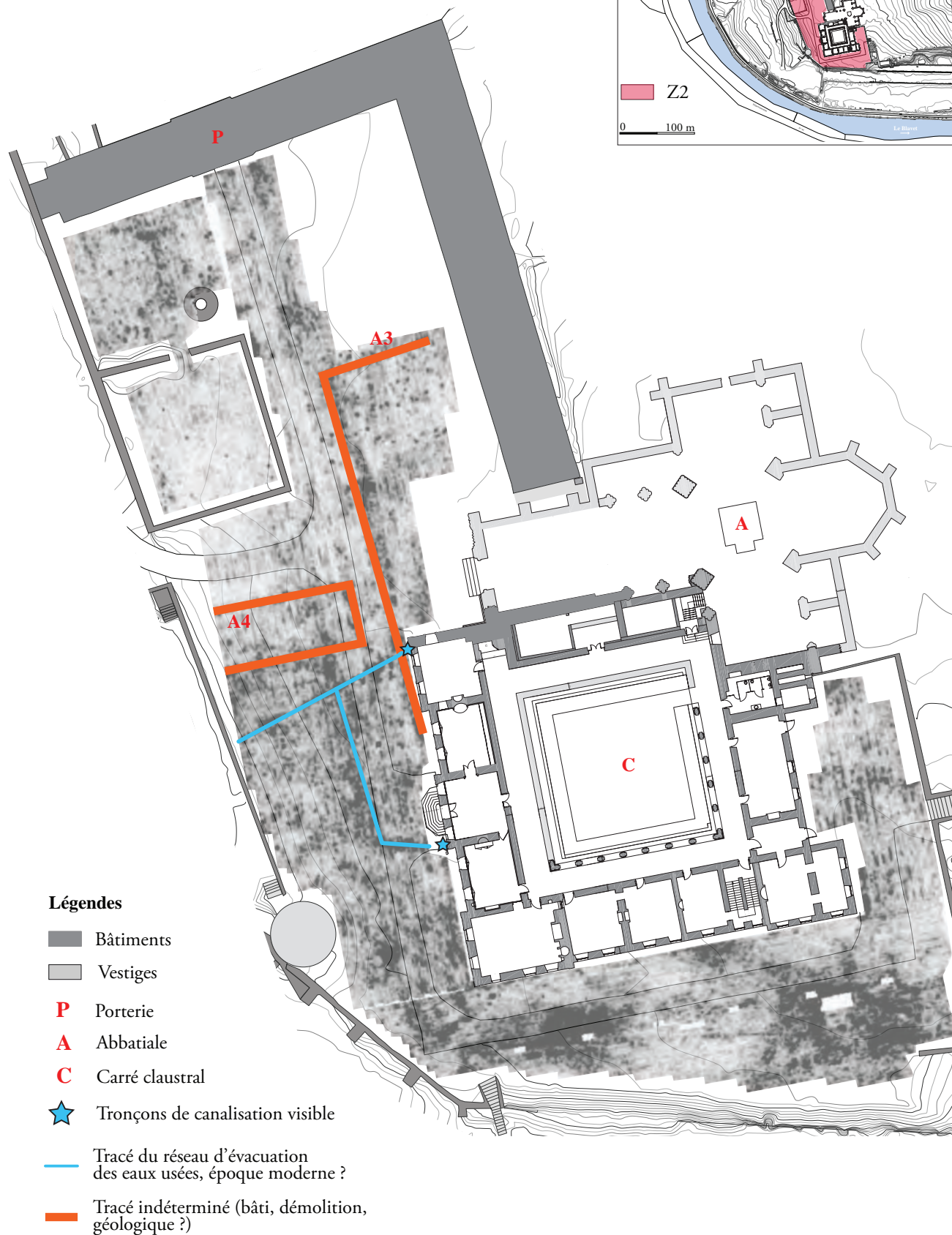


Illustration 15 : Zone 2 - Localisation des vestiges hydrauliques et d'éléments indéterminés.

2.3. La zone 3 : l'abbatiale

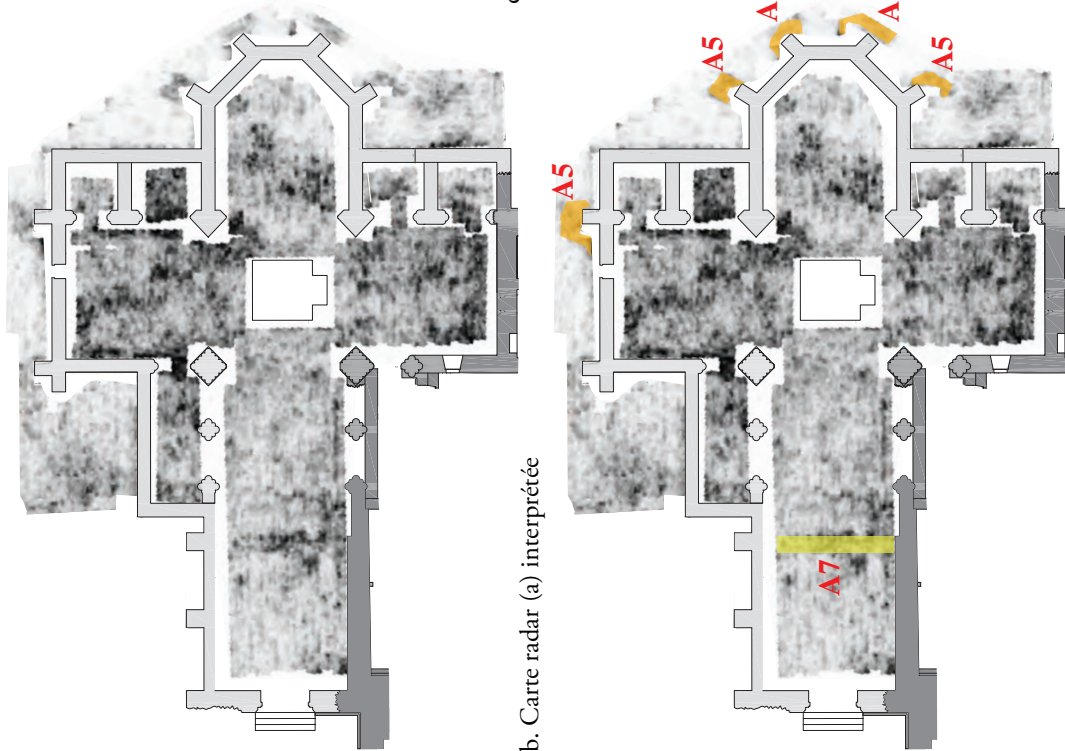
La prospection à l'intérieur de l'abbatiale et des abords immédiats du chevet et du transept nous paraissait opportune pour identifier de probables évolutions planimétriques de l'église. En tout, 1030 m² ont été prospectés sans que l'on puisse accéder à la croisée du transept à cause d'une terrasse en bois.

Il s'avère que les anomalies ne révèlent pas de bâtiment antérieur à cette abbatiale. Le sous-sol de l'église est tacheté, ce qui peut tout aussi bien être la conséquence d'un niveau de démolition ou d'une forte concentration de sépultures.

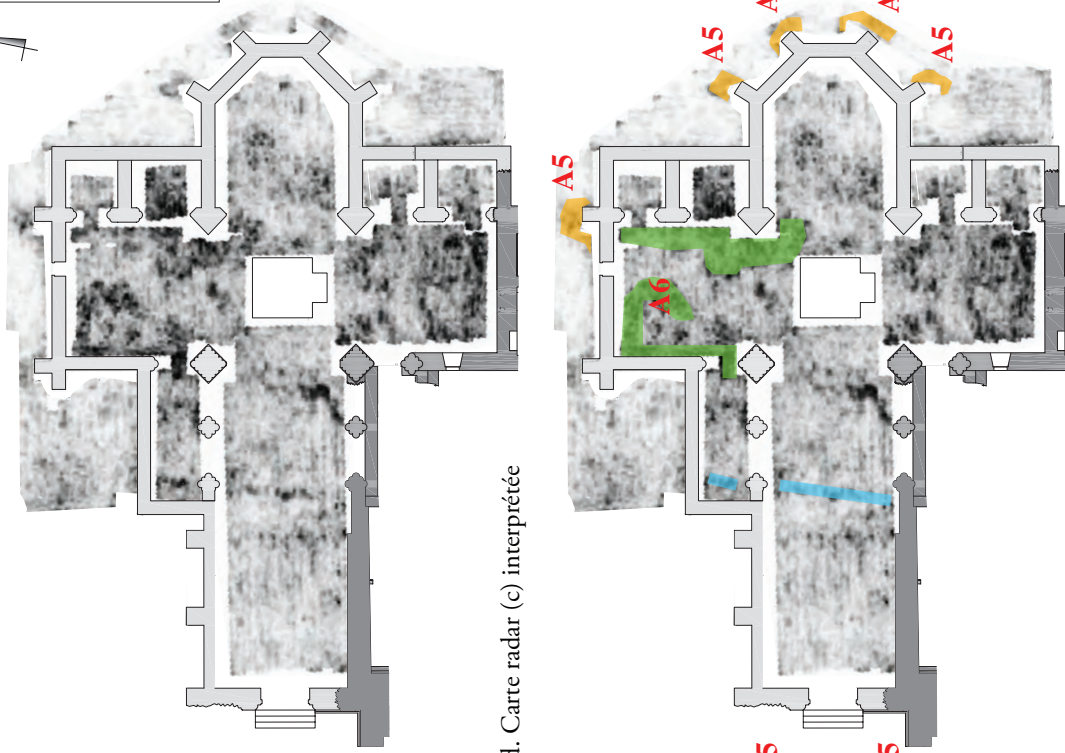
Hormis ces aspects, quelques anomalies ont des formes particulières :

- » **A5 (III. 16)** : Des anomalies apparaissent entre 0,80 et 1 m de profondeur au pied des contreforts extérieurs, dont la conséquence doit être la présence de fondations débordantes.
- » **A6 (III. 16)** : Entre 1,05 m et 1,25 m de profondeur, on observe un tracé étrange dans le bras nord du transept, bien localisé le long des maçonneries. Est-ce, comme pour l'extérieur, le résultat de fondations débordantes, ou une ancienne maçonnerie, voire le vestige d'un sol dur (dallé ?).
- » **A7 (III. 16)** : Cette dernière anomalie mesure 9,20 m de long pour 1,10 m de large et coupe, dans la largeur, la nef en deux. La structure est probablement le vestige d'une séparation qui devait être structurellement connecté au gouttereau sud, dans lequel on retrouve, dans l'axe de l'anomalie, un désordre architectural. Ainsi, nous pouvons restituer l'espace dédié aux laïcs et l'endroit où débute le chœur des moines, pour une période qui, hélas, nous échappe.

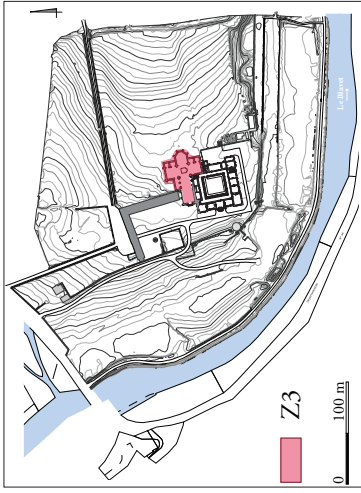
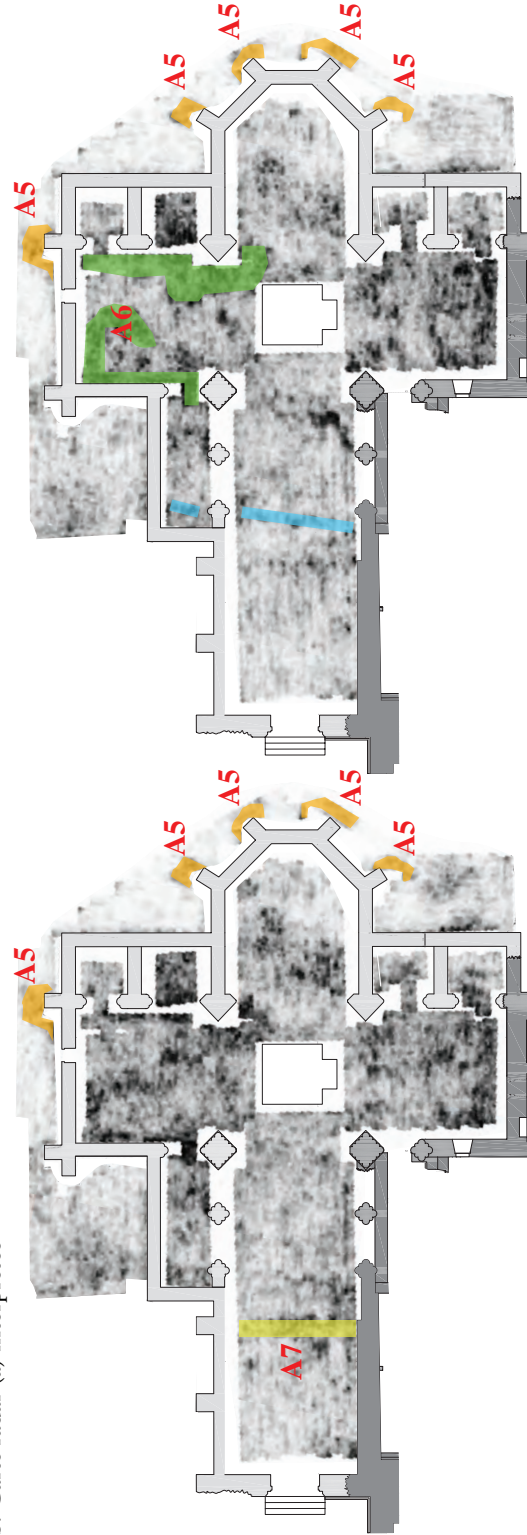
a. Carte des anomalies radar, profondeur 80 - 100 cm



c. Carte des anomalies radar, profondeur 105 - 125 cm



d. Carte radar (c) interprétée



Légendes

- Bâtiments
- Vestiges
- Mur ?
- Fondations débordantes ?
- Importante masse dure indéterminée
- Tracé indéterminé, réseau ?

0 20 m

Rélevé : P. Rohée, L. Tiekner, J.-B. Vincent
 Prospection géophysique : Analyse-GC
 DAO : J.-B. Vincent
 Extrait du plan cadastral
 Bonrepos-sur-Blavet
 Section C / Feuille 290 C 02

2.4. La zone 4 : le secteur oriental de l'enclos monastique

À l'est du carré claustral s'étend actuellement une vaste prairie, bordée au nord par un chemin, au sud par une rupture de pente naturelle du promontoire et à l'est par le mur de clôture de l'abbaye. Cette étendue, d'une superficie de 1,6 ha, a été intégralement prospectée, pour identifier le taux de constructions dans la parcelle et obtenir des informations sur un complexe architectural fouillé sans autorisation dans les années 1980. Contrairement aux autres zones, ce secteur est complètement vierge de réseaux récents.

a. Carte des anomalies radar, profondeur 55 - 75 cm



0 50 m
 Equidistance 0,25 m.
 Relevé : P. Rohée, L. Tickner, J.-B. Vincent
 Prospection géophysique : Analyse-GC
 DAO : J.-B. Vincent
 Extrait du plan cadastral
 Bonrepos-sur-Blavet
 Section C / Feuille 290 C 02

Légendes

- | | | |
|-------------|-------------------|--|
| ■ Bâtiments | ▲ Abbatale | ■ Parcelle indiquée sur le cadastre napoléonien |
| ■ Vestiges | ■ Carré claustral | ■ Un ancien parcellaire ? Tracé mieux marqué entre 105 et 125 cm de profondeur |



Illustration 18 : Détail des parcelles du cadastre napoléonien situées à l'est du carré claustral (Arch. dép. Côtes-d'Armor, 3 P 290_010).

2.4.1. D'anciennes limites parcellaires et le bâtiment du jardinier

Sur la carte géophysique de 0,55 m à 0,75 m de profondeur, une anomalie linéaire (III. 17-A8) a été détectée dont le tracé débute à l'angle nord-est de l'enclos et se termine à proximité du chevet de l'abbatiale. En cumulé, la structure mesure 141 m de long et correspond vraisemblablement à une ancienne limite parcellaire qui est celle indiquée sur le cadastre napoléonien (III. 18). La nature de la signature radar semble indiquer une construction en pierre, conservée sur 0,75 m de hauteur.

Le long de la face nord du parcellaire, à peu près au milieu, une anomalie rectangulaire de 8,90 m de long sur 5,20 m de large se dessine (III. 17-A9). Elle est le reflet des vestiges du petit bâtiment qui est matérialisé, au même endroit, sur le cadastre napoléonien (III. 18).

Enfin, un autre tracé (III. 17-A10) se dessine lequel est très ressemblant au parcellaire A9, mais légèrement décalé vers le nord-ouest. Est-ce le vestige d'un ancien parcellaire ? Ou le résultat d'une canalisation ? Les indices sont beaucoup trop maigres pour pouvoir statuer sur la nature exacte de cette anomalie qui ne peut être déterminée qu'en ouvrant le sol.

2.4.2. Le complexe monumental dans la partie sud-ouest de la prairie

Le secteur sud-ouest de la prairie concentre une importante densité d'anomalies dont la lisibilité est nette entre 0,55 m et 0,75 m de profondeur (III. 17-A11). Elles semblent dessiner deux bâtiments formant un « L », dont l'un des pignons, le plus à l'ouest, se trouve à seulement 18 m du bras sud du transept. Ici, la finesse des résultats est telle que l'on distingue, en partie, l'organisation intérieure des deux ailes. Les vestiges semblent donc bien conservés, même si nous savons oralement que les bâtiments ont été mis au jour dans les années 1980 sans être documentés²⁶.

La première aile est orientée est-ouest et mesure 7 m de large pour une longueur incertaine. Effectivement, avec une extrémité orientale assez floue, deux interprétations sont possibles : soit le bâtiment s'arrête au commencement de la deuxième aile donnant lieu à une longueur de 23 m, soit il outrepassa cette dernière et mesurerait alors 35 m de long. Le tracé du mur nord est en ressaut sans que l'on sache si c'est le véritable plan du bâtiment ou des distorsions dues aux vestiges voire à la nature des remblais. En outre, on distingue au moins deux pièces, l'une mesurant environ 13 m de long (III. 17-A11-a) suivi d'une deuxième, vers l'est, de 7,50 m (III. 17-A11-b). Une troisième pièce est

26. Sources orales Yves Ménez, SRA Bretagne.

envisageable, si l'on considère l'hypothèse d'un bâtiment outrepassant le second. Si cette dernière pièce existe (III. 17-A11-c), elle se développerait sur 13 m de long sachant que le plan suggéré par la prospection radar ne semble pas être très cohérent, peut-être à cause de l'état de conservation des vestiges.

La deuxième aile se développe vers le sud avec un pignon nord qui semble être dans le prolongement ou adossé au gouttereau sud de la première aile. Le plan intérieur de l'édifice pose moins de problème que le précédent, et l'ensemble mesurerait 22 m de long pour 7,80 m de large. On distingue trois pièces (III. 17-A11-d, e, f) dont les longueurs sont respectivement – du nord au sud – 9,50 m (d), 3,80m (e) et 6,90 m (f).

L'espace délimité par les deux ailes est très perturbé et doit renfermer d'importants remblais de démolition. Il est donc très compliqué d'identifier la présence réelle de vestiges à cet endroit, qui doit probablement être aménagé en jardin. On observe tout de même une forme rectangulaire (III. 17-A12) qui mesure 10,30 m de long sur 6 m de large à proximité d'un escalier qui débouche en contrebas sur la plateforme claustrale. Est-ce la trace d'un bâtiment ? A-t-il fonctionné avec les deux autres ailes ? Autant de questions qui resteront en suspens tant qu'il n'y aura pas d'interventions plus invasives sur le terrain. D'autres anomalies dont la signature radar pourrait correspondre à du bâti ont été repérées dans ce secteur (Annexe 1-d), mais leur tracé n'est pas interprétable.

2.4.3. Le réseau hydraulique

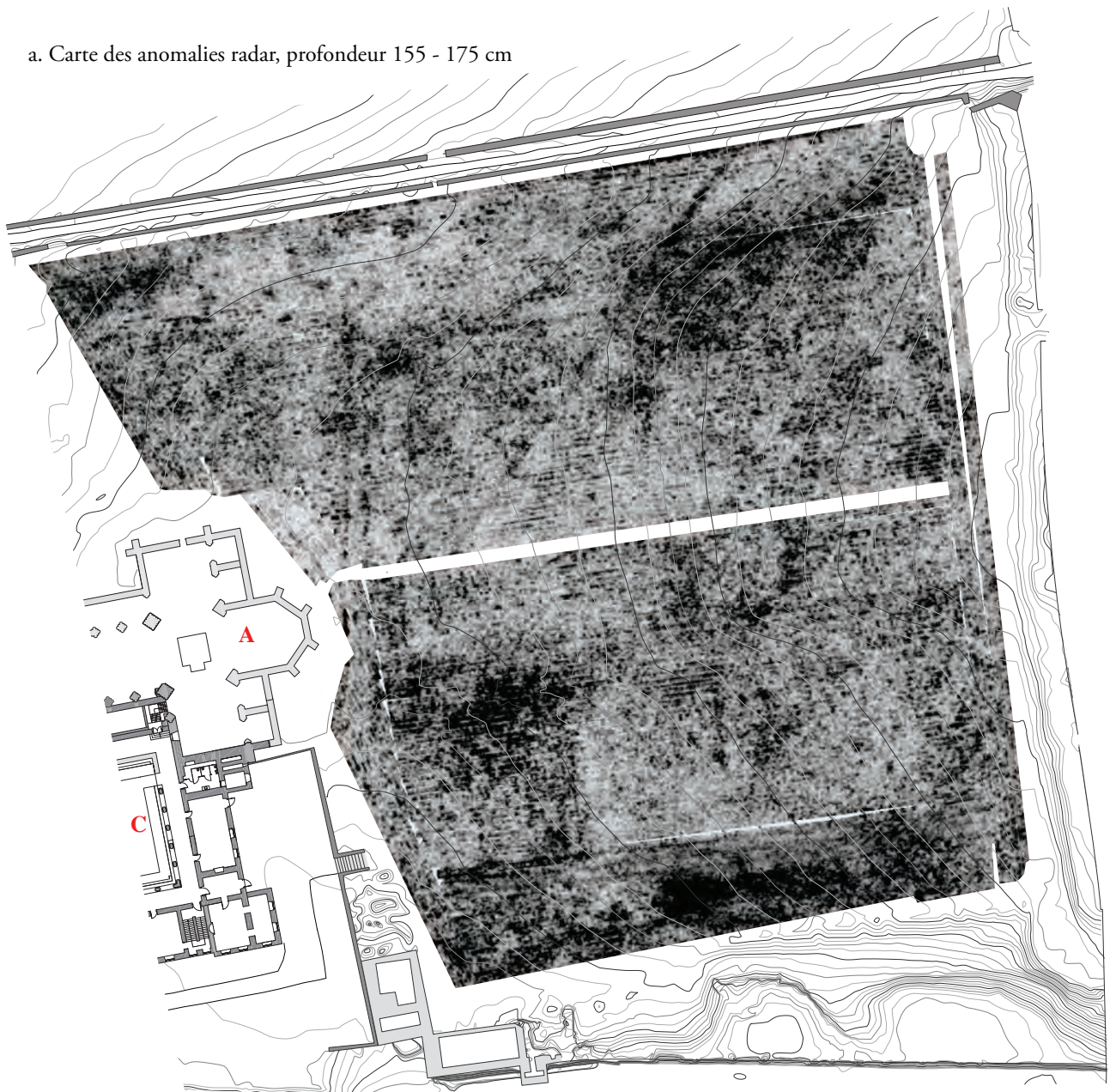
Enfin, une dernière anomalie complète les informations sur le système hydraulique de l'abbaye (III. 19-A12). Il faut pour cela atteindre une profondeur située entre 1,55 et 1,75 m pour observer une trace linéaire orientée NE-SO d'environ 100 m de long. Elle démarre depuis l'actuel chemin nord et se perd à proximité du chevet de l'abbatiale. L'anomalie est vraisemblablement une canalisation selon les observations suivantes : la restitution de son prolongement vers le NE aboutit, sans modification de tracé, directement à une source localisée lors du relevé topographique de 2019 ; de plus, l'importante profondeur d'enfouissement est le seul moyen pour conserver une pente douce jusqu'au carré claustral. Effectivement, la zone prospectée est plus haute que le point de résurgence de la source et le carré claustral. Par contre, il est difficile en l'état de savoir si cette canalisation servait à acheminer de l'eau pour une consommation alimentaire ou pour l'assainissement. De prime abord, cette deuxième option semble la plus convaincante puisque l'anomalie est très dense et montre probablement une importante canalisation maçonnée. Généralement, pour l'eau potable, de simples canalisations en terre cuite, en plomb ou en petite maçonnerie sont employées.

» *Conclusion des résultats géophysiques de la zone 4*

Cette parcelle est celle qui a révélé le plus de vestiges archéologiques. On retrouve donc du parcellaire et des bâtiments dont la plupart sont documentés par les sources planimétriques. Un complexe monumental a également été localisé, et la finesse des résultats a permis de proposer une première interprétation organisationnelle. Les hypothèses formulées seront comparées avec les sources textuelles en synthèse pour restituer le plus fidèlement possible l'infrastructure et identifier sa fonction. Enfin, d'autres anomalies peuvent être interprétées comme des maçonneries, mais leur tracé n'est pas interprétable. En tout cas, aucune construction n'a été repérée par cette méthode en lien avec les bâtiments situés le long du coteau sud.

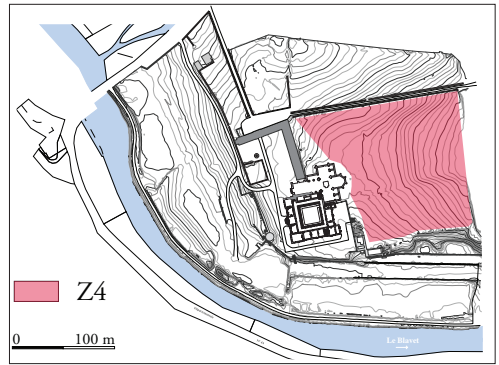


a. Carte des anomalies radar, profondeur 155 - 175 cm

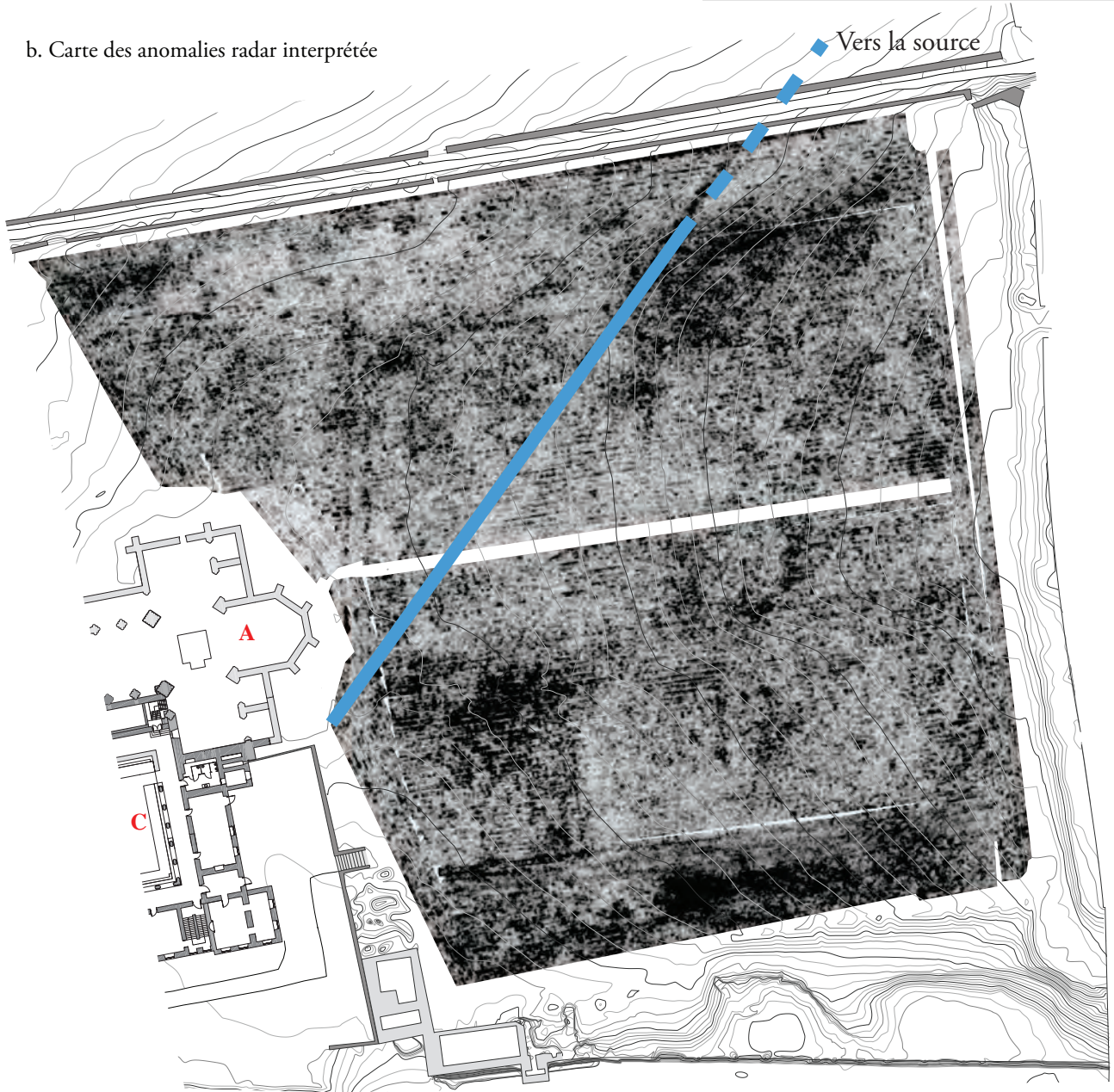


0 50 m

Equidistance 0,25 m.
Relevé : P. Rohée, L. Tickner, J.-B. Vincent
Prospection géophysique : Analyse-GC
DAO : J.-B. Vincent
Extrait du plan cadastral
Bonrepos-sur-Blavet
Section C / Feuille 290 C 02



b. Carte des anomalies radar interprétée



0 50 m

Equidistance 0,25 m.
 Relevé : P. Rohée, L. Tickner, J.-B. Vincent
 Prospection géophysique : Analyse-GC
 DAO : J.-B. Vincent
 Extrait du plan cadastral
 Bonrepos-sur-Blavet
 Section C / Feuille 290 C 02

Légendes






- | | | | | | |
|---|-----------|---|-----------------|---|--|
|  | Bâtiments |  | Abbatiale |  | Localisation de la canalisation captant la source nord-est |
|  | Vestiges |  | Carré claustral | | |

Illustration 19 : Zone 4 - Localisation d'une canalisation qui alimente l'abbaye en eau.



3 - L'ANALYSE ARCHITECTURALE DES INFRASTRUCTURES DU CARRÉ CLAUSTRAL ET DES ABORDS, ANTÉRIEURS AUX RECONSTRUCTIONS DU XVIII^e SIÈCLE

Le carré claustral et les abords immédiats conservent encore de rares vestiges antérieurs au XVIII^e siècle, qui documentent, autant que faire se peut, l'abbaye médiévale (**III. 6**). Effectivement, les maçonneries sud de l'abbatiale ont été préservées de la destruction et apportent des informations sur le monument et sur ceux qui étaient connectés au revers des murs. On retrouve également un peu partout, dans les gouttereaux des nouvelles ailes longeant le cloître, des remplois moulurés qui révèlent, en partie, les programmes stylistiques anciens. Enfin, nous irons à l'extérieur du cloître, au sud-est (**III. 7**), pour analyser les vestiges d'un complexe architectural dont la fonction et la chronologie précise sont encore incertaines, mais dont la construction semble être antérieure au XVIII^e siècle.

L'analyse architecturale ci-dessous suit donc cette organisation, depuis l'intérieur vers l'extérieur du cloître, en étudiant chaque unité murale, indépendamment les unes des autres de manière chronologique et en fonction des bâtiments révélés. Les données seront ensuite discutées avec les autres résultats dans la synthèse finale.

3.1. Analyse architecturale du gouttereau sud de la nef (Um 101) et des infrastructures connexes

3.1.1. Caractéristique générale de la maçonnerie

La nef de l'abbatiale est structurellement divisée en deux parties (**III. 6 et 20**), avec une première moitié ouest à vaisseau unique qui, le long de la deuxième moitié orientale, est flanquée de collatéraux sur deux travées dont les piliers réceptionnant les doubleaux ont été en grande partie démontés. Ainsi, le mur qui nous intéresse est celui du vaisseau unique (**III. 21 et 22**) dont l'élévation est conservée sur

une hauteur maximale de 12,57 m pour une longueur de 17 m, sans compter l'épaisseur du mur oriental de l'abbatiale et le contrefort saillant. Il faut se rappeler que l'abbatiale est construite sur une plateforme qui surplombe le reste du carré claustral. Ceci a pour conséquence un gouttereau dont la face sud est plus élevée que la face nord, et mesure 15,42 m de hauteur (**III. 22**). Le parement de cette façade étant directement au contact du cloître, il est muni de nombreux aménagements qui documentent les autres édifices.



Illustration 20 : Vue aérienne depuis le nord-ouest de l'abbatiale (Cl. R. Péron).

3.1.2. Les infrastructures de la nef – État 1

» 3.1.2.1. *La mise en œuvre générale des parements sur les deux faces*

Les parements 1002 et 1010 du gouttereau sud de la nef (**III. 21 et 22**), comme, d'ailleurs, toutes les autres maçonneries conservées de l'abbatiale, ont une mise en œuvre très homogène et très caractéristique de l'architecture locale à base de plaquettes de schiste. Autant la face nord a subi quelques réfections en sous œuvre (Usc 1004), autant le revers a un parement très homogène sans modification apparente. La maçonnerie, d'une épaisseur de 1,60 m, est constituée d'un enchevêtrement de plaquettes de schistes dont la linéarité est par endroits cassée par l'emploi de blocs de grès. Ces derniers éléments sont probablement utilisés pour réduire les contraintes architectoniques en créant des décalages dans les lits de poses pour éviter toute rupture. Même si les plaquettes de schistes sont fines et planes, il n'en reste pas moins que des interstices se forment. Les maçons vont s'employer à les boucher en utilisant de très petites pierres de calage qui servent également à régler les assises. La quantité de pierre utilisée est énorme, au point d'obtenir des joints très minces, inférieur à 1 cm. Les pierres sont liées entre elles par un mortier de terre argileux sans qu'il soit mélangé à d'autres matériaux (granulats, coquillages...). Hormis certaines reprises, le parement de l'état 1 est identique de la base au sommet du mur.

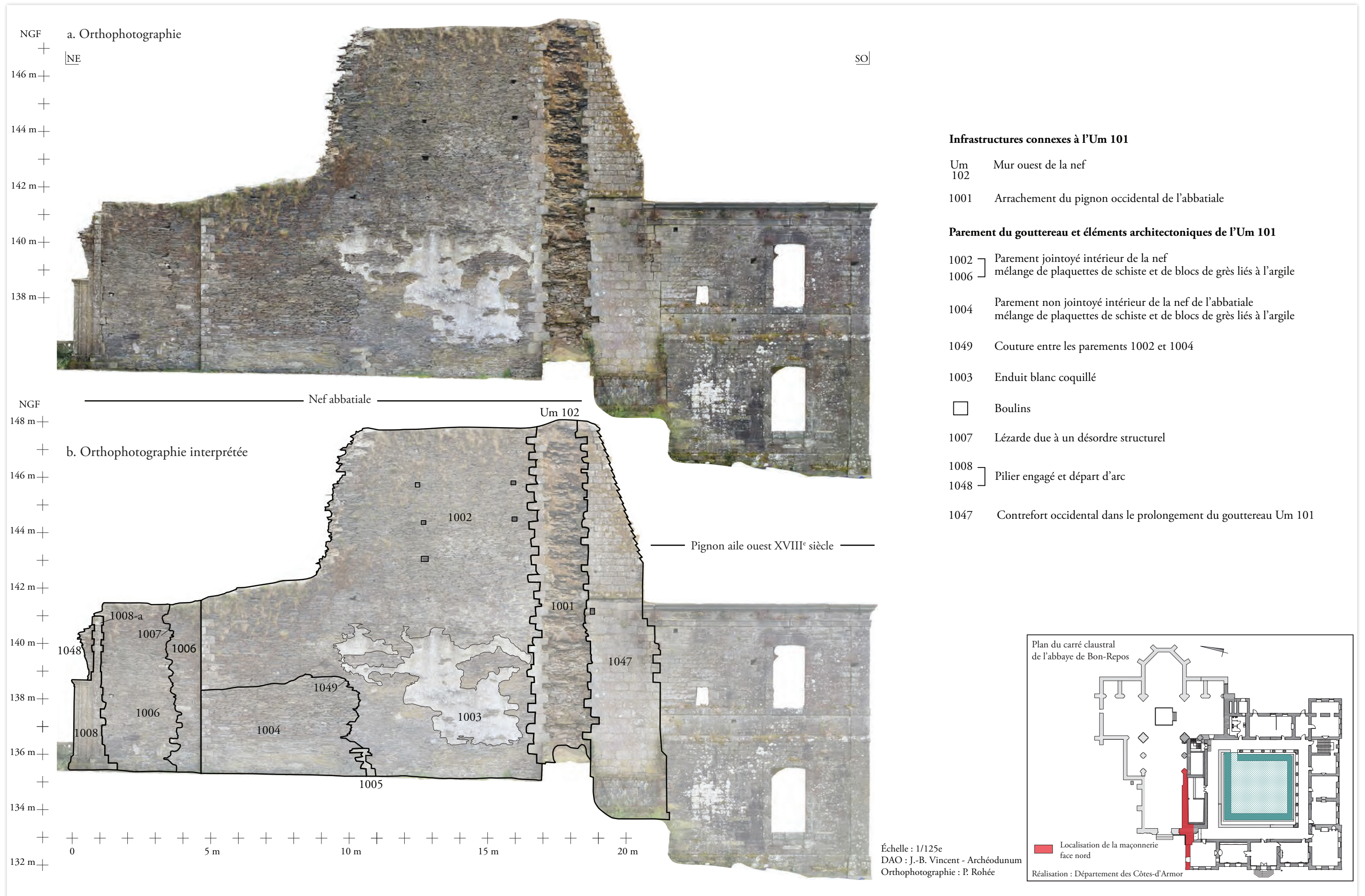


Illustration 21 : Localisation des unités stratigraphiques construites de la face nord du gouttereau sud de la nef de l'abbatiale (Um 101).

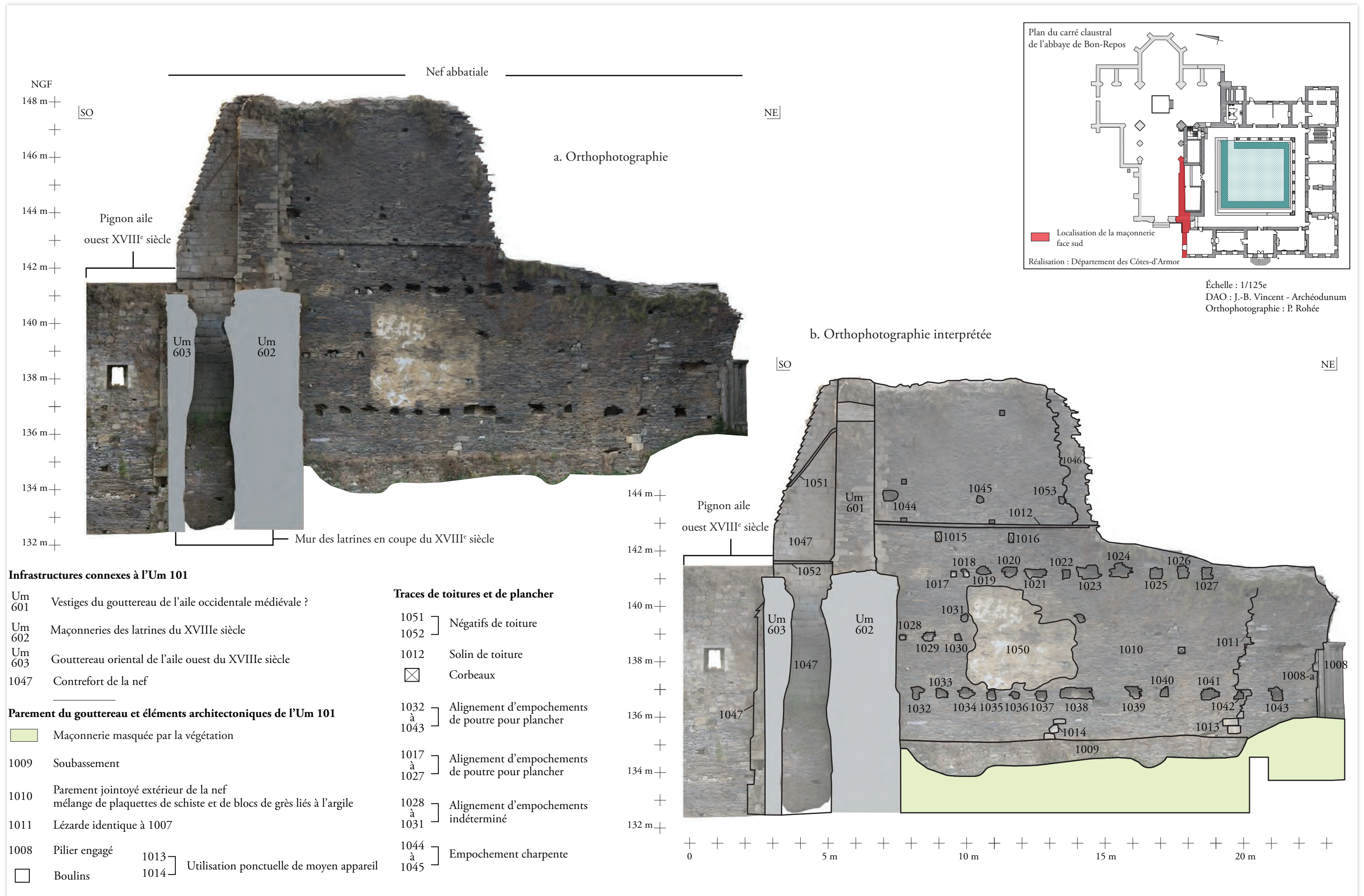


Illustration 22 : Localisation des unités stratigraphiques construites de la face sud du gouttereau sud de la nef de l'abbatiale (Um 101).

» 3.1.2.2. *L'organisation structurelle du gouttereau*

La face nord ne comporte aucun dispositif singulier contrairement à la façade sud. Effectivement, le gouttereau repose sur un soubassement droit de 2,55 m de hauteur qui est saillant de 0,15 m par rapport au reste de l'élévation (III. 22 – Usc 1009). La mise en œuvre diffère légèrement de ce que l'on a pu détailler précédemment, avec un emploi plus important de gros blocs de grès toujours liés à un mortier de terre argileux. Cette structure a un rôle majeur pour stabiliser l'ensemble de l'édifice et surtout contenir les terres de la plateforme abbatiale dont la déclivité avec le cloître correspond précisément à la hauteur du mur.

» 3.1.2.3. *Dispositifs intérieurs et traitement de surface*

Cette portion de maçonnerie de la nef est très uniforme et comporte peu d'éléments architectoniques complémentaires. On retrouve l'arrachement (III. 21 – Usc 1001) du mur ouest de la nef (Um 102), lequel est chaîné au gouttereau et au contrefort saillant (Usc 1047), ce qui implique une contemporanéité dans l'exécution des travaux. L'extrémité orientale est terminée par un pilier engagé (Us 1008) qui marque le début du collatéral sud de la nef qui s'étend sur deux travées jusqu'au transept. La travée mesure 3,61 m de hauteur pour une largeur totale de 0,94 m et se compose d'une colonnette centrale encadrée par deux autres, placées légèrement en retrait. Ce triplet réceptionnait deux arcs doubleaux : un se prolongeant vers un autre pilier à l'est et l'autre vers le sud, lesquels ceinturaient ainsi deux côtés de la travée sud-ouest du collatéral. De part et d'autre du mur, le pilier est flanqué d'une autre colonnette (1008-a), en dévers du parement, et dont la longueur dépasse les chapiteaux du pilier ; mais tronquée, il n'est pas possible de restituer sa hauteur précise. Ces éléments ont très bien pu s'étendre jusqu'au sommet du mur dans un but décoratif plus que structurel ; il paraît peu probable qu'ils aient servi de support, hormis peut-être pour des éléments de charpenterie.

L'utilisation d'arcs ne veut pas dire que l'édifice était voûté. En outre, nous ne retrouvons aucune trace de voûtain, ni de formeret ou encore de culot intermédiaire. Ces éléments architectoniques demandent une importante stabilité avec un ancrage dans les maçonneries, surtout pour couvrir des surfaces importantes. Il paraît donc inenvisageable ici qu'il y ait eu de simples voûtes plaquées contre les maçonneries ne laissant aucune marque apparente. Ainsi, nous pouvons attester que la première partie de la nef n'était pas voûtée en pierre, tout comme les bas-côtés, mais ceci sera démontré lors de l'analyse de l'Um 201.

Enfin, un traitement de surface est appliqué sur le parement intérieur que l'on retrouve de manière épisodique. Il s'agit d'un enduit de chaux coquillé de couleur blanche (III. 21 – Usc 1003), qui ne laisse apparaître aucun décor, sans pour autant signifier qu'il n'y en avait pas. La datation de l'enduit est compliquée ; il a très bien pu être appliqué à la toute fin du Moyen Âge ou durant l'époque moderne.

» 3.1.2.4. *Contrebutement extérieur (Us 1047)*

Un contrefort saillant (III. 21 et 22 – Usc 1047) est conservé dans le prolongement occidental du gouttereau de la nef dont la partie basse est masquée par l'ajout, au XVIII^e siècle, de l'aile ouest. La structure a été noyée dans l'angle du bâtiment en laissant apparaître, par endroits, son parement. Ainsi, nous pouvons restituer ses principales caractéristiques architecturales. Le contrefort mesure 16,50 m de hauteur et repose sur la plateforme conventuelle, en contrebas de celle de l'abbatiale. Il est composé d'une base de deux ressauts au minimum dont la largeur maximale est de 1,94 m pour une hauteur de 3,80 m. Vient ensuite le corps de la structure qui mesure 1,10 m de large et s'élève sur 6,32 m de hauteur. Au sommet se trouve un larmier qui court sur les deux faces et à partir duquel débute un gla-

cis qui s'affine jusqu'au sommet du gouttereau de la nef. La structure est construite en moyen appareil granitique lié à un mortier de terre argileux. Ce contrefort est le seul qui est intégralement conservé sur le pourtour de l'abbatiale. Les autres sont très arasés voire architecturalement très perturbés ; il est tout à fait possible que d'anciennes maçonneries, qui n'avaient pas vocation à être des contreforts, ont finalement été transformées pour cette finalité, durant la reconstruction du XVIII^e siècle.

3.1.3. Les vestiges d'autres bâtiments connectés à la nef – État 1

» 3.1.3.1. *Le vestige du gouttereau oriental de l'aile ouest médiévale (Um 601) ?*

Une de ces transformations semble avoir été effectuée pour stabiliser l'angle sud-ouest de la nef en positionnant un contrefort perpendiculairement à l'autre (Usc 1047). De cette manière, on pourrait croire à un système de contrefort d'angle, l'un positionné dans le prolongement du pignon et l'autre dans celui du gouttereau. Cependant, des importantes différences structurelles donneraient raison à une autre interprétation. Comme pour l'autre construction, cette maçonnerie (III. 22 – Um 601) est masquée sur sa partie basse à cause de l'installation du bâtiment des latrines au XVIII^e siècle. Ces travaux semblent avoir nécessité une rectification du parement de la face sud de la structure sans laisser le moindre indice sur sa morphologie originelle. La maçonnerie mesure 15,10 m de haut sur 1,60 m de large sans aucun ressaut constaté à la base, ni de glacis sur la partie sommitale. Structurellement, elle est construite en moyen appareil granitique lié à l'argile avec des assises qui coïncident avec celles du contrefort. Les maçonneries sont donc contemporaines et liées entre elles par un chaînage, mais la morphologie de l'Um 601 fait penser au vestige d'un ancien gouttereau. Effectivement, la largeur de la structure est importante – à titre de comparaison la largeur est identique au gouttereau de l'abbatiale – et morphologiquement uniforme sur toute la longueur alors que le contrefort (Us 1047) s'amincit verticalement. Le fait qu'il n'y ait également aucune trace de glacis surprend. Ainsi, nous sommes probablement en présence du gouttereau oriental de l'aile ouest médiévale. Cet indice est primordial pour restituer le carré claustral à cette période. D'autant plus que la maçonnerie est structurellement liée à l'abbatiale.

» 3.1.3.2. *Le vestige de la couverture d'un édifice longeant le vaisseau unique de la nef (Usc 1012, 1015 et 1016)*

La configuration de la nef est assez particulière, avec un gouttereau sud qui n'est pas linéaire à cause de l'installation des bas-côtés sur la moitié orientale. Sans un plan rectiligne de la nef, la galerie nord du cloître ne peut pas être adossée sur l'intégralité de l'église. D'ailleurs, à l'époque moderne, les religieux optent pour une galerie alignée sur l'extérieur des bas-côtés et profitent alors de l'espace vide, situé entre la galerie et la partie ouest de la nef, pour insérer des bâtiments sans que l'on sache si cette organisation est un héritage de la période médiévale.

En outre, on retrouve sur la façade sud un ancien dispositif révélant la présence d'une infrastructure adossée à la nef (III. 22). Effectivement, à 10,62 m de hauteur, depuis le sol actuel du cloître, se trouve un solin de toiture en plaquettes de schiste (Usc 1012) qui est conservé sur 7,60 m de longueur. Immédiatement sous cet élément se trouvaient des corbeaux dont il ne reste plus que deux exemplaires (Usc 105 et 1016). Nous le verrons dans la partie suivante, mais un bâtiment a été construit à cet emplacement au XVIII^e siècle, et sa limite de toiture est différente de celle-ci, ce qui atteste donc que le larmier Usc 1012 est utilisé sur un bâtiment antérieur au XVIII^e siècle, peut-être même construit au Moyen Âge. Effectivement, le gouttereau nord de la nef est pourvu de contreforts contrairement au gouttereau sud, lequel a malgré tout été épaissi de 0,50 m pour stabiliser l'édifice. Cette technique est

utilisée dans de nombreuses abbayes pour éviter que les contreforts empiètent sur la galerie du cloître. Mais ici, c'est une autre construction qui s'y trouvait²⁷ dont la nature reste à préciser : un couloir d'accès à l'abbatiale depuis l'aile ouest, type couloir des convers ? Ou un bâtiment, mais pour quelle fonction ?

3.1.4. Les modifications architecturales de la nef – État 2

Cet état correspond à toutes les modifications du gouttereau ainsi que les structures ajoutées tardivement. Dans certains cas, il est possible de préciser une chronologie relative entre ces éléments, sans pour autant avancer de datations plus précises.

» 3.1.4.1. Désordres structurels et réfection en sous-œuvre du parement intérieur

La face nord du gouttereau (**III. 21** – Usc 1049) présente une couture très nette dans le parement qui est la conséquence d'une reconstruction en sous-œuvre (Us 1004) dont la mise en œuvre est complètement différente du tronçon originel (Us 1002). La réfection a eu lieu sur une largeur de 5,70 m pour une



hauteur minimale de 6,90 m et se compose de plaquettes de schistes montées avec de la chaux coquillée. L'écartement entre les pierres est important, variant entre 2 et 4 cm, sans la moindre volonté de boucher ces interstices par des pierres de calage et des joints de mortier. Cette restauration²⁸ du parement intérieur (à l'extérieur le parement est uniforme sur l'ensemble du gouttereau) est accompagnée à l'est d'un chaînage en moyen appareil de grès et de granite. La structure permet de raccorder le dernier tiers oriental du parement (Us 1006), dont le tracé est en retrait de 0,25 m par rapport au parement occidental. Le petit tronçon (Us 1006) qui se termine par la colonne engagée du collatéral, est une construction identique à l'Us 1002, et la limite du mur ouest a été délibérément modifiée en forme de créneau pour que le nouveau parement (Us 1004) soit chaîné à l'Us 1006 (**III. 23**).

Illustration 23 : Détail du chaînage et du ressaut entre les parements Usc 1004 et 1002, vue depuis l'est (Cl. J.-B. Vincent).

Toutefois, nous ne connaissons pas la raison précise qui a abouti à ce décroché et surtout à un tracé discordant du parement nord, contrairement au parement sud qui est parfaitement aligné. Dans tous les cas, la réfection en sous-œuvre n'en est pas une à l'origine puisque les parements 1006 et 1002 sont de nature identique et probablement contemporains. Ainsi, ce décroché a peut-être été provoqué par des discordances dans l'exécution des travaux, ou par des aménagements qui seraient aujourd'hui masqués

27. Nous avons déjà indiqué que le plan de l'église ne permet pas d'installer une galerie de cloître le long du vaisseau unique de la nef.

28. Restauration des années 1990 dont une photographie montre le travail en cours (LEMAN 2019, p. 254).

par la restauration du mur (Us 1004). Cette dernière hypothèse est bien probable puisqu'au niveau de l'actuel décroché, la prospection radar a révélé une maçonnerie traversant la nef sur sa largeur (III. 16). Y avait-il donc un mur chaîné au gouttereau qui séparait la nef en deux parties ?

» 3.1.4.2. *Désordres structurels de l'extrémité orientale du parement*

On observe une couture longitudinale (III. 21 et 22 – 1007 et 1011) sur les deux faces du gouttereau, non loin de la colonne engagée. Elle se trouve à un endroit où le parement est très homogène, ce qui écarte toute hypothèse d'une quelconque reprise de maçonnerie. Est-ce le fruit d'un arrêt de chantier ? Cette idée est tout à fait envisageable tout comme celle d'un désordre architectural provoqué par la destruction d'un mur. Effectivement, une maçonnerie fermait le collatéral sud et se trouvait entre la lézarde et la colonne engagée. La structure n'a laissé aucune trace, ce qui indique qu'elle était plaquée contre le gouttereau sans aucun lien architectonique. Sa destruction – tout comme le reste du couvrement des collatéraux, dont les doubleaux – n'a pas dû arranger les choses.

» 3.1.4.3. *Les constructions du XVIII^e siècle, côté cloître*

Pour cette période, nous ne savons pas si des travaux ont été effectués à l'intérieur de l'église, tout du moins sur cette partie du gouttereau. Des réfections ont bien eu lieu mais leur nature ne permet pas, précisément, de les dater, tout comme les enduits, qui pourraient être un programme d'embellissement médiéval ou tardif.

Sur la face extérieure, les éléments sont bien plus marqués et documentent le programme architectural de l'époque moderne (III. 22). Tout d'abord, l'aile ouest est intégralement reconstruite avec l'angle du pignon nord (Um 602) et du gouttereau oriental qui intègrent le contrefort saillant de la nef (Usc 1047). Les constructeurs ont également aménagé des latrines (Um 603) intégrant une partie de ce contrefort ainsi que le vestige de l'ancien gouttereau de l'aile ouest. Ces constructions, qui sont actuellement conservées, ont provoqué l'insertion d'un solin de toiture (Usc 1051) sur le contrefort (Usc 1047).

Comme nous l'avons déjà signalé, le plan de la nef est assez compliqué à intégrer dans une organisation claustrale à cause de l'association d'un vaisseau unique et de collatéraux seulement sur la moitié orientale. Le cloître a donc été aligné sur l'extérieur des bas-côtés laissant un espace (vide ?) le long du vaisseau unique. L'infrastructure médiévale semble avoir été totalement détruite et remplacée par une autre au XVIII^e siècle, dont on devine l'organisation interne. À cette période, le rez-de-



Illustration 24 : Vue depuis l'étage de la galerie orientale du cloître des vestiges du bâtiment longeant le gouttereau sud de la nef (Cl. J.-B. Vincent).

chaussée sert de cellier²⁹ avec une porte ouvrant sur le cloître (III. 24). Au-dessus se trouvaient des étages que nous pouvons localiser grâce aux empochements de poutre qui ont été confectionnés maladroitement dans le parement extérieur de la nef (III. 22). Une première série (Us 1032 à 1043) se trouve à 4,25 m du niveau de circulation du cloître et correspond au premier étage du bâtiment. Deux autres alignements sont également visibles et doivent faire partie d'un seul ensemble charpenté. Une première série (Us 1017 à 1027) se trouve au même niveau que le sommet du gouttereau sud du bâtiment et doivent servir à ancrer des sommiers servant à la fois de solivage mais également pour réceptionner le chevronnage de la charpente. Les chevrons des fermes principales étaient alors fixés à intervalle régulier dans le gouttereau de la nef dans les empochements 1044, 1045 et 1053. Ainsi, le deuxième étage est un petit espace sous comble qui mesure au plus haut, contre la nef, 2,50 m de hauteur. Il s'agissait, au XVIII^e siècle, d'un corridor pour aller de la nouvelle aile des moines (anciennes écuries et traditionnellement aile « des convers ») à l'église ; l'objectif était de créer une sorte de « double » du cloître à l'étage ou, pour reprendre les mots de la visite de 1741, un « corridor tout autour du cloître ».

3.2. Analyse architecturale du gouttereau ouest du croisillon sud du transept (Um 201) et des infrastructures connexes

3.2.1. Caractéristique générale des maçonneries du gouttereau ouest et du pignon – État 1

Pour éviter une redondance dans les descriptions, les caractéristiques générales des vestiges du croisillon sud, comprenant les Um 201 et 301, sont détaillées dans cette partie. Nous ne reviendrons donc pas dessus lors de l'analyse architecturale du pignon sud (Um 301).

» 3.2.1.1. Plan et volumétrie conservée du bras sud du transept (Um 201 et 301)

Les bras nord et sud du transept sont parfaitement symétriques et mesurent chacun 10,75 m de profondeur pour une largeur de 15,72 m (III. 25). La répartition interne comprend un haut vaisseau de 11 m de large pour une hauteur de 14,30 m avec deux petites chapelles flanquées à l'est qui mesurent 3,60 m de large pour une hauteur sous voûte de 5,30 m. Encore une fois, c'est le bras sud qui est bien

conservé avec des hauteurs de maçonnerie quasi complètes contrairement aux arases de quelques dizaines de centimètre au nord.



Illustration 25 : Vue d'ensemble des vestiges du croisillon sud du transept avec, au premier plan, l'arase du collatéral oriental du bras nord du transept et celui du chœur (Cl. J.-B. Vincent).

29. Copie dans les dossiers conservés à l'abbaye, F8.

Cet ensemble est bien préservé et documente à la fois l'abbatiale et les autres structures du carré claustral dont les maçonneries sont communes ou tout du moins en connexion. Ainsi, la façade du gouttereau ouest documente le collatéral sud de la nef ainsi que les différents états du cloître. Quant au mur sud, étant un pignon commun au transept et à l'aile orientale du cloître, il révèle entre autre l'évolution planimétrique de cette dernière, tout comme les différents dispositifs de circulation utilisés au cours du temps entre ces deux bâtiments. À cause de la déclivité du terrain, la face sud est plus haute et atteint entre 15 et 17 m de hauteur.

» 3.2.1.2. *Les parements des deux maçonneries (201 et 301)*

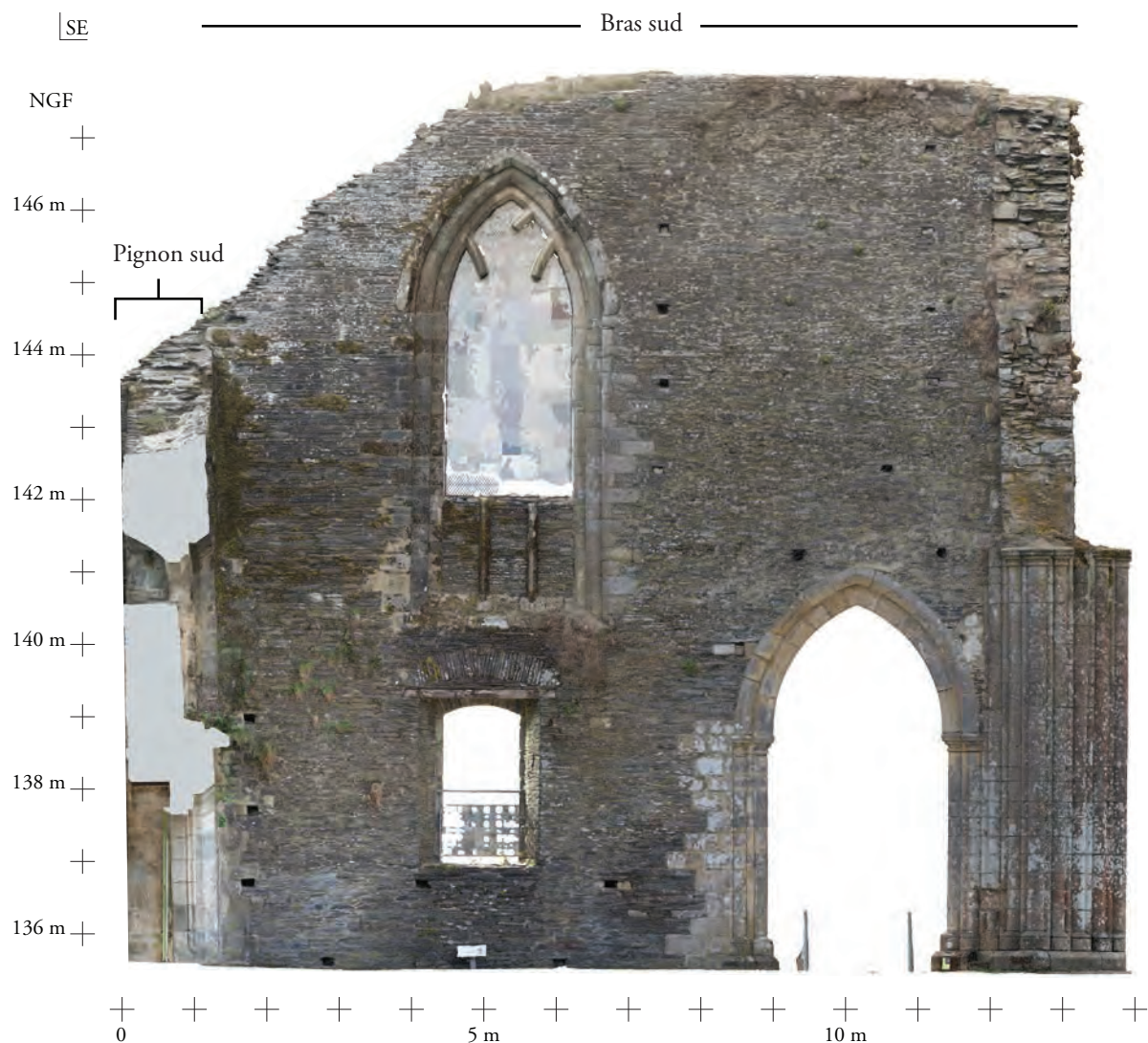
Les parements des Um 201 et 301 (III. 26 et 27) sont très homogènes et sont identiques à ceux de la nef. Contrairement au gouttereau de la nef, nous n'avons pas constaté de modifications apparentes des maçonneries en sous œuvre (hors éléments architectoniques). Ainsi, les parements semblent d'origine sans qu'il y ait eu de réfections particulières. Cependant, les murs sont très peu lisibles à cause d'une fine couche de végétation qui rend particulièrement difficile une lecture fine des coutures. Dans tous les cas, nous n'observons pas de modifications structurelles particulières – qui laissent généralement des traces notables – et il faudrait inspecter les maçonneries après nettoyage pour affiner la lecture et, éventuellement, découvrir des césures qui renseigneraient sur les étapes du programme architectural.

3.2.2. Les dispositifs intérieurs du gouttereau ouest du croisillon – État 1

» 3.2.2.1. *La baie (Usc 2005)*

La seule baie (Usc 2005) conservée de l'abbatiale pour l'état 1 se trouve sur le gouttereau du transept (III. 26). Elle est légèrement décentrée vers le sud à cause de l'empiètement du collatéral de la nef sur la maçonnerie. Depuis l'intérieur du transept, la base de la baie débute à 4,55 m de hauteur et mesure, hors ébrasement, 6,50 m de haut pour 2,85 m de large. L'appui est en glacis avec une mouluration de trois ressauts chanfreinés en continu sur les montants et l'arc brisé. Un remplage (moyennement bien conservé) est inscrit à l'intérieur de la baie qui révèle trois lancettes côte à côte (4,74 m de haut pour 0,52 m de large) surmontées de trois petits *oculi* losangiques en quinconce. La partie basse de la baie a été murée (Usc 2006) sans doute au XVIII^e siècle. La fenêtre est contemporaine de la construction du gouttereau avec une insertion parfaite dans la maçonnerie et semble être la seule qui éclairait le haut vaisseau du croisillon (aucun autre vestige de la sorte n'est conservé dans les murs). Compte tenu de l'absence de vestiges ailleurs dans les maçonneries, il est probable qu'une seule baie éclairait le croisillon sud.

a. Orthophotographie

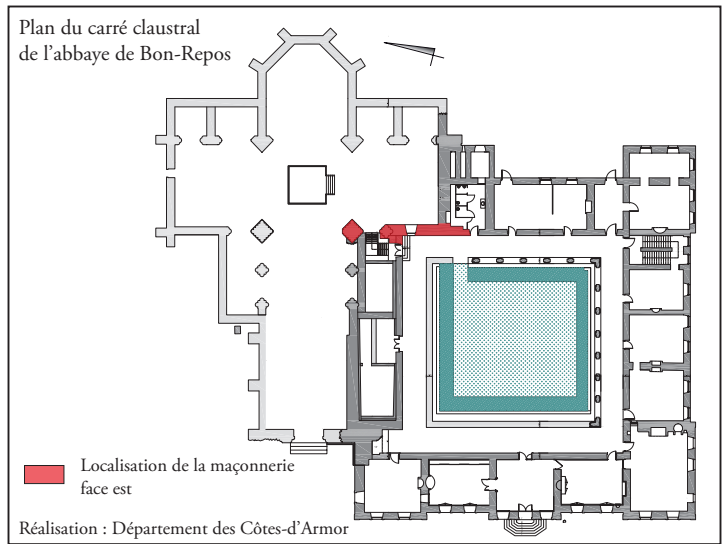


Supports et arcades connexes à l'Um 201

- 2002 Arrachement de la partie sommitale de l'arcade qui délimite le bras sud de la croisée du transept
- 2003 Pilier de la croisée du transept. Enchevêtrement de colonnettes engagées semi-circulaires en granit.
- 2004 Arcade ouvrant depuis le bras sud du transept dans le bas-côté sud de la nef

Parement du gouttereau et éléments architectoniques de l'Um 201

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 2001 Parement jointoyé intérieur du gouttereau mélange de plaquettes de schiste et de blocs de grès liés à l'argile ■ Boulins 2005 Baie haute composée d'un réseau à trois lancettes surmontées de trois oculi losangiques | <ul style="list-style-type: none"> 2006 Bouchage de la partie basse de la baie lors de la construction du nouveau cloître au XVIIIe 2007 Insertion d'une porte lors de la construction du nouveau cloître au XVIIIe siècle 2025 Négatif de l'escalier du dortoir |
|--|---|



Échelle : 1/100e
 DAO : J.-B. Vincent - Archeodunum
 Orthophotographie : P. Rohée

b. Orthophotographie interprétée

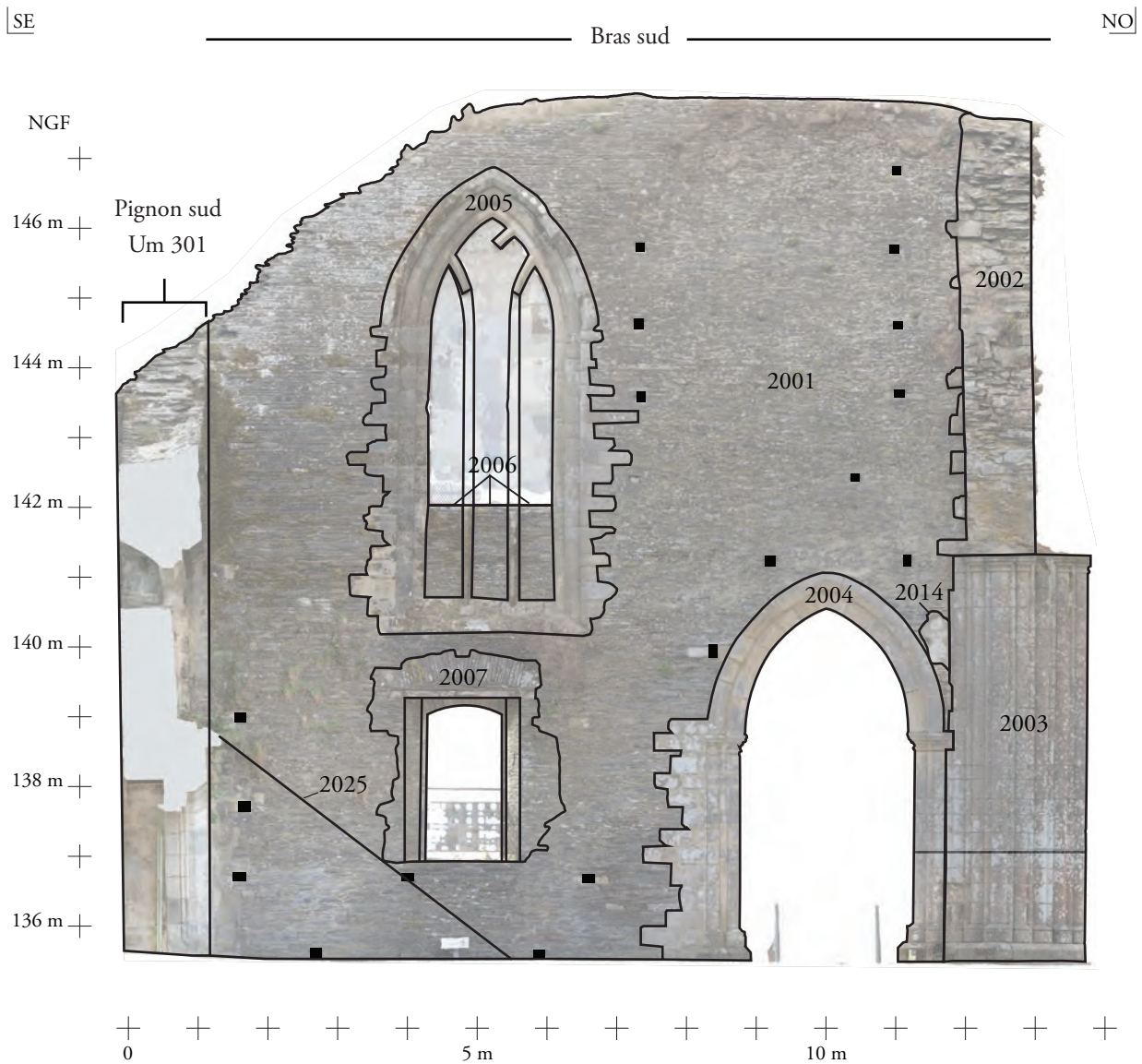


Illustration 26 : Localisation des unités stratigraphiques construites de la face est du gouttereau ouest du bras sud du transept (Um 201).

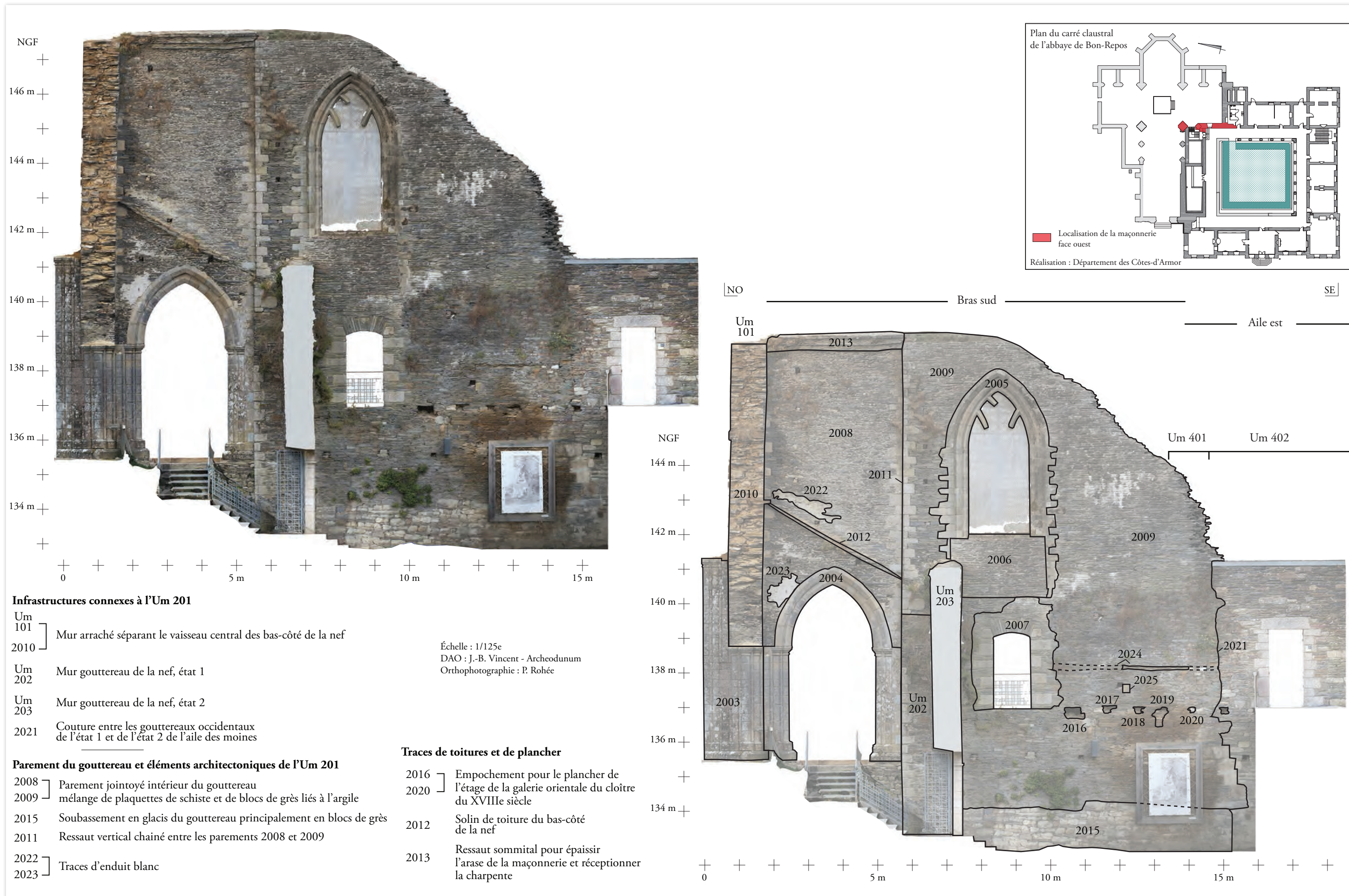


Illustration 27 : Localisation des unités stratigraphiques construites de la face ouest du gouttereau ouest du bras sud du transept (Um 201).

» 3.2.2.2. Piliers, arcade et couverture – État 1



Le nord du mur est terminé par le pilier de la croisée du transept (Usc 2003) qui est associé à l'arcade (Usc 2004) ouvrant sur le bas-côté sud de la nef (**III. 26**). Le pilier de la croisée est construit sur une base losangique chanfreinée où s'inscrivent sur chaque face quatre colonnettes positionnées les unes à côtés des autres et qui se terminent par une colonnette saillante positionnée à chaque angle (**III. 28**). La mouluration est très simple et identique pour l'ensemble des supports conservés de l'église. On retrouve une base semi-circulaire terminée par un quart de cœur et une fine scotie (**III. 28**). Les futs semi-engagés mesurent 0,25 m de diamètre ; leur hauteur est de 5 m pour ceux qui réceptionnent le couverture des hauts vaisseaux et 2,40 m pour ceux des bas-côtés. Une dernière série de colonnettes, celles qui sont au contact des murs de l'église, dépassent tous les niveaux de chapiteaux et pourraient aboutir au sommet des maçonneries, mais leur état de conservation ne permet pas de le confirmer. Enfin, les chapiteaux semi-circulaires sont très sobres avec un astragale épais, une corbeille très fine, surmontée d'un tailloir mouluré (**III. 28**).

Illustration 28 : Vue depuis le nord-ouest du pilier de la croisée du transept (Cl. J.-B. Vincent).

Le seul arc doubleau conservé (Usc 2004) se trouve dans le gouttereau ouest du transept (Um 201) et matérialise le passage entre le bas-côté de la nef et le croisillon sud (**III. 26**). La structure est en arc brisé à double rouleau chanfreiné qui repose sur trois colonnettes par piliers. À partir de cet élément, nous pouvons restituer l'ensemble des doubleaux, qui doivent être stéréotypés avec néanmoins des dimensions différentes selon qu'ils sont dans les bas-côtés ou dans les hauts vaisseaux. Ainsi, nous pouvons restituer l'arc doubleau qui séparait le croisillon sud de la croisée du transept lequel s'étendait sur une longueur de 10,70 m et se composait d'un double rouleau chanfreiné dont le sommet culminerait autour de 11 m.

La présence de piliers et d'arcs doubleaux n'est pas, encore une fois, la preuve que l'espace était voûté. Effectivement, l'angle sud du gouttereau avec le pignon ne comporte aucun support (colonnette ou culot) et aucun négatif de voûte n'apparaît sur les parements intérieurs. La possibilité que le croisillon ne soit pas voûté, comme la nef, est donc très probable. Les sources textuelles tendent d'ailleurs à laisser penser qu'au xvii^e siècle, l'église n'était pas voûtée : la visite de 1692 mentionne ainsi les travaux de charpenterie nécessaires mais ne dit rien des voûtes, ni même d'un éventuel déplacement des visiteurs pour pouvoir observer la charpente.

3.2.3. Les dispositifs extérieurs du gouttereau ouest du croisillon – État 1

» 3.2.3.1. Le soubassement du gouttereau (Usc 2015)

Côté cloître (III. 27), le gouttereau repose sur un soubassement avec un glacis qui mesure 1,40 m de hauteur et conservé sur une longueur de 7,80 m. Le parement pourrait ressembler au soubassement de la nef (Usc 1009) avec la volonté de disposer d'assises bien linéaires, mais sans y parvenir, en alternant des lits de blocs de grès et de plaquettes de schiste. Ces éléments sont liés à un mortier argileux comme pour l'ensemble des maçonneries pour la période médiévale.

» 3.2.3.2. Les vestiges du bas-côté sud de la nef et dispositif pour épaissir le sommet du gouttereau – État 1

Le gouttereau sud du bas-côté de la nef et l'aménagement du sommet du gouttereau du transept

Sur la face ouest du gouttereau du transept (III. 27), se trouve une maçonnerie (Um 202) que l'on pourrait interpréter comme un ancien contrefort (III. 29). La structure mesure au minimum 1,40 m de large pour 6,40 m de hauteur et se termine par un petit glacis. La moitié sud est masquée par le nouveau gouttereau (Um 203) du bas-côté, construit au XVIII^e siècle. Les proportions de l'Um 202 semblent néanmoins correspondre avec celles des autres murs de l'abbatiale. La structure est chaînée au transept avec du moyen appareil granitique, et le sommet du mur devait se trouver juste au-dessus de l'actuel glacis (aménagé au XVIII^e siècle) au contact du solin de toiture Usc 2012. L'arrête nord du mur se prolonge jusqu'au sommet du gouttereau du transept (Usc 2011) et forme ainsi un ressaut longitudinal de 0,21 m dans le parement ouest. Ainsi, les parements Usc 2008 (au-dessus du bas-côté de la nef) et Usc 2009 (le long du cloître) situés de part et d'autre du ressaut, ne sont pas sur le même plan. La démarcation pourrait matérialiser une étape dans la construction de l'abbatiale, voire des chantiers qui ont débuté simultanément à plusieurs endroits, nécessitant des raccords ponctuels, comme pour la face intérieure du gouttereau sud de la nef. Ainsi, la largeur du bas-côté pour le Moyen Âge était légèrement plus petite qu'après les modifications du XVIII^e siècle et mesurait donc 4 m.



Illustration 29 : Vue depuis le nord-ouest du pilier du bas-côté de la nef (jonction avec le bras sud du transept) et le vestige du gouttereau originel du bas-côté sud de la nef transformé en contrefort au XVIII^e siècle (Cl. J.-B. Vincent).

Le décalage entre les deux parements (Usc 2008 et 2009) a provoqué un désordre structurel qui s'est répercuté au sommet du gouttereau du transept (**III. 27**). Les deux parements n'étant pas alignés, l'épaisseur de la maçonnerie n'est pas la même et provoque un décroché au niveau de l'arase. Ceci pose un véritable problème pour assier la charpente du transept sur des murs qui n'ont pas la même épaisseur. Pour corriger ce problème, les constructeurs vont coiffer le haut du mur le moins épais (celui en lien avec le bas-côté) d'une petite corniche en encorbellement (Usc 2013). De cette manière, la charpente n'a pas besoin de subir des adaptations particulières.

Restitution du couverture du bas-côté sud de la nef

Même si nous avons déjà abordé le type de support du bas-côté de la nef lors de l'étude du gouttereau sud (Um 101), les véritables informations permettant de restituer le couverture se trouvent sur la face ouest du croisillon du transept (**III. 27** – Um 201). Nous ne reviendrons donc pas sur les supports qui ont été décrits dans la partie précédente pour directement analyser le mode de couverture adopté pour le bas-côté de la nef.

Au-dessus de l'arcade (**III. 27** – Usc 2004) ouvrant sur le transept, se trouve un solin qui part en diagonale depuis le mur sud du haut vaisseau de la nef (Um 101) jusqu'à l'ancien gouttereau sud du bas-côté (Um 202). Le solin est composé d'une série de plaquettes de schiste dont la partie haute est alignée avec le solin de toiture qui court sur la façade du gouttereau de la nef unique (**III. 22** – Usc 1012). Ces éléments ont donc fonctionné ensemble et attestent une couverture globale et uniforme tout du long de la nef, que l'on soit en dehors ou non du collatéral.

La courte distance (0,60 m) entre le sommet de l'arc doubleau et le solin ne semble pas assez importante pour installer un voûtement de pierre. En outre, sous le solin, on doit retrouver l'épaisseur de la couverture en ardoise ainsi que la charpente, et en cumulé, ces éléments doivent approcher des 0,60 m d'épaisseur. De plus, le mur ne comporte aucune trace de voûtement et on observe de l'enduit immédiatement au-dessus de l'arcade (Usc 2023) à l'endroit où devraient se trouver les voutains. Même si l'enduit n'est pas précisément datable, il semblerait tout de même que ce bas-côté de la nef, dont aucune trace de voûtement n'est conservée, était tout simplement couvert d'une charpente, avec peut-être un plafond voûté lambrissé en demi-berceau.

» 3.2.3.3. Un mince vestige du cloître primitif? – État 1

Aujourd'hui, nous n'avons aucune idée de l'architecture du cloître médiéval, et il est possible que cette construction ait laissée une infime trace dans le gouttereau du croisillon dont le parement n'a pas été modifié au XVIII^e siècle. Toutefois, les indices sont tellement ténus que l'hypothèse formulée ici doit être vérifiée par d'autres sources, si l'on en dispose.

Une petite saignée horizontale que l'on peut suivre sur 2 m de long a été aménagée à 5,40 m du sol actuel du cloître (**III. 27** – Usc 2024). La trace de la saignée se perd au contact de la couture Usc 2021 qui est la connexion maladroite du parement du XVIII^e siècle sur celui de l'époque médiévale. Au nord, la trace semble avoir été comblée. La limite n'est pas claire, mais cette petite partie du parement est très irrégulière avec énormément de petites pierres de calage. Dans tous les cas, elle disparaît au niveau de la porte haute Usc 2007 qui est insérée lors de la reconstruction du nouveau cloître à l'époque moderne. Juste en dessous de la saignée, se trouve une pierre de taille en granite (**III. 27** – Usc 2025) qui est parfaitement intégrée au parement. Les traces d'outils sont très marquées, contrairement à ce que l'on peut voir ailleurs, et pourraient être la conséquence d'un buchage. Ne serait-ce pas le vestige d'un corbeau qui supportait une charpente ? Les modifications du parement sont beaucoup trop proches de cet élément pour en voir d'autres ailleurs, puisque ces éventuels corbeaux auraient été, *a*

minima, espacés de 2,50 m. L'équidistance est d'ailleurs très raisonnable pour cet usage. Ainsi, nous avons très probablement les vestiges ténus de l'emplacement de la toiture de l'ancien cloître, hélas seuls éléments conservés pour cette structure.

3.2.4. Les modifications architecturales du XVIII^e siècle – État 2

» 3.2.4.1. *Le gouttereau sud de la nef*

Le gouttereau médiéval du collatéral de la nef (III. 27 – Um 202) a entièrement été détruit et transformé en contrefort. Les religieux ont fait construire un nouveau mur (Um 203) qui prend appui sur la moitié de l'ancien et se poursuit jusqu'à l'aile occidentale. La structure mesure ainsi 7,91 m de haut pour 0,83 m de large. La hauteur du mur est identique à celle de tous les autres gouttereaux des nouvelles ailes. La reconstruction du mur questionne sur l'importance des travaux dans le collatéral sud et comprend donc la dépose des arcs doubleaux des travées, mais ont-ils été remontés ? En tout cas, sur la face intérieure du nouveau gouttereau, aucune trace ne permet de le certifier.

» 3.2.4.2. *Le cloître et sa galerie supérieure*

Le cloître du XVIII^e siècle a été fortement endommagé et les seules galeries conservées sont celles longeant les ailes méridionale et orientale. Pour cette dernière, la galerie est tronquée à l'extrémité nord, mais les négatifs sont assez parlants pour prolonger son plan (III. 27). On retrouve ainsi, sur la face ouest du gouttereau du croisillon, un alignement d'empochements de poutre (Usc 2016 à 2020) qui servaient à ancrer dans la maçonnerie les sommiers de l'étage de la galerie. Il faut donc prolonger le plancher jusqu'à l'Usc 2016, à partir duquel s'opère la jonction avec le plancher de la galerie nord.

» 3.2.4.3. *Modification des ouvertures*

L'accès de l'étage de la galerie du cloître dans le croisillon sud

L'accès originel du dortoir de l'aile orientale à l'abbatiale se faisait par une porte et un escalier aménagé dans le pignon sud du transept (III. 30 – Usc 3005). Avec les reconstructions de l'époque moderne, cet accès a été supprimé et déplacé sur le gouttereau ouest, en insérant la porte Usc 2007 (III. 26 et 27). L'ouverture Usc 3005 mesure 2,24 m de haut pour 1,10 m de large et se compose d'une alternance de moyen appareil et de plaquettes de schiste. Un escalier devait être aménagé sur la face intérieure du mur, mais n'a laissé aucune trace. Ainsi, les religieux pouvaient accéder depuis l'étage du cloître dans le croisillon sud du transept après avoir descendu un petit escalier de 1,20 m de hauteur.

Comblement de la partie basse de la fenêtre haute du transept

Contrairement au cloître médiéval, celui construit au XVIII^e siècle comporte un étage qui masque la partie inférieure de la fenêtre Usc 2006. Les constructeurs vont donc murer la base de l'ouverture sur toute la hauteur de l'étage du cloître (III. 27 – Usc 2006).

3.3. Analyse architecturale du pignon sud du transept (Um 201) et des infrastructures connexes

3.3.1. Stabilité de la maçonnerie – État 1

Le pignon sud du croisillon du transept est installé en rupture de pente entre la plateforme abbatiale et celle du carré claustral. L'aile des moines du XVIII^e siècle est adossée contre le haut vaisseau du transept tandis que le revers du bas-côté oriental du transept n'est associé à aucun autre bâtiment (III. 31). Son soubassement devait être complètement visible avant qu'un mur soit ajouté en surépaisseur durant l'époque moderne (Usc 3018). La partie haute du soubassement est tout de même visible avec une maçonnerie en plaquettes de schiste de 0,90 m de hauteur qui se termine par un petit ressaut chanfreiné (Usc 3022). Puis, 0,90 m plus haut, se trouve un larmier également chanfreiné de 0,20 m de hauteur et saillant de 0,10 m du mur. Ces deux éléments sont en moyen appareil granitique, et le reste du parement du transept est identique à celui de l'intérieur de l'église. La seule différence est la présence de joints en mortier de chaux qui doivent correspondre à une restauration très récente du parement.

3.3.2. Portes et dispositifs liturgiques du transept – État 1

» 3.3.2.1. Les portes

Les deux portes construites dans le pignon (III. 31 – Usc 3004 et 3014) ouvrent toutes les deux dans l'aile des moines. Le moyen appareil granitique utilisé pour leur construction est parfaitement intégré au parement de plaquettes de schiste, et cette mise en œuvre prouve ainsi leur contemporanéité. Le seuil de la porte Usc 3004 est de plain-pied avec l'abbatiale et devait probablement ouvrir sur la sacristie. Elle mesure 1,90 m de large pour une hauteur de 2,60 m. Les montants et l'arc brisé sont moulurés en continu d'un double ressaut chanfreiné avec une double mouluration torique dans l'encadrement de la porte. Cette ouverture a été largement restaurée ces dernières décennies³⁰.

La deuxième porte Usc 3005 est à la jonction du gouttereau ouest avec un seuil situé à 3,17 m de hauteur. Elle mesure 2,80 m de haut pour 1,90 m de large, avec une conception assez proche de celle en contrebas : un arc brisé avec des montants à double ressaut chanfreiné avec une feuillure plate pour l'encadrement. L'ouverture acheminait les religieux dans le dortoir de l'aile orientale. Pour ce faire, un escalier se développait dans l'église et devait être simplement plaqué contre les maçonneries³¹ pour laisser aussi peu de trace. On observe une timide démarcation oblique (III. 26 – Usc 2025) sur le mur ouest qui doit être le résultat d'une différence de teinte dans le parement entre la partie masquée par la volée et l'autre à l'air libre.

» 3.3.2.2. Les niches de la chapelle orientale (Usc 3011 et 3012)

Dans la chapelle orientale du transept, deux niches liturgiques ont été construites dans le pignon sud (III. 31). Leur état de conservation est variable ; il ne reste de celle de gauche (Usc 3011) que la base et un montant. Elles sont toutes les deux positionnées à 0,86 m de hauteur et écartées l'une de l'autre de 1,32 m. Celle de droite (Usc 3012) est intacte et se compose d'une feuillure sur l'ensemble du pour-

30. LEMAN V., *Inventaire de la documentation conservée à l'abbaye de Bon-Repos*, Abbaye de Bon-Repos, 2019, p. 176.

31. Sur la base du gouttereau et du pignon du transept.

tour. Elle mesure 1 m de haut sur 0,80 m de large pour une profondeur de 0,33 m avec, au sommet, deux petites consoles saillantes chanfreinées qui maintiennent le linteau. Autant cette niche servait de petit placard mural, autant l'autre était probablement un petit lave-mains. Effectivement, deux petites vasques sont aménagées dans la base avec, au-dessus (0,50 m plus haut), une pierre saillante, actuellement cassée, qui devait servir d'étagère. En l'état, il est impossible de donner les mesures complètes de la structure tout comme sa morphologie précise. Ces deux éléments ont été construits en même temps que le reste du mur.

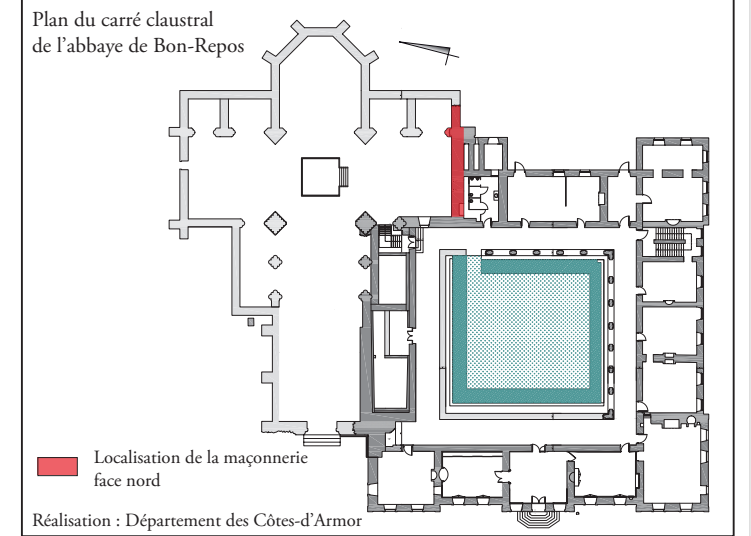
Infrastructures connexes à l'Um 301

- Um 302 } Mur arraché séparant le haut vaisseau du bas-côté du transept
- 3003 }
- Um 201 } Mur gouttereau ouest du croisillon sud du transept

Parement du pignon et éléments architectoniques de l'Um 301

- 3001 Parement jointoyé extérieur de la nef mélange de plaquettes de schiste et de blocs de grès liés à l'argile
- Boulins
- 3002 Parement jointoyé extérieur de la nef mélange de plaquettes de schiste et de blocs de grès liés à l'argile
- 3004 Porte ouvrant sur le rez-de-chaussée de l'aile des moines
- 3005 Porte ouvrant sur le dortoir des moines
- 3014 Comblement de la porte

- 3006 } Petites baies rectangulaires ajoutées
- 3007 } ouvrant sur l'intérieur de l'aile des moines
- 3011 } Petites niches liturgiques
- 3012 }
- 3009 } Formeret et arrachement du système
- 3010 } de voûtement
- 3008 } Enduits blancs
- 3013 }
- 3015 Rampant de toiture du bas-côté



Échelle : 1/125e
 DAO : J.-B. Vincent - Archéodunum
 Orthophotographie : P. Rohée

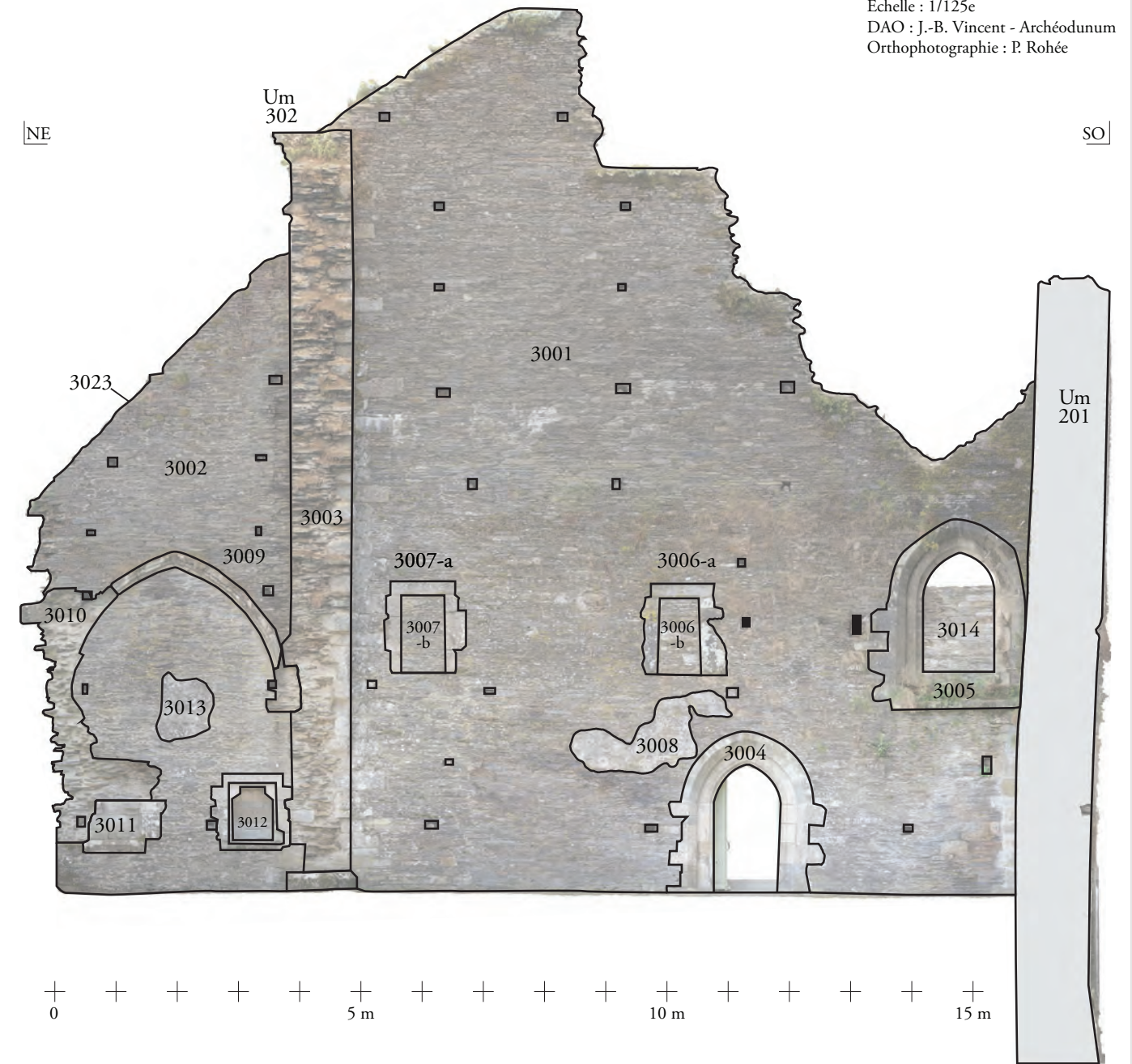


Illustration 30 : Localisation des unités stratigraphiques construites de la face nord du pignon sud du bras sud du transept (Um 301).

Infrastructures connexes à l'Um 301

- Um 401 Gouttereau ouest de l'aile orientale médiévale
- Um 402 Gouttereau ouest de l'aile orientale de l'époque moderne
- Um 403 Gouttereau est de l'aile orientale de l'époque moderne
- Um 404 Gouttereau est des latrines de l'époque moderne

Parement du pignon et éléments architectoniques de l'Um 301

- 3016 } Parement jointoyé extérieur du transept
- 3024 } mélange de plaquettes de schiste et de blocs de grès liés à l'argile
- Bouilins
- 3021 Larmier
- 3022 } Ressaut et épaississement de la base du bas-côté du transept
- 3025 }

- 3018 Soubassement
- 3020 Contrefort / vestige du gouttereau est de l'aile orientale médiévale ?
- 3015 } Formeret buché / voûtement salle basse
- 3017 } de l'aile orientale médiévale
- 3019 Formeret / voûtement du dortoir de l'aile orientale médiévale
- 3026 Couture marquant l'arrachement du gouttereau de l'aile des moines médiévale

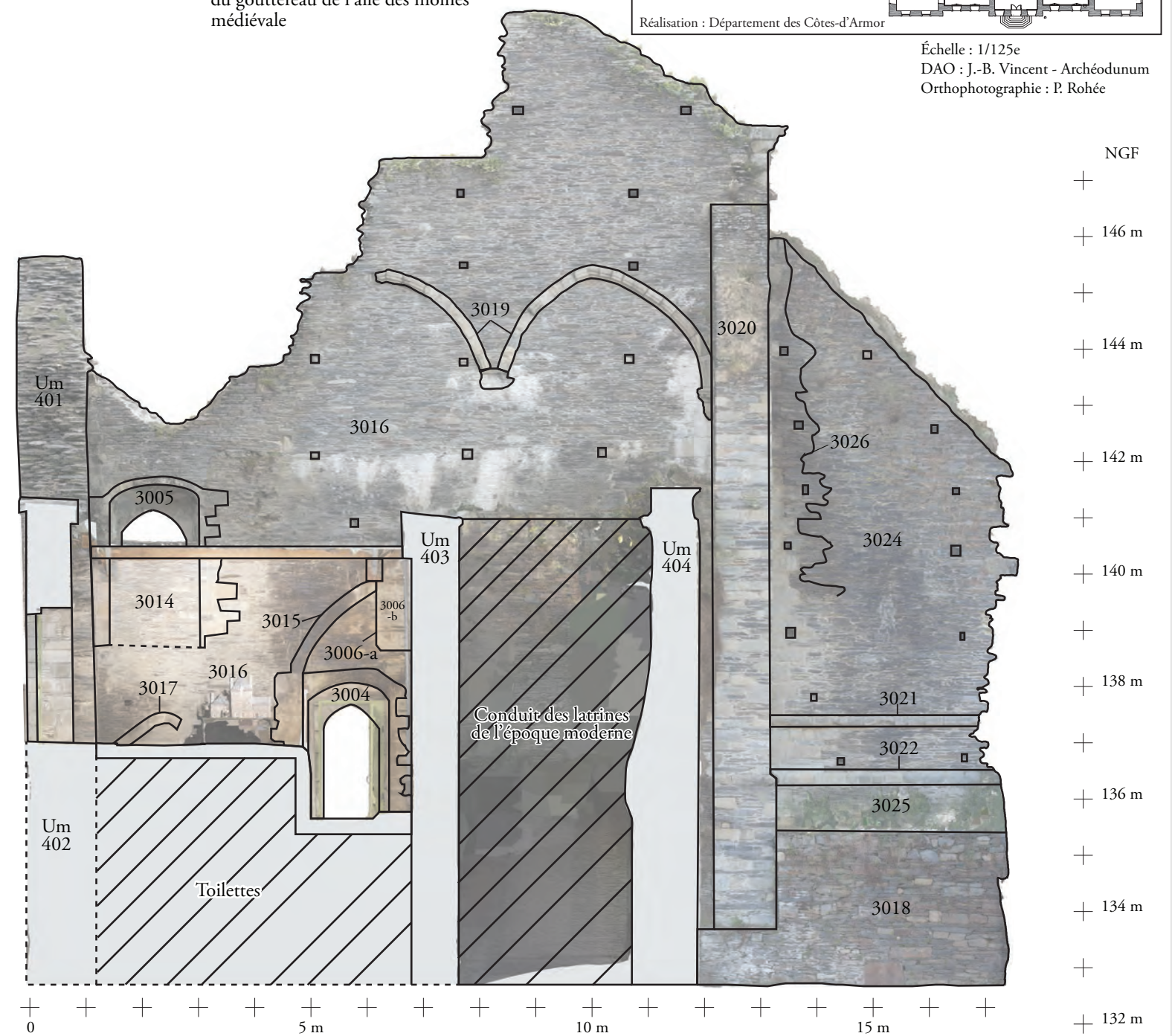
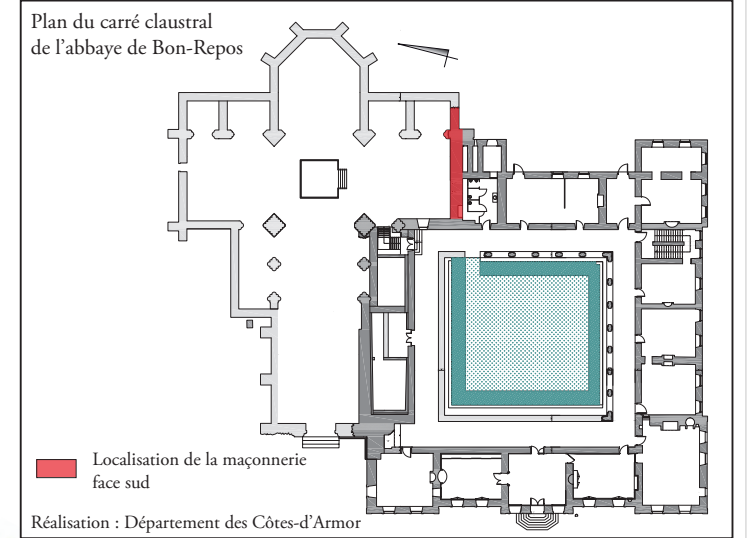


Illustration 31 : Localisation des unités stratigraphiques construites de la face sud du pignon sud du bras sud du transept (Um 301).

» 3.3.2.3. *Le couvrement du bas-côté oriental du croisillon sud du transept*

Sur le pignon sud (III. 31 – Um 301), à l'est de l'arrachement de la colonne engagée (Usc 3003) qui sépare le haut vaisseau de la chapelle, se trouve un formeret (Usc 3009) en arc brisé qui indique la présence d'un voûtement de pierre. Ce dernier est mouluré et mesure 3,80 m de large pour une hauteur maximale de 5,24 m. La retombée et les culots ont été récupérés, ce qui rend la restitution bien compliquée. Toutefois, les supports semblent très homogènes dans l'abbatiale, et nous pouvons imaginer des chapiteaux identiques à ceux du pilier de la croisée du transept. Contrairement à ce que l'on a pu voir ailleurs, les chapelles du transept semblent être les rares parties de l'abbatiale qui comportent un voûtement de pierre.

3.3.3. Face extérieure du pignon du croisillon sud (Um 301) : les vestiges de l'aile orientale – État 1

Le pignon du croisillon sud du transept constitue l'extrémité nord des deux ailes orientales, l'une construite au Moyen Âge et l'autre au XVIII^e siècle. C'est la raison pour laquelle la face sud comporte de nombreux éléments architecturaux qui révèlent, en partie, l'organisation interne de l'aile médiévale qui a été détruite à l'époque moderne. Il faut savoir que ce sont les seuls éléments conservés qui permettent de documenter le carré claustral pour les périodes anciennes en dehors du vestige du gouttereau oriental de l'aile ouest.

Pour éviter de se perdre dans les prochaines descriptions, il faut avoir en tête que l'aile orientale du XVIII^e siècle se compose ici d'un gouttereau ouest (Um 402) qui est adossé à la galerie du cloître, et d'un gouttereau oriental qui est l'Um 403, à peu près au centre du pignon. Ce dernier sert d'appui au bâtiment des latrines qui est une petite extension rectangulaire et délimitée à l'est par l'Um 404.

» 3.3.3.1. *Les gouttereaux de l'aile orientale (Um 401 et Usc 3020)*

Le gouttereau ouest de l'aile des moines doit se trouver dans le prolongement du gouttereau du transept et longe la galerie orientale du cloître. On retrouve ainsi un mur (III. 31 – Um 401) en saillie du pignon du transept sur 1,50 m de profondeur en moyenne et qui est conservé sur 11 m de hauteur. L'épaisseur de la maçonnerie est de 1,90 m comme la plupart des murs construits au Moyen Âge. Côté cloître, il n'y a aucune démarcation entre les parements de l'aile des moines et ceux de l'abbatiale, avec un angle intérieur qui est chaîné avec du moyen appareil granitique au pignon du transept. L'intégration structurelle est donc parfaite et indique un programme architectural commun.

La trace du gouttereau oriental de cette aile est très ténue car il semble avoir été transformé au XVIII^e siècle en contrefort (III. 31 – Usc 3020). La partie sommitale du contrefort, face côté cloître, est chaînée à l'abbatiale et réceptionne un voûtement (Usc 3019) qui devait probablement être celui de l'étage de l'aile médiévale. Ceci matérialise donc la présence du gouttereau, mais la largeur du contrefort (0,90 m) est structurellement trop mince pour en être un. Toutefois, on observe une couture verticale (Usc 3026), à droite de ce dernier, dans le parement extérieur de la chapelle du transept, qui pourrait bien être le négatif de l'arrachement de la moitié orientale du gouttereau. La limite est sinusoïdale à cause de détricotage du parement en plaquettes de schiste et ne peut être intégralement suivie à cause d'un jointolement récent. La distance moyenne entre cette limite et l'extrémité ouest du contrefort est de 1,80 m, soit l'équivalent des largeurs de gouttereau pour cette période.

Nous pouvons ainsi restituer une aile des moines de 11,10 m de large (dans œuvre) qui correspond précisément à celle du haut vaisseau de la croisée du transept.

» 3.3.3.2. Organisation du rez-de-chaussée (Usc 3015 et 3017)

La partie basse du pignon est en partie masquée par les latrines du XVIII^e siècle et par l'aménagement récent des toilettes de l'abbaye. Néanmoins, des vestiges apparaissent à certains endroits et offrent l'opportunité de comprendre le rez-de-chaussée de l'aile médiévale. À l'angle du gouttereau ouest (III. 31 – Um 401) et du pignon, se trouve un culot (III. 32)³² à partir duquel part un formeret (Usc 3017) qui a largement été bûché. Ce dernier dessine un arc brisé d'une largeur de 2,55 m pour une hauteur maximale de 4,65 m.



Illustration 32 : Culot du rez-de-chaussée de l'aile orientale médiévale positionnée à l'angle du pignon nord et du gouttereau ouest (Cl. J.-B. Vincent).

À droite de cet arc, se trouve le négatif d'un second formeret (Usc 3015) dont le sommet est plus élevé que le précédent. Seule sa moitié ouest est observable, laquelle représente un arc brisé qui devait mesurer environ 3,30 m de largeur. La retombée de l'arc est associée à un alignement de moyen appareil granitique bûché qui devait être à l'origine un refend. L'arc, le parement du refend et la porte (Usc 3004) ouvrant sur le croisillon du transept sont structurellement associés.

La structuration du rez-de-chaussée est compliquée à cerner à cause d'une différence de niveau dans les arcs qui sont la conséquence de différents niveaux de circulation. Si le formeret Usc 3017 est assez bas, c'est à cause de l'escalier (Usc 3005) qui mène du dortoir au transept. Mais la différence altimétrique entre l'abbatiale et le cloître permet malgré tout d'insérer une pièce sous l'escalier dont l'accès se faisait depuis la galerie du cloître. À partir de cet espace voûté, il était possible d'entrer dans une salle plus vaste qui devait se trouver à un niveau légèrement supérieur mais dont on ignore précisément l'emplacement. Cette salle, que nous pouvons interpréter comme la sacristie, était probablement voûtée sur deux travées, puisque la largeur de celle qui est conservée (Usc 3015) correspond précisément à la moitié de la distance pour atteindre le gouttereau oriental.

32. Impossibilité de relever la zone du culot en photogrammétrie.

» 3.3.3.3. Organisation de l'étage (Usc 3005 et 3019)

Selon l'emplacement des voûtements de la sacristie, le niveau de sol de l'étage se trouverait à 7,20 m de haut par rapport au sol du cloître actuel. Ce niveau supposé ne correspond pas au seuil, côté abbatiale, de la porte de l'escalier. Mais ceci n'est pas un véritable souci. La volée d'escalier a laissé une trace dans le gouttereau du transept (III. 26 – Usc 2025). En prolongeant le tracé de cette pente jusqu'à l'intérieur de l'aile, on se rend compte que l'escalier continuait dans l'épaisseur de la porte qui mesure 1,90 m de large et permettait ainsi de gravir sans problème plus d'un mètre de dénivelé (qui correspond à environ 6 marches) depuis le seuil de la porte au sol de l'étage.



Illustration 33 : Partie sommitale du pignon du transept et de l'aile orientale face sud avec les vestiges (formerets et le culot) du voûtement du dortoir médiéval (Cl. J.-B. Vincent).



Illustration 34 : Détail du culot (angle orientale) du voûtement du dortoir médiéval (Cl. J.-B. Vincent).

La particularité du dortoir de l'aile orientale est qu'il était voûté (**III. 31** – Usc 3019). Depuis l'actuel contrefort, une succession de deux formerets de 3,40 m de largeur qui reposent sur des culots dont un seul exemplaire est conservé à l'angle du gouttereau oriental et du pignon nord (**III. 33 et 34**). Le culot a une forme ogivale avec des crochets et, au-dessus du tailloir, se trouvent encore les vestiges des ogives de la voûte. La partie ouest du pignon a été arrachée, mais la disposition des arcs suggère qu'il y avait en tout trois formerets répartis sur la largeur de l'édifice. Ces éléments indiqueraient donc que le dortoir était voûté sur trois vaisseaux, ce qui est suffisamment rare dans le nord-ouest de la France pour le préciser.

3.3.5. Les baies – État 2

Deux petites baies architecturalement identiques ont été insérées dans le pignon sud du croisillon (**III. 30 et 31** – Usc 3006 et 3007). Elles sont rectangulaires et culminent à 3,50 m de haut par rapport au sol de l'église. Elles mesurent 1,26 m de hauteur pour une largeur de 0,70 m et ont été bouchées durant l'époque moderne. Ces ouvertures ont été insérées à un moment où l'étage de l'aile des moines médiévale a été modifié. En outre, le revers de la baie Usc 3007 est masqué par les latrines du XVIII^e siècle, mais l'autre est encore visible. Ainsi, l'ouverture Usc 3006 coupe l'arc formeret de la voûte de la sacristie (**III. 31**), ce qui induit donc que le voûtement entre le rez-de-chaussée et l'étage de l'aile médiévale n'existait plus au moment où les deux baies ont été insérées. Mais elles ont été bouchées lorsque l'aile du XVIII^e siècle a été construite.

Ces deux petites baies peuvent donc indiquer une modification des niveaux de circulation de l'aile médiévale à une période qui nous échappe. Ou alors, elles ont été insérées dans l'entrefaite de la destruction de l'aile et sa reconstruction sans que l'on sache le temps qui s'est écoulé entre ces deux événements.

3.3.6. Les réorganisations au XVIII^e siècle – État 3

Avant de détruire l'aile des moines médiévale, les religieux font construire un bâtiment qui est moins large de moitié, avec des latrines en appendice le long de l'abbatiale. Le gouttereau ouest est greffé sur l'ancien (**III. 31** – Um 401) qui a été conservé sur toute sa hauteur, mais sur un petit mètre de longueur seulement. Le gouttereau oriental est positionné contre le pignon de l'abbatiale, à peu près centré sur le haut vaisseau du transept (**III. 31** – Um 403). L'ancien gouttereau oriental a été détruit et en partie transformé en contrefort (**III. 31** – Usc 3020) puisque ce dernier se trouve à la jonction du haut vaisseau et de la chapelle orientale. Enfin, le bâtiment est beaucoup moins haut (8 m de hauteur sous toiture) avec un étage 3 m plus bas que le précédent.

Cette reconstruction dont les niveaux de circulation ne coïncident plus avec les anciens provoque donc la fermeture des accès inutiles vers l'abbatiale. Ainsi, la porte de plain-pied dans le transept est condamnée (**III. 31** – Usc 3004). Aujourd'hui cette porte ouvre sur un escalier donnant sur l'étage, mais il s'agit là d'un aménagement récent³³. Cette porte était nécessairement fermée puisque l'espace intérieur servait d'accès depuis le cloître aux latrines. Enfin, la porte primitive permettant d'accéder au dortoir est également bouchée.

On ignore l'ampleur des travaux concernant la chapelle du transept. Le gouttereau extérieur a été assurément refait lorsque le gouttereau oriental de l'aile des moines a été modifié en contrefort. Ce réaménagement a-t-il provoqué des modifications plus importantes du gouttereau de la chapelle ? Nous avons aujourd'hui trop peu d'informations pour répondre à cette question.

33. LEMAN 2019, p. 176.

3.4. Analyse sommaire des remplois médiévaux dans les gouttereaux des ailes du XVIII^e siècle

Les faces extérieures des gouttereaux des nouvelles ailes du cloître du XVIII^e siècle ont été relevées par photogrammétrie, permettant ainsi de localiser précisément des éléments sculptés anciens remployés dans ces maçonneries (III. 6 – 401, 501, 601). Dans le projet scientifique, nous avons proposé cette étude sous forme de test, puisque l'examen généralisé à l'ensemble des murs auraient été beaucoup trop long, le but étant de voir l'intérêt de cette démarche sur un échantillonnage bâti accessible et de compléter les connaissances sur le style architectural employé dans cette abbaye cistercienne au Moyen Âge. N'oublions pas que le seul référentiel stylistique pour cette période se trouve dans l'abbatiale (bases, colonnes, chapiteaux... dont la mouluration est clairement stéréotypée) et, anecdotiquement, dans l'aile orientale. Chaque élément remployé a été cartographié sur des orthophotographies consultables en annexe (Annexe 2-a, 2-b et 2c). Sur une totalité de 300 m² de parement, 46 éléments ont été retrouvés dont 28 pour le gouttereau de l'aile orientale. Les éléments de voûtement sont majoritaires et, d'un point de vue chronologique, nous pouvons donc exclure le fait qu'ils proviennent de l'église. La pierre utilisée est exclusivement granitique.

» *Type 1 – Les colonnettes*

Nous avons retrouvé 23 colonnettes, soit la moitié des éléments remployés dans les maçonneries. Leur usage peut paraître étonnant à cause de leur forme ronde qui peut complexifier la mise en œuvre du parement. Ces matériaux se retrouvent dans les trois maçonneries et peuvent être regroupés en deux catégories. La première concerne des colonnettes circulaires (III. 35 – 1a1) qui sont originellement disposées adossées à une maçonnerie, voire complètement déconnectées. Elles se déclinent en trois types, définis par la différence de diamètre : 1a1 = 13 cm – 1a2 = 11 cm – 1a3 = 6,6 cm. Les éléments sont disposés en boutisse, ce qui ne permet pas d'entrevoir leur longueur ; sont-ce des colonnettes monolithes ? Le deuxième (III. 35 – 1b) regroupe les colonnettes engagées dont la sous-catégorisation correspond à la profondeur d'insertion dans les maçonneries qui est déterminée par l'emplacement du biseau dans la colonnette. Elles sont de tailles identiques, soit 11 cm de diamètre. Le type 1b3 est morphologiquement différent et pourrait faire partie des colonnettes à filet saillant que l'on retrouve dès le XII^e siècle³⁴.

» *Type 2 – Les ogives*

Morphologiquement, le type 2 s'apparente à des fûts de colonnette (III. 35 – 2.), à l'image de ce qui est conservé dans l'abbatiale, mais leur faible taille oriente vers d'autres éléments architecturaux. Ces éléments dont la largeur est de 13 cm en moyenne sont probablement des ogives de formes différentes : le type 2a1 est composé d'un tore axial encadré par deux autres ; le type 2a2 est similaire avec une forme plus ogivale pour le tore central – deux ogives de ce groupe sont positionnées en panneresse et permettent d'observer la mouluration de face ; le type 2b1 est composé d'un seul tore ogival ; enfin, le type 2c1 doit être la retombée d'ogives à l'angle d'un bâtiment.

» *Type 3 – Les claveaux*

Cette catégorie (III. 35 – Type 3) regroupe l'ensemble des claveaux. On retrouve ici des sommiers, des sous-sommiers et des clés. Ces éléments, difficilement datables, sont aussi bien utilisés pour des portes que pour des fenêtres. Il faut au moins deux à trois claveaux pour restituer fidèlement la forme de l'arc d'une ouverture tout en s'assurant qu'ils proviennent d'une même entité architecturale. Un seul bloc comporte un chanfrein.

34. LEFÈVRE-PONTALIS 1909, p. 300.

1. Les colonnettes

a. Les colonnettes adossées

Type 1a1



Type 1a2



Type 1a3



b. Les colonnettes engagées

Type 1b1



Type 1b2



Type 1b3



2. Les ogives

Type 2a1



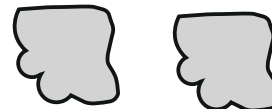
Type 2a2



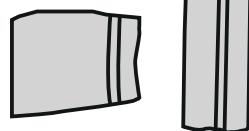
Type 2b1



Type 2c1



Insertion en panneresse



3. Claveaux

Type 3a1

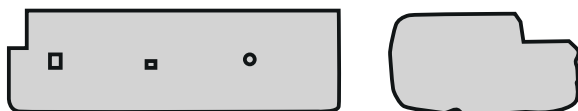


Type 3b1



4. Encadrements baies, portes

Type 4a1



Type 4b1



5. Bandeaux

Type 5a1

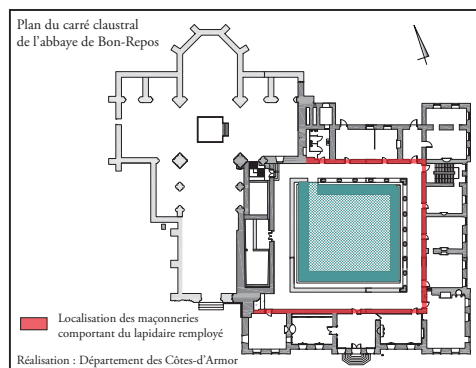


0 10 cm 50 cm

DAO : J.-B. Vincent

A partir du relevé photogrammétrique du cloître.

Les éléments essentiels sont présentés sur cette planche.



Échelle : 1/125e
DAO : J.-B. Vincent - Archéodunum
Orthophotographie : P. Rohée

Illustration 35 : Typologie du lapidaire réemployé dans les gouttereaux côté cloître des ailes du XVIII^e siècle.

» *Type 4 – Encadrement baies et portes*

Pour les ouvertures, on retrouve également des éléments de montant (**III. 35** – Type 4) et d'appui de fenêtre avec des feuillures. L'une d'entre elles est percée d'orifices rectangulaires et ronds qui ont servi à fixer des dispositifs métalliques (barreau, gond, verrou...). Leur morphologie est assez basique sans qu'il y ait le moindre indice chronologique.

» *Type 5 – Les bandeaux*

Le seul élément véritablement mouluré a été retrouvé dans le gouttereau de l'aile sud (**III. 35** – Type 5). Il s'apparente à un bandeau, avec un décor à raccord, c'est-à-dire que la moulure continue uniformément de pierre en pierre. Le motif est à base de crochet associé à du végétal et devait encadrer le sommet d'une ouverture ou courir sous une corniche.

L'étude s'est seulement portée sur les façades qui longent les galeries du cloître, et le recensement mériterait d'être réalisé sur l'ensemble des autres parements construits au XVIII^e siècle du carré claustral pour documenter, peut-être davantage, les styles architecturaux médiévaux. Les principaux éléments architectoniques retrouvés correspondent à des éléments de voûtement et de supports qui proviendraient des ailes médiévales du cloître (hors abbatiale). Pour les supports, on retrouve deux grandes familles de colonnettes : celles intégralement circulaires qui sont donc employées de manière autonome ; et les colonnettes à base circulaire avec un pan coupé indiquant qu'elles étaient adossées contre un mur. La première catégorie de colonnettes était probablement monolithe et a pu être employée pour former les arcades du cloître ou encore, pour agrémenter certaines portes monumentales. Effectivement, les colonnettes monolithes sont utilisées au XIII^e siècle en Normandie pour agrémenter, par exemple, l'entrée principale de la salle capitulaire de l'abbaye de Fontaine-Guérard, mais aussi en Bretagne, pour orner l'entrée de la salle capitulaire de l'abbaye de Beauport. Le modèle des ogives (un tore axial flanqué de chaque côté de deux autres plus petits) est très similaire à la morphologie du formeret du dortoir médiéval de l'aile orientale de Bon-Port, que l'on peut dater du XIII^e siècle. Nous n'avons pas retrouvé d'ogives similaires sur d'autres sites bretons, la forme triflée est bien courante mais souvent plus travaillée avec la présence de gorges entre les tores.

3.5. Analyse architecturale du complexe sud-est du carré claustral

3.5.1. Localisation et plan général du complexe

Un complexe architectural a été construit à 13 m au sud-est du carré claustral (**III. 7**). Cette construction repose sur la plateforme conventuelle tout en étant insérée dans le coteau sud après un décaissement du relief sur une surface de 367 m² et sur 5 m de hauteur. L'ensemble se compose de deux bâtiments distincts, l'un orienté nord-sud (**III. 7** – B1), et donc parallèle à l'aile orientale du cloître, et un second orienté est-ouest (**III. 7** – B2) dont l'angle nord-ouest est connecté à l'angle sud-est du premier. Ainsi, une bonne partie des façades et pignons opposés au versant sont conservés sur 3 à 6 m de hauteur (**III. 36 et 37**). Les vestiges du complexe ont été mis au jour dans les années 1990 : l'intérieur du bâtiment B1 a été décaissé sur 5 m de hauteur ; pour le second, B2, les fouilleurs se sont arrêtés à proximité de la base d'éléments architecturaux notables (baies, cheminées...) donc, potentiellement, près du niveau de circulation. De cette manière, le plan est en grande partie restituable tout comme

l'identification des volumes intérieurs. La lecture fine des maçonneries est délicate à cause d'une végétation très dense. Le site a pourtant été débroussaillé, mais les mousses et les autres végétaux qui poussent dans les parements empêchent toute analyse fine dont la chronologie relative. L'analyse s'attachera donc davantage à restituer l'organisation interne de l'édifice qu'à établir un phasage incertain.

Illustration 36 : Vue depuis l'ouest du complexe architectural placé au sud-est du cloître. À gauche B1 et à droite B2 (Cl. J.-B. Vincent).



Illustration 37 : Vue du soubassement et de la tourelle des latrines du bâtiment B2 du complexe architectural sud-est, vue depuis le sud-est (Cl. J.-B. Vincent).



3.5.2. Analyse architecturale du bâtiment B1

Avec un parement aussi peu visible et une mise en œuvre peu soignée, il est très compliqué d'identifier les éléments structurels qui sont contemporains de l'édification du bâtiment ou ajouté postérieurement. Nous organisons tout de même la description du bâtiment en trois grands états qui correspondent à d'importantes modifications qui ont été perçues lors de l'étude.

» 3.5.2.1. Plan et mise en œuvre – État 1

Pour rappel, le bâtiment B1 est orienté nord-sud. À cause des arases masquées par une fine couche de terre végétale, seules les cotations intérieures du bâtiment pourront être déterminées. L'édifice mesure 11,50 m de long pour 5,85 m de large avec des parements intérieurs conservés sur 4,56 m de hauteur (III. 38). L'espace interne n'était pas sectorisé, il l'a été plus tard lorsque le mur de refend en « L » (III. 39 – Usc 7014 et 7017) a été ajouté pour créer deux pièces qui ne communiquent pas entre elles (III. 7 – B1-a et B1-b). Le sol humifère actuel coïncide à quelques centimètres près avec le sol d'origine puisque l'on observe les bases de la porte ; par ailleurs, une photographie révèle le sol juste après le décapage³⁵.

Sur l'ensemble du bâtiment, les parements intérieurs de la pièce B1-a sont visibles contrairement à l'espace B1-b, lequel n'a d'ailleurs pas pu être relevé à cause des cônes de démolitions le long des murs et de la broussaille beaucoup trop dense. Pour les façades d'origine, il ne reste plus que le pignon sud (III. 40) dont la lecture est très délicate à cause des étais en bois qui empêchent le versement des maçonneries. Quant au parement du mur ouest, visible depuis l'arrière de l'abbaye, il a été chemisé dans une maçonnerie très récente (III. 40 – Usc 7021). Malgré la minceur des éléments visibles, on observe une différence de traitement entre l'intérieur et l'extérieur (III. 38 et 39). Les parements (Usc 7004, 7005, 7011, 7013, 7014) sont confectionnés à partir de plaquettes de schiste avec une proportion plus importante de blocs de grès contrairement à ce que l'on a pu voir dans l'abbatiale. Le montage est effectué sans assises régulières et sans alternance spécifique des matériaux. Le tout est lié à un mortier de terre argileux avec l'usage de nombreuses pierres de calage pour combler les interstices. Le parement du pignon sud est principalement monté en grès dont la taille est très variable et ne dépasse rarement pas les 0,25 m d'épaisseur. Le grès est très grossièrement taillé, donnant une impression de moellonage. Comme pour l'intérieur, un mortier de terre argileux est utilisé.

35. LEMAN 2019, p. 247.

- 7001 } Parement très grossier. Utilisation majoritaire de blocs de bloc de grès
- 7005 } avec des plaquettes de schistes en calage le tout lié à l'argile.

- 7004 } Parement de l'étage du bâtiment très altéré par la végétation.
- 7010 }

- 7009 Ressaut pour assoir l'étage
- 7003 Porte ouvrant sur un couloir comblé
- 7006 à 7008 } Niches

- 7004 Placcard

a. Orthophotographies

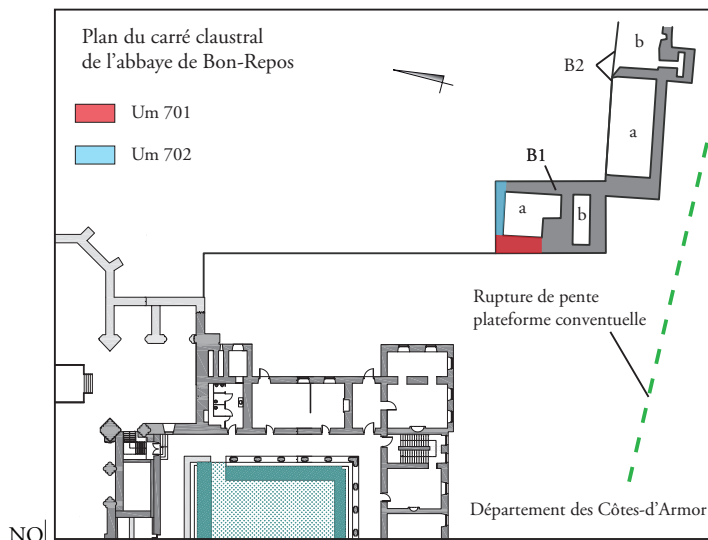
NGF 135 m+ | SE *Les unités stratigraphiques de l'Um 701 - B1*



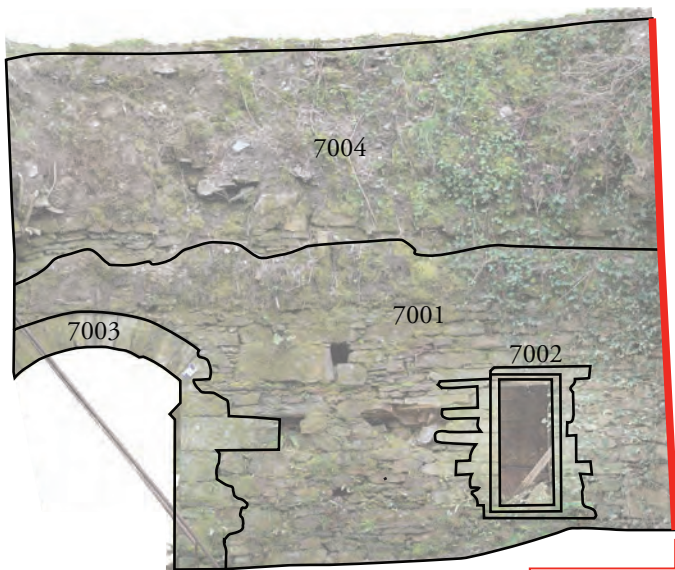
NGF 135 m+ | SO *Les unités stratigraphiques de l'Um 702 - B1*



b. Orthophotographies interprétées



Échelle : 1/60e
DAO : J.-B. Vincent - Archéodunum
Orthophotographie : P. Rohée



Maçonneries chaînées

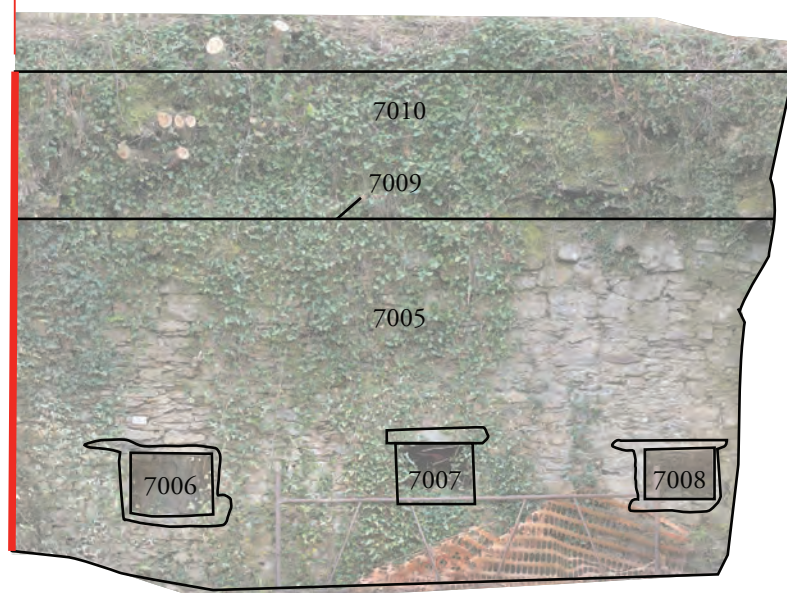


Illustration 38 : Localisation des unités stratigraphiques construites du gouttereau sud-ouest (Um701) et du pignon nord-ouest (Um 702) du bâtiment B1. Complexe architectural au sud-est du carré claustral.

a. Orthophotographie

Les unités stratigraphiques de l'Um 703 - B1

NGF
135 m +

NO

134 m +

133 m +

132 m +

131 m +

130 m +



+ + + + + 5 m + +
0

7011 Parement très grossier. Utilisation majoritaire de bloc de grès avec des plaquettes de schistes en calage le tout lié à l'argile.

7012 } Ressaut pour assoir l'étage.
7018 }

7013 Parement de l'étage très altéré par la végétation.

Les unités stratigraphiques de l'Um 704 - B1

NGF
135 m +

NE

134 m +

133 m +

132 m +

131 m +

130 m +

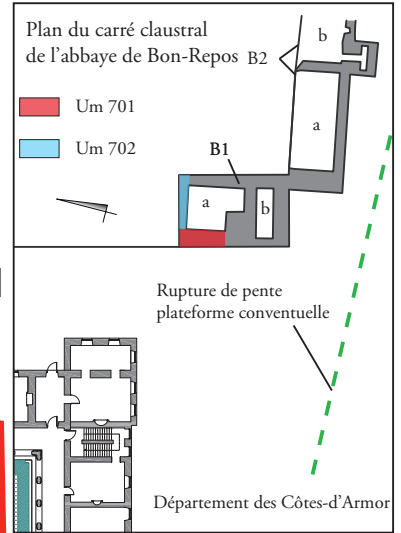
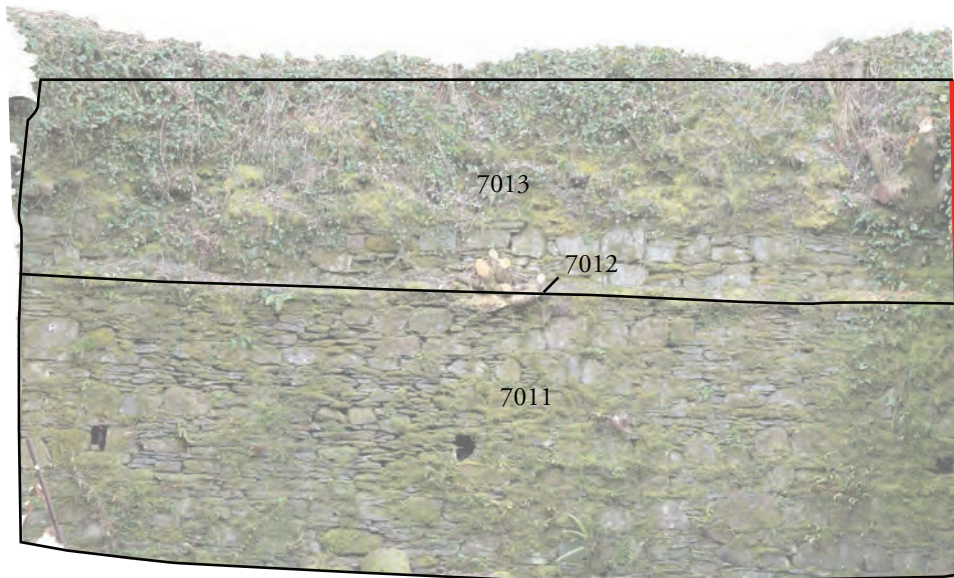


+ + + + + 5 m + +
0

7014 } Parement très grossier avec l'emploi de très gros blocs de grès lié à l'argile.
7017 }

→ Collé contre.

b. Orthophotographie interprétée



SE

Échelle : 1/60e
 DAO : J.-B. Vincent - Archéodunum
 Orthophotographie : P. Rohée

Um 704 collé contre Um 703

SO

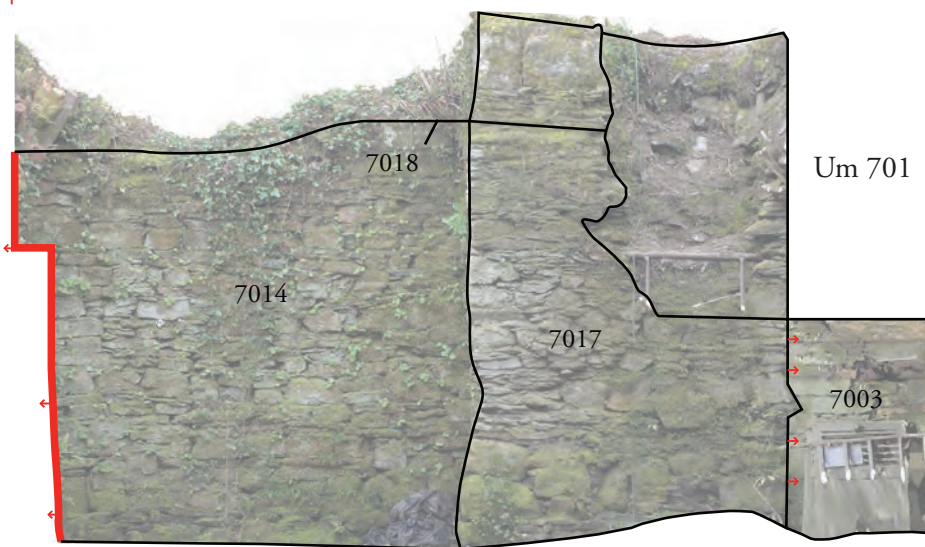
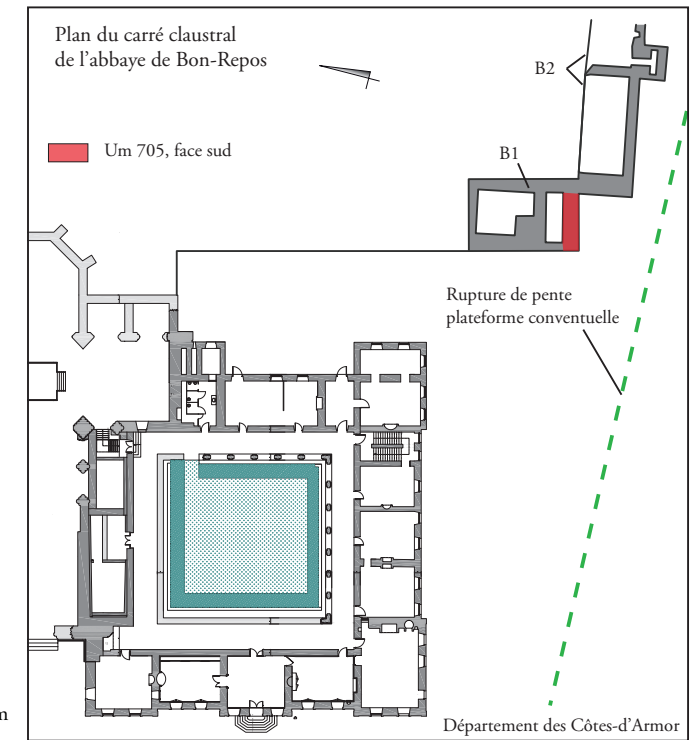


Illustration 39 : Localisation des unités stratigraphiques construites du gouttereau sud-ouest (Um703) et du pignon nord-ouest (Um 704) du bâtiment B1. Complexe architectural au sud-est du carré claustral.

a. Orthophotographie



Échelle : 1/60e
 DAO : J.-B. Vincent - Archéodunum
 Orthophotographie : P. Rohée

b. Orthophotographie interprétée



Parements éléments architectoniques de l'Um 705

- 7020 Parement très grossier. Utilisation majoritaire de blocs de grès avec des plaquettes de schistes en calage le tout lié à l'argile.
- 7019 Fenêtre avec traces de ferrures.
- Restitution de la partie basse de la baie avant modification.
- 7021 Parement du mur terrasse. Mélange de plaquettes de schiste et de grès bien taillés.
- 7022 Modification de la fenêtre en porte.
- Collé contre

Illustration 40 : Localisation des unités stratigraphiques construites du pignon sud du bâtiment B1. Complexe architectural au sud-est du carré claustral.

» 3.5.2.2. Les éléments structurels de l'édifice – État 1

La porte – Usc 7003

Une seule porte (III. 38 – 7003) permettait d'accéder à l'intérieur du bâtiment. Elle a été construite dans le gouttereau ouest (Um 701) et mesure au minimum 1,85 m de hauteur pour une largeur de 1,34 m. Elle ouvre aujourd'hui sur un petit couloir voûté qui est obstrué au bout de 2 m par des rochers³⁶ (III. 41).



Cette ouverture avec une feuillure côté couloir est en arc plein cintre surbaissé qui semble être bien intégré dans le parement. L'aspect couloir est certainement causé par l'importante épaisseur du mur qui avoisine aujourd'hui les 3 m d'épaisseur (en incluant la modification récente du parement extérieur). La porte devait être accessible depuis la plateforme conventuelle, juste à l'arrière de l'aile orientale.

Illustration 41 : Détail de l'intérieur de la porte de B1-a avec au fond un enrochement effectué par les bénévoles de l'association dans les années 1990 (Cl. J.-B. Vincent).

La baie – Usc 7019

Une seule baie est observable dans le bâtiment (III. 40 – Usc 7019). Elle se trouve sur le pignon méridional et est décentrée vers l'orient. Cet emplacement ouvre l'hypothèse qu'il y en avait donc une deuxième sur la moitié ouest qui est aujourd'hui masquée par une grande plaque de contreplaqué en façade et par un cône de démolition à l'intérieur. Toutefois, l'important jour derrière la planche et les photographies anciennes³⁷ ne laissent entrevoir aucune trace de fenêtre. Celle qui est conservée mesure 1,72 m de haut par 1,24 m de large. Originellement, elle s'arrêtait à la base des dernières assises en moyen appareil et a été agrandie plus tard. L'arc brisé est en petit appareil granitique tout comme les montants. La feuillure de la baie est au centre de l'épaisseur du mur (1,60 m) avec un double ébrasement, l'un allant vers l'extérieur et l'autre vers l'intérieur. Il est compliqué de statuer sur la chronologie précise de cette ouverture.

36. Cette porte a été débouchée dans les années 1990 puis rebouchée avec des rochers par les bénévoles.

37. LEMAN 2019, p. 253.

Le couverture – Usc 7009, 7012, 7018

Malgré la densité de la végétation en partie haute, on observe des ressauts horizontaux aménagés à 2,60 m de hauteur dans les gouttereaux et le pignon nord (III. 38 et 39 – Usc 7009, 7012 et 7014). Le ressaut est surtout bien visible dans le mur oriental tandis qu’il se devine dans les autres murs, mais des photographies³⁸ effectuées juste après le décaissement permettent d’apprécier l’ensemble du dispositif. Il devait permettre d’assoir un simple plancher.

Les niches et le placard – Usc 7006, 7007, 7008 et 7002

La pièce est également munie de dispositifs de rangement sous deux formes différentes (III. 38 – Usc 7006 à 7008). Les premières correspondent à trois niches réparties de manière géométrique sur le pignon nord. Elles sont à 0,73 m en moyenne du sol et mesurent autour de 0,63 m de haut par 0,51 m de long avec une profondeur de 0,52 m. L’encadrement est réalisé à partir de quatre pierres de schiste rectangulaire et ne disposent d’aucun dispositif de fermeture ni d’étagère.

L’Usc 7002 (III. 39) est un placard rectangulaire construit dans le gouttereau ouest. Il mesure 1,10 m de haut par 5,70 m de large avec une profondeur de 0,70 m. L’encadrement est en moyen appareil granitique avec, à l’intérieur, les négatifs d’étagère. Le linteau est le remploi d’une dalle funéraire dont la sous-face est marquée d’un décor végétal sculpté : une fleur formée par quatre cœurs en guise de pétales, le tout cerclé et reposant sur une tige (III. 42). Même si des éléments sont réemployés, il semble que le placard soit un dispositif construit en même temps que le parement.



Illustration 42 : Détail d’une pierre tombale décorée d’un motif floral et réemployée en linteau pour le placard de la salle B1-a (Cl. J.-B. Vincent).

» ***3.5.2.2. Les réaménagements de l’édifice – État 2***

Le mur de refend (Usc 7014 et 7017)

Un mur de refend en forme de « L » a été construit à l’intérieur de la pièce créant ainsi deux espaces (III. 39 – 7014 et 7017). Ce mur est clairement ajouté : il n’est pas chaîné aux gouttereaux, et la mise en œuvre diffère du reste des parements avec l’emploi de gros et moyens blocs de grès mal équarris. La structure saillante (Usc 7017) dans la pièce B1-a peut être le vestige d’un massif d’escalier dont la volée masquait en partie la porte Usc 7003. Le refend comporte également un retrait dans la maçonnerie qui est au même niveau que ceux placés dans les autres murs. Ce retrait servait à assoir un plancher, lequel a dû être déposé pour construire ce refend.

38. LEMAN 2019, p. 247 et 249.

Modification de la baie du pignon sud (Usc 7019)

La division de l'espace en deux pièces modifie la circulation intérieure. L'accès originel situé au nord (B1-a) ne semble pas pouvoir fonctionner avec l'escalier, qui devient le seul moyen pour entrer dans cette pièce. Pour celle placée au sud (B1-b), on entrait par la baie (Usc 7019) qui a été agrandie vers le bas de 0,70 m, tout en aménageant quelques marches dans l'ébrasement intérieur (III. 40 – 7022).

À une période qui nous échappe, ce bâtiment a largement été transformé en divisant l'espace en deux, provoquant une modification des accès. L'édifice comportait un étage de plain-pied avec le sommet du versant.

3.5.3. Analyse architecturale du bâtiment B2

» 3.5.3.1. Plan du bâtiment

Le deuxième bâtiment (III. 7 – B2) a été construit le long du versant sud, perpendiculairement au bâtiment B1 dont l'accroche se fait à partir de son angle nord-ouest. De prime abord, cette construction semble avoir moins souffert des fouilles des années 1990, du fait que l'intérieur a été moins décaissé que le premier bâtiment (B1), entre 1 et 2 m de profondeur. Ceci n'est pas la conséquence d'un arrêt intempestif de la fouille, mais probablement celle d'un niveau d'apparition de circulation bien plus haut que B1. Bien que la face extérieure du pignon ouest et celle du gouttereau sud aient des élévations comprises entre 3 et 6 m de hauteur, comme B1, l'organisation interne semble bien différente. Ici, les constructeurs ont maçonné un imposant soubassement au-dessus duquel se trouve le rez-de-chaussée dont le niveau altimétrique est presque identique au premier étage de B1 (III. 43). On comprend donc mieux pourquoi les élévations intérieures sont conservées sur une hauteur moyenne de 1,50 m, sachant que le sol humifère doit être approximativement proche du niveau de circulation originel, comme l'atteste les bases de cheminées, de fenêtres et de portes.



Illustration 43 : Vue depuis l'est de la salle B2-a (Cl. J.-B. Vincent).

Le plan du bâtiment n'a pas été entièrement dégagé vers l'est, ce qui rend la restitution morphologique incertaine, tout du moins sur la partie orientale ; la topographie semble indiquer l'endroit où le bâtiment se terminait, juste avant un important pendage (III. 44). Ainsi, l'édifice mesurait environ 29,30 m de long hors œuvre pour une largeur de 7 m, comprenant seulement l'épaisseur du gouttereau sud, puisqu'au nord, l'arase n'a pas été dégagée. À l'intérieur, deux espaces se dessinent (III. 44) : un premier à l'ouest, de 12,71 m de long sur 5,30 m de large, et un second à l'est, séparé par un mur de refend qui mesure également 5,30 m de large pour une longueur qui serait autour de 9 m. Cette dernière pièce est associée à des latrines en saillie vers le sud du bâtiment, et la différence de niveaux entre B2-a et B2-b est inférieure à 0,20 m.

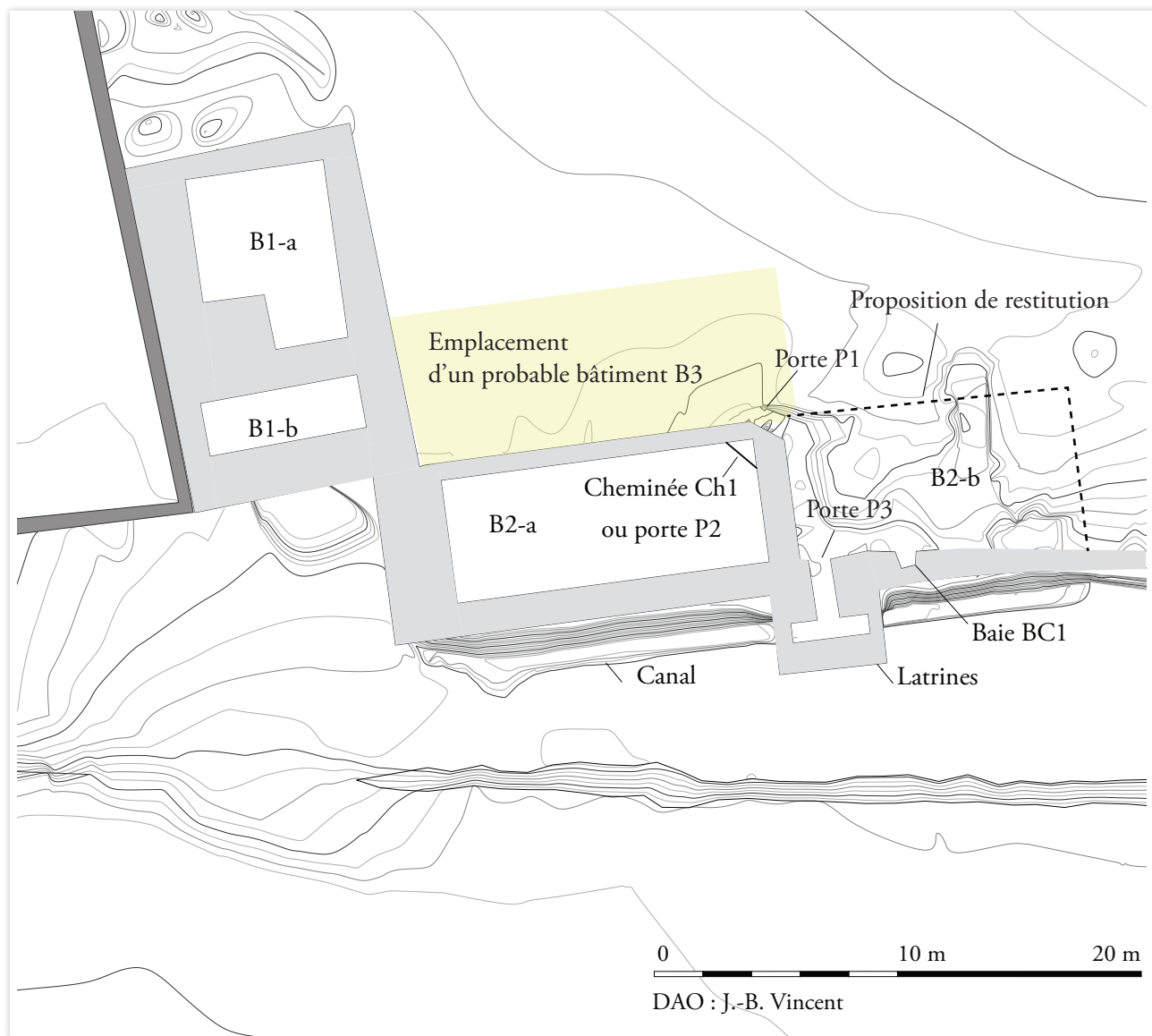
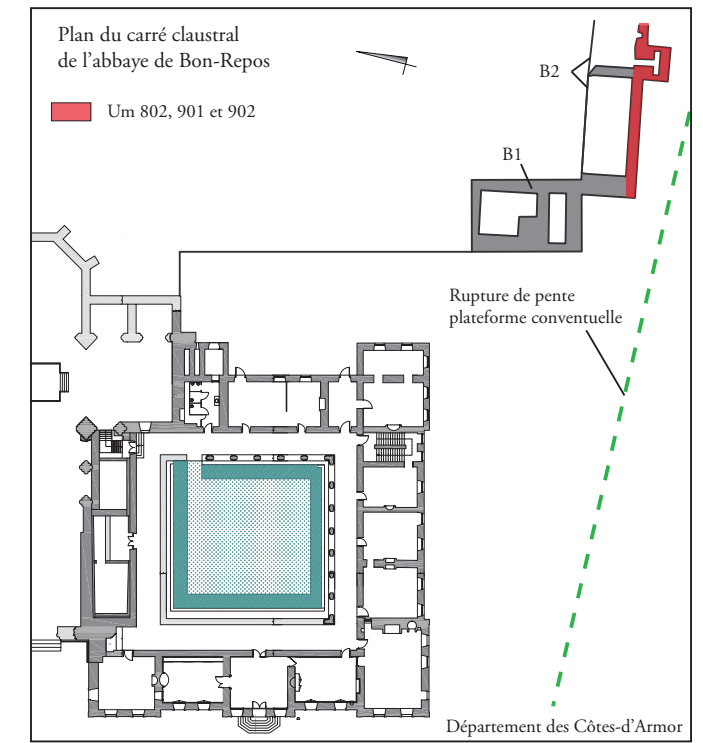
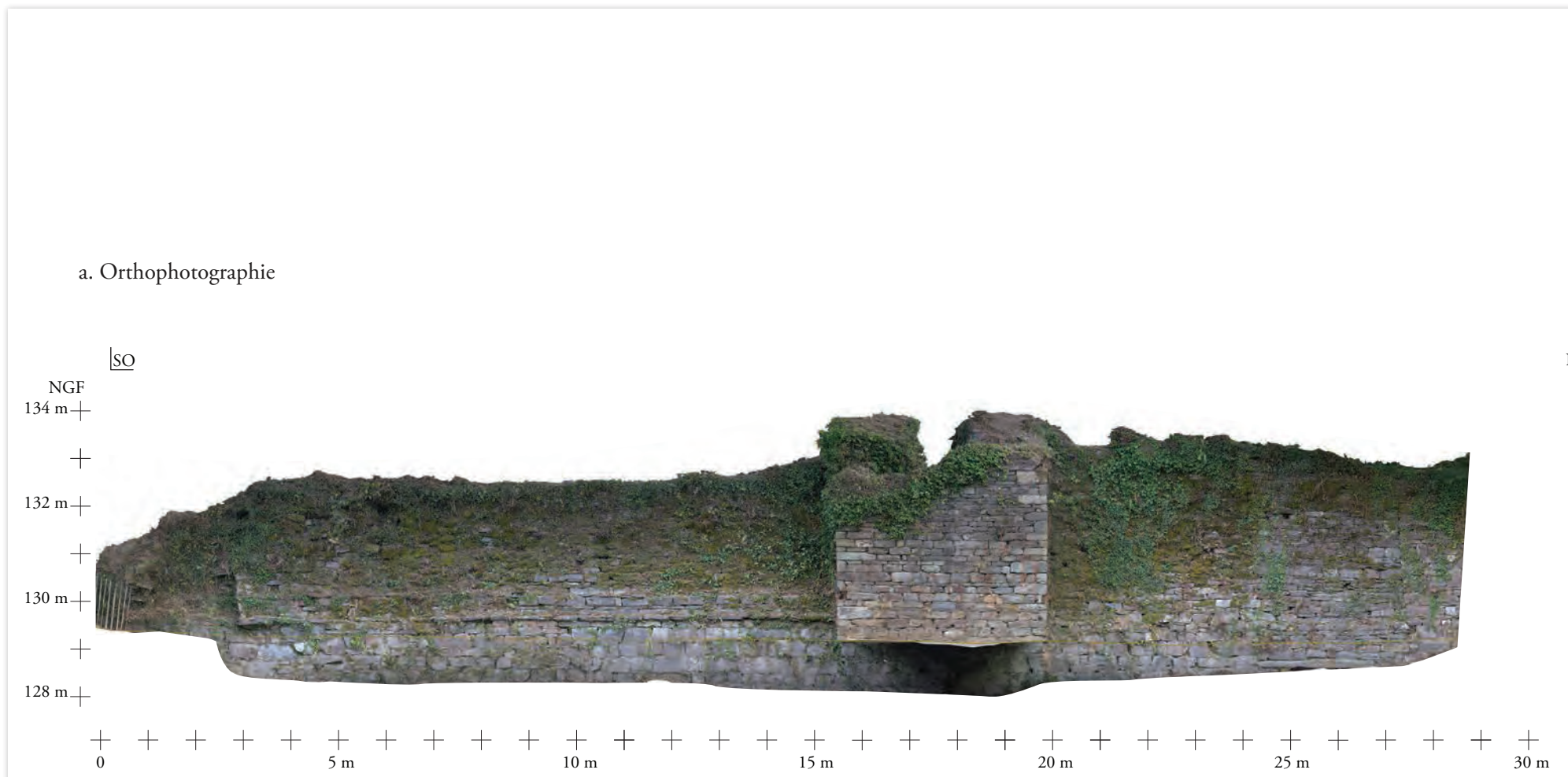
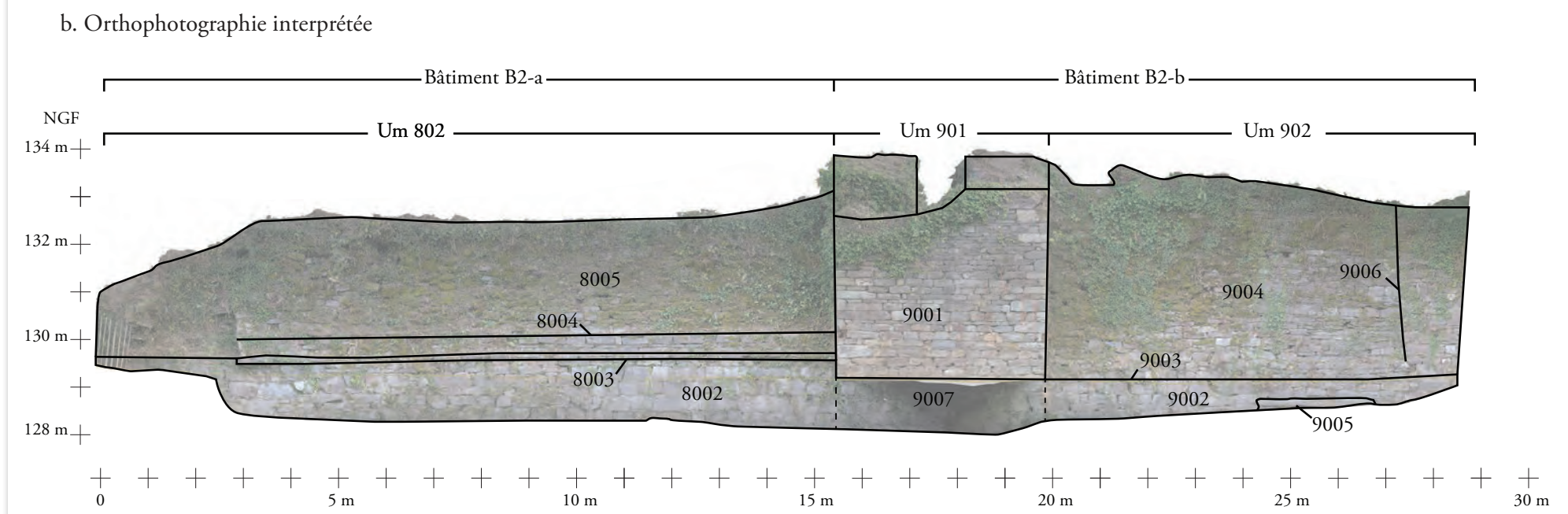


Illustration 44 : Plan du complexe architectural sud-est, restitution et localisation des vestiges architecturaux.



Échelle : 1/125e
DAO : J.-B. Vincent - Archéodunum
Orthophotographie : P. Rohée



Parement et éléments architectoniques

- 8002 } Parement à base de gros blocs de grès servant de soubassement et de paroi pour le canal.
- 9002 }
- 9007 }
- 8004 } Départ de la base talutée sommitale.
- 9003 } Retrait de la maçonnerie, départ de la base talutée sommitale.
- 8005 } Parement en glacis à base de plaquettes de schistes et de blocs de grès liés à l'argile.
- 9004 } Parement en glacis à base de blocs de grès bien taillés liés à l'argile.
- 9001 } Parement de la tourelle des latrines conçu exclusivement à partir de blocs de grès équarris.
- 9005 } Canalisation qui se jette dans le canal.
- 9006 } Coup de sabre délimitant le parement du bâtiment B2 avec le mur de terrasse qui continue jusqu'au mur de clôture.

Illustration 45 : Localisation des unités stratigraphiques construites du gouttereau sud-est (Um 802, 901 et 902) du bâtiment B2 du complexe architectural au sud-est du carré claustral.

La lecture de ce deuxième bâtiment est encore bien plus compliquée à cause de la maigre quantité de vestiges réellement observables. La face extérieure du pignon ouest (III. 45) et celle du gouttereau sud ont des élévations comprises entre 3 et 6 m de hauteur, contrairement aux parements intérieurs dégagés sur 1 m de hauteur en moyenne. De plus, le contexte boisé n'arrange pas les choses, et même le débroussaillage effectué avant notre intervention n'a pas pu être total : le lierre étant difficile à enlever sans faire tomber des parements entiers.

» 3.5.3.2. Analyse architecturale du gouttereau sud Um 802, 901 et 902

Le vestige du gouttereau sud du bâtiment B2 est la partie servant à maintenir les terres du versant. C'est la raison pour laquelle son architecture révèle davantage les techniques d'un mur de terrasse plutôt que l'organisation interne de l'édifice ; il faut bien intégrer que le soubassement n'est associé à aucune salle contrairement au dernier quart sommital du mur. La maçonnerie mesure 27,50 m de long et débute avec l'angle du pignon ouest et se termine au niveau d'un coup de sabre très net à l'est (III. 45 – Usc 9006). Le parement sud, encore très végétalisé, est conservé sur un maximum de 6 m de hauteur, et le parement nord, qui est très abîmé, correspond au dernier mètre du haut du mur.

Le soubassement et le canal/canalisation

Le soubassement a été construit d'un seul tenant sur l'intégralité de la façade et il a été subdivisé arbitrairement en Usc 8002, 9002 et 9007 en fonction de la numérotation des Um (III. 45). D'une manière générale, le parement mesure 1,96 m de hauteur et se compose exclusivement de gros blocs de grès, dont le travail de taille est assez grossier, le tout lié à un mortier de terre argileux. On ne constate aucune césure dans le parement, ce qui implique une cohérence architecturale du soubassement. Cette construction est coiffée d'un cordon (Usc 8003) en plaquettes de schiste qui dépasse du parement de 8 cm pour une épaisseur de 8 cm. Le cordon est présent sur la partie B2-a et l'on retrouve à un niveau inférieur sur le tronçon B2-b un dispositif analogue qui se caractérise par un retrait (III. 45 – Usc 9003) dans la maçonnerie à la jonction du soubassement et du glacis.

L'ensemble maçonné a un double usage. Il sert bien évidemment de base stabilisatrice au bâtiment mais également de paroi au canal qui le longe, dont on perd le tracé au-delà des extrémités est et ouest de B2. Il était probablement alimenté en eau par la canalisation Usc 9005 qui débouche dedans, à son extrémité orientale. La structure est un canal qui semble avoir été fermé ; le retrait et le cordon (Usc 8003 et 9003) peuvent avoir supporté, sur un côté, des dalles de pierre, ce qui induirait par conséquent que le mur sud du canal était plus haut.

Le glacis

Au-dessus du soubassement (III. 45 et 46), la maçonnerie est construite en glacis. Le départ du fléchissement est l'Usc 8004 pour B2-a et l'Usc 9003 pour B2-b. La mise en œuvre du parement diffère d'un endroit à l'autre du bâtiment. Pour B2-a, la mise en œuvre (Usc 8005) est soignée avec l'emploi de petits blocs de grès bien taillés qui semblent être disposés en assise irrégulière³⁹. De l'autre côté des latrines, le parement (Usc 9004) de B2-b est plus anarchique avec un usage mixte, mais pas régulier, d'assises de blocs de grès bien taillés et des lits de plaquettes de schistes. La raison de cette différence de mise en œuvre entre les deux parements n'est pas identifiable.

39. La végétation est trop couvrante pour vérifier cette mise en œuvre sur l'ensemble du parement.



Illustration 46 : Vue du canal longeant la partie B2-a du bâtiment vu depuis le haut de la tour des latrines (Cl. J.-B. Vincent).

Illustration 47 : Vue du canal longeant la partie B2-a du bâtiment vu depuis l'ouest avec au fond la tour des latrines (Cl. J.-B. Vincent).

Illustration 48 : Vue du canal longeant la partie B2-b du bâtiment vu depuis l'est avec au fond la tour des latrines (Cl. J.-B. Vincent).



Le parement des latrines

Enfin, nous avons regroupé sous un même numéro le parement très homogène des latrines qui se développe sur trois faces (ouest, sud et est) (**III. 45, 47 et 48**). Les maçonneries sont essentiellement composées de blocs de grès bien équarris et de tailles variées avec l'emploi épisodique de grandes plaquettes de schiste pour régler certaines assises. Des gros blocs de grès sont utilisés en chaînage d'angle pour renforcer le parement. De nombreuses petites pierres sont utilisées pour combler les joints qui sont ici très fins. Les rares endroits qui ne sont pas couverts de végétation laissent apparaître une accroche nette et propre des latrines dans les parements du gouttereau.

» *3.5.3.3. Les dispositifs intérieurs et description des espaces*

La salle B2-a

La salle B2-a est la partie ouest du bâtiment dont le plan est parfaitement restituable. Elle mesure 12,71 m de long sur 5,30 m de large et est séparé de la salle B2-b par un mur de refend d'un mètre de large. Aucun dispositif n'a été retrouvé dans les maçonneries permettant de restituer le réseau de fenêtre et l'accessibilité. Il semblerait qu'il n'y ait pas la possibilité d'aller d'une pièce à l'autre. Le seul élément retrouvé est l'angle nord-est (**III. 44 – Ch1-P2**) qui est en pan coupé (**III. 49**) et peut tout aussi bien être le vestige d'un contre-cœur de cheminée ou le bouchage d'une ancienne porte, puisqu'au revers se trouve un couloir d'accès vers l'extérieur.



Illustration 49 : Détail d'une maçonnerie coupant l'angle nord-est de la salle B2-a. Une ancienne cheminée comblement d'une ancienne porte ? (Cl. J.-B. Vincent).

La salle B2-b

La salle B2-b se développe à l'est du refend et mesure 5,30 m de large pour une longueur estimée à 9 m (le pignon oriental n'est plus du tout visible). De cette pièce, on pouvait accéder aux latrines dont nous détaillerons l'architecture dans la partie suivante. L'intérieur est très chaotique avec de nombreuses tranchées qui sont la conséquence des fouilles des années 1990. Certaines ont été disposées le long des maçonneries et ont révélé certains dispositifs. Une baie a été mise au jour (**III. 44 – BC1 et III. 50**) dans le gouttereau sud à 2 m vers l'est de l'entrée des latrines. C'est une fenêtre à coussièges qui mesure 1,95 m de large et indique un niveau de confort élevé. À l'angle nord-ouest de la salle, on retrouve un petit couloir en biais qui mesure 2,44 m de long sur 1,50 m de large. La structure débouche sur

une porte – dont il reste la base des montants – qui ouvrait sur l’extérieur. L’une des photographies⁴⁰ conservées par l’association de l’abbaye de Bon-Repos montre le secteur après un important décapage, dans lequel on observe une porte intégralement conservée (III. 51) et l’amorce d’une seconde vers l’ouest. Il est probable que les vestiges de P1 correspondent à celle qui est bien conservée sur la photographie, et l’autre pourrait être l’entrée de B2-a, mais l’état de conservation des maçonneries ne permet pas de le certifier.



Illustration 50 : Détail d'une fenêtre à coussiège de la salle b2-b aménagée dans le gouttereau sud (Cl. J.-B. Vincent).

Illustration 51 : Photographie ancienne (les années 1990) de la fouille à l'arrière du gouttereau nord du bâtiment B2. Vue depuis l'ouest (LEMAN 2019, p. 253).



40. LEMAN V. 2019, p. 253.

Les latrines

Les latrines semblent être seulement accessibles depuis la salle B2-b (III. 44). Structuellement, elles ressemblent à une tourelle quadrangulaire en saillie du gouttereau sud dont le mur ouest est dans le prolongement du mur de refend. Le bâtiment mesure 4,50 m de côté (hors œuvre) et outrepassé de 2 m du gouttereau sud de B2. La partie basse est traversée par le canal, à partir duquel se développe à l'intérieur de la maçonnerie une conduite rectangulaire de 0,60 m de large sur 3 m de long qui débouche au sommet du bâtiment, qui correspondrait au niveau de circulation de la salle B2-b. Sur la conduite se trouvent encore des pierres posées à champ pour l'installation des sièges (III. 52 et 53). À partir de l'orifice, un petit couloir a été aménagé, au bout duquel se trouvait une porte dont il ne reste plus que les montants à feuillure (III. 44 – P3).



Illustration 52 : Couloir d'accès aux latrines, vues depuis l'intérieur de la tour des latrines (Cl. J.-B. Vincent).



Illustration 53 : Détail des conduits des latrines depuis le sommet de la tour. Vue depuis l'est (Cl. J.-B. Vincent).

3.5.4. Chronologie relative entre B1 et B2 avec potentiellement la présence d'un autre bâtiment B3

Nous détaillerons en synthèse les hypothèses sur les fonctions de ce complexe. Concernant la chronologie, nous avons trop peu d'indices pour dater précisément ces constructions, nous pourrions avoir un *terminus post quem* avec le remploi de la dalle funéraire, mais sa datation est trop incertaine. Il y aurait également la présence de cette baie à coussièges, dispositif employé du XII^e au XVI^e siècle. Cet indice, aussi maigre qu'il soit, tend tout de même à placer ces constructions dans le courant du Moyen Âge. Contrairement aux quelques bâtiments de cette période conservés dans le cloître, le grès est largement employé et pourrait indiquer un programme architectural déconnecté de celui du carré claustral, donc

un peu plus tardif. Entre les bâtiments B1 et B2, la connexion au niveau de leurs angles respectifs SE et NO montre clairement que B2 est adossé contre B1 avec quelques pierres insérées dans le parement de B1 pour stabiliser l'accroche (**III. 54**). De cette manière, le bâtiment B2 est une construction postérieure qui se distingue architecturalement du premier avec, pour la première fois, l'emploi massif d'un petit à moyen appareil de grès.



Illustration 54 : Connexion structurelle entre B1 et B2. Le pignon ouest de B2 est collé contre le pignon sud de B1 (Cl. J.-B. Vincent).

Enfin, il est important de noter ici la présence potentielle d'un troisième bâtiment (**III. 44**) qui n'a laissé aucune trace dans le paysage mais dont une maçonnerie apparaît dans une ancienne photographie. Lors des différents décaissements des années 1990, une tranchée a été effectuée le long du gouttereau nord de B2. Sur la photographie (**III. 51**), on voit deux portes placées dans le gouttereau avec, au fond, un mur perpendiculaire à B2 et qui se développe vers le nord. Cette maçonnerie pourrait être le vestige d'un autre bâtiment qui serait entre B1 et B2. Dans ce secteur, la prospection géophysique n'a, hélas, rien montré de concluant.

3.6. Phasage général des vestiges

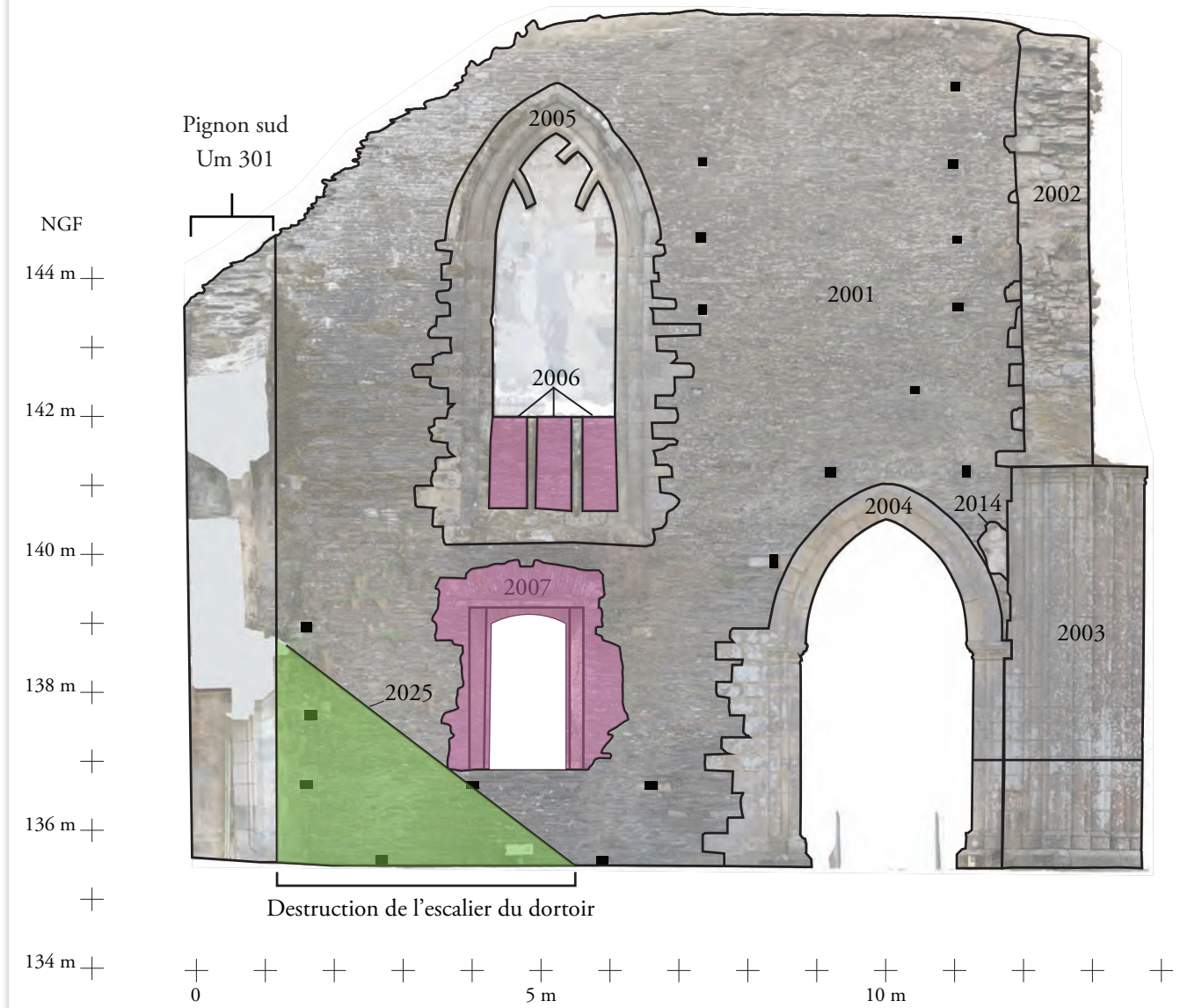
Le type d'analyse architecturale effectuée à l'abbaye de Bon-Repos est une simple lecture des vestiges sans exploration en profondeur des maçonneries. Par conséquent, nous avons seulement inventorié les éléments structurels, déterminé autant que faire se peut les chronologies relatives et associé les vestiges à des grandes périodes chronologiques. L'absence d'éléments scientifiquement datables⁴¹ (¹⁴C ou dendrochronologie) durant cette étude empêche d'affiner la chronologie des programmes architecturaux. Nous proposons tout de même dans cette partie de récapituler les principales phases architecturales des élévations étudiées dont la chronologie est discutée *infra* dans le chapitre synthèse, en se fondant sur les sources textuelles et la stylistique.

41. Le protocole d'étude ne prévoyait pas d'entreprendre ces analyses.

Phasage des maçonneries

- Phase 1 : XIII^e-XIV^e siècle
- Niveaux de toiture du bas-côté de la nef et du cloître au XIII^e-XIV^e siècle
- Phase 4 : XVIII^e siècle
- Premier étage du cloître du XVIII^e siècle

SE Bras sud NO



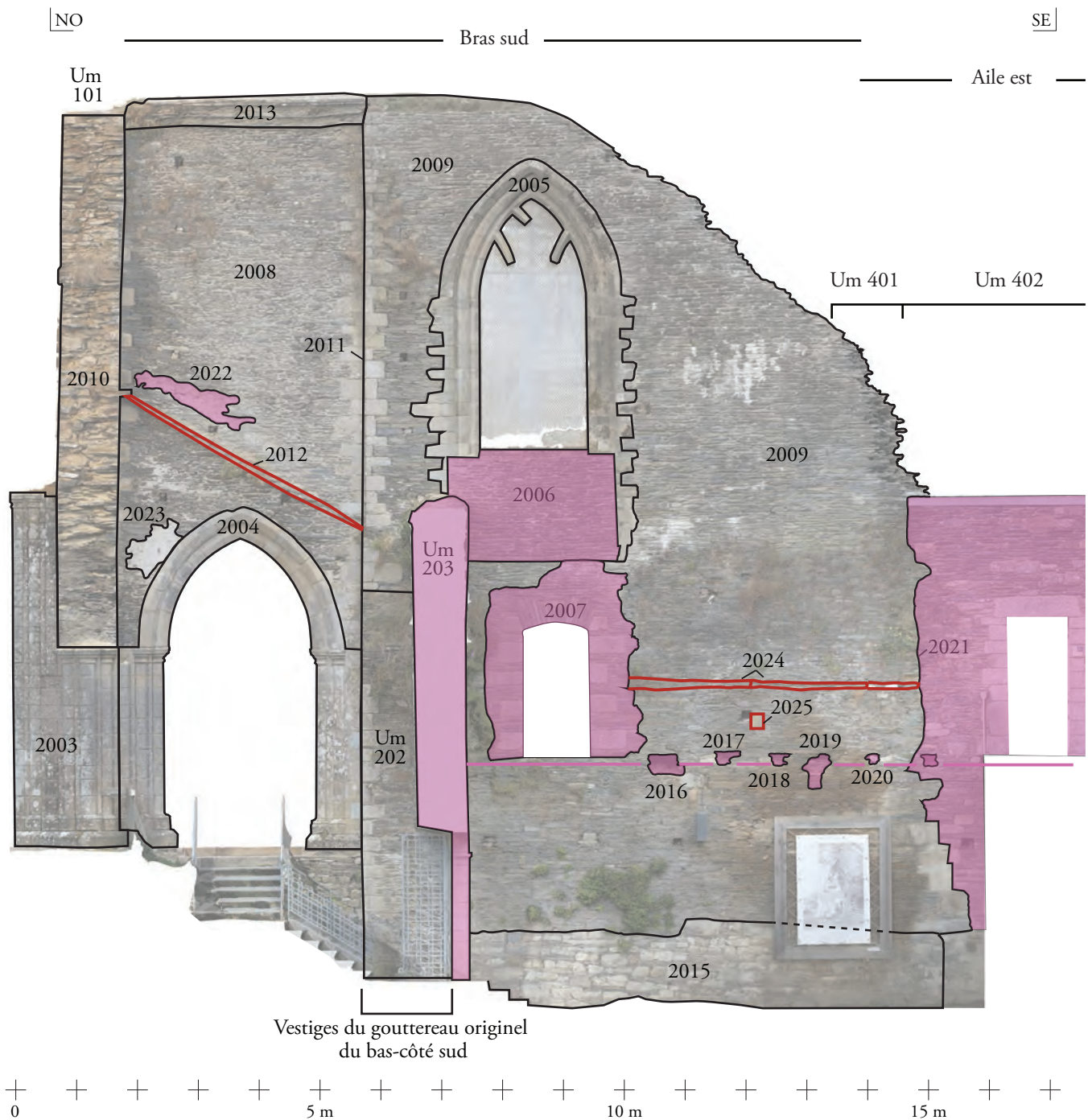
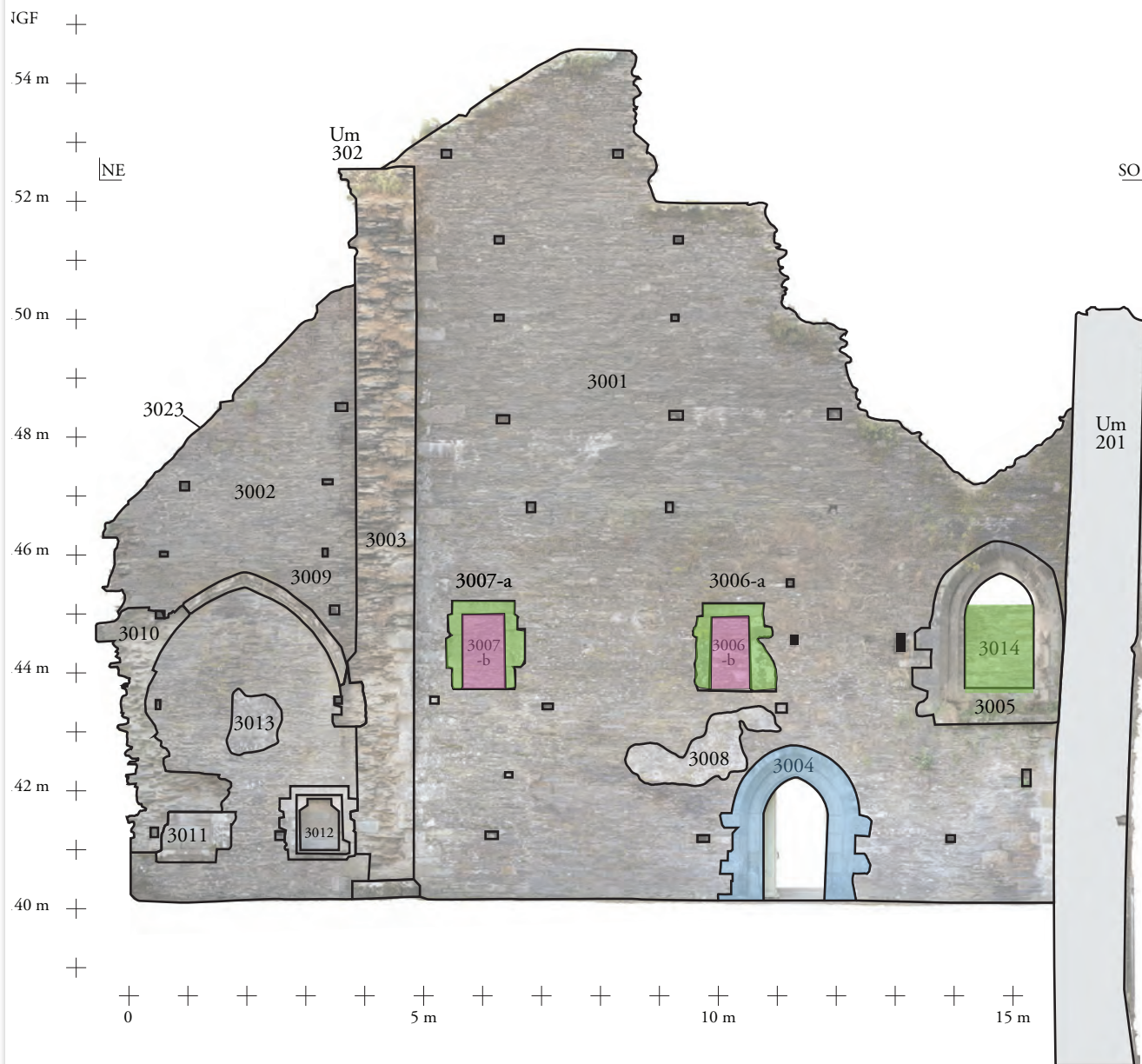


Illustration 56 : Proposition de phasage chronologique du gouttereau ouest du bras sud du transept de la nef (Um 201 – Phase 1 et 4).

a. Face abbatiale



Phasage des maçonneries

- Phase 1 : XIII^e-XIV^e siècle
- Phase 3 : XVII^e siècle
- Phase 4 : XVIII^e siècle
- Restaurations du XX^e siècle

DAO : J.-B. Vincent - Archeodunum
Orthophotographie : P. Rohée

b. Face aile orientale



DAO : J.-B. Vincent - Archeodunum
 Orthophotographie : P. Rohée

Illustration 57 : Proposition de phasage chronologique du pignon commun à l'abbatiale et à l'aile orientale (Um 301 – Phase 1, 3 et 4).

3.6.1. Phase 1 : XIII^e-XIV^e siècle

Cette phase comprend la plupart des vestiges architecturaux conservés dans la partie nord du carré claustral. Plus particulièrement, l'ensemble du front sud de l'abbatiale (nef et transept) dont les façades (extérieures à l'église) servent d'appui à quatre autres édifices qui ont laissé des traces dans les parements. Pour ne pas surcharger les illustrations, nous avons préféré ne pas coloriser les parements et les infrastructures médiévales (**III. 55 à 57**) ; les couleurs sont appliquées à l'ensemble des phases postérieures à cette période.

D'une manière générale, la mise en œuvre des maçonneries de l'abbatiale (Um 101, 201 et 301) est très homogène depuis l'extrémité occidentale de la nef jusqu'à l'extrémité orientale du transept. Les parements sont principalement composés de plaquettes de schiste, avec, en faible quantité, des blocs de grès, le tout lié à un mortier de terre argileux. Cette conception ne se trouve nulle part ailleurs dans l'abbaye, même pour les bâtiments dont la construction semble être chronologiquement très proche (ceux de la phase 2). Le style architectural des vestiges conservés de l'église est également très homogène avec des supports et des arcs dont la modénature est fidèlement répétée d'un endroit à l'autre. Le couverture est peut-être la seule différence notable, avec une nef et un haut vaisseau du transept qui seraient sectorisés par des arcs doubleaux et couverts d'une charpente, probablement lambrissée tout du moins au XV^e siècle, tandis que la chapelle sud-est du bras sud du transept est voûtée en pierre. Cette répartition est bel et bien d'origine puisque les parements de la nef et du transept ne conservent aucune trace de voûtement contrairement à cette chapelle dont il reste un formeret et les traces d'arrachement des culots (**III. 57**). Les connexions entre chacune des parties de l'abbatiale sont structurellement solidaires sans aucun indice de chronologie relative pouvant renseigner sur le déroulement du chantier. La nef comporte tout de même une rupture structurelle dans le parement nord du gouttereau sud (**III. 55**). Elle prend la forme d'un ressaut qui s'étend verticalement sur toute la hauteur de la maçonnerie. Il faudrait pousser davantage les investigations dans ce secteur pour bien identifier l'origine du ressaut qui pourrait indiquer l'emplacement d'un ancien jubé (voir *supra*) voire un phasage dans l'édification de la nef entre la partie occidentale à vaisseau unique et la partie orientale avec des collatéraux. Enfin, les autres infrastructures comme les portes, les fenêtres, les arcs et les piliers réceptionnant ces arcs sont harmonisés avec le parement (Usc 2003, 2004, 2005, 3004 et 3014) indiquant la contemporanéité des constructions de l'abbatiale. Un seul doute persiste concernant les traces d'enduit blanc que l'on retrouve épisodiquement sur les élévations et qui sont, en l'état, indatables.

Le pignon du bras sud du transept est commun avec l'aile orientale qui se développait vers le sud (**III. 57**). Aujourd'hui, les traces de ce bâtiment sont restreintes sachant qu'une nouvelle aile a été reconstruite à son emplacement, sur un plan différent, au XVIII^e siècle. De l'aile médiévale, il reste l'amorce du gouttereau ouest (Um 401) et celle du gouttereau oriental (Usc 3020) même si ce dernier a été réduit et modifié en contrefort. Entre ces deux murs, des éléments de voûtements sont conservés, permettant de restituer l'organisation verticale de l'édifice. Les deux portes qui communiquent dans le transept font état de la circulation à des niveaux altimétriquement différents entre les deux bâtiments. Tous ces éléments, aussi bien les maçonneries que les éléments structurels, semblent appartenir à un même programme architectural ; nous n'avons rencontré aucun désordre structurel dans le parement au contact des infrastructures. De plus, les deux gouttereaux sont chaînés au pignon de l'abbatiale et on ne remarque aucune démarcation dans le parement côté cloître, entre le gouttereau du transept et celui de l'aile orientale. Ainsi, le pignon et les gouttereaux des deux bâtiments sont assurément d'un même programme architectural, avec peut-être une ornementation différente mais chronologiquement concordante⁴².

Le bras sud du transept, plus particulièrement la face ouest du gouttereau occidental (**III. 56**), conserve un vestige fugace du cloître antérieur à celui reconstruit au XVIII^e siècle. C'est un petit solin de toiture (Usc 2024) associé à un corbeau (Usc 205) à partir desquels la hauteur des galeries peut être estimée ainsi que le couverture qui était en charpente apparente. Cet état du cloître est probablement

42. Les deux chapiteaux conservés de l'aile orientale sont attribuables au XIII^e-XIV^e siècle.

médiéval mais les éléments sont beaucoup trop ténus pour le certifier ; l'intégration des infrastructures dans le parement a trop été altérée par les modifications modernes.

Une construction était adossée contre le gouttereau sud du vaisseau unique de la nef (**III. 55**). Sur la face sud du mur, on observe encore un solin de toiture (Usc 1012) avec, juste en dessous, des corbeaux (Usc 1015 et 1016). Ces éléments sont beaucoup trop ténus pour restituer la morphologie de la construction et déterminer sa fonction. En revanche, l'insertion dans le parement et le fait que cette partie de la nef soit aveugle au sud indiqueraient que l'édifice était très certainement prévu lors de la construction du gouttereau.

Enfin, nous avons retrouvé la maçonnerie qui refermait la galerie ouest du cloître (Um 601), lequel a été largement modifié au XVIII^e siècle (**III. 55**). Le mur est chaîné avec le contrefort ouest et le gouttereau sud de la nef, ce qui confirme la contemporanéité de ces trois constructions. Cet élément est important pour restituer, entre autres, la morphologie médiévale du cloître, qui était plus petit que celui du XVIII^e siècle.

Tous les éléments qui viennent d'être décrits font probablement partie du vaste programme de construction de l'abbaye dont la chronologie n'est pas bien cernée mais qui s'étalerait du XIII^e au XIV^e siècle.

3.6.2. Phase 2 : les aménagements du XIV^e-XVI^e siècle

Durant cette phase, des aménagements ont très certainement eu lieu dans le carré claustral, sans que l'on puisse les repérer dans les élévations. S'ils existent, la nature des travaux seraient davantage des remaniements structurels seulement datables par des analyses scientifiques.

Le complexe architectural construit au sud-est du cloître a été placé dans cette seconde phase sans que l'on puisse pour autant bien dater les constructions. Néanmoins, il s'avère que les mises en œuvre diffèrent de celle employée dans le carré claustral et que l'on y retrouve un emploi médiéval dans le bâtiment le plus ancien. Enfin, les sources textuelles, l'emplacement et l'organisation interne laissent penser que ces bâtiments ont servi de logis abbatial et très certainement d'hôtellerie ce qui n'apparaît généralement pas avant le XIV^e siècle. Il faudrait néanmoins des investigations archéologiques beaucoup plus importantes pour voir si les bâtiments ont été construits plus tôt.

Contrairement au carré claustral, une chronologie relative a pu être déterminée. Le bâtiment B1, orienté nord-sud, est le premier bâtiment construit dans le secteur (**III. 58** – phase 2-1). La structure, dont le rez-de-chaussée et le début du premier étage sont conservés, est construite avec un mélange de plaquettes de schiste et de blocs de grès. La mise en œuvre est plus grossière que dans le carré claustral. Le rez-de-chaussée accessible depuis une porte percée dans le gouttereau ouest était composé d'un seul espace avec des niches, un placard et une petite baie placée sur le pignon sud. Cette organisation laisse penser à un cellier, et la fonction de l'étage est indéterminable. Dans un second temps, le bâtiment B2 est construit (**III. 58** – phase 2-2) et son angle nord-ouest est adossé contre l'angle sud-est de B1. Le bâtiment est édifié à base de blocs de grès, et les plaquettes de schiste sont simplement utilisées pour caler les assises. La mise en œuvre est donc bien différente de ce que l'on peut observer ailleurs, même pour B1. Le bâtiment se compose d'une grande salle à l'ouest et d'une seconde à l'est (restituée) à partir de laquelle la tourelle des latrines sud est accessible. Les éléments architecturaux ne sont pas assez discriminants pour préciser la datation du bâtiment. Enfin, une troisième phase correspond au cloisonnement du rez-de-chaussée du bâtiment B1 (**III. 58** – phase 2-3). Le refend est construit à partir de gros blocs de grès qui viennent se plaquer contre les gouttereaux. Cette organisation est documentée dans les sources textuelles du XVII^e siècle sans que l'on sache pour autant à partir de quand ce cloisonnement a été réalisé.

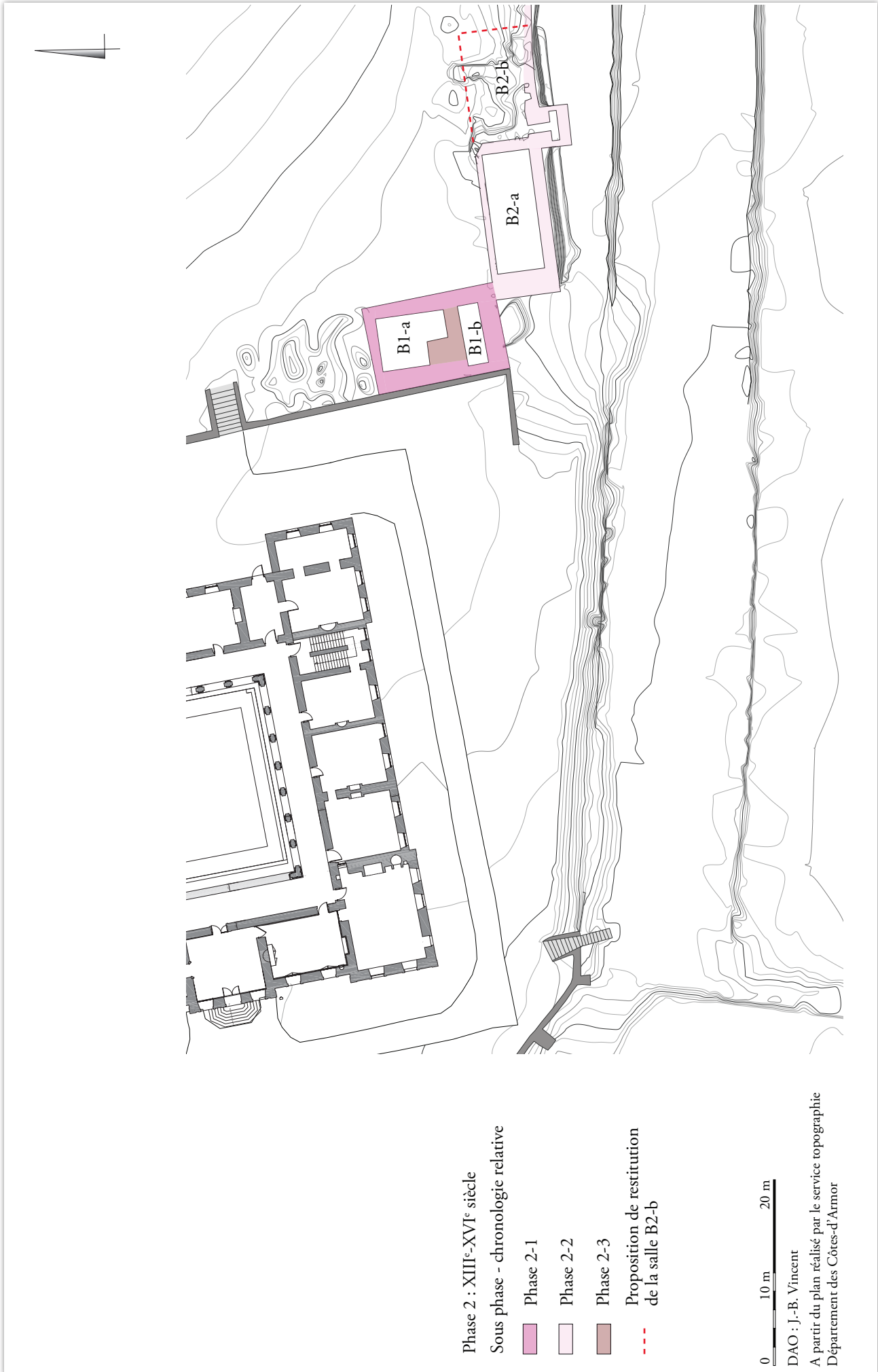


Illustration 58 : Proposition de phasage chronologique du complexe sud-est du carré claustral (Phase 2).

3.6.3. Phase 3 : les aménagements du xvii^e siècle

Les aménagements du xvii^e siècle ont laissé très peu de traces dans les vestiges étudiés, hormis deux petites baies (**III. 56** – phase 2 et 3) dans le pignon du transept, alors que les travaux semblent être importants pour cette période (Cf. chapitre suivant). Ces ouvertures sont postérieures à l'édification du pignon – la couture de l'insertion est bien nette – et elles coïncident avec un moment où l'aile orientale, qui se trouve au sud du mur, est intégralement réorganisée – les baies sont à cheval sur le rez-de-chaussée et l'étage de l'organisation médiévale. Pour autant, elles ont été bouchées lors de la construction de la nouvelle aile orientale du xviii^e siècle. Au xvii^e siècle, les moines profitent certainement de la réorganisation de l'aile orientale pour boucher la porte qui menait du dortoir au transept.

3.6.4. Phase 4 : les aménagements du xviii^e siècle

Cette dernière phase correspond à la grande campagne de reconstruction du xviii^e siècle qui conserve très peu de maçonneries médiévales ; les religieux détruisent pour reconstruire, hormis l'abbatiale. À l'extrémité sud-ouest de la nef, le mur refermant la galerie occidentale du cloître est presque intégralement détruit pour ne garder qu'un faible tronçon transformé en contrefort (**III. 55** – Um 601). Dans l'angle de ce contrefort avec celui qui se développe vers l'ouest (Usc 1047), ils installent des latrines et utilisent le contrefort 1047 pour servir d'angle nord-est à l'aile occidentale du xviii^e siècle.

Le bâtiment qui se trouvait contre le gouttereau sud du vaisseau unique de la nef est détruit et remplacé par un second organisé sur trois niveaux (**III. 55**).

Le collatéral sud de la nef a été en grande partie reconstruit : le gouttereau d'origine (**III. 55** – Um 202) a été démoli mais une petite partie a été conservée pour servir de contrefort. Les religieux vont adosser contre cette structure un nouveau gouttereau qui est beaucoup plus fin (Um 203). Enfin, le mur fermant le collatéral à l'ouest est a été décalé vers l'est, contre le pilier de la travée (**III. 55**).

La construction du nouveau cloître sur deux niveaux a modifié l'agencement de la façade sud du transept avec l'aménagement d'empochements pour fixer les poutres supportant le plancher et a nécessité l'installation d'une porte pour accéder depuis l'étage du cloître dans le transept. La hauteur du cloître étant plus importante qu'à l'origine, il a fallu combler la partie basse de la baie à réseau (Um 2005).

Enfin, au sud du transept, l'aile occidentale médiévale est détruite pour en reconstruire une autre moins large. L'amorce du gouttereau ouest (**III. 57** – Um 401) est conservée pour servir d'appui au nouveau gouttereau (Um 402) et celui qui se trouvait à l'est a été transformé en contrefort (Usc 3020) pour continuer à stabiliser l'abbatiale.



4 - SYNTHÈSE SUR L'ORGANISATION SPATIALE ET L'ARCHITECTURE DE L'ABBAYE DE BON-REPOS AVANT LES RECONSTRUCTIONS DU XVIII^E SIÈCLE

4.1. La nature des travaux entre le XVII^e et le XVIII^e siècle

Tenter de restituer la morphologie de l'abbaye au Moyen Âge nécessite évidemment d'évaluer l'étendue des travaux de l'époque moderne. Si la question paraît très simple pour certains bâtiments dont les élévations actuelles semblent porter tous les caractères de la fin de l'Ancien Régime (on pense en particulier à la façade de l'aile ouest du carré claustral, généralement appelée « logis abbatial »⁴³ – III. 59), elle devient particulièrement complexe pour d'autres dont les élévations ne sont pas conservées. Ainsi de l'église abbatiale, « embellie, vers 1730, par la construction d'une abside » selon Patrick Huchet⁴⁴, qui se fonde probablement sur l'opinion de Geneviève Le Louarn pour qui le chœur de l'église « ne pouvait être que plat tout au moins jusqu'à la reconstruction du XVIII^e siècle »⁴⁵, affirmation que l'on retrouve chez Francis Le Bour'his-Kerbiziet⁴⁶. Ce dernier estime par ailleurs que « l'abbaye, sauf l'église, a été entièrement reconstruite au XVIII^e siècle »⁴⁷.



*Illustration 59 :
Vue d'ensemble,
depuis l'ouest, de
l'aile occidentale du
XVIII^e siècle (Cl. J.-B.
Vincent).*

43. Par exemple LE LOUARN 1977.

44. HUCHET 2009, non paginé.

45. LE LOUARN 1977, p. 20.

46. LE BOUR'HIS-KERBIZIET 1948, p. 22 « Le chevet ne pouvait qu'être droit, étant cistercien, tout au moins jusqu'à la reconstruction de 1730 ».

47. LE BOUR'HIS-KERBIZIET 1948, p. 21.

4.1.1. Les travaux du XVII^e siècle

» *L'église abbatiale*

La réalité semble un peu plus complexe au regard de la documentation écrite. À commencer par la chronologie des travaux, qui commencent au XVII^e siècle à en croire l'abbé du Plessis Bellière qui aurait « non seulement employé plus du tiers du revenu » de l'abbaye, « mais encores auroit employé une somme considerable de son propre patrimoine, pouvant se quallifier le restaurateur de ladite abbeye ». On ignore tout du détail de ces travaux, si ce n'est qu'il est prévu de les poursuivre « a commencer par l'église de ladite abbaye et ensuite par les logements dudit abbé et religieux »⁴⁸. Un autre indice, peut-être, réside dans le fait que le concordat entre l'abbé et les religieux de 1668 précise que l'abbé jouira du « logis neuff abbatial », dont le caractère « neuf » explique peut-être que l'abbé ait investi ses ressources propres dans les travaux. On voit mentionné dans le même texte le « lieu dit le jeu de paume qui aboutit a la riviere avec le logement dudit logis qui est au costé dudit logis abbatial », ainsi qu'un « enclos nouvellement fait le long de la riviere de Blavet »⁴⁹. Dès 1669, les travaux qui paraissaient nécessaires l'année précédente doivent avoir commencé : un maître couvreur s'apprête alors à travailler à la couverture du clocher, un autre artisan à la charpente, et des maçons aux piliers de l'église⁵⁰.

Mais c'est surtout la visite de 1692 qui permet de se faire une idée des travaux engagés à la fin du XVII^e siècle et de ceux qui restent à accomplir. Or il n'est jamais fait mention de travaux de gros œuvre dans l'église, décrite comme « composé[e] d'un choeur, une croisé et une nef, et a costez de la nef, deux petites aisles ». Cette description comprenant une croisée (du transept), il ne semble pas faire de doute ici que le mot choeur désigne bien le choeur architectural. On mentionne aussi les vitraux, notamment « autour du choeur, au nombre de cinq, ouvragés a la gottique avec des montans et forme de roses de pierre de tailles qui soustiennent le vitrage », avant de mentionner les nombreuses réfections nécessaires pour les restaurer. Il n'est malheureusement pas fait mention par la suite des chapelles des bras du transept, et l'on doit donc conserver un minimum de prudence, mais on peut raisonnablement supposer que ce chiffre de cinq vitraux correspond aux cinq pans du chevet. Même à considérer qu'il concerne en réalité les quatre chapelles et le choeur, on doit supposer qu'il y a par conséquent au moins un vitrail dans le chevet décoré « a la gottique ». Et il paraît absolument invraisemblable qu'une reconstruction du choeur architectural au XVII^e siècle ait impliqué la mise en œuvre de décors de ce type. Il y a donc lieu de penser que le choeur de l'église, comme le reste de l'édifice, doit être daté du Moyen Âge central et que les travaux modernes n'ont pas modifié son plan. Des travaux dans le choeur étaient bien prévus à Bon-Repos, en particulier en 1741, lorsque les religieux sont « dans le dessein de faire construire un nouveau choeur », mais rien n'indique qu'ils ont réellement été mis en œuvre et, surtout, qu'ils concernaient son plan.

» *L'aile orientale*

Au cours de la même visite de 1692, quatre des religieux de l'abbaye affirment « qu'ils ont deja commencé depuis plus de deux ans a construire de neuff leurs dortoirs et faire d'autres reparations necessaires ». Le passage de la visite qui concerne l'aile du carré claustral traditionnellement appelée « aile des moines » dans un plan cistercien⁵¹ (l'aile orientale) permet de comprendre en partie en quoi ces répa-

48. Mandement de 1668 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 22, fol. 412v.

49. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 22, fol. 480v.

50. Arch. dép. Morbihan, 89 J 14.

51. Organisation respectée à Bon-Repos dans la configuration médiévale, cf. *infra*.

rations et reconstructions consistent. Les visiteurs entrent ainsi dans la salle du chapitre et constatent que « la sale qui est au bout du chapitre est bastie de neuf », « et au bout de laditte salle, avons entré dans la chambre distiné pour l'infirmerie qui se bastit de neuf et n'est pas encore couverte », quoiqu'il y ait, « du costé du couchant, un vieux meur de refante que lesdits religieux font presentement reparer ». On rejoint donc ici parfaitement les observations archéologiques : les travaux de la fin du xvii^e-début xviii^e siècle ont consisté partie en reconstructions, partie en restaurations conservant les anciens murs.

Les visiteurs « mont[ent] » ensuite dans « l'ancienne chambre du prieur donnant sur le jardin », dont le pignon « vers le levant » joint « l'abbatiale » (comprendre, dans ce texte, le logis abbatial, dont on verra qu'il est effectivement situé à l'est de l'aile des moines). On doit donc se situer ici à l'étage de l'aile des moines, où se trouvent donc encore des « anciennes » chambres. Pourtant, la suite de la visite nous entraîne bientôt dans « le dortoir neuf », dont « la longere » (comprendre gouttereau) « du costez



du levant est faite toutte a neuf » tandis que « la longere du couchant dudit dortoir donnant sur le cloistre a esté reparé » : un gouttereau occidental sur le cloître ne peut se trouver que dans l'aile des moines. Par conséquent, la construction de cette « nouvelle » aile semble avoir été effectuée avant la destruction (du moins avant la destruction totale) de l'ancienne, et le mur occidental de cette aile, la séparant du cloître, a été conservé lors de ces travaux de la fin du xvii^e siècle. Les observations archéologiques montrent que ce mur a pourtant été intégralement reconstruit, ce qui est un premier indice du fait que l'aile a été ultérieurement reconstruite une nouvelle fois au xviii^e siècle.

Illustration 60 : Détail des baies percées au xvii^e siècle et bouchée au xviii^e siècle dans le pignon commun au transept et à l'aile orientale médiévale. Vue depuis l'intérieur de l'aile orientale (Cl. J.-B. Vincent).

Seulement, nous n'avons aucune indication sur les mesures précises de cette aile de la fin du xvii^e siècle : conserve-t-elle les dimensions médiévales ou correspond-elle déjà aux dimensions réduites que l'on observe pour le xviii^e siècle ? Un petit indice conservé sur le pignon nord (contre l'abbatiale) pourrait répondre à cette question. Effectivement, deux petites fenêtres (**III. 30** – Usc 3006 et 3007) ont été insérées lors d'une phase postérieure au Moyen Âge – puisque les baies coupent le formeret de la voûte qui séparait le rez-de-chaussée du premier étage de l'aile orientale (**III. 31** – Usc 3006 et **III. 60**) – et antérieure à la construction de l'aile du xviii^e siècle dont certaines maçonneries masquent les ouvertures – par exemple, les latrines se trouvent à l'arrière de 3007. Ces fenêtres ont donc été ajoutées lors de la construction de l'aile au xvii^e siècle : elles ouvraient depuis le haut vaisseau du bras sud du transept vers l'intérieur du bâtiment, probablement sur le premier étage dont le niveau a, semble-t-il, été abaissé. Ainsi, l'emplacement de la baie 3007 juste à côté des vestiges du gouttereau oriental médiéval

indique probablement que la largeur du bâtiment au xvii^e siècle était identique à celle de la phase antérieure. Sans indices complémentaires sur le terrain et du fait de la relative sécheresse des sources écrites, nous ne parviendrons pas à être plus précis dans la restitution de cette aile dont on ne connaît ni la longueur ni le mètre de la répartition interne des espaces.

» *Les autres ailes du cloître*

Si l'on se fie toujours à ces descriptions de 1692, on peut remarquer qu'il n'est jamais dit, au sujet des autres lieux, qu'il y ait de « nouveaux » lieux : il n'est pas question de nouveauté lorsque l'on parle du réfectoire (aile sud du carré claustral, voir *infra*), ni lorsque l'on parle des écuries qui occupent visiblement l'aile occidentale. En outre, de nombreuses « murailles » apparaissent comme « vieilles », ce qui indique *a minima* qu'elles n'ont pas été récemment restaurées, ainsi de celle du cloître, « au bout proche de l'église », de « l'autre muraille du costez du couchant dudit cloître [...] qu'il sera nécessaire de l'essayer de l'autre costé dans les escuries », ou du gouttereau sud du réfectoire, où l'on observe d'ailleurs « un arbutans » qui laisse penser que ce mur est médiéval.

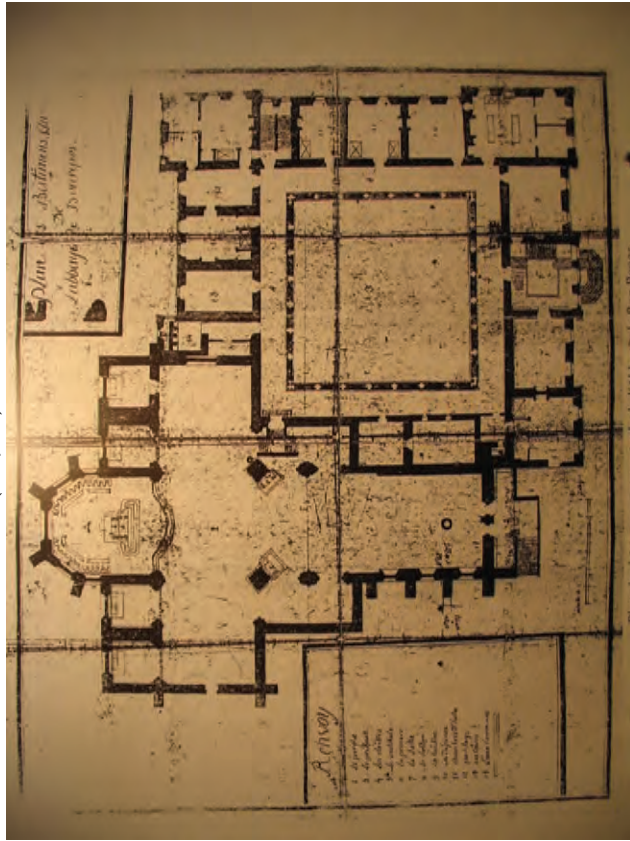
4.1.2. Les travaux du xviii^e siècle

On mentionne toujours la nécessité de travaux et des projets de construction à la transition du xvii^e et du xviii^e siècle, par exemple en 1706, sans pourtant que la documentation n'indique ni s'ils sont mis en œuvre, ni quels espaces ils concerneraient. C'est à partir de 1730 que l'on rencontre à nouveau des renseignements précis, et cette date inaugure probablement la vaste campagne de reconstruction de l'abbaye qui s'opère jusqu'à la Révolution française (III. 61).

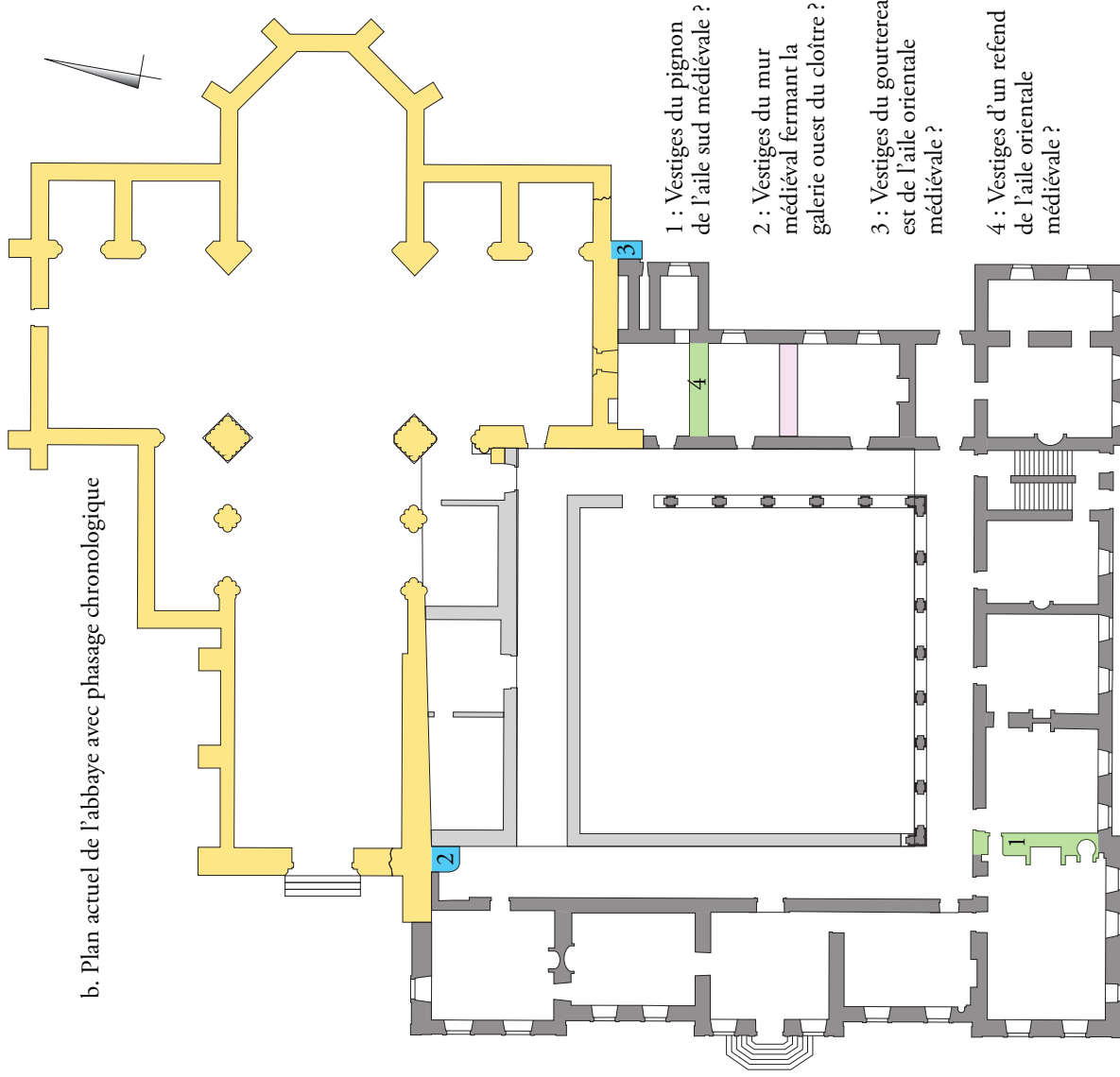
» *L'aile occidentale*

Un devis est établi en 1730 pour la construction d'un bâtiment qui était accompagné de plans malheureusement perdus (ou conservés à l'heure actuelle entre des mains privées). Il concerne la construction d'un bâtiment avec deux pavillons, long en tout de 136 pieds (44 m), avec le pavillon sud large de 30 pieds (environ 10 m) et le mur nord de 45 pieds (presque 15 m). Étant donné cette orientation nord-sud et la proximité avec le cloître, et au vu des vestiges conservés, ce bâtiment ne peut être que l'aile occidentale du carré claustral (précisons dès maintenant, pour faciliter la compréhension, que la saillie du pavillon central aujourd'hui observable ne faisait pas partie du projet initial, comme le précise la visite de 1741), tandis qu'il faudra revenir sur la différence de largeur entre le nord et le sud. La description du perron qui précédera la porte d'entrée, ainsi que la fonction des pièces (cabinet, procure, grande salle, entrée, salle du commun, cuisine et réfectoire) achève d'en convaincre lorsque l'on regarde le plan du xviii^e siècle souvent reproduit sans que son lieu de conservation actuel soit connu (III. 61 - a). Le parallèle semble d'ailleurs suggérer que l'angle sud (un des pavillons) fait bien partie de ce projet. La visite de 1741 montre bien cependant que quelques libertés ont été prises au fur et à mesure de la réalisation des travaux, ce qui explique quelques différences entre le devis et les observations de terrain.

a. Plan de la fin du XVIII^e siècle (s.d., s.l.)



b. Plan actuel de l'abbaye avec phasage chronologique



Phasage des maçonneries

- Maçonneries du XIII^e-XIV^e siècle (phase 1)
- Maçonneries médiévales modifiées au XVIII^e siècle (phase 1 et 4)
- Maçonnerie potentiellement médiévale réutilisée dans les ailes du XVIII^e siècle (phase 1 et 4)
- Maçonneries du XVIII^e siècle (phase 4)
- Maçonneries arrasées du XVIII^e siècle
- Mur du XVIII^e siècle détruit dans la décennie de 1990

0 20 m

DAO : J.-B. Vincent
 À partir du plan réalisé par le service topographie
 Département des Côtes-d'Armor

- 1 : Vestiges du pignon de l'aile sud médiévale ?
- 2 : Vestiges du mur médiéval fermant la galerie ouest du cloître ?
- 3 : Vestiges du gouttereau est de l'aile orientale médiévale ?
- 4 : Vestiges d'un refend de l'aile orientale médiévale ?

Illustration 61 : Plan du carré claustral réalisé au XVIII^e siècle et plan actuel avec proposition de phasage chronologique.

» *Les bâtiments le long du gouttereau sud de la nef*

Ce devis de 1730 prévoit également la reconstruction du « mur du bas costé de l'église du costé du midy [...] qui a quatre vingt dix pieds de longueur », soit environ 29 m. Et, en 1741, les visiteurs se rendent, depuis l'étage de l'aile occidentale, dans un corridor qui poursuit le précédent et « qui regne le long du bas cotté de l'église » (comprendre, comme pour l'aile occidentale, que ce corridor occupe le premier étage de l'allée du cloître), qui n'était pas mentionné au devis mais répondait au souhait des religieux « afin de pouvoir aller des appartement dans haut dans l'église et pour continuer un jour avenir un mesme corridor tout autour du cloistre ». L'aile nord du carré claustral paraît donc avoir été construite elle aussi dans la décennie 1730, quoique les travaux se sont poursuivis dans la décennie 1740. Cette construction qui prolonge vers l'ouest le bas-côté sud de la nef a laissé de nombreux vestiges au point de pouvoir restituer fidèlement son organisation interne (**III. 22**). D'ailleurs, l'édifice remplace une construction plus ancienne que l'on détaillera dans la partie suivante.

» *L'aile orientale*

Mais les travaux ne s'arrêtent pas là, comme le montre la description de l'abbaye vers 1791. On décrit là les trois « façades » de « la maison », la quatrième étant « partie formée et absolument masquée par l'église » : on décrit donc en réalité les trois façades extérieures des quatre ailes du carré claustral. Or la « 3^e façade sur le derrière », qui est « batie de neuf, regarde le levant » ; il ne peut s'agir ici que de la façade extérieure de l'aile orientale. On remarque qu'il s'agit là de la seule façade dont on indique qu'elle est « batie de neuf ». Il ne s'agit visiblement pas d'une erreur puisque l'on indique dans le même document l'emplacement d'une chambre et cabinet « au bout de l'aile vers le levant » de la « façade du couchant », c'est-à-dire l'extrémité orientale de l'aile sud, « batie de neuf ». On ajoute encore dans la « façade du levant » qu'il se trouve, en haut, « une chambre neuve » à proximité des archives et des latrines, c'est-à-dire sans doute vers le milieu de l'aile orientale. Il ne semble donc pas faire de doute qu'une partie de l'aile orientale a été reconstruite à la fin du XVIII^e siècle, sans doute parce que la reconstruction de 1690 n'était déjà plus conforme au projet architectural de la fin du XVIII^e siècle. Cette question est importante pour proposer une datation du plan « du XVIII^e siècle » (Abbaye de Bon Repos, F8) qui ne fait aucune mention de salle capitulaire là où l'attendrait : cette configuration paraît incompatible avec les travaux de la fin du XVII^e siècle et s'accorde bien davantage avec la description de 1791. Le plan « du XVIII^e siècle » ne pourrait pas ainsi être daté de la fin du XVIII^e siècle plutôt que des environs de 1730 comme l'avait proposé Francis Le Bour'his-Kerbiziet⁵².

» *Les ailes ouest et sud du cloître*

Il n'y a donc que pour l'aile sud, celle du réfectoire, que l'on ignore la chronologie de la reconstruction. Cette dernière observation est assez problématique lorsqu'il s'agit d'imaginer le plan de l'abbaye médiévale. En effet, si l'emplacement du cloître paraît identique d'une époque à l'autre à l'est, si le mur du bas-côté de l'église, quoique reconstruit dans la décennie 1730, ne semble pas, au regard des observations archéologiques, avoir changé d'emplacement, on ignore tout de l'emplacement médiéval des deux autres ailes du cloître.

Un indice cependant doit attirer l'attention, c'est la largeur du mur qui sépare le pavillon sud de l'aile occidentale du reste de l'aile sud (**III. 61** – 1). Étrangement, on l'a signalé plus haut, ce mur ne paraît pas appartenir au devis, qui considérerait que le pavillon sud devait être de 30 pieds sur 30 (soit comme

52. LE BOUR'HIS-KERBIZIET 1948, p. 21.

son pendant nord). D'ailleurs, le même devis prévoit que « de deriere » (soit du côté du cloître), l'aile devait présenter la même longueur que la façade (136 pieds), c'est-à-dire que la jonction avec l'aile sud (ou du réfectoire) n'était pas initialement prévue. Dans ces conditions, on pourrait se demander si le mur entre le pavillon sud de l'aile occidentale et le reste de l'aile sud n'est pas plus ancien. On pourrait d'ailleurs ajouter qu'il apparaît dans l'alignement exact d'une ancienne maçonnerie localisée à l'angle sud-ouest de la nef, transformée en contrefort au XVIII^e siècle (III. 61 – 2). Ces deux murs pourraient constituer les vestiges du mur qui refermait la galerie ouest du cloître au Moyen Âge. Dans cette perspective, la morphologie du cloître médiéval serait différente de celle du XVIII^e siècle. Ceci impliquerait que l'aile sud du XVIII^e siècle a été repoussée un peu au sud de son emplacement initial ou que la largeur de cette aile est réduite par rapport à son état antérieur⁵³.

4.2. Fonction et histoire des bâtiments claustraux avant les reconstructions du XVII^e et du XVIII^e siècle

On a déjà un peu anticipé, en parlant des reconstructions modernes, sur la fonction des différents lieux. Il faut y revenir plus en détail pour bien distinguer les fonctions avant et après les travaux dont la chronologie est désormais mieux cernée.

4.2.1. L'église

» *Le plan*

Sur le terrain, le tracé de l'église est intégralement conservé, mais l'importance des vestiges conservés varie grandement d'un espace à l'autre. Le plan est donc bien connu et coïncide précisément avec celui qui a été levé à la fin du XVIII^e siècle (III. 61 – a). Si les principales caractéristiques architecturales sont donc bien établies pour l'époque moderne, les états antérieurs le sont beaucoup moins. Francis Le Bour'his-Kerbiziet disposait *a priori* de deux plans⁵⁴ dont on ignore tout (ils sont bien différents du plan du XVIII^e inclus dans la même publication) si ce n'est la description très sommaire qu'il donne de l'un d'entre eux⁵⁵, qui mentionne notamment le bras gauche du transept comme étant réservé aux femmes ; « il était séparé, il est vrai, de la croisée des transepts, par un “chanceau” autrement dit un grillage en bois »⁵⁶. Le même plan indiquerait que la nef était alors « impraticable et presque ruinée » et que la chapelle Saint-Hervé était également en ruine. Il est très regrettable que ce document, qui se trouve sans doute toujours entre les mains de la famille Le Bour'his, ne soit pas consultable, en particulier concernant la morphologie du chevet. Au début de ce chapitre, nous avons déjà évoqué le principal désaccord que nous avons avec l'idée d'un nouveau chevet à pan coupé construit au XVIII^e siècle qui remplacerait un chevet plat, avancée par différents auteurs, dont F. Le Bour'his-Kerbiziet : ils ont très certainement voulu voir un état médiéval similaire au plan Bernardin⁵⁷ (chevet plat) qui a été largement copié pour les églises monastiques et séculières⁵⁸ bretonne. De plus, les chevets à pan coupé n'ar-

53. Nous détaillerons les propositions de restitution de l'aile sud médiévale dans la partie suivante.

54. LE BOUR'HIS-KERBIZIET 1948, p. 21.

55. Quant à l'autre plan, F. Le Bour'his-Kerbiziet n'en dit rien, ce qui est extrêmement regrettable. On finit d'ailleurs par ne plus trop savoir quoi en penser : en 1951, la réédition de la plaquette de F. Le Bour'his-Kerbiziet n'évoque plus de plan du XVII^e siècle, mais le plan d'un projet qui n'aurait jamais été exécuté...

56. LE BOUR'HIS-KERBIZIET 1948, p. 23.

57. Un modèle aujourd'hui bien révolu. Le plan Bernardin n'a jamais été imposé aux abbayes cisterciennes Cf. CHAUVIN 1999, p. 307-348. On consent aujourd'hui à penser que l'architecture cistercienne s'adapte aux réalités régionales (ANDRAULT-SCHMITT 2004, p. 11-103).

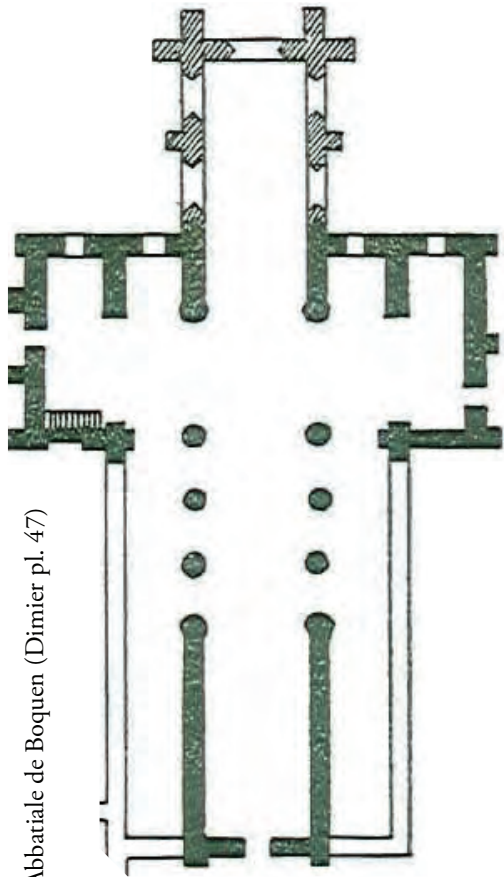
58. BONNET, RIOULT 2010, p. 34.

riveraient en Bretagne qu'au tout début du xv^e siècle⁵⁹ et seraient largement employés tout au long de ce siècle dans les programmes architecturaux initiés par les Rohan⁶⁰. On peut néanmoins imaginer que si un des plans du xvii^e siècle avait appuyé son opinion, F. Le Bour'his-Kerbiziet n'aurait pas manqué de le mentionner. Les sources textuelles consultables ainsi que les éléments architecturaux tendent en réalité à montrer que la physionomie générale de l'église ne semble donc pas avoir été modifiée depuis sa construction au Moyen Âge : la description des travaux durant l'époque moderne relèvent essentiellement de la réfection et du second œuvre.

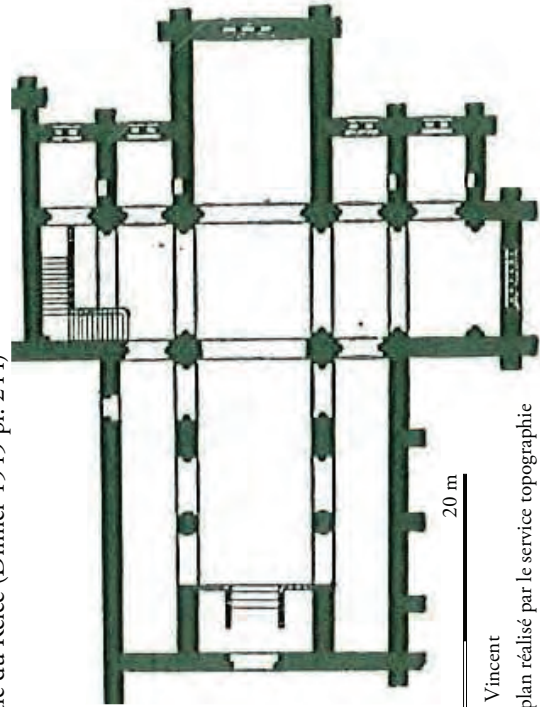
59. *Ibid.*, p. 63.

60. *Ibid.*, p. 116.

b. Abbatale de Boquen (Dimier pl. 47)



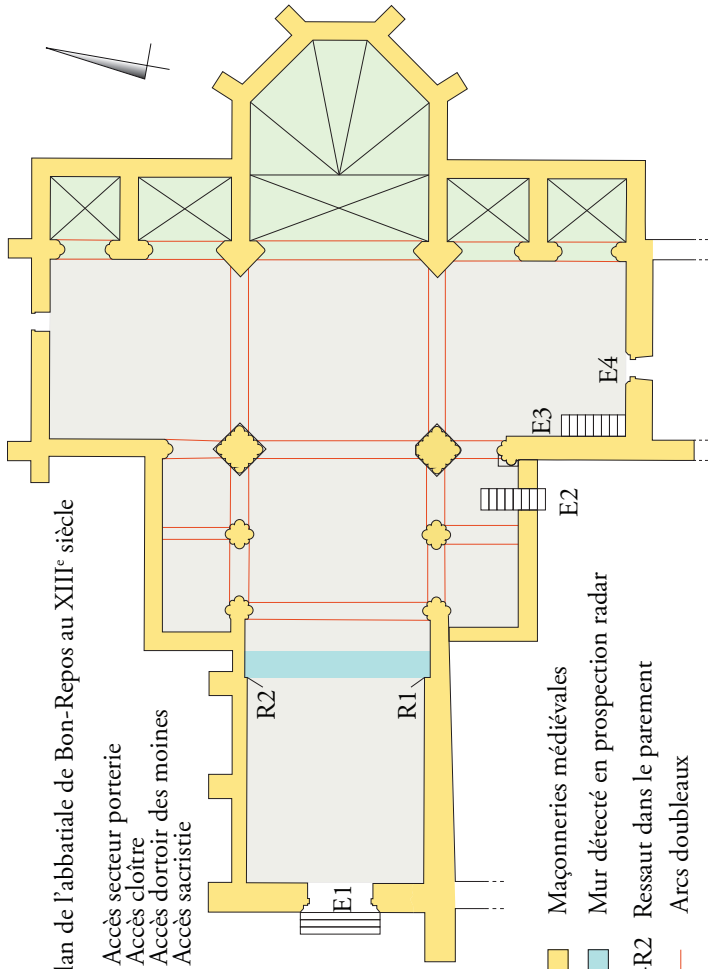
c. Abbatale du Relec (Dimier 1949 pl. 244)



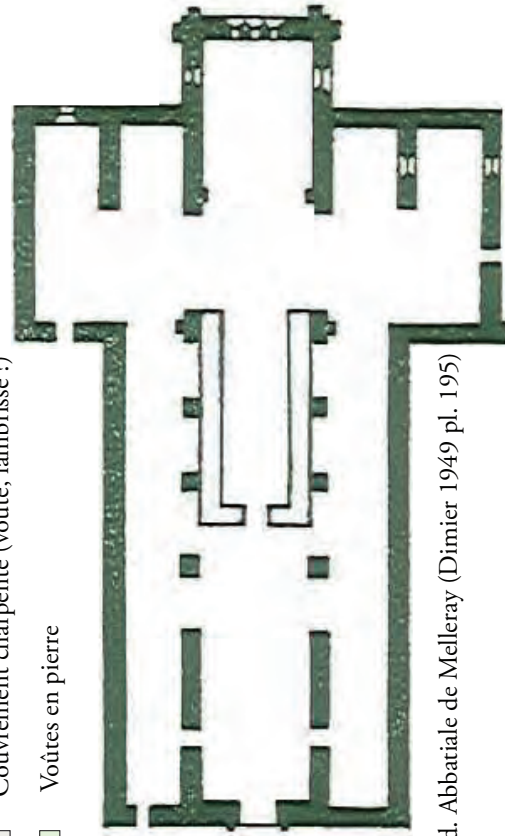
DAO : J.-B. Vincent
 A partir du plan réalisé par le service topographie
 Département des Côtes-d'Armor

a. Plan de l'abbatale de Bon-Repos au XIII^e siècle

E1 : Accès secteur porterie
 E2 : Accès cloître
 E3 : Accès dortoir des moines
 E4 : Accès sacristie



- Maçonneries médiévales
- Mur détecté en prospection radar
- R1-R2 Ressaut dans le parement
- Arcs doubleaux
- Couvrement charpenté (vouté, lambrissé?)
- Vôtres en pierre



d. Abbatale de Melleray (Dimier 1949 pl. 195)

Avec ses 50 m de longueur, l'abbatiale prémontrée de Beauport est considérée comme « nettement supérieure aux autres abbatiales bâties en Bretagne par les ordres austères proches de Prémontrés, comme les Cisterciens⁶¹ ». Et pourtant, l'église cistercienne de Bon-Repos, orientée SO-NE, se développe sur 53,30 m de longueur avec une largeur au transept de 37,44 m de long⁶², ce qui la place sans conteste, en l'état des connaissances, parmi les plus grandes de Bretagne pour ce contexte monastique. La surface est tout de même assez proche des autres églises cisterciennes de la région (III. 62) avec une morphologie qui diffère sensiblement des autres (Boquen, le Relec et Melleray), qui ont d'ailleurs comme caractéristiques communes un transept flanqué de chapelles à l'est et un chœur à chevet plat.

» *La nef*

La nef mesure 26,52 m de longueur et se divise en deux espaces morphologiquement distincts. La première partie occidentale mesure 15 m de longueur pour une largeur de 10,60 m et a la particularité d'être un vaisseau unique. Depuis l'intérieur du bâtiment, les gouttereaux s'élevaient sur un minimum de 12,57 m de hauteur avec un mur sud complètement aveugle, un bâtiment y étant adossé en façade. Le mur nord est actuellement scandé de deux contreforts alors que trois sont représentés sur le plan du XVIII^e siècle (III. 61 – a). Cette différence a une incidence sur la restitution précise du nombre de baies de ce gouttereau. Les arases sont beaucoup trop basses pour avoir conservé les vestiges des baies, mais la disposition des contreforts ne laisse la place que pour deux fenêtres. Est-ce une erreur du plan ou est-ce la projection de travaux qui n'ont jamais été réalisés ? Ceci est suffisamment étrange pour être souligné puisque le document semble très fiable⁶³. Une visite de septembre 1669 indique que ces contreforts doivent alors tous être reconstruits, mais on ignore si c'est en conservant leur nombre et leur emplacement.

La deuxième partie se développe jusqu'à la croisée du transept sur 11,52 m de longueur. Elle se différencie très clairement par un vaisseau dont la largeur est identique au précédent mais flanqué, au nord comme au sud, de collatéraux. La largeur passe ainsi à 21,70 m et les bas-côtés sont composés de deux travées d'une hauteur maximale de 6,40 m. Les espaces de cette partie de la nef sont délimités par des piliers et des piliers engagés qui réceptionnaient des doubleaux à double rouleau. La modénature des piliers (bases, colonnettes, chapiteaux...) est identique à celle de tous les autres supports de l'église dont le style sera détaillé à la fin de cette partie. Aujourd'hui, le niveau de sol du bas-côté sud a été décaissé et le mur qui referme l'espace à l'ouest a été supprimé sans laisser de trace dans les maçonneries auxquelles il était rattaché. Cet espace a été complètement refait au XVIII^e siècle, hormis les piliers, lors de la reconstruction du cloître et du bâtiment adossé contre la partie ouest de la nef. Mais les travaux ne semblent pas avoir modifié le plan du collatéral.

Du fait de la construction de l'église sur un promontoire, l'accès à la nef se faisait obligatoirement par des escaliers. Depuis le secteur de la porterie, on empruntait une volée latérale qui débouchait sur un grand porche avec, au centre, le portail à double ouverture séparée par un trumeau (III. 61 – a). Ce dispositif, qui a complètement disparu, est essentiellement documenté par le plan du XVIII^e siècle, qui ne dit rien de sa chronologie. Un autre escalier à double volée droite se trouvait dans la travée orientale du bas-côté sud pour accéder au cloître. Conformément au plan traditionnel, cet accès a, semble-t-il, toujours existé même si le format renseigné sur le plan du XVIII^e siècle n'est probablement pas celui d'origine.

61. GALLET 2017, p. 360.

62. Mesures prises hors œuvre.

63. Voir par exemple les ressauts dans les gouttereaux situés entre les deux parties de la nef ; aucune autre erreur, hormis pour le bâtiment des latrines de l'aile orientale, n'a été rencontrée pour les autres bâtiments.

» *Le transept*

Le transept est un vaste rectangle de 34,50 m de long sur 15,40 m de large (dans œuvre) avec des bras sud et nord en saillie de 7 m par rapport à la nef. L'ensemble s'organise de la manière suivante : un haut vaisseau unique de 11 m de large pour une hauteur de 14,30 m réparti sur trois travées carrées (11,70 m de côté) et séparées par des arcs doubleaux ; les travées des bras du transept sont flanquées à l'est de bas-côtés divisés en deux travées qui logeaient en tout quatre chapelles d'une hauteur de 5,30 m. La chapelle la plus au sud garde en mémoire des aménagements liturgiques, et il n'est pas incongru de penser que les autres en étaient également pourvues, afin que les religieux puissent officier des messes privées. La croisée du transept ouvre quant à elle directement sur le chœur.

Aujourd'hui, une seule baie est conservée dans le bras sud, plus précisément dans le gouttereau ouest dont les amorces de remplage indiqueraient un réseau en « Y ». Cette hypothèse est validée par une gravure de 1859⁶⁴ (III. 63) qui représente la baie avant l'état avancé de dégradation du réseau. Aucune autre ne semble avoir été construite dans le haut vaisseau du bras sud. Pour le croisillon nord, les ruines ne permettent pas d'en retrouver les traces, et le plan du XVIII^e siècle est d'ailleurs muet à cet égard. Il est pourtant très probable que le gouttereau ouest était muni d'une baie identique à celle du croisillon sud et que le pignon nord devait être ajouré d'une large baie ou d'une rose dont on ignore tout. Les seules autres baies représentées en plan sur le document du XVIII^e siècle sont celles des quatre chapelles des bas-côtés des bras du transept, dont le plan n'indique pas la volumétrie.



*Illustration 63 :
Gravure des ruines
de l'église (bras sud
et nef) vue depuis
le cœur, 1859
(LE LOUARN 1977).*

Enfin, trois accès sont aménagés dans le transept. Le premier se trouve dans le croisillon nord au centre du pignon, qui est communément appelé dans les modèles cisterciens : la porte des morts⁶⁵. Cette ouverture a peut-être été aménagée pour aller dans le cimetière qui doit se trouver dans un périmètre assez proche mais dont l'emplacement exact reste inconnu. Selon F. Le Bour'his-Kerbiziet, cette porte pourrait également avoir servi aux femmes pour qu'elles puissent accéder au bras nord qui leur était dédié⁶⁶. Toutefois, cette organisation est inconcevable pour le Moyen Âge, et cet usage reste encore à prouver pour les périodes plus tardives. Deux autres accès ont été aménagés dans le pignon sud : la

64. LE LOUARN 1977.

65. KINDER 1997, p. 172.

66. LE BOUR'HIS-KERBIZIET 1948, p. 23.

première porte est toujours en place malgré son état de conservation déplorable avant sa restauration dans les années 1990. Cette ouverture permettait probablement d'aller dans la sacristie construite dans l'aile orientale (III. 62 – E4). La dernière ouverture se trouve en hauteur, à l'angle avec le gouttereau ouest, et permettait aux moines de descendre par un escalier dans le transept depuis le dortoir de l'aile orientale (III. 62 – E3). L'escalier a disparu mais a laissé des traces dans les maçonneries.

» *Le chœur*

Le chœur mesure 11,92 m de long pour une largeur de 10,80 m qui est précisément celle de la croisée du transept et du vaisseau principal de la nef. Le chevet est composé de cinq pans coupés avec des contreforts placés à chaque angle. Le plan du XVIII^e siècle rend compte d'une organisation intérieure qui est propre à cette période : il faut emprunter quelques marches pour accéder au sol rehaussé du chœur qui supporte un maître autel sur estrade et des stalles plaquées contre les maçonneries du chevet (III. 61 – a). Autant la surélévation de l'espace peut être ancienne, autant la présence de stalles dans le chœur architectural est certainement une conception tardive : pour le Moyen Âge, le chœur liturgique des moines est bien souvent aménagé dans la croisée du transept et peut même déborder dans la nef selon la taille de la communauté. Enfin, des baies, aménagées dans chaque pan du chevet, ont été reconstruites à l'époque moderne.

» *Supports et couvrements*

Quel que soit l'endroit de l'église, le programme architectural des supports est identique avec comme ligne directrice : une grande simplicité. Les piliers sont inscrits sur un socle géométrique (losangique ou triangulaire) surmonté de bases semi-circulaires très sobres, de fûts et de chapiteaux à corbeille lisse non décorée. Ce style est également visible dans le chœur de l'abbatiale Saint-Sauveur de Redon et dans la chapelle Saint-Jacques de Merléac, tous deux construits entre la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle. Ce style d'influence anglaise⁶⁷ se retrouve également en Normandie, par exemple dans la salle capitulaire de l'abbaye d'Hambye ou dans le cloître du Mont Saint-Michel datés du XIII^e siècle. Le décor diverge du programme employé dans d'autres églises cisterciennes bretonnes où l'on retrouve des chapiteaux plus travaillés dans l'église du Relec ou celle de Boquen, qui sont édifiées au XII^e siècle.

À partir des supports et des importantes élévations conservées sur le front sud de l'église, il est tout à fait possible de restituer le couverture intérieur qui diffère d'un endroit à l'autre de l'édifice (III. 62). Selon les vestiges, deux ensembles se distinguaient : l'un comprenant la nef et le haut vaisseau du transept, et l'autre, les bas-côtés du transept et le chœur. Le premier semble avoir été simplement couvert d'une charpente dont on ignore si elle était voûtée et lambrissée, ce qui paraîtrait néanmoins fort probable. L'absence de voûtement en pierre est tout du moins certaine puisqu'il n'y a aucun arrachement de voûte dans les maçonneries et aucun support intermédiaire de type colonnette engagée ou culot. Le couverture en bois était associé à des arcs doubleaux à double rouleau qui sectorisaient les espaces en travée. Ces arcs sont présents à partir de la deuxième moitié orientale de la nef ; la première moitié était donc dépourvue de travée.

Les voûtes de pierre couvraient le deuxième espace de l'église dont les seuls vestiges sont conservés dans l'extrême chapelle sud. On y retrouve un formeret mouluré en arc brisé avec l'emplacement des culots. Ce couverture devait se répéter sur l'ensemble des chapelles du transept et très probablement sur le chœur. Pour ce dernier espace, une voûte couvrait la première travée rectangulaire (celle qui est

67. BONNET, RIOULT 2010, p. 90.

dans le prolongement de la croisée du transept) suivie d'une voûte rayonnante à six voutains qui épousait le chevet polygonal. Les contreforts disposés tout autour du chœur servaient donc à contrebuter la poussée des voûtes.

En Bretagne, les églises couvertes d'une charpente lambrissée sont très courantes et sont toujours associées à une sectorisation par travée délimitée par des doubleaux. Il n'est pas rare non plus de voir un couvrement mixte, toujours de manière à couvrir en pierre les parties symboliquement importantes et le reste en bois⁶⁸ ; une configuration que l'on retrouve également pour les abbayes cisterciennes du Relec, de Melleray ou de Boquen⁶⁹.

» *Approche chronologique et morphologie de l'abbatiale*

D'un point de vue architectural, l'église semble être très homogène aussi bien dans le style que dans les connexions structurelles, même si ces dernières devraient être vérifiées de manière plus invasive. Le phasage de l'abbatiale reste compliqué du fait d'une trop grande disparité des vestiges et de fonds documentaires anciens muets sur cette question. La principale idée véhiculée dans l'historiographie est qu'il y aurait une première abbatiale dont le plan est inconnu qui aurait été construite entre le XII^e et le XIII^e siècle, puis remplacée au XIV^e siècle par l'abbatiale telle qu'on la connaît aujourd'hui (hormis le chevet)⁷⁰. La reconstruction de l'église au XIV^e siècle est argumentée par l'analyse stylistique des piliers de la nef dont les chapiteaux lisses n'arriveraient pas avant le dernier quart du XIII^e siècle⁷¹ en Bretagne comme à Redon ou Guingamp⁷², tandis que les arcs doubleaux à double rouleau chanfreiné n'apparaîtraient pas avant le XIV^e siècle⁷³. S'appuyant en outre sur le fait que Jean I^{er} de Rohan ait fait lambrisser l'église de Bon-Repos à la fin du XIV^e siècle, certains auteurs encore récemment en ont conclu un peu rapidement qu'une grande partie de l'église de Bon-Repos avait été reconstruite à cette période⁷⁴.

À ce jour, rien ne permet de certifier qu'une première abbatiale ait été construite avant celle qui est conservée. Si la prospection radar n'a révélé aucun autre bâtiment dans l'emprise de l'église, seule une fouille archéologique permettrait de trancher.

Quant à la datation de l'église, telle qu'elle est conservée, elle ne pourra pas être affinée scientifiquement. Aujourd'hui la comparaison stylistique, avec toutes les marges d'erreur qu'elle comporte, est le seul moyen de proposer une datation qui serait située entre le dernier quart du XIII^e siècle et le début du XIV^e siècle. Ce style est très en vogue en Normandie dès le début du XIII^e siècle, tout comme les chevets polygonaux, et il ne faudrait pas sous-estimer l'importance des réseaux monastiques⁷⁵, surtout en contexte cistercien, pour diffuser plus rapidement des modèles architecturaux. Ces transferts de savoir ont, par exemple, été démontrés entre l'abbaye prémontrée de la Lucerne en Normandie et sa seule fille bretonne, à Beauport⁷⁶. En tout cas, le plan de cette église reste original pour le contexte breton dont la morphologie s'apparente pour beaucoup, au niveau de la nef, à celle de l'abbaye d'Hambye (construite entre le milieu du XIII^e siècle et le début du XIV^e siècle⁷⁷ en Normandie). Le transept avec ses chapelles orientales et même le chœur sont très similaires aux autres églises monastiques de la région. Effectivement, le plan du chevet diffère des autres, mais l'organisation interne est identique,

68. BONNET, RIOULT 2010, p. 71.

69. GALLET 2017, p. 360.

70. LE LOUARN 1977, p. 22.

71. BONNET, RIOULT 2010, p. 71.

72. *Ibid.*, p. 90.

73. *Ibid.*

74. *Ibid.*, p. 39.

75. L'abbaye normande de Savigny est la maison mère de l'abbaye de Bon-Repos.

76. GALLET 2017, p. 360.

77. Vincent, Dubois, Rohée 2019, p. 11.

à savoir un chœur très simple sans chapelles et sans déambulatoire dont le modèle est très éloigné des chœurs rayonnants que l'on retrouve pour la même période dans de nombreuses abbayes cisterciennes normandes et dans certaines cathédrales de la région. Encore une fois, la stylistique évolue en fonction de la manière dont les édifices sont datés, et il n'est pas inconcevable que cette typo-chronologie puisse encore évoluer à mesure des découvertes.

» *Décroché dans les gouttereaux de la nef :
évolution chronologique ou sectorisation de l'abbatiale ?*

Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, on observe un retrait du parement intérieur des deux gouttereaux. Les retraits, qui sont signalés sur le plan du XVIII^e siècle, sont en vis-à-vis l'un de l'autre et à proximité de l'endroit où la nef s'élargit par l'ajout des bas-côtés (III. 62 – R1 et R2). Ces anomalies sont associées à un mur qui coupe la nef en deux et dont la trace a été retrouvée en prospection radar (III. 62). La nature de cette infrastructure nous échappe complètement, même si deux hypothèses peuvent être avancées.

La première consiste à l'interpréter comme un mur pignon occidental originel. Cette hypothèse implique que la nef était originellement plus courte. Le plan pourrait paraître incongru avec une nef qui ne longe pas intégralement le cloître. Pour autant, d'autres églises cisterciennes ont été bâties de la sorte comme celle de la Chalade ou celle de l'Épau. La nef aurait été agrandie vers l'ouest à un moment qui nous échappe. Néanmoins, les parements du gouttereau sud sont trop homogènes de part et d'autre du ressaut pour envisager une extension vers l'ouest : la connexion entre l'ancien et le nouveau parement aurait laissé une trace (couture), et la seule visible (face sud) est causée par un désordre structurel d'une autre nature.

Une deuxième hypothèse peut être également avancée. Le mur retrouvé en prospection pourrait être une ancienne séparation de la nef, cloisonnant ainsi l'espace réservé aux moines de celui des laïcs. L'ampleur du mur pourrait alors indiquer la présence d'un jubé maçonné. Ils sont plus fréquemment en bois en Bretagne, mais il existe encore un exemple en pierre à l'église du Folgoët.

Une opération de fouille archéologique serait pertinente à cet endroit pour identifier la nature de cette construction et documenter l'évolution architecturale de l'église.

4.2.2. L'aile nord du carré claustral

L'aile nord du carré claustral est le bâtiment qui est aménagé à l'ouest du bas-côté de l'église et coincé entre le gouttereau sud de l'abbatiale et la galerie nord du cloître. Pour l'époque moderne, l'aménagement est bien documenté avec de nombreux vestiges qui permettent de restituer l'organisation interne⁷⁸. Cette construction remplace un autre bâtiment qui n'a laissé presque aucune trace dans les sources et très peu de vestiges dans les maçonneries.

Le seul élément visible est un solin de toiture en plaquette de schiste qui est aménagé dans la façade sud du gouttereau de la nef, à 10,62 m de hauteur par rapport au sol actuel du cloître (III. 22 – Usc1012). Des corbeaux ont été placés juste en dessous du solin, et ce dispositif réceptionnait le haut d'une toiture qui couvrait d'un seul tenant l'édifice ainsi que le bas-côté sud de la nef. La construction semble être contemporaine de la nef : les plaquettes de schistes et les corbeaux n'ont créé aucun désordre structurel, et le gouttereau sud de l'église est dépourvu de fenêtre, certainement en prévision de cette construction.

78. Cf. Chapitre 4. – 1.2.

À l'abbaye d'Hambye, dans l'espace entre la nef et la galerie du cloître, un couloir fermé a été aménagé pour relier l'aile occidentale au bas-côté de la nef. Cette construction est mal datée et pourrait trouver son origine lorsque l'aile ouest a été transformée en logis de l'abbé au xv^e siècle. À Bon-Repos, la hauteur sous le faîtage est bien trop importante pour n'être qu'un simple espace de circulation, qui devait également coupler des pièces dont les fonctions resteront indéterminées.

4.2.3. Identification de l'aile orientale à partir de la documentation moderne et des rares vestiges architecturaux

Comme nous l'avons indiqué dans les premières parties de ce chapitre, l'aile orientale a été profondément modifiée au xvii^e siècle et reconstruite au xviii^e siècle sur un plan complètement différent des anciens modèles. Malgré l'aridité des descriptions du bâtiment dans le devis de 1692, une organisation interne se dessine qui se rapproche pour beaucoup de ce que l'on connaît des ailes orientales médiévales cisterciennes. Il faut tout de même prendre en considération que la fonction de certains espaces évolue au fil des siècles, ce qui peut fausser la perception du bâtiment médiéval. Les indices textuels et archéologiques restent minces pour restituer la morphologie complète de l'édifice et la répartition interne. L'église est le point de départ pour identifier l'aile orientale médiévale : le pignon sud du transept conserve des vestiges du bâtiment et certaines pièces de l'aile sont localisables à partir de l'église dans la description de 1692.

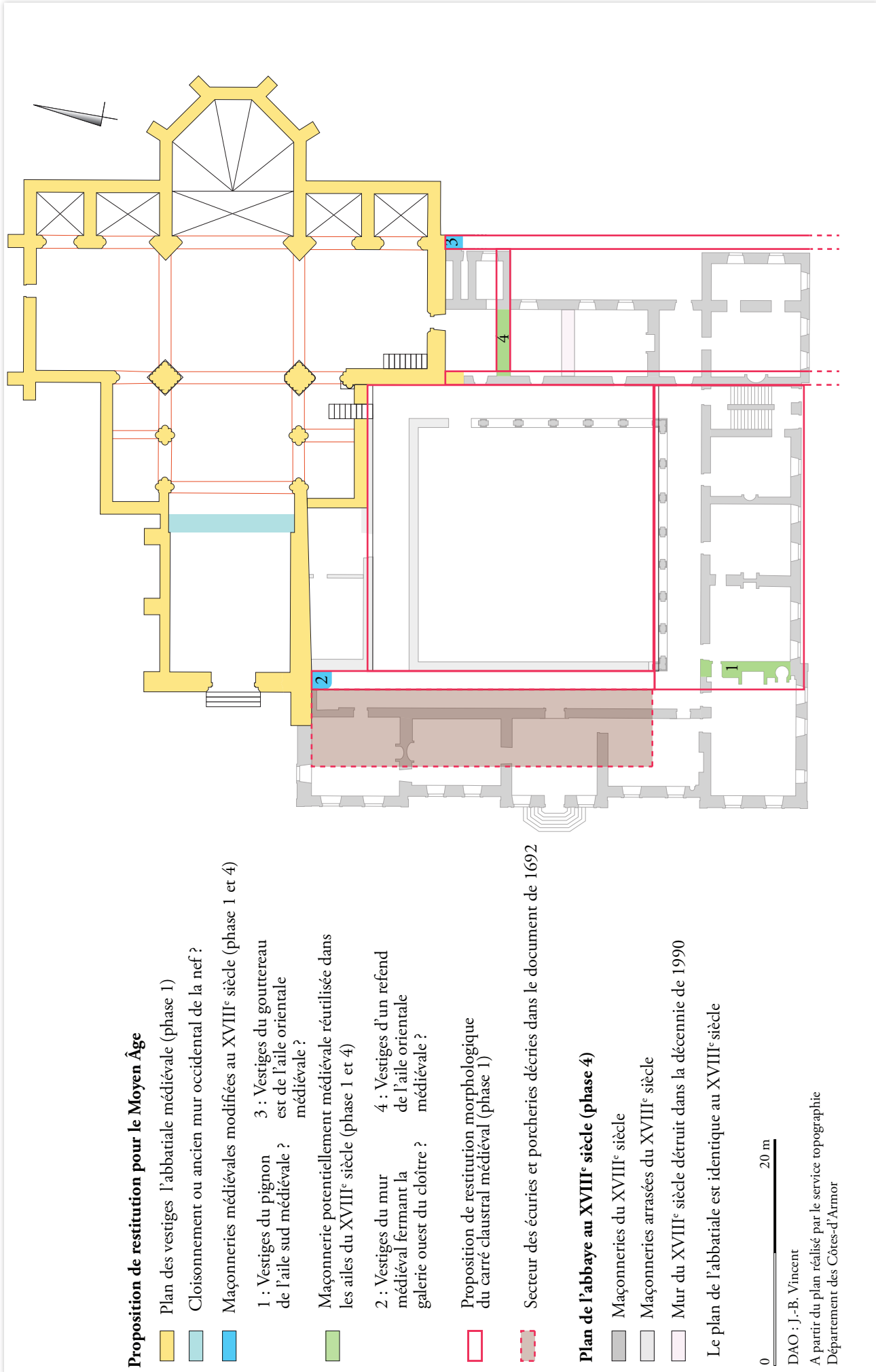


Illustration 64 : Proposition de restitution du carré claustral médiéval sur le plan des vestiges du XIII^e siècle.

Structurellement, le transept et l'aile orientale ont en commun un pignon, au sud du premier et au nord du second. Cette maçonnerie est en grande partie conservée avec, sur la face sud, de nombreux vestiges de l'aile médiévale (III. 31). Parmi eux, les gouttereaux originels du bâtiment ont été repérés malgré les importantes modifications pour leur donner un tout autre usage (surtout le gouttereau oriental transformé en contrefort (III. 64 – 3). À partir de ces éléments, nous pouvons restituer leur emplacement : l'un se trouve dans la continuité du gouttereau sud du croisillon méridional du transept et referme ainsi le cloître ; et l'autre, à l'est, est au revers du pilier qui sépare le haut vaisseau de la chapelle orientale construite dans le croisillon sud (III. 64). De cette manière, l'aile mesure 11,10 m de large dans œuvre, et nous avons très peu d'information pour restituer sa longueur. Si on s'en tient à la prospection géophysique menée dans le secteur sud, aucune anomalie ne laisse penser qu'un bâtiment s'étendait au-delà de l'aile sud du XVIII^e siècle jusqu'au bord de la terrasse, mais l'endroit a tellement été perturbé par des aménagements de drainage qu'il faut relativiser la perception des données. Toutefois, les sources textuelles indiquent à cet égard une information intéressante. En 1692, l'extrémité sud de l'aile orientale est occupée par la chambre du prieur⁷⁹ et son pignon communique avec le vieux logis abbatial⁸⁰ dont les vestiges sont encore bien visibles. Ainsi, l'aile orientale formait à l'extrémité sud un « L » qui reliait la façade ouest du bâtiment B1 du vieux logis (III. 66 – B1). Ce retour vers l'est mesurerait presque 11 m de longueur sans que l'on sache précisément où la connexion se faisait sur les 14,30 m linéaire de la façade ouest de B1. Malgré cette incertitude, nous pouvons proposer une aile orientale qui serait comprise entre 43 m et 51 m de longueur, sans pour autant savoir si ce dispositif existait dès l'origine du bâtiment.

Pour la Normandie, ce type d'édifice avoisinant les 50 m ou les dépassant ne sont pas rares (abbayes de Savigny, Bonport, Saint-André-en-Gouffern...). En Bretagne, les ailes orientales médiévales conservées sont peu nombreuses avec Boquen qui mesurerait environ 32 m de longueur pour un peu moins de 7 m de large (dans œuvre) ; le Relec avec ses 35 m de long et une largeur de 7 m (dans œuvre) ou encore l'aile de Saint-Maurice qui est construite sur une largeur identique et dont la longueur serait comprise entre 35 et 42 m. Nous pouvons également prendre pour exemple l'aile orientale de l'abbaye prémontrée de Beauport, qui mesure 38 m de long pour une largeur d'environ 7 m (dans œuvre), hors salle capitulaire qui outrepassait l'aile⁸¹. De ce rapide aperçu, la largeur de 7 m est assez constante d'un site à l'autre, et sur ce point, Bon-Repos est bien différente avec ces 11,10 m de large (dans œuvre). Même si la plupart des exemples cités semblent avoir un débattement inférieur à 40 m, il serait compliqué de l'inscrire dans cette mouvance, à cause d'une largeur bien différente des autres. En tout cas, l'aile orientale de Bon-Repos semble être un édifice massif, et certaines caractéristiques architecturales semblent le confirmer.

79. La description de cette chambre est détaillée en *infra*.

80. L'analyse des sources aboutissant à cette démonstration est détaillée dans le 3.1. de ce chapitre.

81. Toutes ces mesures ont été prises à partir de Géoportail : les largeurs sont fiables mais les longueurs peuvent être approximatives.



Illustration 65 : Proposition de restitution schématique des niveaux de circulation de l'aile orientale médiévale (phase 1) à partir des vestiges de la face sud du pignon sud du transept.

Outre l'emplacement des gouttereaux, le pignon délivre quelques éléments sur l'organisation interne, tout du moins celle au contact de l'église (III. 65). La première pièce septentrionale du rez-de-chaussée était voûtée de manière assez originale, à savoir : une première travée ouest en arc brisé de 2,55 m de large pour une hauteur de 4,65 m, tandis que les deux suivantes sont plus larges (3,30 m), plus hautes et en plein cintre (III. 31). Cette différence de voûtement s'explique par la présence d'un escalier juste au-dessus de la première travée ouest qui permettait d'accéder depuis le dortoir au transept. Le niveau de l'étage est restituable à partir de l'extrados des deux autres travées. Cette différence de voûtement au rez-de-chaussée a probablement entraîné une sectorisation de l'espace, ce qui explique la présence d'un mur de refend (aujourd'hui bûché) qui se trouve à la jonction de la première travée ouest et de la deuxième travée. Une porte, qui existe toujours, permettait d'accéder depuis cette pièce dans le transept, dont la fonction est déterminable à partir des sources.

Nous avons déjà signalé à partir du devis de 1692 que l'église « est composé d'un chœur, une croisé et une nef et, a costez de la nef, deux petites aisles », configuration parfaitement reconnaissable dans les vestiges conservés. Or un menuisier fait constater la nécessité de travaux « dans la croisé proche la sacristie », ce qui indique que la sacristie se trouve, sans surprise, à proximité immédiate de la croisée du transept dans l'aile orientale qui, selon les vestiges, était voûtée. Cet espace était probablement divisé en deux pièces qui devaient communiquer entre elles, sachant que, dans la plupart des abbayes cisterciennes, les sacristies étaient également accessibles depuis le cloître.

Cette aile se poursuit très probablement par la salle capitulaire avant les reconstructions modernes, du moins à en juger par la visite de 1692. On est alors tenté de penser que l'aveu de 1686 suit une logique géographique lorsqu'il évoque l'église puis « la sacristie, chapistre, chauffoire, reffectoire, cuisinne et infimerye avecq les dortouers et chambres au desus et clouaistre regulliere ». Le chapitre est en tout cas l'une des très rares salles dont on indique, en 1741, qu'elle est voûtée. Cependant, en 1692, on indique au sujet de la salle du chapitre qu'il y a « presentement des ouvriers a travailler dedans pour la menuiserie de leur dortoir », ce qui ne paraît s'expliquer qu'en l'absence de voûte. Il est donc assez probable qu'il s'agisse là de deux espaces différents. On remarque d'ailleurs, sur le plan du XVIII^e siècle, que l'espace que l'on serait tenté d'interpréter comme la salle capitulaire correspond à des « caves » ou à une chambre d'hôtes, le problème restant que l'on ne sait jamais vraiment à quel étage correspondent ces précisions, ni la date de ce plan. On peut tenter une hypothèse prudente en considérant que le mur occidental de l'aile des moines semble avoir été conservé au moment de la reconstruction, que la cheminée accolée à ce mur dans la chambre d'hôtes pourrait correspondre à l'ancien chauffoir, qui n'est évoqué que dans l'aveu de 1686, aveu qui respecterait donc un ordre géographique dans l'énumération « sacristie, chapistre, chauffoire ». Ce chauffoir pourrait être la « salle au bout » du chapitre dans la visite de 1692, chambre des hôtes sur le plan du XVIII^e siècle, et jouxte sur ce même plan le « passage » dont les visites ne font malheureusement pas mention. La présence d'un chauffoir dans l'aile orientale au Moyen Âge n'a jamais encore été vue dans une abbaye cistercienne, alors que l'organisation reflétée par le document est assez concordante avec des dispositifs bien connus : sacristie, salle capitulaire, passage suivi d'une grande salle au sud communément appelée salle de travail, probablement transformée ultérieurement en chauffoir à Bon-Repos. Quant à la chambre destinée à devenir l'infirmerie lors de la visite de 1692, alors qu'elle « se bastit de neuf » sauf du côté du couchant où se trouve un « vieux meur de refante » en cours de réparation, il pourrait s'agir du pavillon qui termine l'aile orientale dans sa configuration du XVIII^e siècle (chambre d'hôtes sur le plan). Mais on a déjà dit plus haut que d'importants travaux semblent concerner cette aile à la fin du XVIII^e siècle et l'on ignore tout de leur nature.

Les visiteurs de 1692 se rendent ensuite, en montant, « dans l'ancienne chambre du prieur donnant sur le jardin ». Cette dernière information est délicate à interpréter étant donné qu'il y a plusieurs jardins dans l'abbaye. Cependant, dans ce texte de 1692, le jardin des religieux est souvent évoqué lorsqu'il est question du réfectoire, en opposant le côté du cloître du côté du jardin. Si l'on ajoute à cela que le mur oriental de l'ancienne chambre du prieur est commun avec le logis abbatial (*infra*),

il faut en conclure que le jardin en question est nécessairement situé au sud du carré claustral et que l'ancienne chambre du prieur se trouve donc à l'est de l'extrémité sud de l'aile des moines. Il est tentant de remarquer à ce sujet que l'angle sud-est du carré claustral, qui se présente comme un pavillon, est en réalité séparé intérieurement par un mur situé dans l'alignement exact du mur oriental de l'aile des moines, construit vers 1690. La partie saillante pourrait constituer un vestige de l'ancienne chambre du prieur. C'est d'ailleurs probablement encore ce logement du prieur qui est évoqué de manière assez confuse dans l'aveu de 1686, après les différentes ailes du carré claustral, comme « au bas du dortouere, vers le midy, une chambre et une salle basse, une chambre et salle haulte », faisant partie des logements réguliers. Il est encore tentant de le reconnaître dans le concordat de 1668 comme le « corps de logis qui joint au dortoir » sur lequel aucun détail n'est malheureusement donné. Le fait qu'il s'agisse d'un « corps de logis qui joint » laisse imaginer qu'il pourrait disposer d'une toiture indépendante, qu'il n'appartenait pas à la première construction, mais plutôt à un ajout lié à l'évolution des rôles respectifs de l'abbé et du prieur au sein de l'établissement.

L'étage de cette aile pose de nombreux problèmes, en particulier parce que les murs de refend ne sont pas tous – loin de là – conservés. En 1692, on décrit ainsi dix chambres destinées au religieux, chambres qu'il est impossible de retrouver dans les vestiges, de même que sur le plan du XVIII^e siècle. C'est bien encore une fois que les travaux de la fin du XVIII^e siècle ont profondément modifié la configuration de cette aile déjà grandement transformée par les travaux de 1690. On peut se demander si cette reconstruction de la fin du XVIII^e siècle ne correspond pas à « la construction d'un corps de logis » qui n'est pas encore achevée en 1784 et ne l'a peut-être d'ailleurs jamais été. Que l'étage soit sectorisé est tout à fait normal pour l'époque moderne, les religieux préférant des cellules à la configuration initiale : un dortoir complètement ouvert d'un bout à l'autre du bâtiment. Le niveau de sol du dortoir se trouvait à 7,20 m de hauteur par rapport au sol actuel du cloître. Le seul accès repéré est celui qui descend dans le transept dont la porte est encore conservée dans le pignon nord. Nous n'avons hélas aucun autre indice pour compléter cette description du dortoir hormis un élément très singulier dont Bon-Repos serait l'unique cas connu dans l'ouest de la France. Effectivement, le dortoir serait voûté en pierre sur trois vaisseaux (**III. 65**), comme le suggèrent les formerets et le culot conservé dans le pignon. Les dortoirs voûtés en pierre sont rares dans l'ouest de la France, et il faut se tourner vers la Bourgogne, dans l'aile ouest de Clairvaux, pour voir un modèle sur trois vaisseaux. Ce dispositif, qui est somme toute très rare, et l'importante dimension de l'aile suggèrent donc que le programme architectural médiéval de Bon-Repos était conséquent.

La datation de l'aile ne peut encore une fois être approchée que par le style architectural (**III. 33**). Effectivement, les éléments de voûtement sont très proches de certains bâtiments de l'abbaye de Beauport, plus particulièrement la salle au duc. Cette dernière est composée de culots coudés très ressemblants dont le style est clairement emprunté au chantier normand⁸². Pour l'abbaye de Beauport, les historiens de l'art datent cette architecture du XIII^e siècle⁸³ voire pour certains, un peu plus tard sans préciser la chronologie⁸⁴. À Bon-Repos, le pignon commun aux deux bâtiments et leurs gouttereaux respectifs sont structurellement liés, ce qui indique un programme architectural commun. Même si d'autres parties de l'église peuvent être construites à des moments différents du reste de l'aile orientale, il n'en reste pas moins qu'une partie du transept est contemporain de l'extrémité nord de l'aile. Ne pourrions-nous pas alors proposer prudemment une construction qui s'inscrirait dans une large deuxième moitié du XIII^e siècle ?

82. GALLET 2017, p. 361.

83. GALLET 2017, p. 358. À Beauport, la majeure partie des édifices sont construits durant la première moitié du XIII^e siècle, mais il ne s'avance pas pour la datation de la salle au duc, laissant volontairement un flou facilement repérable.

84. BONNET, RIOULT 2010, p. 115.

4.2.4. L'aile sud du carré claustral (aile du « réfectoire »)

On a dit plus haut à quel point les informations dont on dispose sur l'aile sud du carré claustral restent minces sans que l'on puisse compter sur des vestiges. La visite de 1692 permet du moins de s'assurer qu'il s'agit bien de l'aile sud du carré claustral puisque ce réfectoire présente une « longere du midy » (il est donc orienté est-ouest) et que, dans le grenier qui le surmonte, on oppose le « costé du cloître » au « costé du jardin ». La même visite indique l'existence d'une « fagoterie » joignant le réfectoire, de caves probablement contiguës à la fagoterie, l'ordre de la visite permettant de supposer que ces éléments sont situés au nord de l'aile. Ce serait « à l'autre bout du refectoire » que l'on trouve une « salete » joignant la cuisine, le tout surmonté de chambres. L'hypothèse paraît confirmée par le fait que le couvreur indique ensuite le coût nécessaire pour la réparation de la « couverture au dessus desdites escuries [*et de l'aile occidentale, voir infra*] et des chambres qui sont au dessus de la cuisine et du petit pavillon », ce qui indique vraisemblablement que la cuisine est située à l'extrémité occidentale de l'aile sud. Le pavillon reste plus difficile à interpréter, peut-être correspond-il à « un passage qui conduit au cloître » sans doute depuis le jardin (au sud ou à l'ouest ?).

La description de 1692 montre que des pièces supplémentaires ont été aménagées mais que l'essentiel de ce que l'on retrouve dans ce genre d'aile est bien présent à savoir le réfectoire et la cuisine. Généralement, un chauffage est placé à l'est du bâtiment, contre l'aile orientale. La présence de ce dernier dans l'aile orientale en 1692 pourrait être le résultat d'un déplacement depuis l'aile sud. Le mur pignon oriental de l'aile devait être commun avec le gouttereau ouest de l'aile est (**III. 64**). Nous n'avons aucune indication précise sur l'emplacement du pignon opposé. Il existe tout de même un refend (dans lequel une cheminée est aménagée) dans l'aile sud du XVIII^e siècle (**III. 64 – 1**) qui est anormalement épais et quasiment aligné avec le mur d'origine qui refermait la galerie ouest du cloître. Le mur pourrait être le vestige du pignon ouest de l'aile sud médiévale, mais cette hypothèse doit encore être vérifiée⁸⁵. Concernant la largeur, il est impossible de dire à l'heure actuelle si l'aile sud a une largeur identique à celle du XVIII^e siècle. Nous le verrons lors de la restitution du cloître, mais il semblerait que ce dernier était plus petit. Par conséquent, si l'aile sud avait une largeur identique à celle du XVIII^e siècle, elle était alors décalée vers le nord pour qu'elle puisse longer la galerie. La deuxième possibilité serait une aile plus large, avec un gouttereau côté cloître décalé vers le nord. La largeur du bâtiment serait alors identique à celle de l'aile orientale médiévale. En tout cas, rien n'indique que le réfectoire soit saillant comme il l'est parfois dans les ensembles cisterciens ; le fait qu'il présente une « longere du midy » et qu'aucune trace de bâtiment n'ait été retrouvée en prospection radar laisse penser le contraire. Enfin, au XVIII^e siècle, l'organisation de cette aile est connue essentiellement par le plan.

4.2.5. L'aile occidentale du cloître (« aile des convers »)

L'aile occidentale du cloître est bizarrement la plus facile à reconnaître dans la documentation du XVIII^e siècle (du moins dans les documents qui évoquent sa reconstruction intégrale dans la décennie 1730) et la plus délicate à identifier dans la visite de 1692. C'est lorsqu'il est question des « murailles » du cloître que l'on repère l'indice le plus précieux, plus précisément avec la « muraille du costé du couchant dudit cloître », qui menace ruine « et qu'il sera nécessaire de l'estayer de l'autre costé dans les escuries ». Cet autre côté désigne l'autre côté du mur en question, à l'ouest du cloître ; l'aile est donc occupée, au moins en partie, par des écuries. Cette maçonnerie est conservée dans le gouttereau sud de l'abbatiale, à son extrémité ouest avec, à son angle, le contrefort de la nef. L'élévation est complète mais il ne reste plus qu'un petit mètre de longueur (**III. 64 – 2**).

85. L'étude de cette aile, et par conséquent cette maçonnerie, n'était pas au programme de cette année.

La visite de 1692 présente donc une relative logique en commençant par l'aile orientale du carré claustral, puis l'aile sud, et enfin cette aile occidentale à laquelle doit correspondre « les deux escuries pour les cheveaux », « l'escurie au beuf ». Le charpentier y observe une « poutre qui soustient les autres poutres de vingt pieds de long » (6,5 m) qui pourrait correspondre à la largeur de l'aile. La visite se poursuit avec une bergerie, une petite galerie pour la volaille et « la chambre pour recevoir les fe[m]mes au bout de la bergerie ». Ce logement réservé aux femmes pourrait correspondre, dans l'aveu de 1686, à l'infirmierie : l'aveu suivrait ainsi, dans son énumération (« la sacristye, chapistre, chauffoire, reffectoire, cuissine et infirmerye »), quasiment la même logique géographique que la visite de 1692. Précisons bien qu'il ne peut s'agir ici de la ferme de la basse cour qui est évoquée plus loin dans la visite comme « la maitairie qui est dans laditte grand cour ou est le portal d'entrée de laditte cour ».

Cette configuration, surprenante pour la période médiévale, amène à se demander si cette aile existait alors. Le mur côté cloître est très massif et il semble étrange qu'il y ait eu un versement vers l'ouest, c'est-à-dire vers l'intérieur de l'aile. L'édifice est normalement conçu avec des nombreux refends et des voûtements qui exercent une poussée sur les maçonneries vers l'extérieur. On s'étonne également que nous ne retrouvions aucune trace du pignon nord qui devait être connecté à la façade ouest de la nef, probablement au niveau du contrefort à ressaut. Ce dernier est structurellement bien en place sans aucune perturbation dans les connexions. De plus, il paraît étrange qu'une aile normalement dédiée aux convers avec cellier, réfectoire et un dortoir, ait pu être transformée en écurie, bergerie, d'autant plus que l'étage n'est jamais mentionné. On pourrait donc envisager que la galerie ouest était simplement fermée par un imposant mur, et que plus tard, des bâtiments agricoles ont été ajoutés contre la face ouest de la maçonnerie (III. 64). Les ailes ouest sont rarement conservées dans les abbayes cisterciennes, et l'on ignore par conséquent souvent si elles ont été construites. Certes, l'image du plan type cistercien rend l'absence de cette aile difficilement concevable, mais à l'abbaye du Breuil-Benoît, il semblerait que la galerie ouest ait simplement été fermée par un mur et non par une aile⁸⁶.

Ce complexe est intégralement reconstruit dans la décennie 1730 ; on a la chance de disposer à la fois d'importants vestiges conservés, du plan du XVIII^e siècle, du devis de reconstruction et de la visite de 1741 pour connaître la configuration de cette aile sur laquelle il est donc inutile de s'appesantir ici. Peut-être faut-il seulement insister sur le fait qu'il s'agit bien d'un bâtiment conventuel et non du logis abbatial comme on le lit souvent.

4.2.6. Le cloître

On ne dispose d'aucune information concernant le cloître médiéval. Sa morphologie peut être restituée à partir de la localisation des infrastructures médiévales qui l'entouraient, à savoir le mur occidental, l'abbatiale et l'aile orientale. De cette manière, la galerie nord mesurait 25,35 m de longueur, certainement comme les autres galeries si la forme carrée a été adoptée pour le cloître de Bon-Repos. Il reste malgré tout un doute sur l'emplacement précis de la galerie sud, à cause d'une morphologie de l'aile du réfectoire incertaine.

86. Vincent 2014, vol. 1, p. 497.

4.3. Fonction et histoire des logis abbatiaux

4.3.1. Localisation et différenciation des logis

Dans les descriptions de l'aile orientale du carré claustral, nous avons mis en évidence que l'édifice était composé au sud de la chambre du prieur. Cette chambre disposait d'une fenêtre donnant sur le jardin, donc très probablement vers le sud, et était contiguë à un grenier d'où les visiteurs de 1692 observent que « le pignon de la chambre vers le levant et joignant l'abbatiale (*comprendre le logis abbatial*) [...] menace ruine », le sous-prieur précisant immédiatement que « ledit pignon et muraille coulevuré depend de l'abbatiale, que leurs abbé est obligé de reparer et l'entretenir ainsi que l'abbatiale ». Le logis abbatial se situe donc obligatoirement à l'est de l'aile des moines (**III. 66** – B1). S'il fallait encore s'en convaincre, l'aveu de 1686 indique, après avoir évoqué les lieux réguliers, « plus, vers l'orient, la maison abbatiale ». Ce secteur reste cependant extrêmement complexe à comprendre étant donné qu'il existe, lors de la visite de 1692, une « nouvelle » et une « vieille » abbatiale (**III. 66**). Or on a déjà émis l'hypothèse que le « nouveau » logis de l'abbé a été construit ou reconstruit un peu avant 1668, lorsqu'il est question du « logis neuff abbatial, du jardin y joint, du lieu dit le jeu de paume qui aboutit à la rivière avec le logement dudit logis qui est au costé dudit logis abbatial ». Cette situation est assez incompréhensible : si le logis abbatial est bien à l'est de l'aile orientale du cloître comme on l'a suggéré, comment un jeu de paume « au costé » de ce logis pourrait-il « aboutir » à la rivière ? On pourrait envisager que le terme de « rivière » soit ici employé pour désigner le canal (**III. 66**).

Quoi qu'il en soit, la construction d'un « nouveau » logis abbatial paraît bien antérieure à l'aveu de 1686, qu'il faut citer ici un peu longuement :

« Plus vers l'orient, la maison abbatiale avecq sa cuissine et office et les chambres au desus ; plus bas, du costé du midy, cinq chambre haulte entiennement appellé les chambres des tables, une salle estante au millieu desdites chambres appellé la salle au duc avecq les escuryes, four, boullangerye et selliers estantz au desoubs et une petite escurye estant en hault vers le septentrion [...] ».

Il est très tentant de considérer que ce texte permet donc bien de distinguer un ensemble nord qui serait la « nouvelle » abbatiale et un ensemble sud plus ancien (« entiennement appellé »). Le fait semble confirmé en 1692 lorsque la visite de la vieille abbatiale amène à rappeler que « le pignon qui est au bout de la gallerie et qui separe le bastiment des religieux est coulevré et embouttie ainsi qu'il l'a déclaré cy dessus dans l'article desdits religieux » (c'est-à-dire au moment de la visite de l'ancienne chambre du prieur). Cet ensemble sud doit donc, si les suppositions précédemment émises concernant la chambre du prieur s'avèrent correctes, se situer dans le prolongement oriental de l'extrémité sud de l'aile des moines (**III. 66** – B1). L'affaire ne peut être ni confirmée ni infirmée par les observations de terrain dans ce secteur très densément occupé (**III. 17**).

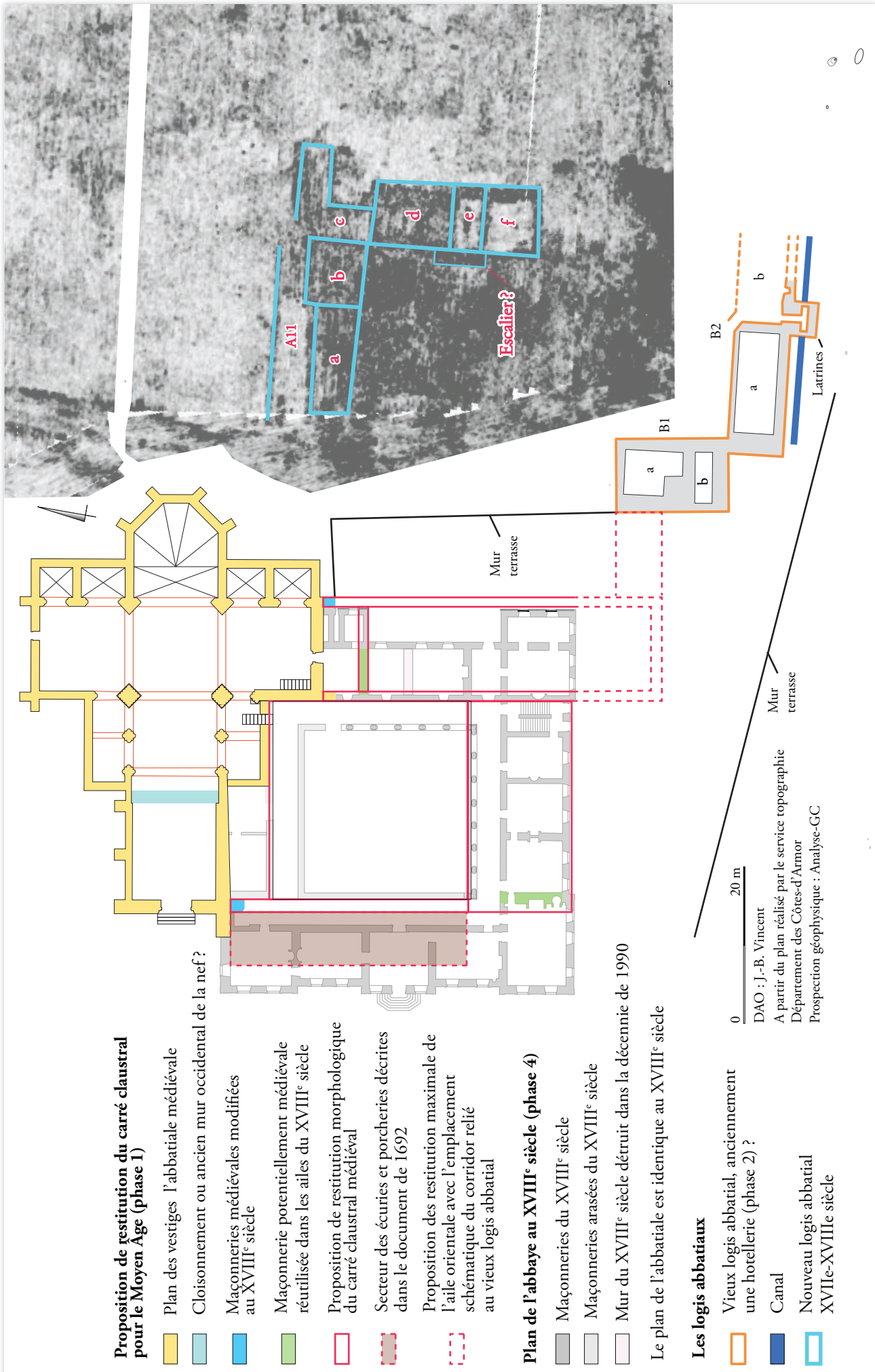


Illustration 66 : Proposition de restitution du carré claustral médiéval sur le plan des vestiges du XVIII^e siècle avec l'emplacement des logis abbatiaux (vestiges et prospection géophysique).

4.3.2. Le vieux logis abbatial et sa fonction d'origine

Tentons toutefois d'identifier l'organisation des espaces, ce qui s'avère malaisé du fait de la rédaction souvent un peu confuse du procès-verbal de 1692, qu'il faut donc parfois citer un peu longuement :

« Et de laditte cour passé dans le jardin et derriere laditte vieille abbatiale, nous a fait voir que la longere du costé du levant est surplombé en dehors de quatre a cinq poulces sur tout sa hauteur et qu'el est couverte de liere qui l'empêche de juger de sa bonté et qui couvre les fenestres, comme aussi de la longere du costez du midy est en partie couvert de liere et qu'il y a dans laditte longere deux toises de massonnerie a faire entre le pignon de laditte abbatiale et celui des religieux [...] ».

Si l'on comprend que « laditte longere » désigne la dernière citée, c'est-à-dire le gouttereau sud, on doit pouvoir en conclure que la galerie est orientée est-ouest, dans le prolongement oriental de la chambre du prieur. L'information reste de relativement peu d'utilité puisqu'aucune dimension n'est indiquée. Mais le même bâtiment présente une autre « longère » au levant et forme donc un L. La visite mentionne encore un escalier de pierre « qui est au bout de la gallerie » dans un passage particulièrement abscons et « deux portes qui sont entre la gallerie et la boulangerie ». La boulangerie est parfois associée, sans surprise, à un four⁸⁷, quoique le four semble disposer de sa propre entrée⁸⁸. Par ailleurs, on indique que cette boulangerie est située « sous la salle ». On accédait vraisemblablement à cette salle par un escalier extérieur en « pierre ardoisine ». Ces éléments encouragent à considérer très prudemment qu'une partie des maçonneries de cet ensemble puissent correspondre à l'ensemble appelé B1 plus haut (III. 66 – B1), avec ses deux salles non communicantes, son orientation nord-sud et probablement aussi la porte de B1-a ouvrant peut-être sur le corridor menant à l'aile orientale du cloître. Ce bâtiment B1 était pourvu d'un étage : le niveau de circulation de cet étage est restituable à partir du retrait observable dans les maçonneries intérieures (ce retrait supportait un solivage). Cet étage devait être de plain-pied avec la terrasse orientale qui s'étendait jusqu'au mur d'enceinte est. On peut alors relire le texte de l'aveu de 1686 : « du costé du midy, cinq chambre haulte entiennement appellé les chambres des tables, une salle estante au millieu desdites chambres appellé la salle au duc avecq les escuryes, four, boullangerye et selliers estantz au desoubs et une petite escurye estant en hault vers le septentrion [...] ». L'association du four et de la boulangerie ici attire l'attention, mais surtout on peut proposer d'interpréter le texte comme l'énumération des espaces nobles, c'est-à-dire des étages (chambres hautes), suivie de celle des espaces non nobles situés en dessous, écuries, four, boulangerie et celliers. Par ailleurs, en 1692, le couvreur donne son opinion sur la réparation de « la couverture du corps du bastiment qui donne au levant et au couchant et au dessus de la salle de laditte ancienne abbatiale », puis pour « l'autre corps de logis jusques a la gallerie », et enfin pour la « gallerie », ce qui semble bien indiquer qu'il y a là trois corps de bâtiments différents, le plus important (comprenant « la salle », sans doute « la salle du duc » située au milieu de l'ensemble d'après l'aveu de 1686) étant orienté est-ouest. Un point doit être souligné pour bien identifier la répartition des étages de chaque bâtiment. Pour B1, le rez-de chaussée, installé sur la terrasse du carré claustral, est surplombé par un étage qui doit être à l'est de plain-pied avec le promontoire qui est le point culminant de l'enclos monastique. Il n'est pas fait mention dans les sources écrites de deuxième étage. L'étage de B1 est approximativement à une altitude équivalente avec le rez-de-chaussée du bâtiment B2, puisque la partie basse de ce dernier, qui repose sur une terrasse altimétriquement identique à celle de B1 (carré claustral), est un imposant soubassement de 3,50 m de hauteur. L'étage de B2, bien indiqué dans les sources, dépasserait donc le bâtiment B1.

87. fol. 22v.

88. fol. 22v : « il manque une porte a l'entré du four ».

Si la boulangerie et le four devaient bien être situés en B1, on pourrait alors reconnaître en B2 les écuries et celliers surmontés des chambres « des tables » et de la salle « du duc ». Le fait paraît confirmé par la visite de 1692 qui évoque, certes dans un certain désordre, mais toujours comme faisant partie de l'ensemble de la vieille abbatiale, les latrines bien identifiées sur le terrain (III. 66), une cuisine dont la fenêtre donne sur « la rivière » (dont on peut à nouveau se demander s'il ne s'agirait pas du canal) et le « vieux refectoir qui sert d'écurie » (sans doute l'écurie située au nord dans l'aveu de 1686). Il me paraît assez probable que ce soit toujours cette écurie qui fait l'objet d'une transaction entre l'abbé et les religieux en 1737 : l'abbé ayant constaté l'état d'une « vieille écurie qui est en face de la porte de la cour de [s]a maison et d'autre côté donne sur le jardin des religieux », alors en ruine « de vétusté », il consent que les religieux la fasse démolir et qu'ils construisent « un mur a hauteur d'appuy le long du jardin de la communauté ou est le mur de l'ancienne écurie ». Ce mur est actuellement conservé.

Avant d'en finir avec ce vieux logis abbatial, on doit bien reconnaître que l'interprétation proposée pose un problème délicat : la prospection géophysique ne révèle aucune trace de la galerie que l'on a proposé de situer, grossièrement, entre l'angle sud-est du carré claustral et le groupe de vestiges B1-B2. Cependant, plusieurs raisons peuvent expliquer cette absence d'informations : d'une part, la densité des aménagements récents dans ce secteur (III. 14) et, d'autre part, l'éventuelle légèreté des infrastructures correspondant à cette galerie, dont la destruction aurait pu s'accompagner d'une récupération des matériaux.

Les éléments architecturaux sont beaucoup trop maigres pour identifier la chronologie d'exécution de ce complexe ; le seul élément aurait pu être la fenêtre à coussiège dont l'usage a une amplitude beaucoup trop grande en Bretagne, du XIII^e au XVI^e siècle. Nous savons simplement que B1 est antérieur à B2 et que les techniques de construction sont bien différentes des rares bâtiments médiévaux conservés dans le carré claustral. Est-ce que le complexe a toujours été un logis abbatial ? La description du XVII^e siècle révèle les anciennes fonctions de certaines pièces du complexe. Pour B1, le premier niveau était une vaste pièce qui a été cloisonnée tardivement pour intégrer une boulangerie avec son four. Originellement, la pièce pouvait être un ancien cellier, comme l'attestent les niches et placards ainsi que la seule baie du pignon sud qui était très étroite et ramassée. La fonction originelle de l'étage reste énigmatique. Pour B2, l'organisation originelle serait la suivante : un réfectoire qui serait B2-a suivi à l'est d'une cuisine associée à des latrines (B2-b) avec, au-dessus, les chambres « des tables » et la salle « du duc ». Autant la dénomination « des tables » n'est pas très éloquente pour identifier la fonction précise, autant la salle « du duc » l'est davantage. Cette organisation intérieure peut tout aussi bien faire référence à un logis abbatial – qui n'apparaît généralement pas avant le XIV^e siècle – ou à une ancienne hôtellerie. À l'abbaye de Beauport, l'hôtellerie est communément appelée la Salle au Duc et se trouve au même endroit que le bâtiment B2 à Bon-Repos. Cette dénomination pourrait également constituer l'indice de la présence d'une hôtellerie ; pour autant, des désignations comparables se retrouvent pour des pièces prestigieuses de logis abbatiaux, par exemple à l'abbaye de Barbery où le logis de l'abbé comprend une chambre du Roi⁸⁹.

4.3.3. Le nouveau logis

L'aveu de 1686 indique clairement, on l'a vu, que le « nouveau » logis abbatial est situé au nord de l'ancien. Une cour semble d'ailleurs commune à ces deux logis dans la visite de 1692⁹⁰. L'ensemble de la nouvelle abbatiale paraît formé, à lire la visite de 1692, de quatre ensembles : le « bastiment neuf » avec sa cuisine et son dôme « en imperiale » (ce qui signe bien sa construction fin XVII^e siècle), une écurie « joignant du côté du nord ladite abbatiale » et « la poulaillerie qui est au dessus de ladite écurie », « un autre pavillon joignant » dont on ne sait rien, et, enfin, « la petite maison du portier ». Il ne paraît

89. DUBOIS, VINCENT 2015, p. 108.

90. Par exemple fol. 20v, juste après la visite de la nouvelle abbatiale, « et de ladite cour entré dans les bastiments de la vieille abbatiale ».

malheureusement pas possible de rapprocher cet ensemble des résultats de la prospection (**III. 17 et 66**), ce qui pourrait s'expliquer par des travaux postérieurs à 1692. Il est en effet question, en 1721, de « réparer les deux maisons abbatiale ». Un inventaire de 1734 mentionne encore ces deux abbatices ; la « vieille » servant alors de logement aux domestiques ; on a vu ci-dessus qu'elle est probablement diminuée de l'écurie en 1736, ce qui est un premier indice intéressant de la possibilité que l'ancienne abbaticie soit progressivement abandonnée. Pourtant, en février 1739, voilà que l'on visite les travaux réalisés « aux batiments apellé l'ancienne abaticie ». Il faut reconnaître que la solution que l'on propose ici est assez peu satisfaisante intellectuellement puisqu'elle consiste à imaginer que le rédacteur de ce procès-verbal de 1739 s'est trompé et qu'il s'agit en réalité de la nouvelle abbaticie ; il s'agit donc d'expliquer un peu longuement les arguments qui amènent à cette conclusion.

En premier lieu, on constate que cette « ancienne abaticie » présente « soixante six piedz de face donnant sur la cour », c'est-à-dire probablement à l'ouest puisque l'on apprend ensuite que « la costiere du coté du levant dudit batiment a esté baty de neuff depuis ses fondement jusques a la couverture et qui a soixante et six pieds de longs ». Il s'agit donc d'un bâtiment long d'environ 21,5 m orienté nord-sud. Cette orientation et ses dimensions ne paraissent pouvoir correspondre à aucun des bâtiments précédemment envisagés dans le secteur de « l'ancienne abbaticie » (B1, B2 ou B3) ; en revanche, elles pourraient parfaitement correspondre à l'ensemble d-e-f (**III. 66**). Par ailleurs, cette visite de 1739 ne fait aucune mention de la « nouvelle abbaticie », ce qui reste surprenant : même si l'on pourrait imaginer, éventuellement, qu'elle nécessite moins de travaux que « l'ancienne », son état en 1692 et la mention de 1721 laissent penser que des réparations auraient dû y être mentionnées. Si l'on ajoute à cela la destruction de l'écurie de « l'ancienne » abbaticie en 1736, qui laisse penser à un abandon de ces bâtiments vétustes à cette période et le fait que la « nouvelle » abbaticie a déjà au moins 80 ans vers 1740, il semble que l'on puisse raisonnablement en conclure soit que le rédacteur de 1739 s'est trompé en appelant « ancienne » ce qui est en réalité la « nouvelle » abbaticie, soit que l'ancienne abbaticie ayant été détruite, il ne subsiste plus qu'une abbaticie, déjà jugée « ancienne ».

Dans les deux cas, on est très tenté de considérer que, dans la visite de 1739, ce qui est appelé « ancienne » est bien la « nouvelle » abbaticie du texte de 1692 et correspond à l'ensemble d-e-f (**III. 66**). La visite de 1739 laisse alors penser que la cour se situe à l'ouest de l'ensemble (configuration qui n'a rien de surprenant) ; de ce côté, le bâtiment est précédé d'un escalier de pierre avec plateforme de 18 pieds de long (presque 6 m), « qui regne le long de ladite abaticie depuis le rest de chaussée jusques au premier etage ». À l'étage, une chambre de 18 pieds sur 13 – contiguë à une autre de 18 pieds sur 15 –, dotée de deux fenêtres, l'une « verz la costiere du levant donnant sur le jardin et l'autre en celle du couchant donnant sur la cour », permet d'estimer la largeur du bâtiment, 18 pieds, soit presque 6 m, ce qui, là encore, pourrait parfaitement correspondre à l'ensemble « d » (**III. 66**) (les deux chambres formant un total de 28 pieds sur 18 soit environ 9 m x 6 m). Cette deuxième chambre dispose d'une cheminée « dans un mur de refente » qui peut parfaitement être interprété comme le mur de séparation entre d et e. La suite de la visite en 1739 conduit dans une « grande salle » contiguë à la précédente chambre, à laquelle il est aussi possible d'accéder par l'escalier situé sur le gouttereau de la cour ; cette grande salle, de 29 pieds de long et 16 de large (environ 9,5 m x 5) pourrait correspondre à l'ensemble e-f (**III. 66**). Certes, on est alors gêné par la présence du mur entre « e » et « f », mur qui paraît interdire l'existence d'une seule « grande » salle. Mais le texte de 1739 rapporte, fort opportunément pour notre hypothèse, que « laquelle salle composoit avant deux appartements ou deux chambres ». Ajoutons que ces hypothèses paraissent même s'accorder avec la présence d'un escalier en façade, dont la trace pourrait s'observer en prospection (**III. 66** – Escalier). Malheureusement, cette belle coïncidence entre les sources écrites et les données de terrain paraît s'arrêter là : la visite de 1739 se poursuit, toujours vers le sud, avec « une autre chambre » de 17 pieds sur 16, que les prospections ne permettent pas de reconnaître. Cependant, un texte difficilement interprétable concernant un bâtiment « joignant le pignon du midy » de l'abbaticie de 1739, et qui paraît concerner le même espace que cette « autre chambre » (la plus au sud), laisse penser que le pignon de

l'abbatiale proprement dite était bien le mur sud de « f ». Autrement dit, ce bâtiment joignant le pignon du midi pourrait être postérieur, éventuellement moins profondément fondé, ce qui expliquerait que l'on ne le retrouve pas en prospection.

Toujours en admettant les hypothèses précédentes considérant que ce grand corps de logis correspond à ce qui est décrit comme « le bastiment neuf de la nouvelle abbatiale » en 1692, on pourrait être tenté de reconnaître prudemment les salles d, e et f dans les cuisine, salle du bas et office auxquels on accéderait par des portes depuis la cour. Une partie de ces portes pourraient avoir été condamnées ultérieurement par la construction de l'escalier sur cette façade. À une des extrémités se trouverait alors un pavillon avec dôme en impériale permettant d'accéder à l'étage (avant la construction de l'escalier de façade) ; on le situerait volontiers au nord mais sans aucune certitude. La suite de la visite de 1692 est plus intéressante : en sortant de l'abbatiale nouvelle, on entre par la cour « dans une escurie joignant du costé du nord laditte abbatiale » qui présente une « longere du costé du midy » (ce qui indique une orientation est-ouest du bâtiment), puis on visite une « poulaillerie qui est au dessus » (expression dont le sens reste un peu mystérieux) « de laditte escurie », avant que le couvreur estime qu'il manque beaucoup d'ardoise à la « couverture de laditte escurie, pouillalerie et un autre pavillon joignant ». Si une seule couverture correspond à ces trois espaces pourtant bien différenciés, et que l'on admet une orientation est-ouest pour l'ensemble, et encore que cet ensemble est situé au nord de d-e-f, il pourrait s'agir de l'ensemble a-b (III. 66). En sortant de l'écurie, on entre dans « la petite maison du portier » qu'il est tentant de situer à proximité immédiate et qui pourrait être très prudemment situé du côté de « c ».

Il faut maintenant en venir à l'enclos abbatial. En 1692, on indique une « grande porte de l'enclos abbatiale au levant ». Il est tentant de la situer à proximité de l'extrémité orientale de la distinction entre les parcelles 434 et 399 du cadastre napoléonien sans que l'on puisse avoir quelque certitude. Par ailleurs, on a vu qu'en 1737, l'abbé convient de la destruction d'une « vieille ecurie qui est en face de la porte de la cour de [s]a maison et d'autre costé donne sur le jardin des relligieux », mais il pourrait s'agir ici d'une porte de « la cour » (distincte du jardin) et non de l'enclos.

4.4. Histoire de l'organisation interne de l'enclos

4.4.1. Modification de l'enclos monastique (Petite cour, jardin, pigeonnier et étang)



Illustration 67 : Vue d'ensemble du pigeonnier situé au sud-ouest de l'aile occidentale (Cl. J.B. Vincent).

En 1692, juste après la visite de « la fuye » (pigeonnier), « neuve et en bon estat », et dont il n'y a pas de raison de douter qu'elle correspond aux vestiges connus⁹¹ (**Ill. 67 et 68**), les visiteurs se rendent « dans le jardin et verger ou est le vivier », où le maçon observe que « toutes les murailles dudit jardin et enclos sont en bon estat ». Ce bon état est sans doute à mettre en relation avec un passage du concordat de 1668 qui stipule que les religieux jouiront « des courts, maisons et jardin dont ils jouissent a present et qui sont contenus dans l'enclos nouvellement fait le long de la riviere de Blavet qui commence au moulin de la Basse Cour et finist au bout du jardin desdits religieux du costé de la riviere » (**Ill. 68**). Cette configuration ne laisse pas de doute : il s'agit bien là du grand ensemble situé à l'ouest de l'abbaye et peut-être aussi au sud, depuis le moulin au nord ; l'emplacement du vivier est encore sans doute décelable dans la microtopographie. En 2019, on a proposé de localiser, à partir des données micro-topographiques⁹², deux étangs le long de l'enclos médiéval ouest et sud (**Ill. 68** – pointillés bleus). Ces deux plans d'eau étaient séparés par une digue encore bien visible. Cette dernière devait toujours servir pour contenir ce vivier mentionné au XVII^e siècle qui devait être beaucoup moins vaste que le précédent, puisque le reste de la plaine alluviale, vers le nord-ouest, était couvert de jardins et de vergers (**Ill. 68**). D'ailleurs, dans ces jardins, un canal pourrait avoir été aménagé et figurer dans le cadastre napoléonien (mais plus du tout dans le paysage). Il aurait capté l'eau du Blavet qui longeait à cette époque la clôture nord pour ensuite la rejeter dans le cours de la rivière un peu plus en aval. Cet aménagement pourrait également avoir servi à drainer la plaine alluviale pour éviter que l'eau ne stagne dans les jardins.

91. La datation du pigeonnier n'est pas déterminable.

92. VINCENT, ROHÉE, TICKNER, 2019, p. 48-51.

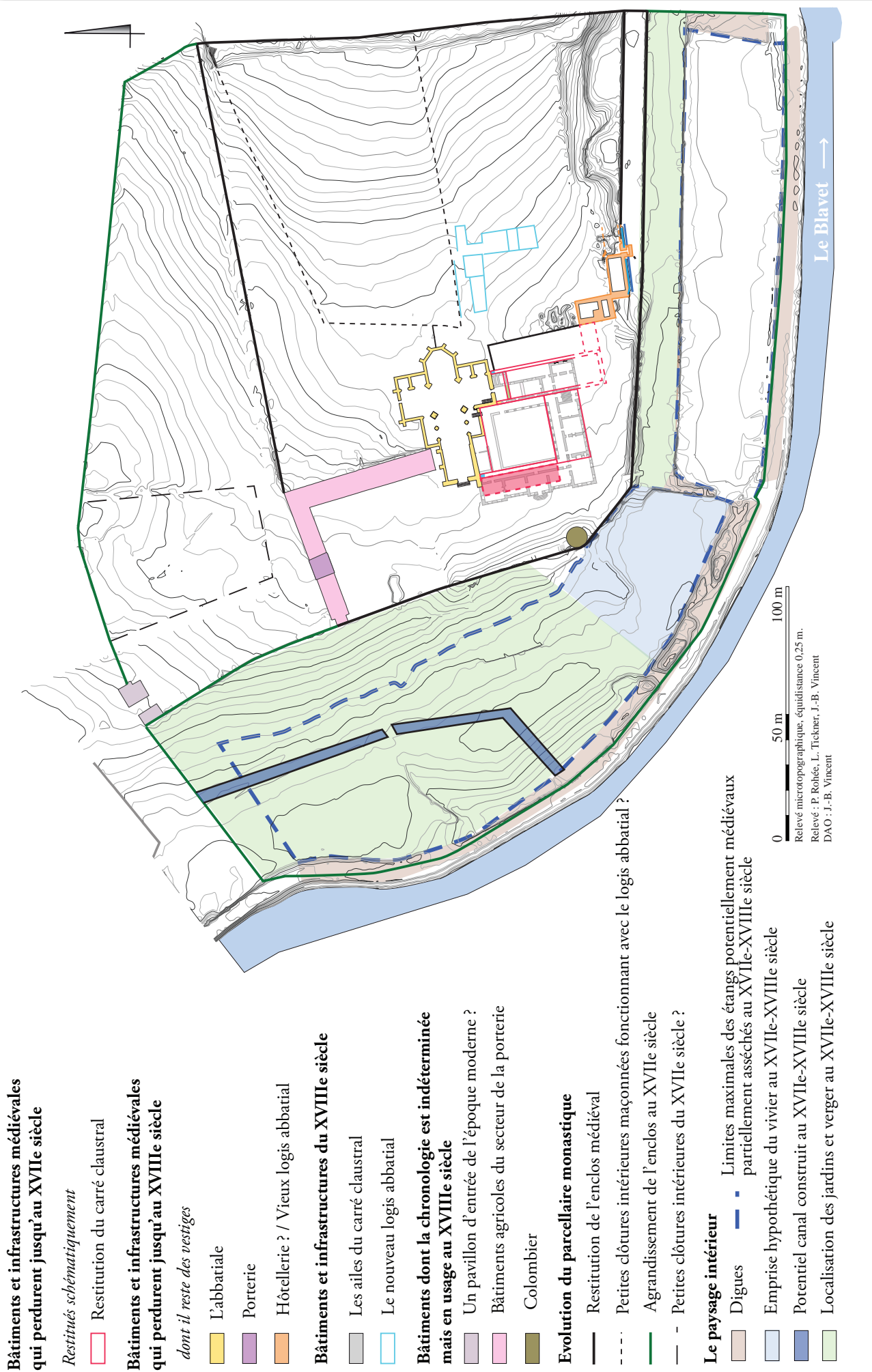


Illustration 68 : Organisation de l'enclos de l'abbaye de Bon-Repos du XIII^e au XVIII^e siècle.

Le fait que l'enclos soit considéré comme « nouvellement fait » (et non restauré) en 1668 indique que la partie ouest et sud ne faisaient pas partie de l'enclos initial, comme cela avait bien été supposé dans le rapport de 2019⁹³ (III. 68). Un autre tronçon a très bien pu être ajouté durant l'époque moderne que nous n'avons pas vu en 2019 puisque l'emplacement de la porterie médiévale n'était pas encore certain. Même si le bâtiment a été modifié, il semblerait qu'il n'a pas été déplacé et par conséquent, le mur d'enceinte nord (III. 68 – tracé vert) n'a aucune logique médiévale. Effectivement, toutes les porteries sont installées en limite de clôture, ce qui voudrait dire qu'une enceinte partait depuis le bâtiment vers l'est. Cette limite a probablement été conservée dans le paysage puisque le tracé supposé correspond avec une rupture de pente maçonnée qui est actuellement longée au nord par un chemin. L'agrandissement de la clôture au nord s'est probablement accompagné de la construction d'un pavillon d'entrée que l'on retrouve mentionné dans différents plans⁹⁴ et dont les maçonneries sont très partiellement conservées. L'extension de la clôture pourrait bien avoir une utilité pour mieux répartir la circulation intérieure : depuis ce nouveau pavillon, il est possible d'accéder dans la partie réservée aux moines (carré claustral) mais aussi dans le secteur oriental du cloître où se trouvent les logis abbatiaux. Si les suppositions sont exactes, la superficie originelle de l'enclos était de 3,20 ha pour passer à l'époque moderne à 7,7 ha.

4.4.2. Le « petit enclos », porterie et « métairie »

La construction au xvii^e siècle de ce grand enclos a d'ailleurs rendu inutile l'enclos antérieur, qui doit être désigné en 1692 comme « le petit enclos », dont les murs « a commencer proche la maitairie » (la basse-cour) sont « fort vieilles, surplombées et embouties et prest a tomber » ; on observe alors « qu'il y a plusieurs bresches en plusieurs endroits de laditte muraille tombé jusques a la cloture de l'abbatiale » (du logis abbatial ; III. 68).

C'est dans ce « petit » enclos que se trouve la « grande cour ou est le portal d'entrée de laditte cour » en 1692 qui, avec quelques bâtiments d'exploitation, constitue la métairie de l'enclos, régulièrement baillée « à moitié » (d'où le nom de métairie) puis à ferme aux xvii^e et xviii^e siècles. Les informations restent pourtant très difficiles à interpréter. Ce « portal » correspond bien à la porterie dans le texte de 1692, avec une « grande porte » (charretière) et une petite porte (piétonne). Robert Oheix indique en 1881 qu'« on a tout récemment reconstruit et modifié dans sa forme le bâtiment qui servait jadis d'entrée au monastère et où s'ouvre cette porte ». F. Le Bour'his-Kerbiziet précise en 1948⁹⁵ que cette entrée a été

« complètement modifiée depuis moins d'un siècle. Le chemin d'accès est moderne. L'ancien chemin s'amorçait un peu plus au sud-ouest. On en retrouve aisément le tracé, entre les derniers bâtiments de la métairie de la porte. Cette métairie devait son nom à la voûte monumentale romano-ogivale, qui fait actuellement l'admiration des touristes, à l'entrée de la cour abbatiale. Elle chevauchait alors l'ancien chemin, à une centaine de mètres en avant vers le sud-ouest. Son transfert est récent. Vers le milieu du xix^e siècle, cette voûte dut être démontée, comme l'attestent les numéros encore apparents, et réédifiée à son emplacement actuel ».

S'il reste délicat de savoir ce que signifie « tout récemment » dans le texte de R. Oheix ou sur quoi se fonde F. Le Bour'his pour proposer le milieu du xix^e siècle, il semble que cette reconstruction, qui s'accompagnerait d'un déplacement, est postérieure au cadastre napoléonien de 1835. En effet, celui-ci indique un espace vide à l'emplacement que la porterie occupe aujourd'hui. Le fait est moins évident

93. *Ibid.* p. 29-30.

94. Le cadastre napoléonien (Arch. dép. Côtes-d'Armor, 3 P 290_010) et le plan de Bouessel (1807-1808).

95. LE BOUR'HIS-KERBIZIET 1948, p. 26-27.

dans la description de 1791, qui permet en revanche de connaître la fonction des bâtiments et leur organisation générale, que l'on suit aisément sur le plan de 1835 :

« Au nord de la maison principale, se trouve un corps de bâtiment séparé d'elle par l'église. Ce bâtiment porte sur 2 lignes et forme un angle droit autour d'une cour d'environ 200 pds. de long sur 150 de large dans laquelle est une promenade plantée d'ormeaux sur trois rangées. Dans la ligne de ce corps de bâtiment qui joint l'église [*l'aile orientée nord-sud*] sont un pressoir, deux remises et deux écuries. Dans l'autre ligne tirant vers le couchant [*orientée est-ouest*], sont au levant de la porte d'entrée qui la divise deux étables à boeufs, un appartement pour un domestique et un petit cabinet. Au couchant de la même porte sont un étable à veaux et 2 appartements pour les gens de la basse cour ; cette ligne est terminée en tirant un peu vers le midi par un poulaillier et une petite fuie sous laquelle sont 2 soues à cochon. Ces deux lignes de bâtiment ont leurs greniers tout autour et sont couvertes d'ardoise ».

Toute la question est de savoir à quoi correspond ici la « porte d'entrée », s'il s'agit de la porterie ou d'un espace vide. L'existence d'une « grande cour » dès 1692 amène à penser à une certaine continuité de la configuration générale des lieux. Or dans cette visite, le couvreur indique le coût des réparations de « toute la couverture de laditte maitairie et portal », ce qui pourrait constituer un indice qu'il s'agit là de bâtiments d'un seul tenant. En effet, il intervient à part concernant la buanderie qui se trouve pourtant dans la même cour. De même, le bail à moitié de la métairie en 1669 concerne « la maison en entier de la porte et portal dudit Bon Repos, avecq. la rue et ysue au devant et deriere », comme s'il s'agissait d'un seul bâtiment. F. Le Bour'his-Kerbiziet entend placer cette porterie « au sud-ouest » de son emplacement actuel. Peut-être voyait-il, dans le tracé assez étrange qui sépare les parcelles 422, 426 et 409 du cadastre napoléonien, un ancien chemin au bout duquel une porterie aurait pu se trouver ? Il nous semble cependant que ce tracé doit plutôt être interprété comme celui d'un ancien canal, aménagé pour la transformation de la plaine alluviale en jardins et vergers au XVII^e siècle. Malgré les importantes modifications de l'ensemble à l'époque moderne, il semble donc que l'on puisse prudemment soumettre l'hypothèse que la porterie occupe aujourd'hui son emplacement initial. Elle pourrait avoir été longtemps démontée avant d'être reconstruite puisqu'elle ne paraît figurer ni sur le plan de Bouessel, ni sur le cadastre de 1835.



5 - CONCLUSION

Depuis 2019, nous nous sommes efforcés à proposer un travail collaboratif associant de nombreuses disciplines pour retracer l'histoire architecturale de l'abbaye de Bon-Repos, et plus particulièrement les programmes de constructions antérieurs à ceux du XVIII^e siècle. Et il fallait croiser l'ensemble des études (archivistiques, topographiques, géophysiques et architecturales) pour aboutir à un renouvellement conséquent des connaissances ; les méthodes se complétaient les unes les autres et parfois même corroboraient des hypothèses. Cette démarche a néanmoins des limites puisqu'une intervention archéologique non invasive ne permet pas un degré de précision chronologique satisfaisant, d'autant plus que les mentions architecturales dans les sources textuelles ne sont pas antérieures à l'époque moderne. Il n'en reste pas moins que nous avons pu révéler les aménagements du paysage nécessaires pour construire l'abbaye, identifier l'organisation intérieure de l'enclos et ses évolutions au fil des siècles, retrouver les aménagements hydrauliques et leur fonctionnement, proposer une chronologie relative des infrastructures conservées et présenter une restitution morphologique de l'abbaye au Moyen Âge. Ainsi, de nombreuses hypothèses ont pu être avancées qui, pour certaines, ne peuvent être confirmées qu'en effectuant des études de terrain plus poussées. Le jour où des travaux de restaurations auront lieu sur les élévations médiévales conservées, il serait intéressant de proposer en parallèle du chantier une étude archéologique du bâti avec la possibilité d'effectuer des prélèvements (mortier et éléments organiques) et d'analyser les zones contacts entre plusieurs maçonneries. D'autres secteurs mériteraient d'être fouillés, comme l'abbatiale pour éclairer le débat sur la présence d'un état antérieur, la fonction du mur enfoui dans la nef et la chronologie du chœur ; la fouille du secteur immédiatement au sud-est du carré claustral permettrait de confirmer le plan de l'aile orientale médiévale tout en sachant que le sous-sol a été complètement bouleversé (drains en tous genres). Enfin, le secteur des logis abbatiaux mériterait une attention particulière, surtout le bâtiment B2 dont la salle orientale, qui était probablement une cuisine, ne semble pas avoir été trop perturbée.

L'ensemble des pages qui précèdent montre à quel point le dossier relatif à Bon-Repos est riche de promesses, mais aussi à quel point on ne peut s'appuyer que sur une très maigre bibliographie, dont les informations sont d'ailleurs fondées sur des éléments qu'il faut systématiquement vérifier. Pour dire les choses autrement, le retour aux sources est indispensable, et l'on a vu également que la chose n'était pas toujours possible puisqu'elles sont, pour partie, aujourd'hui entre des mains privées (pour les sources écrites et iconographiques) et, pour partie, sans doute irrémédiablement perdues (destruction des niveaux de sol lors des fouilles non documentées). Sans doute reste-t-il encore des pistes à creuser cependant : poursuivre l'effort de recherches des sources privées, tenter une étude systématique des photographies des fouilles et des informations qui peuvent en être tirées. Quoi qu'il en soit, le constat encourage à reprendre plus globalement tout ce qui a trait à l'histoire du site, à la fondation de l'abbaye notamment, en dépassant les seules questions architecturales qui nous ont occupées ici. Le site gagnerait également à être replacé dans la perspective des autres fondations bretonnes, grâce aux travaux en cours de Merlin Muzellec, voire à l'échelle de l'ordre. Seulement, ce travail n'est pas toujours envisageable, faute de publications argumentées scientifiquement. C'est la raison pour laquelle il nous semble que cette première étape de recherches mériterait déjà d'être

soumise à la communauté scientifique de manière à faciliter les comparaisons, susciter les critiques et, plus généralement, la réflexion. Trop longtemps en effet, l'historiographie relative à ces questions s'est appuyée sur des modélisations ; il semble nécessaire aujourd'hui de revenir aux études de cas pour s'assurer de leur validité.



6 - BIBLIOGRAPHIE

Archives départementales des Côtes-d'Armor

3 P 290_010 : Cadastre napoléonien (1835)

Copie à l'abbaye

Plan de l'abbaye et de la rivière du Blavet avant la construction du canal Nantes-Brest, ingénieur Bouessel, 1807-1808

PERROT A.-C. (ACMH), 17 plans et coupes du carré claustral de l'abbaye de Bon-Repos dans le cadre de travaux de restauration, Mai 1990.

Principaux articles et ouvrages

ANDRAULT-SCHMITT C.

2004, « Les églises cisterciennes du Poitou. L'invention architecturale et l'émergence d'un réseau européen (1129-1277) », dans *Revue historique du Centre-Ouest*, t. I, p. 11-103.

BONNET P., RIOULT J.-J.

2010, *Bretagne Gothique*, Picard, Paris.

BOURDE DE LA ROGERIE

1937, « Les abbayes cisterciennes en Bretagne en 1600 », *Association bretonne*, t. XLVIII, p. 41-54.

BOURRIQUEN A.

2009, *Les origines de Pontivy et les vicomtes de Rohan au XI^e-XIII^e siècle*, Communication du 3 septembre au congrès de la SHAB à Pontivy.

https://www.tudchentil.org/IMG/pdf/Les_vicomtes_de_Rohan_et_les_origines_de_Pontivy.pdf.

CHAUVIN B.

1999, « Le plan Bernardin », dans *Bernard de Clairvaux, histoire, mentalités, spiritualité*, actes du colloque de Lyons-Cîteaux-Dijon, 1991, CERF, Paris, p. 307-348.

DUFIEF A.

1997, *Les cisterciens en Bretagne XI^e-XIII^e siècles*, PUR, Rennes, p. 79-80.

ÉVEILLARD J.-Y.

2018, « L'environnement archéologique de l'abbaye cistercienne de Bon-Repos en Saint-Elven (Côtes-d'Armor), dans *Les Abbayes cisterciennes bretonnes. Entre passé et avenir*, Actes du colloque de Timadeuc (8-9 octobre 2015), Association Abbayes Cisterciennes de Bretagne, Bréhan. p.41-46.

FLOQUET C.

1989, *Châteaux et manoirs bretons des Rohan*, Y. Salmon, Loudéac.

GALLET Y.

2017, « L'abbaye de Beauport », dans *Congrès archéologique de France* (session 2015 : Côtes-d'Armor), SFA, Paris.

HALGOUËT H. DU

1921, *La vicomté de Rohan et ses seigneurs*, Saint-Brieuc – Paris.

1921, « Le chartrier de Blain », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 35-1.

1924, *Le duché de Rohan et ses seigneurs...*, Saint-Brieuc – Paris, Prud'homme – Champion.

HUCHET P.

2009, *L'abbaye de Bon-Repos*, Monographie patrimoine, Ouest-France, Rennes.

JEANNERET L.

2020, « Identification des dynamiques castrales du Vannetais et du Porhoët : apports et limites d'une approche historique et topographique », *Annales de Bretagne - pays de l'ouest*, vol. 127-1, p. 37-64.

JANAUSCHEK L.

1877, *Originum cisterciensium tomus I*, Alfred Hoelder, Vienne (Autriche).

KINDER T.N.

1997, *L'Europe cistercienne. Histoire et architecture*, Zodiacque, Paris.

LADURÉE J.-R.,

2014, *Les cisterciens face à leur environnement spatial et humain : exemple des abbayes claravaliennes possessionnées dans le Bas-Maine (début XI^e-fin XV^e siècle)*, thèse de doctorat dirigée par PICHOT D., Université de Rennes 2.

LAGET F., JOSSERAND P., RABOT B. (dir),

2018, *Les Abbayes cisterciennes bretonnes. Entre passé et avenir*, Actes du colloque de Timadeuc (8-9 octobre 2015), Association Abbayes Cisterciennes de Bretagne, Bréhan.

LE LOUARN-PLESSIX G.

1977, *L'abbaye Notre-Dame de Bon-Repos en Saint-Gelven*, Syndicat intercommunal d'études et d'aménagements touristiques du canton de Gouarec, Gouarec.

LE BOUR'HIS-KERBIZIET F.

1948, *Une vieille abbaye de Cornouaille, Notre-Dame de Bon-Repos*, Quimper, Le Goaziou.

1951, *Une vieille abbaye de Cornouaille, Notre-Dame de Bon-Repos*, Quimper, nouv. éd. Le Goaziou.

LEFÈVRE-PONTALIS E.

1909, « Étude sur les ogives toriques à filet saillant », *Bulletin Monumental*, p. 295-310

LEMAN V.

2019, *Inventaire de la documentation conservée à l'abbaye de Bon-Repos*, Abbaye de Bon-Repos.

MENSION-RIGAU E.

2019, *Enquête sur la noblesse, la permanence aristocratique*, Perrin, Paris.

MUZELLEC M.

En cours, *Les abbayes cisterciennes de l'ancien duché de Bretagne : fondation, implantation, fonctionnement*, P.-Y. LAFFONT (dir.), Université de Rennes 2.

OHEIX R.

s.d., *Rapport sur l'excursion a Bonrepos et à Merléac (1881)*, Saint-Brieuc, Impr. de Prud'homme.

PEAN B.

1957, « Les origines de l'abbaye de N.-D. de Bon-Repos (1184-1235) », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, p. 18-35.

VINCENT J.-B.

2014, *Les abbayes cisterciennes de Normandie (XII^e-XIV^e siècle) : conception, organisation, évolution*, Thèse de doctorat sous la direction de FLAMBARD HÉRICHER A.-M., Université de Rouen, 2 vol.

DUBOIS A., VINCENT J.-B.

2015, « L'abbaye cistercienne de Barbery (Calvados) : liste abbatiale et restitution du bâti », *Annales de Normandie*, vol. 65, p. 39-152.

VINCENT J.-B., DUBOIS A., ROHÉE P.

2019, *Rapport de l'étude historique et archéologique, Abbaye Notre-Dame d'Hambye*. Projet de valorisation patrimoniale du Département de la Manche : Hambye 3d. Rapport final d'opération d'archéologie, Département de la Manche, Caen, vol. 1, p. 11.

VINCENT J.-B., ROHÉE P., TICKNER L.

2019, *Rapport d'archéo-topographie de l'abbaye de Bon-Repos, Implantation, sectorisation monastique et aménagements du paysage*, Département des Côtes-d'Armor, 2019.



ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Localisation de l'abbaye de Bon-Repos en Bretagne.....	22
Illustration 2 : Contexte géographique de l'abbaye de Bon-Repos.....	23
Illustration 3 : Vue aérienne depuis l'ouest de l'abbaye de Bon-Repos (Cl. R. Peron).....	24
Illustration 4 : Les différents secteurs de l'abbaye et localisation des bâtiments conservés.	25
Illustration 5 : Modélisation 3d à partir du relevé photogrammétrique.	29
Illustration 6 : Localisation des maçonneries étudiées du carré claustral.	31
Illustration 7 : Localisation des maçonneries étudiées du complexe architectural au sud-est du carré claustral.	32
Illustration 8 : Détail de l'installation informatique sur le terrain mise en place pour l'analyse du bâti.	33
Illustration 9 : Zonage de la prospection géophysique menée à l'abbaye de Bon-Repos.....	34
Illustration 10 : Prospection géophysique en cours par la société Analyse-GC dans la parcelle située à l'est du carré claustral (Cl. P. Guillosoy).	35
Illustration 11 : Principe d'acquisition et de reconstruction en GPR, de la 2D « verticale » à la 3d.	35
Illustration 12 : Zone 1 - L'emprise de la prospection sur le cadastre napoléonien et carte des anomalies radar.	41
Illustration 13 : Zone 1 - Réseaux EDF, structures indéterminées et perturbations géomorphologiques retrouvées en prospection radar.	42
Illustration 14 : Zone 2 - Localisation des réseaux récents.....	45
Illustration 15 : Zone 2 - Localisation des vestiges hydrauliques et d'éléments indéterminés.	49
Illustration 16 : Zone 3 - Interprétation des anomalies radar de l'abbatiale.	51
Illustration 17 : Zone 4 - Localisation d'un ancien parcellaire et d'un complexe monumental.	53
Illustration 18 : Détail des parcelles du cadastre napoléonien situées à l'est du carré claustral (Arch. dép. Côtes-d'Armor, 3 P 290_010).....	54
Illustration 19 : Zone 4 - Localisation d'une canalisation qui alimente l'abbaye en eau.	57
Illustration 20 : Vue aérienne depuis le nord-ouest de l'abbatiale (Cl. R. Péron).	59
Illustration 21 : Localisation des unités stratigraphiques construites de la face nord du gouttereau sud de la nef de l'abbatiale (Um 101).....	61
Illustration 22 : Localisation des unités stratigraphiques construites de la face sud du gouttereau sud de la nef de l'abbatiale (Um 101).....	63
Illustration 23 : Détail du chaînage et du ressaut entre les parements Usc 1004 et 1002, vue depuis l'est (Cl. J.-B. Vincent).....	67
Illustration 24 : Vue depuis l'étage de la galerie orientale du cloître des vestiges du bâtiment longeant le gouttereau sud de la nef (Cl. J.-B. Vincent).	68
Illustration 25 : Vue d'ensemble des vestiges du croisillon sud du transept avec, au premier plan, l'arase du collatéral oriental du bras nord du transept et celui du chœur (Cl. J.-B. Vincent).	69
Illustration 26 : Localisation des unités stratigraphiques construites de la face est du gouttereau ouest du bras sud du transept (Um 201).....	73

Illustration 27 : Localisation des unités stratigraphiques construites de la face ouest du gouttereau ouest du bras sud du transept (Um 201).	75
Illustration 28 : Vue depuis le nord-ouest du pilier de la croisée du transept (Cl. J.-B. Vincent).	77
Illustration 29 : Vue depuis le nord-ouest du pilier du bas-côté de la nef (jonction avec le bras sud du transept) et le vestige du gouttereau originel du bas-côté sud de la nef transformé en contrefort au XVIII ^e siècle (Cl. J.-B. Vincent).	78
Illustration 30 : Localisation des unités stratigraphiques construites de la face nord du pignon sud du bras sud du transept (Um 301).	83
Illustration 31 : Localisation des unités stratigraphiques construites de la face sud du pignon sud du bras sud du transept (Um 301).	85
Illustration 32 : Culot du rez-de-chaussée de l'aile orientale médiévale positionnée à l'angle du pignon nord et du gouttereau ouest (Cl. J.-B. Vincent)	88
Illustration 34 : Détail du culot (angle orientale) du voûtement du dortoir médiéval (Cl. J.-B. Vincent)	89
Illustration 33 : Partie sommitale du pignon du transept et de l'aile orientale face sud avec les vestiges (formerets et le culot) du voûtement du dortoir médiéval (Cl. J.-B. Vincent).	89
Illustration 35 : Typologie du lapidaire réemployé dans les gouttereaux côté cloître des ailes du XVIII ^e siècle.	92
Illustration 36 : Vue depuis l'ouest du complexe architectural placé au sud-est du cloître. À gauche B1 et à droite B2 (Cl. J.-B. Vincent).	94
Illustration 37 : Vue du soubassement et de la tourelle des latrines du bâtiment B2 du complexe architectural sud-est, vue depuis le sud-est (Cl. J.-B. Vincent).	94
Illustration 38 : Localisation des unités stratigraphiques construites du gouttereau sud-ouest (Um701) et du pignon nord-ouest (Um 702) du bâtiment B1. Complexe architectural au sud-est du carré claustral. ...	97
Illustration 39 : Localisation des unités stratigraphiques construites du gouttereau sud-ouest (Um703) et du pignon nord-ouest (Um 704) du bâtiment B1. Complexe architectural au sud-est du carré claustral.	99
Illustration 40 : Localisation des unités stratigraphiques construites du pignon sud du bâtiment B1. Complexe architectural au sud-est du carré claustral.	101
Illustration 41 : Détail de l'intérieur de la porte de B1-a avec au fond un enrochement effectué par les bénévoles de l'association dans les années 1990 (Cl. J.-B. Vincent).	103
Illustration 42 : Détail d'une pierre tombale décorée d'un motif floral et réemployée en linteau pour le placard de la salle B1-a (Cl. J.-B. Vincent).	104
Illustration 43 : Vue depuis l'est de la salle B2-a (Cl. J.-B. Vincent).	105
Illustration 44 : Plan du complexe architectural sud-est, restitution et localisation des vestiges architecturaux.	106
Illustration 45 : Localisation des unités stratigraphiques construites du gouttereau sud-est (Um 802, 901 et 902) du bâtiment B2 du complexe architectural au sud-est du carré claustral.	107
Illustration 46 : Vue du canal longeant la partie B2-a du bâtiment vu depuis le haut de la tour des latrines (Cl. J.-B. Vincent).	110
Illustration 47 : Vue du canal longeant la partie B2-a du bâtiment vu depuis l'ouest avec au fond la tour des latrines (Cl. J.-B. Vincent).	110
Illustration 48 : Vue du canal longeant la partie B2-b du bâtiment vu depuis l'est avec au fond la tour des latrines (Cl. J.-B. Vincent).	110
Illustration 49 : Détail d'une maçonnerie coupant l'angle nord-est de la salle B2-a. Une ancienne cheminée comblément d'une ancienne porte ? (Cl. J.-B. Vincent).	111
Illustration 50 : Détail d'une fenêtre à coussinets de la salle b2-b aménagée dans le gouttereau sud (Cl. J.-B. Vincent).	112

Illustration 51 : Photographie ancienne (les années 1990) de la fouille à l'arrière du gouttereau nord du bâtiment B2. Vue depuis l'ouest (LEMAN 2019, p. 253).	112
Illustration 52 : Couloir d'accès aux latrines, vues depuis l'intérieur de la tour des latrines (Cl. J.-B. Vincent).	113
Illustration 53 : Détail des conduits des latrines depuis le sommet de la tour. Vue depuis l'est (Cl. J.-B. Vincent).	113
Illustration 54 : Connexion structurelle entre B1 et B2. Le pignon ouest de B2 est collé contre le pignon sud de B1 (Cl. J.-B. Vincent).	114
Illustration 55 : Proposition de phasage chronologique du gouttereau sud de la nef (Um 101 – Phase 1 et 4).	115
Illustration 56 : Proposition de phasage chronologique du gouttereau ouest du bras sud du transept de la nef (Um 201 – Phase 1 et 4).	117
Illustration 57 : Proposition de phasage chronologique du pignon commun à l'abbatiale et à l'aile orientale (Um 301 – Phase 1, 3 et 4).	119
Illustration 58 : Proposition de phasage chronologique du complexe sud-est du carré claustral (Phase 2).	122
Illustration 59 : Vue d'ensemble, depuis l'ouest, de l'aile occidentale du XVIII ^e siècle (Cl. J.-B. Vincent).	125
Illustration 60 : Détail des baies percées au XVII ^e siècle et bouchée au XVIII ^e siècle dans le pignon commun au transept et à l'aile orientale médiévale. Vue depuis l'intérieur de l'aile orientale (Cl. J.-B. Vincent).	127
Illustration 61 : Plan du carré claustral réalisé au XVIII ^e siècle et plan actuel avec proposition de phasage chronologique.	129
Illustration 62 : Proposition de restitution de l'abbatiale de Bon-Repos pour la deuxième moitié XIII ^e siècle (phase 1) et exemple de plans d'églises cisterciennes bretonnes connues.	133
Illustration 63 : Gravure des ruines de l'église (bras sud et nef) vue depuis le cœur, 1859 (LE LOUARN 1977).	135
Illustration 64 : Proposition de restitution du carré claustral médiéval sur le plan des vestiges du XIII ^e siècle.	140
Illustration 65 : Proposition de restitution schématique des niveaux de circulation de l'aile orientale médiévale (phase 1) à partir des vestiges de la face sud du pignon sud du transept.	142
Illustration 66 : Proposition de restitution du carré claustral médiéval sur le plan des vestiges du XVIII ^e siècle avec l'emplacement des logis abbatiaux (vestiges et prospection géophysique).	148
Illustration 67 : Vue d'ensemble du pigeonnier situé au sud-ouest de l'aile occidentale (Cl. J.B. Vincent).	152
Illustration 68 : Organisation de l'enclos de l'abbaye de Bon-Repos du XIII ^e au XVIII ^e siècle.	154

3

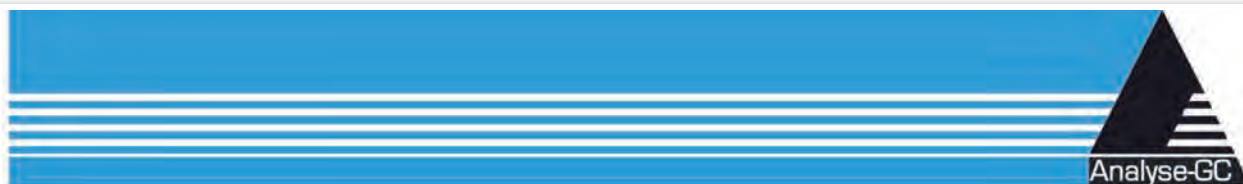


Annexes et inventaires

Annexe 1a : Rapport d'intervention de l'analyse géophysique

BON-REPOS-SUR-BLAVET (22) - L'abbaye de Bon-Repos - 2020

Code opération Patriarche : 5836 - Parcelles : 290C



Rapport d'intervention

Analyse Géophysique Conseil

Abbaye de Bon-Repos-Sur-Blavet

Rédacteur Rapport	Thomas Jubeau	Géophysicien thomas.jubeau@analyse-gc.com
Date	Octobre 2020	
Mandataire	Conseil Départementale des Côtes-d'Armor	
Projet	Étude GPR de l'Abbaye Bon-Repos de Bon-Repos-Sur-Blavet	
Ref. Devis	341AR139	
Validation	Gabriel Caraire	
Version	V 1.0	

51 cité Vauban 49000 ANGERS

T +33 (0)6 80 12 16 00 - contact@analyse-gc.com – www.analyse-gc.com

SAS Analyse Géophysique Conseil au Capital de 12 000 euros – RCS Angers 801 533 241 – NAF 7112 B

Table des matières

I - Cadre d'intervention.....	1
II - Mesures au GPR (Ground Penetrating Radar).....	2
II.I - Principe et matériel.....	2
II.II - Positionnement des résultats.....	3
II.III - Traitement des données et création des cartes.....	4
II.IV - Représentation des données et rendu.....	5
III - Résultats.....	6
III.I - La cour.....	6
III.II - Le champs.....	7
III.II.I - La zone sud-ouest.....	8
III.II.II - La zone sud-est.....	9
III.II.III - la zone nord.....	10
III.III - L'abbatiale.....	12
III.IV - L'entrée.....	13
IV - Conclusion.....	15

Table des illustrations

Figure 1 : Localisation et emprise de la prospection.....	1
Figure 2: Principe d'acquisition et de reconstruction en GPR, de la 2D "verticale" à la 3D.....	2
Figure 3: Le GPR en acquisition dans l'abbatiale de Bon-Repos.....	3
Figure 4 : <i>Secteur de la cour</i>	7
Figure 5 : <i>Secteur du champ – zone sud-ouest</i>	9
Figure 6 : <i>Secteur du champ – zone sud-est</i>	10
Figure 7 : <i>Secteur du champ – zone nord</i>	11
Figure 8 : <i>Secteur de l'abbatiale</i>	12
Figure 9 : <i>Secteur de l'entrée</i>	14

I - CADRE D'INTERVENTION

Le conseil départemental des Côtes d'Armor a mandaté la société Analyse Géophysique Conseil (AGC) afin de réaliser une prospection géophysique sur l'Abbaye Bon Repos à Bon-Repos-sur-Blavet (22).

Les bâtiments visibles aujourd'hui datent du XVIII^e siècle, cependant ils subsistent des indices révélant que l'abbaye médiévale était plus grande que celle en élévation. Le but de l'étude est donc de détecter tous les vestiges de l'ancienne abbaye. La prospection a été réalisée à l'aide d'une méthode GPR afin d'établir la profondeur des anomalies et de couvrir les secteurs ayant des sols indurés.

Le levé a eu lieu du 15 au 17 septembre 2020. Il a permis de couvrir la cour de l'abbaye, l'entrée, le champs derrière l'abbaye et l'abbatiale pour une superficie totale de 2,34 ha (cf. Figure 1).

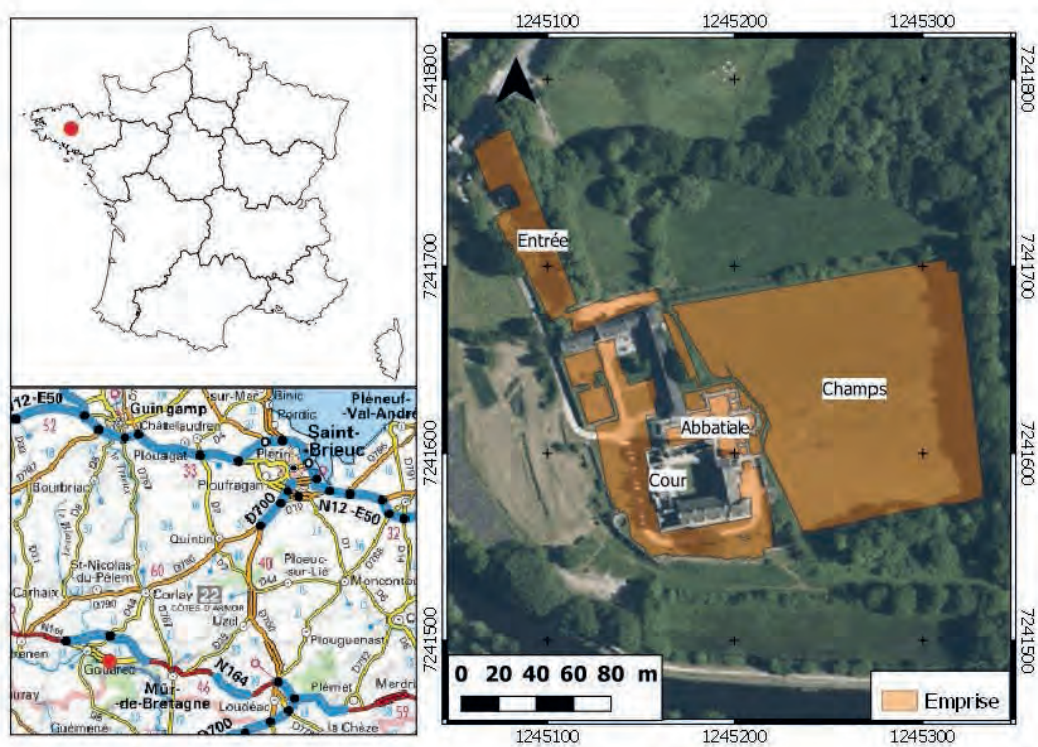


Figure 1 : Localisation et emprise de la prospection

II - MESURES AU GPR (GROUND PENETRATING RADAR)

II.1 - Principe et matériel

Ce type d'appareil émet une impulsion électro-magnétique qui se propage dans le sous-sol. Elle se réfléchit vers la surface lorsqu'elle rencontre un quelconque contraste. L'enregistrement GPR brut correspond à une coupe distance/temps de trajet, composée de la succession de ces réflexions (radargramme ou B-scan). Ainsi, la méthode permet de donner une estimation de la profondeur d'enfouissement et de l'épaisseur des entités détectées. Cette approximation résulte de la transcription du temps de propagation enregistré (aller-retour effectué par l'onde) en distance via la détermination de la vitesse de propagation des ondes à travers le milieu. Celle-ci est très variable dans des environnements hétérogènes comme le sont la plupart des sols. La Figure 2 vulgarise l'ensemble du procédé de détection GPR, depuis l'acquisition jusqu'à la restitution en plans horizontaux, aussi appelés slice ou C-scan.

Plus particulièrement, AGC a utilisé un GPR StreamX 200 MHz (cf. Figure 3), du fabricant IDS, pour sa configuration dite « multi-canaux » qui permet l'enregistrement simultané de 7 radargrammes sur près d'un mètre de large (un tous les 12 cm). Les radargrammes correspondent aux profils verticaux, base de l'étude GPR dont un des exemples est donné en haut à droite en Figure 2. 512 mesures composent leur échantillonnage en temps, pour une fenêtre d'écoute totale de 80 ns. La fréquence de l'impulsion électromagnétique, paramètre contrôlant la résolution des anomalies détectables et la profondeur d'investigation, a été choisie à 200 MHz. Cette valeur offre une profondeur de pénétration théorique moyenne (jusqu'à environ 3 m de profondeur) et une résolution adaptée aux éléments archéologiques (les valeurs exactes sont fonction des paramètres physiques du/des sol(s) rencontré(s)).

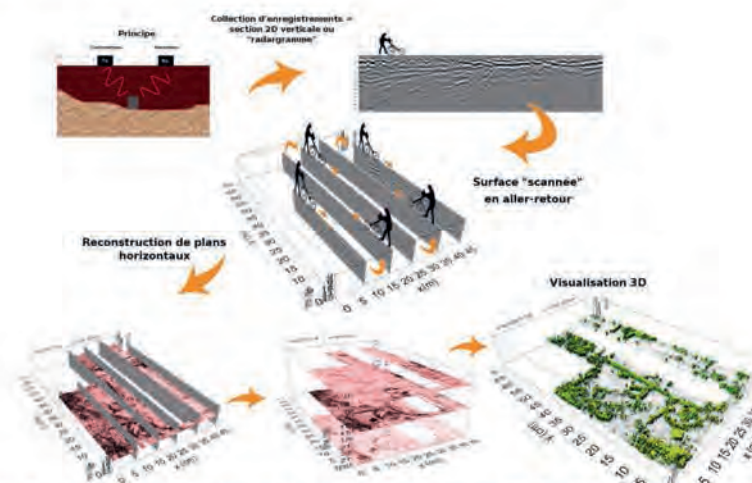


Figure 2: Principe d'acquisition et de reconstruction en GPR, de la 2D "verticale" à la 3D



Figure 3: Le GPR en acquisition dans l'abbatiale de Bon-Repos

II.II - Positionnement des résultats

Les mesures relevées sur le champ ont été positionnées à l'aide d'un GPS RTK (Real Time Kinematic) RS2 de la société Emlid. Cet instrument utilise un GPS mobile, pour le positionnement des mesures, auquel on associe un GPS fixe (la base) pour le calcul des corrections. Ce système permet une précision centimétrique sur le positionnement relatif (c'est à dire des points GPS les uns par rapport aux autres). Cependant, l'ensemble des enregistrements demande à être recalé sur un point connu pour être intégré dans un référentiel absolu.

N'ayant pas de point topographique connu à proximité, le recalage de la base a été effectué via le logiciel RTKLIB et les données du réseau de bases permanentes de l'IGN. Les mesures brutes et corrigées (en CC48) du positionnement de la base sont regroupées dans le tableau suivant.

	Longitude (m)	Latitude (m)	Altitude (m)
Mesure brute	1245257.60	7241632.41	187.36
Mesure recalée	1245258.30	7241632.32	188.98

La prospection des autres secteurs (abbatiale, cour et entrée) n'a pas été couplée à un système de positionnement en temps réel (GPS ou tachéomètre robotisé) en raison du morcellement des zones à étudier, de leurs faibles superficies et/ou de la proximité avec des bâtiments. Chaque secteur a donc fait l'objet d'un positionnement relatif selon un carroyage, matérialisé au sol par des décamètres. Les carroyages ont été positionnés à l'aide de points remarquables repérés sur le terrain (angles de bâtiment...) puis recalés à l'aide des plans fournis

par Jean-Baptiste VINCENT (Topographie_Bonrepos2.dwg).

II.III - Traitement des données et création des cartes

Le traitement des données GPR consiste en la procédure de filtrages suivante :

- Médiane glissante par trace (signaux primaires 1D du radar) ; correction des signaux primaires pour les réaligner sur l'axe des 0. Les signaux originels oscillent légèrement hors de leur axe de base et se doivent d'être réalignés (effet « wooble ») ;
- Découpage du T0 par profil ; les données superficielles de chaque profil, correspondant au passage des signaux depuis le radar jusqu'au sol, ont été découpées pour que les enregistrements débutent par la surface du sol ;
- Retrait de la composante horizontale de fond ; le système GPR induit une multi-réflexion des signaux émis entre le radar et le sol, composante qui s'ajoute aux mesures et qui doit être corrigée. Cette correction se fait par le retrait de la médiane de chaque « tranche » horizontale composant le profil (« background removal ») ;
- Amplification des traces (signaux primaires 1D du radar) ; les signaux de base sont amplifiés pour faciliter la lecture des enregistrements et la mise en évidence des anomalies potentielles. Cette amplification se fait selon une courbe exponentielle, fonction du temps d'écoute de l'enregistrement ;
- Calcul de l'enveloppe des signaux ; calcul du module de la transformée de Hilbert à partir des signaux filtrés par les procédures précédentes. Cela revient à calculer l'enveloppe des signaux.

La vitesse de propagation des ondes électromagnétiques dans le milieu, paramètre permettant la retranscription du temps de trajet enregistré en distance, donc en profondeur, a été considérée à 0,1 m/ns. Cette valeur correspond à une moyenne de vitesse dans les matériaux. Il n'a pas été possible de réaliser une étude précise de la vitesse en raison de la dégradation des signaux due à l'état de surface/végétation.

Une fois les signaux nettoyés et la vitesse fixée, les mesures ont fait l'objet d'un calcul supplémentaire permettant la projection en cartes « horizontales », ou « vue du dessus » (C-scan). Cette interpolation a été réalisée selon un algorithme de type « PID » (Pondération Inverse à la Distance), en prenant pour paramètre une ellipsoïde de recherche de 1 m de rayon, pour une taille de pixel de 0,15 m.

II.IV - Représentation des données et rendu

L'ensemble des données acquises lors de la campagne de prospection ainsi que les interprétations sont fournis en format numérique en support de ce rapport. Elles comprennent :

- les données GPR au format DT (format constructeur) ;
- les données traitées en format PNG ;
- un rapport d'interprétation au format PDF ;
- les annexes au format PDF.

III - RÉSULTATS

Le levé GPR réalisé sur l'abbaye Bon-Repos couvre l'ensemble des surfaces disponibles sur la cour, l'entrée l'abbatiale et le champ (cf. Figure 1). Les paramètres d'enregistrement de l'appareil ont permis une profondeur d'investigation théorique de **3,2 m**. Dans les faits, les données sont exploitables jusqu'à une profondeur maximale de **3 m**, au-delà le rapport signal/bruit devient trop faible pour établir des interprétations de qualité. Les données sont représentées pour chaque parcelle sous forme de **64** plans horizontaux espacés verticalement de 5 cm et fournis en version numérique en support de ce rapport. Dans l'ensemble les données sont de bonne qualité mais restent extrêmement perturbées par les aménagements modernes du site (réseaux, chemins ...).

III.1 - La cour

La cour est très fortement impactée par les équipements modernes représentés par les très nombreux réseaux et les chemins bitumés (cf. Figure 4). Peu de structures sont visibles en dehors de ces ensembles.

La plus remarquable se situe à l'extrémité orientale de la zone, elle correspond à une zone au signal atténué, notée **CO1**, et entourée par une anomalie pouvant faire penser à du bâti. L'ensemble forme un rectangle de 6 m de long pour 4,5 m de large. Son orientation reprend celle des bâtiments encore visibles directement à l'est. Il est bordé à l'ouest par une anomalie visible à partir de 45 cm de profondeur, elle pourrait correspondre à un niveau de sol. Toujours plus à l'ouest, des contrastes suggèrent la continuité de ces structures, malheureusement, le signal est entrecoupé par plusieurs réseaux rendant l'interprétation délicate.

L'extrémité occidentale, notée **CO2**, montre également plusieurs anomalies évoluant rapidement avec la profondeur. Elles sont recoupées par les réseaux et des tranchées modernes, ce qui les rend difficile à tracer et à interpréter.

Enfin, dans le nord-ouest du secteur, un ensemble d'anomalies forme en trois dimensions un plan incliné vers l'ouest, noté **CO3**. Il correspond vraisemblablement à de la géomorphologie, peut-être à un niveau de remblais utilisé pour compenser la topographie naturelle et établir une terrasse plane.

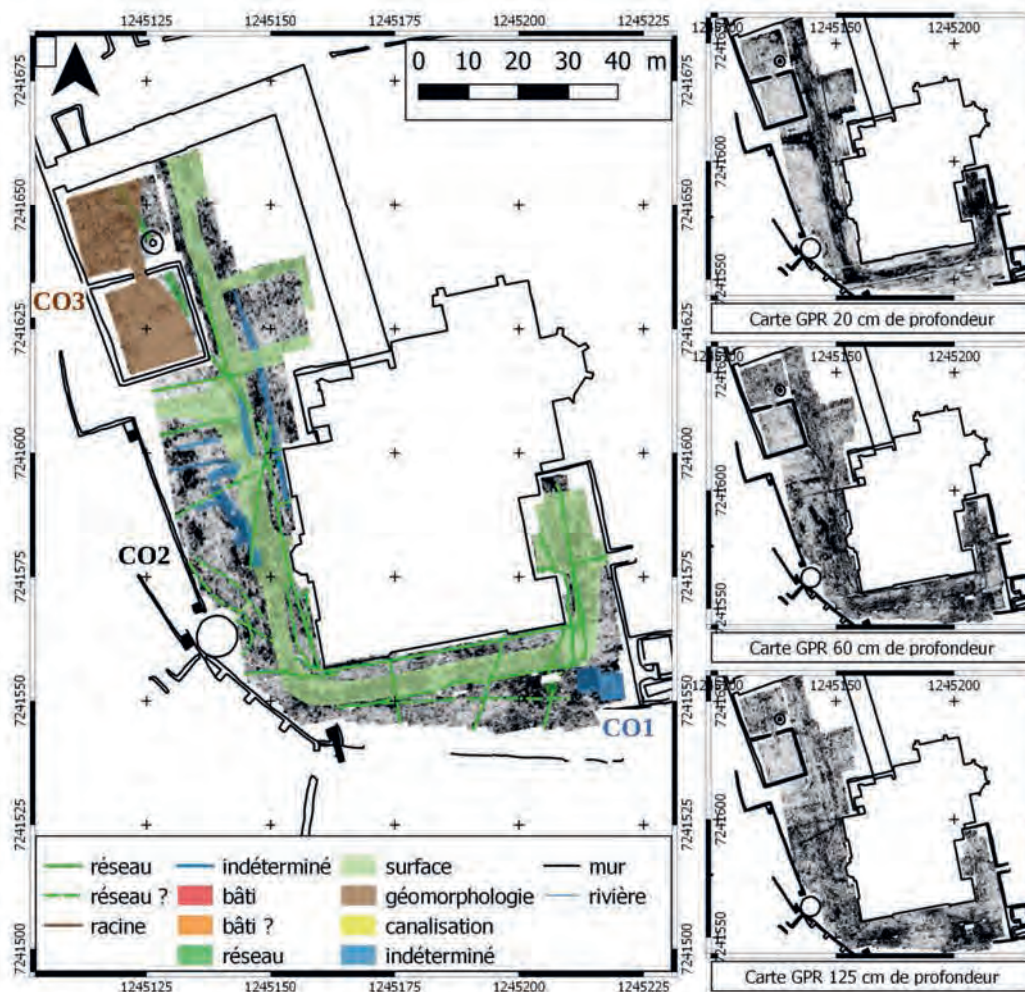


Figure 4 : Secteur de la cour

III.II - Le champs

Le secteur du « champs » couvrent les parcelles 372, 711 et 712. Il se divisent en trois zones aux dynamiques très différentes :

- le quart sud-ouest est marqué par des données de très forte intensité et des anomalies linéaires ;
- le quart sud-est est plus difficile à lire, il montre des éléments de structuration de l'espace difficiles à détacher du bruit de fond ;
- la moitié nord est caractérisée par des anomalies linéaires de grande longueur.

III.II.I - La zone sud-ouest

La zone sud-ouest montre en surface des valeurs moyennes supérieures au reste de la parcelle. Celles-ci peuvent s'expliquer par la présence d'un niveau de remblais ou de démolition. Des formes géométriques dans la zone de remblais illustrent la présence de murs. Les vestiges sont limités au nord par deux murs orientés N80° et notés **CW1** en Figure 5. Les extrémités orientale et occidentale ne sont pas clairement définies mais on pressent un découpage interne dans la moitié orientale.

A l'ouest, la zone est délimitée par deux quadrilatères notés **CW2** et **CW3**. Leurs dimensions et leurs formes exactes sont difficiles à déterminer car elles varient avec la profondeur. Coté oriental, les murs les plus profonds s'alignent avec les murs du quadrilatère nord. Plus proche de la surface les murs du quadrilatère méridional sont plus épais et changent d'orientation. De plus, un mur apparaît et découpe le quadrilatère en deux espaces. L'espace nord étant marqué par une anomalie zonale de nature inconnue au centre de la « pièce ». Le mur occidental de cette pièce apparaît alors plus épais.

Directement à l'ouest de cet ensemble, on distingue une bande de 8,5 m de large ayant un signal atténué (valeur très faible sans anomalie) marquée par la présence d'un carré de 2,2 m de côté et de forte intensité, noté **CW4**.

Le long de la limite sud plusieurs anomalies, notées CW5, semblent liées à du bâti, malheureusement, elles se prolongent hors de l'emprise de la prospection (sous la végétation) ce qui ne permet pas de certifier leur origine.

Plusieurs autres éléments linéaires sont visibles dans cette zone cependant leur faible longueur ne permet pas de déterminer un plan complet.

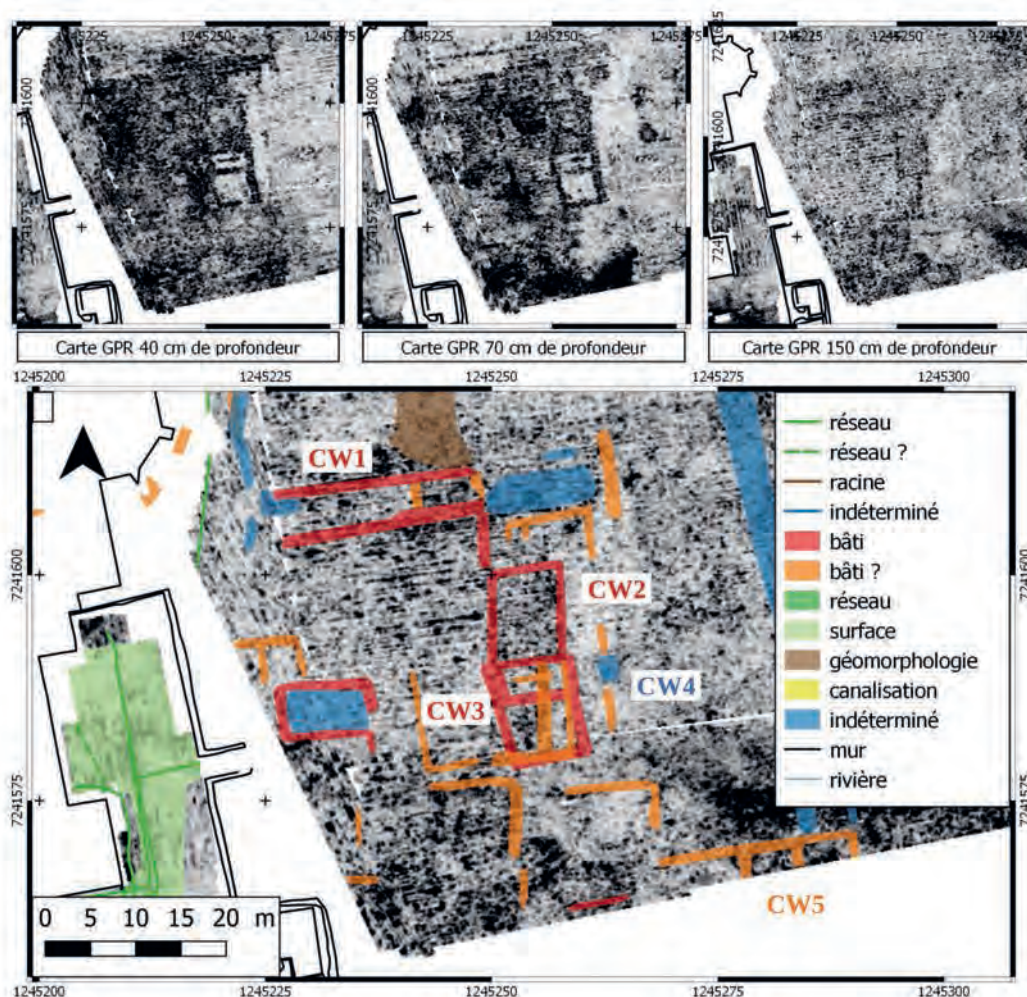


Figure 5 : Secteur du champ – zone sud-ouest

III.II.II - La zone sud-est

A l'ouest de la zone bâtie, les valeurs des données sont beaucoup moins élevées et laissent entrevoir des contrastes géométriques fins. Il s'agit majoritairement d'anomalies zonales de grande longueur. Elles pourraient correspondre au tracé d'un ancien jardin. On notera l'anomalie **CE1** qui correspond à un plan incliné vers l'ouest. Sa nature nous est inconnue.

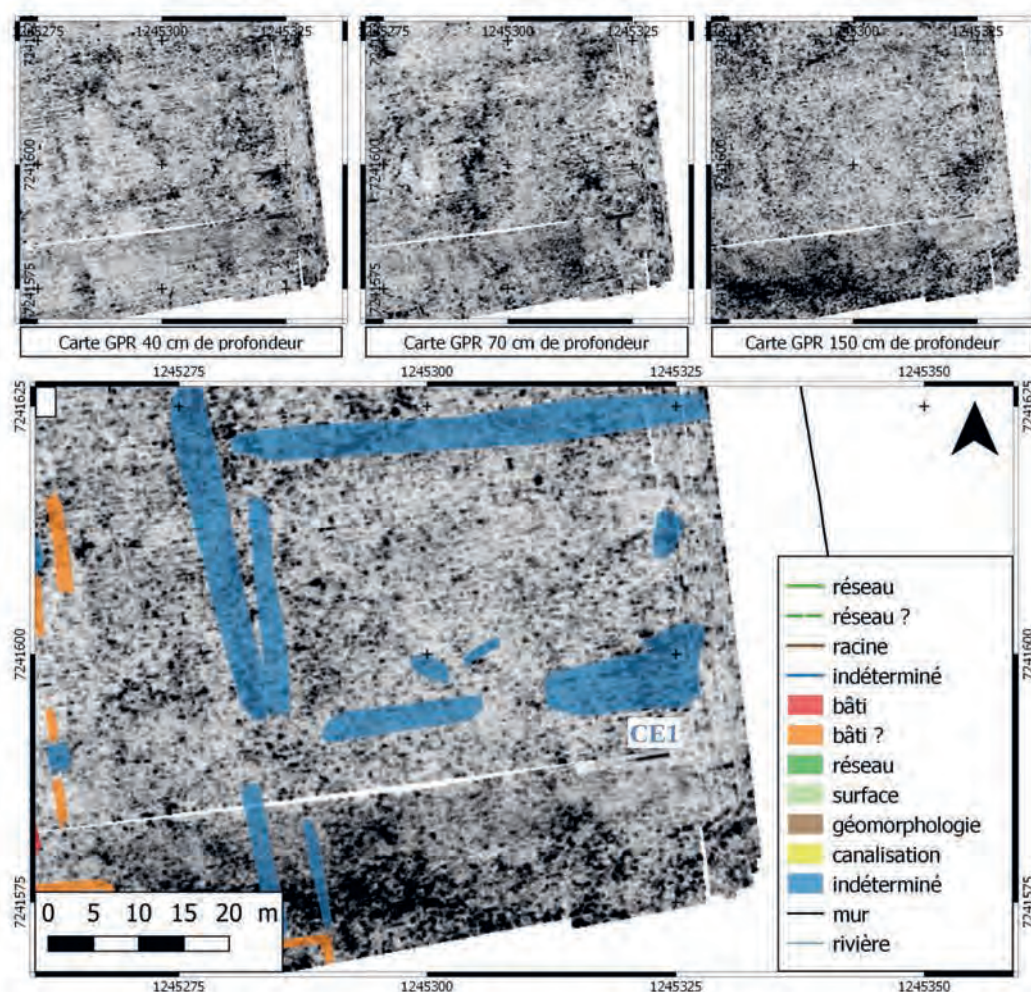


Figure 6 : Secteur du champ – zone sud-est

III.II.III - la zone nord

La moitié nord de la parcelle est caractérisée par trois anomalies de grande longueur. La première, notée **CN1** en Figure 7, apparaît du coin septentrional de la prospection et traverse la parcelle avec une direction N70° sur 95 m de long avant de tourner vers le sud jusqu'à l'extrémité orientale de l'abbatiale. Elle s'élargit au niveau de la bifurcation. Son signal n'est pas clairement identifiable, il pourrait s'agir d'une canalisation ou d'un mur. Elle est bordée de nombreuses anomalies linéaires de faible intensité et difficiles à interpréter. La forme rectangulaire de certaines d'entre elles pourrait orienter vers des structures bâties.

La deuxième, notée **CN2**, apparaît vers 60 cm de profondeur. Elle reprend les orientations de la première mais décalée vers le nord. Son signal fait indubitablement penser à une canalisation.

La dernière, notée **CN3**, apparaît vers 2 m de profondeur. Elle part de la limite nord et rejoint l'extrémité de l'abbatiale avec une direction N35°. Ici encore, le signal est lié à une canalisation. Une légère anomalie à son aplomb suggère le creusement d'une tranchée pour sa mise en place.

L'extrémité occidentale montre également des anomalies linéaires mais de plus faible longueur. L'anomalie notée **CN4** est liée à un réseau alors que la nature de l'anomalie notée **CN5** reste indistincte. Nous noterons également un alignement d'anomalie pseudo-circulaire noté **CN6** et visible sur une grande épaisseur. Leur signal pourrait faire penser à du vide et montre clairement qu'elles s'inscrivent dans une tranchée. Elles pourraient être les vestiges d'une canalisation en partie effondrée.

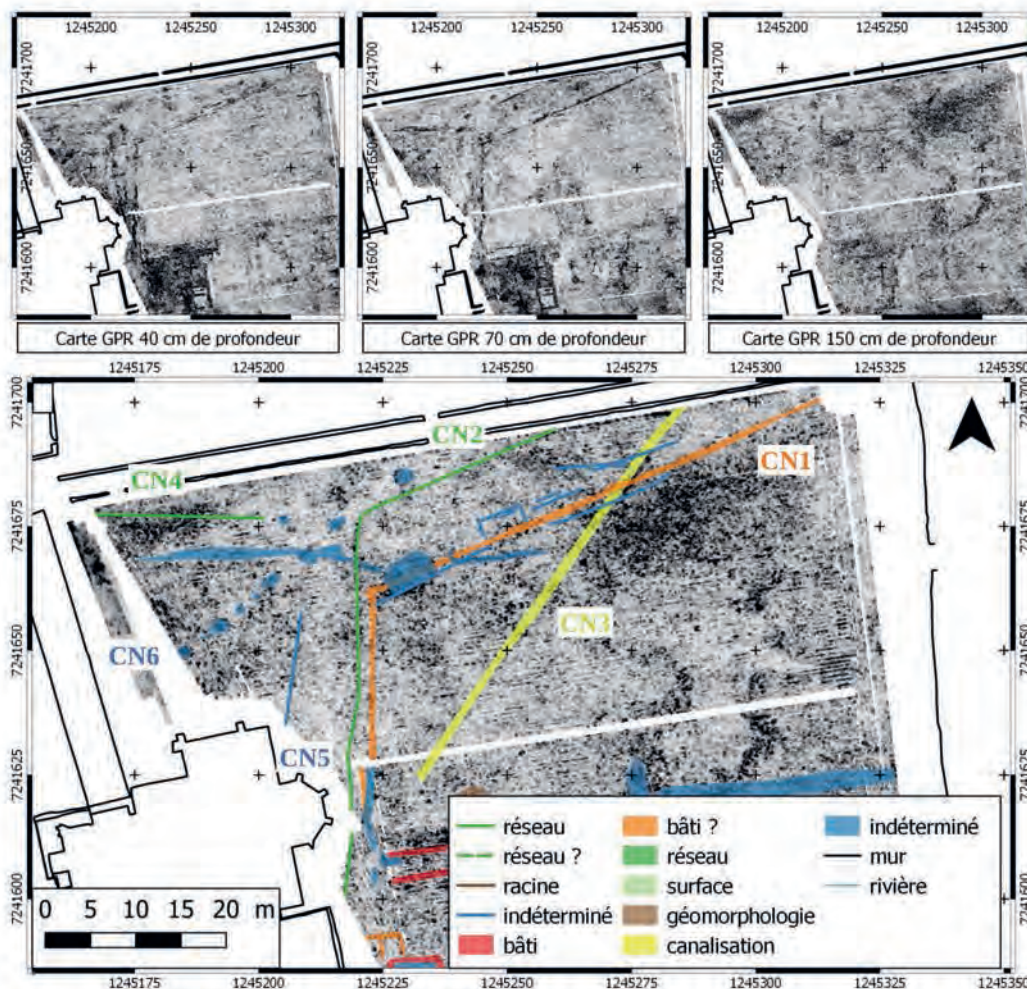


Figure 7 : Secteur du champ – zone nord

III.III - L'abbatiale

Les données à l'intérieur et autour de l'abbatiale sont relativement denses en anomalie par rapport aux surfaces extérieures. Les seuls éléments visibles sur les zones extérieures sont des éléments bâtis qui prolongent les contreforts de l'abbatiale et correspondent donc probablement à des fondations. La nef est traversée par trois structures linéaires, deux réseaux (le premier perpendiculaire à la nef et le second parallèle) et un probable mur. Une interface dessine une dépression, notée **A1**, sous le mur. Quelques éléments isolés dans le transept sud, notés **A2**, semblent dessiner l'amorce d'un plan. Il est possible qu'elle soit en lien avec du bâti.

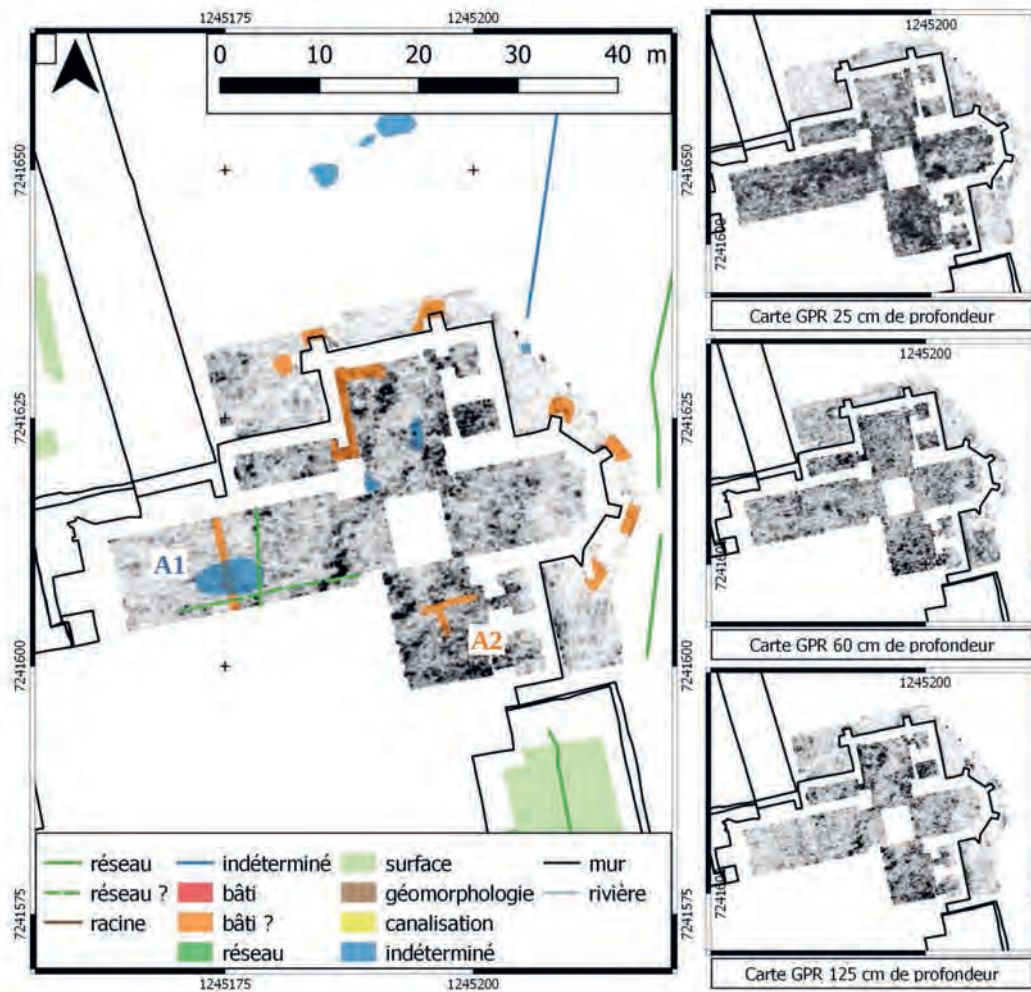


Figure 8 : Secteur de l'abbatiale

III.IV - L'entrée

L'entrée correspond au parking de l'abbaye et à la parcelle à l'ouest du chemin d'accès. Les données de surfaces révèlent de nombreuses anomalies courbes en limite de prospection qui marquent la présence de racine. En profondeur, elles sont, là encore, très impactées par la présence de réseaux modernes (cf. Figure 9). On notera notamment le réseau **E1** qui part de la porte de l'abbaye en direction d'une anomalie bruitée nommée **E2** qui pourrait correspondre à un système d'évacuation se jetant dans un puisard. Le réseau se prolonge ensuite vers le nord.

L'extrémité septentrionale de ce secteur montre un ensemble de réflecteurs, noté **E3**, marquant un plan incliné vers le nord puis vers une zone bruitée peut-être en lien avec des remblais.

Un second secteur, au sud du bâtiment, montre des anomalies en lien avec une surface inclinée vers l'ouest cette fois et notée **E4**. Ce système fait penser à l'anomalie CO3 et illustre a priori un niveau de remblais. Une anomalie, notée **E5**, est visible vers 35 cm de profondeur à l'intérieur du remblai. Sa nature est délicate à déterminer sur la seule base des données GPR.

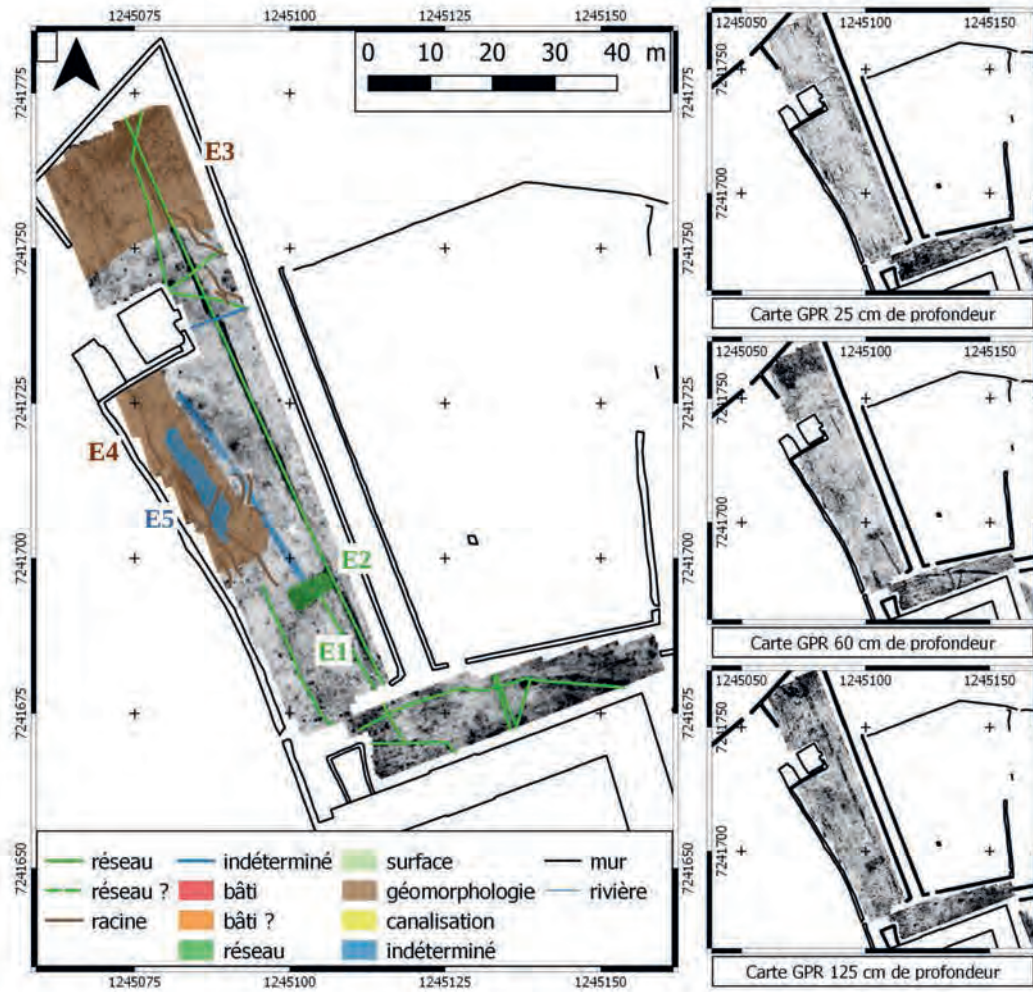


Figure 9 : Secteur de l'entrée

IV - CONCLUSION

La prospection de l'abbaye de Bon-Repos-Sur-Blavet couvre 2,34 ha répartis sur les secteurs de la cour, de l'abbatiale, de l'entrée et sur le champ derrière l'abbatiale. Les données sont de bonne qualité et apportent des informations jusqu'en limite d'enregistrement soit 3 m de profondeur.

La cour a révélé peu de vestiges archéologiques. Seuls quelques murs potentiels sont visibles en limite orientale de la prospection. Les données sont surtout marquées par la présence de réseaux et d'éléments modernes et par une interface géomorphologique au nord-est.

Le secteur de l'entrée possède la même dynamique que la cour : de nombreux réseaux et quelques informations géomorphologiques. Aucun indice ne nous permet de supposer l'existence de bâti.

Le secteur de l'abbatiale est très compliqué à lire. Ici encore, nous distinguons des réseaux modernes mais également plusieurs éléments à potentiels archéologiques, notamment un mur orienté perpendiculairement à la nef et des massifs de fondation le long de certains murs et sous les contreforts. A noter, une dépression relativement importante sous le « mur » visible détecté dans la nef.

Le secteur du champ est le plus riche en vestiges. Le quart sud-ouest de la zone est marqué par de nombreux vestiges bâtis possiblement recouverts d'un niveau de démolition. Deux secteurs sont particulièrement bien conservés : deux murs au nord et un bâtiment de deux pièces à l'ouest. Ces derniers montrent des incohérences dans leur plan et des évolutions avec la profondeur qui marquent certainement plusieurs états de construction. A l'ouest, des éléments géométriques de grandes envergures supposent l'existence d'un jardin. La moitié nord montrent trois anomalies linéaires traversant la parcelle entre l'extrémité nord et l'abbatiale. Leur signal les classe dans la catégorie des réseaux. Un troisième réseau est suspecté dans la limite occidentale du secteur. Seuls quelques tronçons sont visibles et il est possiblement effondré.

Annexe 1b : Carte Interprétation

BON-REPOS-SUR-BLAVET (22) - L'abbaye de Bon-Repos - 2020

Code opération Patriarche : 5836 - Parcelles : 290C



**Plan général d'interprétation
2020
Abbaye de Bon-Repos-Sur-Blavet**

Auteur : Thomas Jubeau

0 10 20 30 40 50 m

Fond IGN©

Echelle 1:1250

Système de coordonnées
Lambert CC48

Annexe 1c : Carte GPR-30-50cm

BON-REPOS-SUR-BLAVET (22) - L'abbaye de Bon-Repos - 2020

Code opération Patriarche : 5836 - Parcelles : 290C



**Carte GPR de 30 à 50 cm de profondeur
2020
Abbaye de Bon-Repos-Sur-Blavet**

Auteur : Thomas Jubeau

0 10 20 30 40 50 m

Fond IGN©

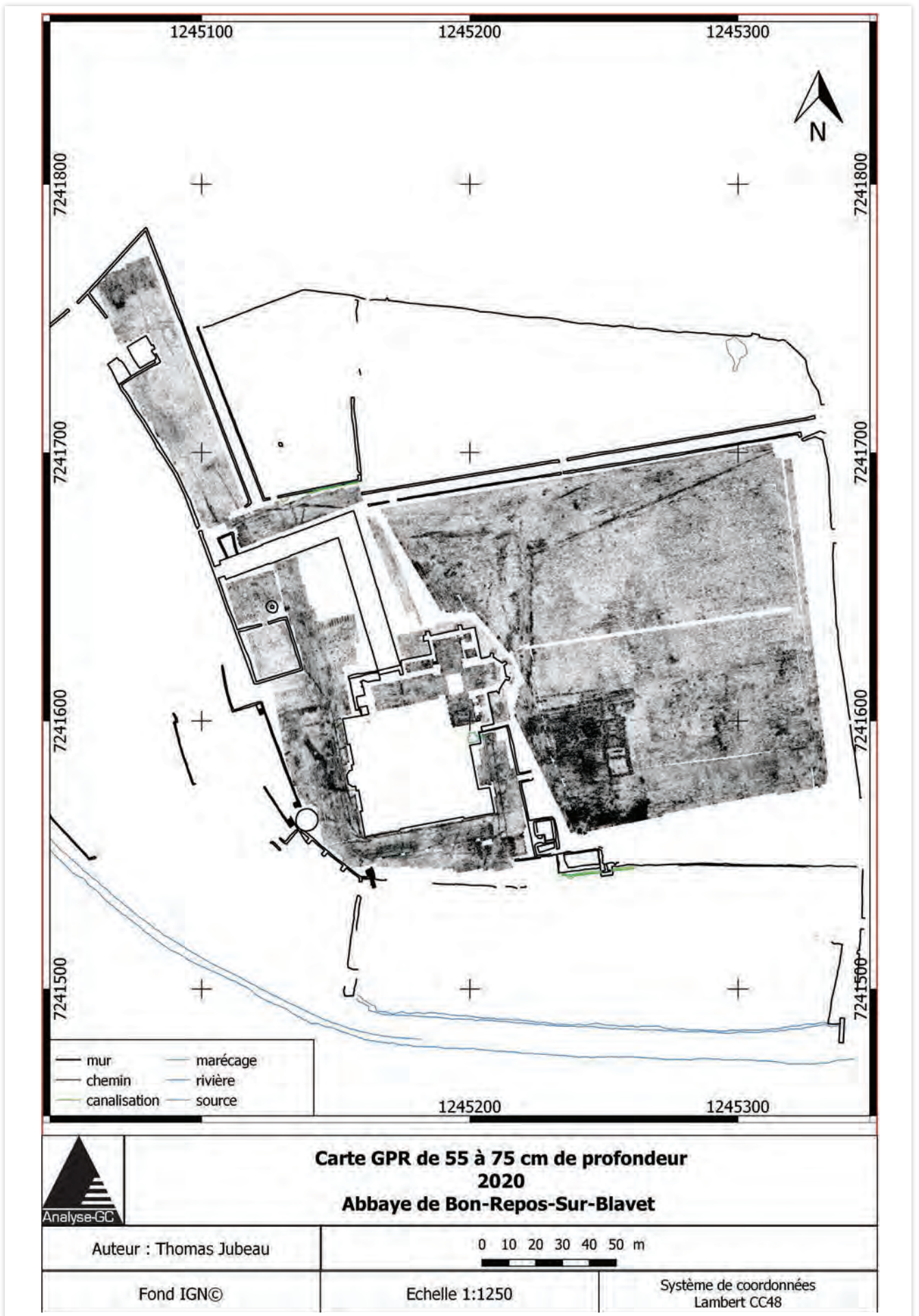
Echelle 1:1250

Système de coordonnées
Lambert CC48

Annexe 1d : Carte GPR-55-75cm

BON-REPOS-SUR-BLAVET (22) - L'abbaye de Bon-Repos - 2020

Code opération Patriarche : 5836 - Parcelles : 290C



Annexe 1e : GPR-80-100cm

BON-REPOS-SUR-BLAVET (22) - L'abbaye de Bon-Repos - 2020

Code opération Patriarche : 5836 - Parcelles : 290C



Annexe 1f : GPR-105-125cm

BON-REPOS-SUR-BLAVET (22) - L'abbaye de Bon-Repos - 2020

Code opération Patriarche : 5836 - Parcelles : 290C



**Carte GPR de 105 à 125 cm de profondeur
 2020
 Abbaye de Bon-Repos-Sur-Blavet**

Auteur : Thomas Jubeau

0 10 20 30 40 50 m

Fond IGN©

Echelle 1:1250

Système de coordonnées
 Lambert CC48

Annexe 1g : GPR-130-150cm

BON-REPOS-SUR-BLAVET (22) - L'abbaye de Bon-Repos - 2020

Code opération Patriarche : 5836 - Parcelles : 290C



**Carte GPR de 130 à 150 cm de profondeur
 2020
 Abbaye de Bon-Repos-Sur-Blavet**

Auteur : Thomas Jubeau

0 10 20 30 40 50 m

Fond IGN©

Echelle 1:1250

Système de coordonnées
 Lambert CC48

Annexe 1h : GPR-155-175cm

BON-REPOS-SUR-BLAVET (22) - L'abbaye de Bon-Repos - 2020
Code opération Patriarche : 5836 - Parcelles : 290C



**Carte GPR de 155 à 175 cm de profondeur
 2020
 Abbaye de Bon-Repos-Sur-Blavet**

Auteur : Thomas Jubeau

0 10 20 30 40 50 m

Fond IGN©

Echelle 1:1250

Système de coordonnées
 Lambert CC48

Annexe 1i : GPR-180-200cm

BON-REPOS-SUR-BLAVET (22) - L'abbaye de Bon-Repos - 2020

Code opération Patriarche : 5836 - Parcelles : 290C



**Carte GPR de 180 à 200 cm de profondeur
 2020
 Abbaye de Bon-Repos-sur-Blavet**

Auteur : Thomas Jubeau

0 10 20 30 40 50 m

Fond IGN©

Echelle 1:1250

Système de coordonnées
 Lambert CC48

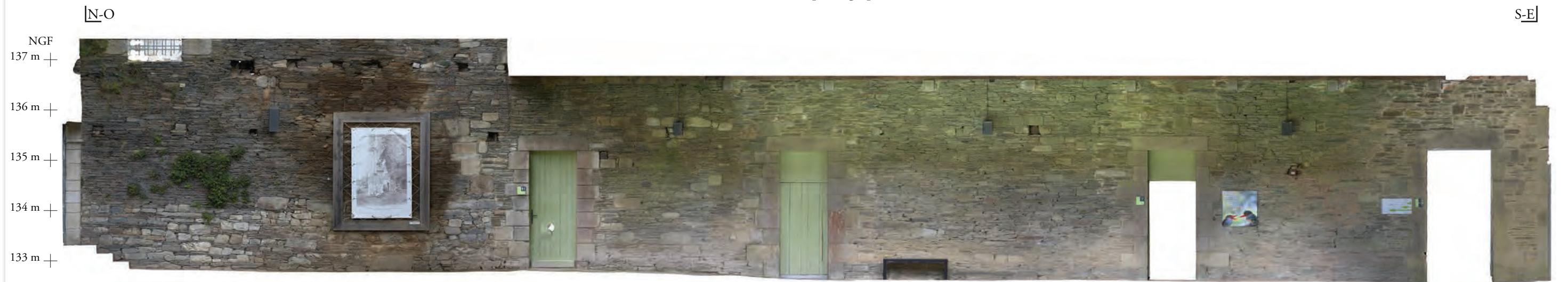
Annexe 2a : Localisation des éléments architecturaux remployés dans la reconstruction du gouttereau sud de l'aile des moines côté cloître (Um 401)

BON-REPOS-SUR-BLAVET (22) - L'abbaye de Bon-Repos - 2020

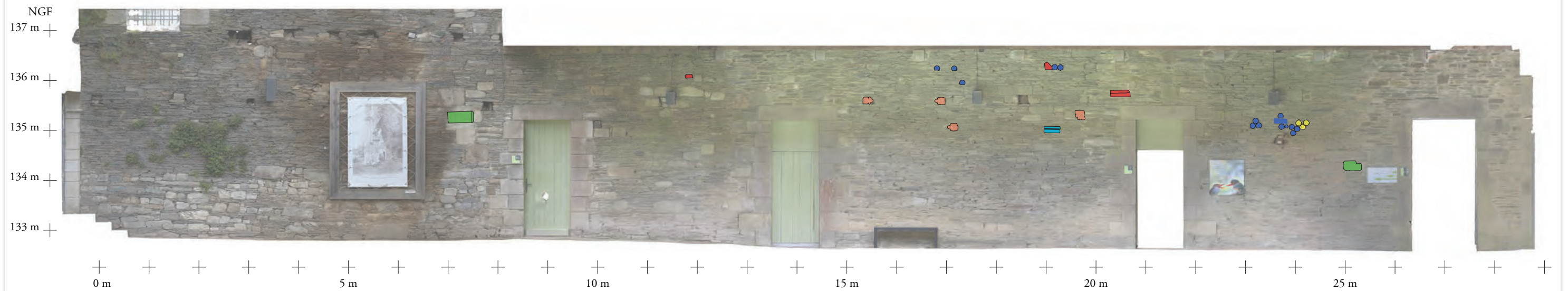
Code opération Patriarche : 5836 - Parcelles : 290C

Annexe 2-a : Localisation des éléments architecturaux réemployés dans la reconstruction du gouttereau sud de l'aile des moines côté cloître (Um 401)

a. Orthophotographie

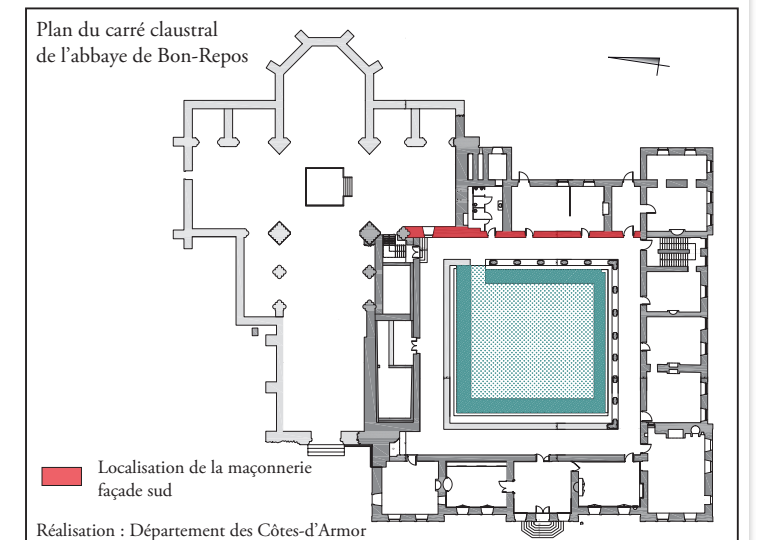


b. Orthophotographie interprétée



- Colonnets / 17 éléments
- Colonnets engagées ou ogives de voûtes / 4 éléments
- Ogives de voûtes ? / 3 éléments
- Montants de porte ou de fenêtre avec feuillure / 2 éléments
- Corniches ? / 1 élément
- Éléments indéterminés / 2 éléments

Échelle : 1/80e
 DAO : J.-B. Vincent - Archéodunum
 Orthophotographie : P. Rohée



**Annexe 2b : Localisation des éléments architecturaux
remployés dans la reconstruction du gouttereau nord
de l'aile du réfectoire côté cloître (Um 501)**

BON-REPOS-SUR-BLAVET (22) - L'abbaye de Bon-Repos - 2020
Code opération Patriarche : 5836 - Parcelles : 290C

Annexe 2-b : Localisation des éléments architecturaux réemployés dans la reconstruction du gouttereau nord de l'aile du réfectoire côté cloître (Um 501)

a. Orthophotographie

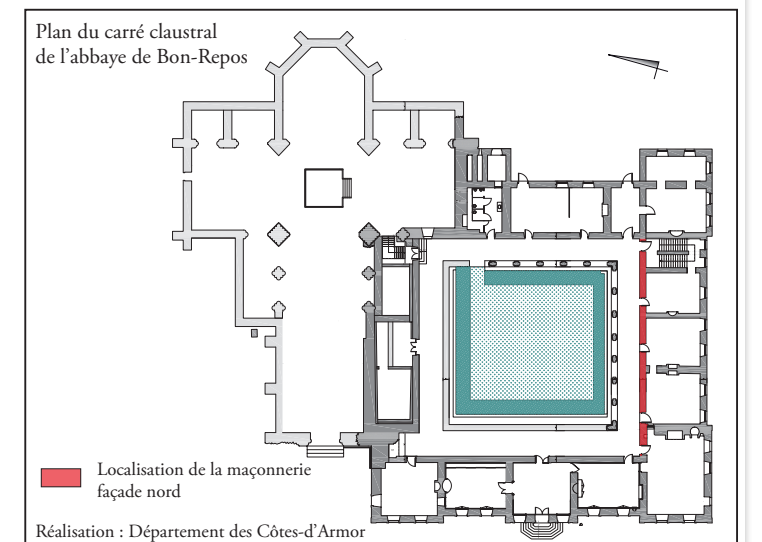


b. Orthophotographie interprétée



- Colonnets / 1 élément
- Ogives de voûtes ? / 1 éléments
- Appuis ou linteaux de fenêtre / 2 éléments
- Claveaux / 4 éléments
- Éléments indéterminés / 1 élément mouluré (linteau de porte, corniche ?)

Échelle : 1/80e
 DAO : J.-B. Vincent - Archéodunum
 Orthophotographie : P. Rohée



**Annexe 2c : Localisation des éléments architecturaux
remployés dans la reconstruction du gouttereau oriental
de l'aile ouest côté cloître (Um 601)**

BON-REPOS-SUR-BLAVET (22) - L'abbaye de Bon-Repos - 2020
Code opération Patriarche : 5836 - Parcelles : 290C

Annexe 2-c : Localisation des éléments architecturaux réemployés dans la reconstruction du gouttereau oriental de l'aile ouest côté cloître (Um 601)

a. Orthophotographie

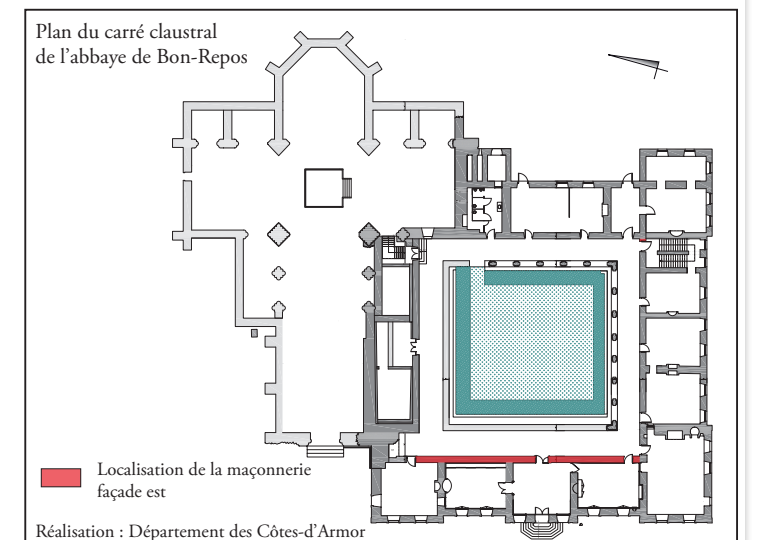


b. Orthophotographie interprétée



- Colonnettes / 5 éléments
- Montants de porte ou de fenêtre avec feuillure / 2 éléments
- Éléments indéterminés / 2 éléments

Échelle : 1/80e
 DAO : J.-B. Vincent - Archéodunum
 Orthophotographie : P. Rohée



Annexe 3 : Editions

BON-REPOS-SUR-BLAVET (22) - L'abbaye de Bon-Repos - 2020
Code opération Patriarche : 5836 - Parcelles : 290C

Aménagements bâtis et paysagers à l'abbaye de Bon Repos : édition de sources écrites

A. Dubois, avril 2020¹

Normes de transcription

Les normes utilisées s'appuient autant que possible sur les *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, fascicule I, *Conseils généraux*, Paris, CTHS, École nationale des chartes, 2001. Les mêmes règles ont été adoptées pour les textes de l'époque moderne. Apparaissent dans le texte entre crochets, en droit, « [mot] », les éléments dont la transcription n'est pas assurée, entre crochets, en italique, « [mot] » les éléments restitués ou ajoutés pour la compréhension. Les signes < > sont utilisés pour indiquer des mots ajoutés après la rédaction du corps du texte. Les signes { } sont utilisés pour les mots raturés.

¹ Je ne repète pas ici l'introduction au dossier rédigée lors de la première étape du travail, mais je renouvelle mes remerciements à Sarah Jégado, Xavier Gilbert, Fadila Hamelin et Roland Le Gallie pour leurs photographies et les pistes qu'ils ont bien voulu me suggérer, ainsi qu'à Marie Ollivier et Gwladys Longeard.

Charte de fondation par Alain vicomte de Rohan et son épouse Constance, 1184.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 201.
Nombreuses copies modernes. Transcription par dom Morice, t. 1, 696-697.

Dédicace de l'abbatiale, 1205-1213.

Voir Victor Pijon, « Deux chartes inédites de l'abbaye de Bon Repos (XIII^e siècle) », *Bull. et Mém. soc. arch. Ille-et-Vilaine*, t. IV, 1866, p. 319-326.

Jean de Rohan destine 200 l. après sa mort pour « lambrisser » l'église abbatiale.

Mention dans H. du Halgoüet, *La vicomté de Rohan et ses seigneurs*, Saint-Brieuc – Paris, 1921, p. 71, (d'après dom Morice ? La référence n'a pas été retrouvée).

Aveu de l'abbaye de Bon Repos pour un parc près de Guingamp, 1451.

Arch. dép. Loire-Atlantique, B 768.

Enquête touchant le droit de l'abbaye de Bon Repos dans la forêt de Quénécan, octobre 1488.

Arch. dép. Morbihan, 89 J 14.

Les religieux ont des droits pour leur chauffage mais aussi pour la construction.

Aveu de l'abbaye de Bon Repos pour ses biens dans le diocèse de Cornouaille, juin 1541.

Arch. dép. Loire-Atlantique, B 768.
Mention dans H. du Halgoüet, *La vicomté de Rohan et ses seigneurs*, Saint-Brieuc – Paris, 1921, p. 161.

Mention des droits d'usage dans la forêt de Quénécan « tant pour bastir, reparer que chauffer ».

Adjudication de rentes à Pontivy et dans les environs, appartenant à l'abbaye de Bon Repos, à la demande de l'évêque de Quimper, pour payer sa part du temporel de l'évêché de Cornouaille au roi, 1570.

Arch. dép. Morbihan, 89 J 14.

Adjudication pour 1648 l. à noble homme Louis Le Bigaizons, sieur de la Chevronay, demeurant à Pontivy, dont 200 lt. remises à Me Jean Le Marchand, pour remboursement de prêt sur gages des « galices et autres joyeux du tresort de laditte abbaye employé pour certain emprunt pour les affaires des guerres pour le roy » (abbaye cotisée en 1568).

Supplication de Jean Rousselet, abbé de Bon Repos, demandant une modération de la contribution de son abbaye, août 1575.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 207.

Jean Rousselet soutient que « sadite abbaye de Bon Repos soit l'une des moindres dudit dioceze ».

Visite de Denis Largentier, juin 1600.

Bourde de la Rogerie, « Les abbayes cisterciennes en Bretagne en 1600 », *Association bretonne*, t. XLVIII, 1937, p. 41-54 ; non vu.
Francis Le Bour'his-Kerbiziet, *Une vieille abbaye de Cornouaille, Notre-Dame-de Bon-Repos*, nouv. éd. Quimper, Le Goaziou, 1951, p. 32.
Geneviève Le Louarn, *L'abbaye Notre-Dame de Bon-Repos en Saint-Gelven*, Saint-Brieuc, Les Presses bretonnes, 1977, p. 16.

Accord entre l'abbé et les religieux, juillet 1600.

Mention H. du Halgoüet, *La vicomté de Rohan et ses seigneurs*, Saint-Brieuc – Paris, 1921, p. 194 et suiv., avec mention de la métairie attenant au couvent et de réparations ; d'après Arch. des Salles ; Hervé du Halgoüet, *Le duché de Rohan et ses seigneurs...*, Saint-Brieuc – Paris, Prud'homme – Champion, 1924, p. 281.

Condamnation prononcée contre un religieux de Bon Repos par Denis Largentier, abbé de Clairvaux, 16 septembre 1611.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 207.

Le religieux a été trouvé coupable d'avoir pratiqué le commerce de grains et bestiaux.

Enquête menée par la cour de Corlay concernant les rentes dues à l'abbaye, janvier 1620.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 207.

Surtout intéressant pour la mention d'un sieur de Penanrun qui semble avoir été abbé entre 1586 et sa mort à Gouézec en 1590, abbé a priori inconnu des listes abbatiales (à moins qu'il ne s'agisse de Jean de Pluguemenel cité par la Gallia Christiana ?), mais qui ne peut être identifié plus précisément.

Mandement royal en faveur de l'abbé de Bon Repos l'autorisant à des coupes de bois destinées aux réparations de l'abbaye, janvier 1668 ; et enregistrement des lettres au parlement, mars 1668.

Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 22, fol. 412v.

Permission de faire couper des boys despendant de l'abbaye de Bon Repos Louis par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, a nos amez et feaux conseilliers les gens tenants nostre cour de parlement de Rennes, salut. Nostre cher et bien amé [*vierge*] du Plessix Belliere, abbé de l'abbaye de Bonrepos de l'ordre de Cisteaux en l'evesché de Cornouaille, nous a fait dire et remonstrer que ladite abbeye a esté grandement negligee par deux abbez reguliers appelez Guiller quy l'ont possedée quarante ans et plus, que le deffunct sieur cardinal de Sainte Cicile quy leur a succedé n'y auroit fait aucune reparation, depuis le deceix duquel, Ollivier Euzenat, dernier abbé et successeur dudit cardinal, auroit tellement negligé les reparations necessaires que quand l'exposant en a esté pourveu, et voullu attaquer ses heritiers pour lesdites reparations, il n'a treuvé aucun moyen d'y pouvoir parvenir pour n'avoir aucuns biens pour ayder au restablissement des bastimens de ladite abbeye ; de sorte que ledit exposant auroit incessamment fait travailler a la reediffication desdits bastiments, de sorte qu'il auroit non seulement employé plus du tiers du revenu d'icelle, mais encores auroit employé une somme considerable de son propre patrimoine, pouvant se quallifier le restaurateur de ladite abbeye ; et comme il reste encores plusieurs importantes et urgentes reparations a faire en ladite abbeye et que pour subvenir a icelles il luy est besoing d'un secours estranger et d'aultant que ladite abbeye dependant plusieurs forests de grande estandue dont la plus grande partye estant trop esloignée et en des lieux inaccessibles dont l'on ne retire aucun secours, et que dans lesdites forests il y a sy grand nombre d'arbres qui sont sur le retour quy empeschent la jeune manne de croistre, ce qui cause un notable dommage et que la verité de ce que dessus parroist par les proces verbaux quy ont esté faicts a la poursuite dudit deffunct Euzenat en consequence d'un arrest par vous rendu ; ledit exposant, quy c'est jusques a present espuissé pour restablir [*fol. 413r*] ladite abbeye et quy ne peut subvenir au reste, est obligé en ce rencontre de recourir a nous pour luy estre pourveu d'une permission de faire couper les boys estans sur le retour et moins utiles dans les forrests dependants de ladite abbeye affin de trouver un fonds capable d'achever lesdites reparations. A ces causes, nous vous mandons et enjoignons par ces presantes que s'il vous appert, nostre procureur general apelé, que ladite abbeye de Bon Repos est en estat d'estre ruinée et que les reparations a faire en icelle soient necessaires et que dans les forests en dependants il y ayt quantité de boys inutilles et sur le retour par le moyen desquels les jeunes ne peuvent croistre ny s'avancer ; vous en ce cas ayez a permettre audit exposant d'en faire couper jusque a la concurrence de la somme de douze mil livres pour estre employee aux reparations de ladite abbeye ; laquelle somme ne pourra estre divertye a autres employs qu'ausdites reparations a peine de repetition contre les adjudicataires en leurs propres et privez noms, a laquelle somme sera mise entre les mains de personnes solvables quy seront nommez par ledit exposant pour en faire la despence et en rendre compte par devant vous car il est nostre plaisir. Donné a Paris le traiziesme jour de janvier l'an de grace mil six cents soixante huict et de nostre regne le vingt cinquiesme signé Louis et plus bas par le roy de Lomine. Scellée du grand sceau sur cire jaulne a double queue.

Registrees, le consantant le procureur general du roy, pour jouir de l'effect d'icelle bien et deubmant suyvant la vollonté du roy et en consequence permet audit de Rougé, abbé de Bonrepos, de faire vandre, tant pour les reparations faictes depuis le proces verbal de renable de Douesseau et employees

au proces verbal de M^e Louis de La Bourdonnaye, conseiller de ladite cour, que celles quy restent a faire et les plus necessaires, a commencer par l'eglise de ladite abbaye et ensuite par les logemens dudit abbé et relligieux, des boys d'icelle jusques a la somme de douze mil livres au plus offrant et dernier encherisseur par le senechal de Pontivy et en presance du procureur fiscal de ladite juridiction, a commencer par les fousteaux hors de retour mentionnés par le proces verbal dudit commissaire et continuer sur les boys de [painril] non comprins en l'adjudication dudit Douesseau jusques a la concurrance de ladite somme quy sera mise pour faire lesdites reparations entre les mains de [vierge] Farcy de Saint Lorand et de [vierge] la Richardiere et a la charge que ledit procureur fiscal envoyra au procureur general du roy coppye bien et deubment garantye de quittance desdites reparations de six moys en six moys ; fait en parlement a Rennes le huictiesme de mars mil six cents soixante huit.

Concordat entre l'abbé et les religieus avec division des lots, 26 mars 1668.

Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 22, fol. 480v.

Concordat pour l'abbé et religieus de Bonrepos

Veu par nous Louis du Bois, George du Hamel et Louis Camus, advocatz au parlement, le compromis passé par devant d'Orleans et Ferret, nottaires au Chatelet de Paris, entre messire Henry François de Rougé du Plessis Belliere, abbé commendataire de l'abbaye de Bon Repos, ordre de Citteaux, et dom Jan Louis, prieur de ladite abbaye, fondé de procuracy des religieus, par lequel nousdictx du Bois et Camus aurions esté nommé arbitres et amyables compositeurs pour terminer tous les differantz pretz a naistre entre ledit sieur abbé et lesdicts relligieux sur le fait du partage de tous les biens de ladite abbaye et circonstances de ladite partition et generalmente toutes les pretensions desdictes partyes au subject de ladite partition a l'exception du choix qui a esté fait par ledit perre prieur du tiers et lot a lui escheu par le partage fait entre eux de vive voix a commencer a en jouir au premier janvier mil six cent soixante et dix, si ce n'est qu'il fust jugé par nousdits arbitres que lesdits religieus fussent obligez de se tenir aux entiens concordats, avec pouvoir de rendre nostre sentence arbitrale dans un mois et promesse d'y acquiescer à penire² de cinq cent livres au profit de l'acquiesçant avant que l'autre partye fust receu a rien proposer au contraire, et pouvoir aussi a nous donné de nommer un tiers ; avec ellection de domicile, sçavoir de la part dudit sieur abbé en sa maison ou il est demeurant rue Saint Nicaize, parroisse Saint Germain de l'Auxerois, et de la part dudit perre prieur en celle de maistre Gille Le Bouvier, procureur au grand conseil, size rue de Glatigny ; ledit compromis en datte du dernier febvrier mil six centz soixante neuff. Acte par lequel nousdictz du Bois et Camus aurions nommé pour tiers nousdit du Hamel qui auroit accepté du unziesme mars de ladite année. Memoires et instructions a nous donné par lesdictes partyes et icelles plusieurs fois entendu par leurs bouches.

Nous disons que tous les biens et revenus de ladite abbaye de Bon Repos seront partagés en trois lotz esgaulx pour en estre delivré un en essence audit sieur abbé, un autre aux relligieux et le troisieme sera destiné pour les charges dont ledit sieur abbé aura l'administration, et en jouira en y satisfaisant, et du consentement des partyes, en ce qui concerne les bastimentz de ladite abbaye, ledit sieur abbé jouira du logis neuff abbatial, du jardin y joint, du lieu dit le jeu de paume qui aboutit à la riviere avec le logement dudit logis qui est au costé dudit logis abbatial, et mesme des maisons qui servent a present de greniers ausditz religieus, lesquels maisons servantes de greniers demeureront neantmoins ausdits religieus jusques a ce que ledit sieur abbé leur en ayt fourny d'autre, et demeurera aussi la maison du four commune audits sieur abbé et religieus jusques a ce que ledit sieur abbé en ayt fait batir un autre en la maison reguliere ; comme aussi appartiendra audit sieur abbé la maison et jardin appellée de Saint Gelven ; et lesdicts religieus jouiront des courts, maisons et jardin dont ils jouissent a present et qui sont contenus dans l'enclos nouvellement fait le long de la riviere de Blavet qui commence au moulin de la Basse Cour et finist au bout du jardin desdits religieus du costé de la riviere, et du corps de logis qui joint au dortoir ; la grande cour qui enferme les deux austres demeurera commune et neantmoins les fruitz provenants des arbres qui y sont planté appartienderont ausditz relligieux qui auront l'entrée libre dans la cour du logis abbatial pour toutes leurs conmodités et necessités jusques a ce que ledit sieur abbé ayt fourny lesdits bastimentz cy dessus. Comme aussy du consentement desdites partyes nous disons que le premier lot appartenant audit sieur abbé est et demeurera composé des dimes de Corlaix et de la partye de la prarye de Saint Houarno [fol. 481r] qui

² Sic. Lire peine.

est du costé des ponts de ladite abbaye, jusques aux premiers [lendraises] ; le second qui est pour les religieux sera et demeurera composé des mettairyes de l'enclos et du Lesty avec leur prairyes, terres labourables, vergers, issus et dependances des costummes et cassuelles tant des eglizes que des foires et halles dependantes de ladite abbaye, des moulins tant dudit l'enclos que de ceux de Trequenanton, Kerarel et Guinnebourg avec leur sujets, estangs, pescheryes, destroys et moudeaux, de toutes les rentes tant en general qu'en particulier deubs a ladite abbaye en deniers et grains, vollailles, oeufs, cirre et poivre sans aunchune reserve, des dismes des traisnes³ de Caurel et de Saint Gelven, Rosquelven, Saint Gille, Gouarel et de celle des parroisses de Pelan Filfiac Meliguel, Lescouet, Cleguerel et leurs traisnes des perieres de ladite abbaye, et de l'autre partye des prairyes de Saint Houarno ; le troisieme qui est affecté pour les charges est et demeurera composé des dismes de Noial ainsi qu'elles sont affermé au sieur de Beaupré ; et outre lesdicts domainnes nous disons que ledit sieur abbé jouira seul de toutes les desherances et de tous les logements qui peuvent eschoir et appartenir a ladite abbaye en quelque lieu que les personnes soient domiciliés et les heritages cittués et mesme dans l'estandue du lot des religieux ; et lesdits religieux de tous les rachapts et lots et vantes aussi appartenantes a ladite abbaye, sans neantmoins qui soit deub aunchun lots et vantes pour la premiere alienation qui sera faite par ledit sieur abbé des biens a lui eschus par lesdites desherances, les corvés qui appartiennent a ladite abbaye seront partagé par tiers, les deux parts appartenants audit sieur abbé et l'autre auxdits religieux, tous les bois de ladite abbaye demeureront en commun et neantmoins la coupe de ceux qui doibvent estre exploitez comme taillis au mois de febvrier dernier et qui se ferra à pareil mois de l'année mil six cents soixante dix, appartiendra tout entier audit sieur abbé a la charge qu'il en sera baillé ausdits religieux le tiers d'une feuille ou le prix du tiers d'icelle au dire de gents à ce connoissants. Nulle baillée ne se fera que du consentement commun desdits sieur abbé et relligieux ; et si neantmoins ledit sieur abbé veult les partager, le partage s'en fera du tiers aux deux tiers, comme les autres dommainnes de ladite abbaye. S'il se trouve quelque domaine qui n'ayt point esté comprins au present partage, il sera partagé entre les partyes de la mesme manniere, a la charge neantmoins que s'il s'en trouve de rachepté ou reunies par proces celui⁴ qui demeurera le partage sera tenu au remboursement des fraictz a proportion ; ledit sieur abbé sera tenu de mettre tous les domaines dependantz de ladite abbaye en bon et suffisant estat de toutes reparration et lesdits religieux seront tenu lesdites reparation faites d'entretenir et reparer les dommainnes de leur lot, comme aussi d'acquiter les charges fonciers d'icelluy. La nomination du seneschal de ladite abbaye appartiendra audit sieur abbé seul qui pourra disposer dudit office, ainsi qu'il advisera bon estre, celles du procureur fiscal et du greffier appartienderont conjointement audit sieur abbé et relligieux et les emoluments du greffe seront partagés par moitié et les gages des officiers seront payé à mesme proportion, sçavoir ceux du seneschal par le sieur abbé seul et du procureur fiscal et greffyer par moitié ; ledit sieur abbé est et demeure deschargé des reparations de l'eglize, des lieux reguliers et bastiments de ladite abbaye et de les entretenir ; comme aussy sera tenu de mettre la sacristie en bon estat si fait n'a esté, de payer les decimes ordinnaires et extraordinaires, la pension de l'oblat et celle du religieux docteur et profes de la maison suivant les reglements et arrests et pour le surplus des austres charges tant regulieres que austres d'aumosnes, visites, chapitres generaux, entretien d'infirmerie, sacristye, hospitalité, gage du portier, boullanger, medecin, chirugien et austres officiers de ladite [fol. 481v] abbaye, biblioteque, et toutes austres generalement quelquonques de quelques quallités qu'elle puissent estre, ledit sieur abbé en est et demeure deschargé moyennant la somme de quatre cents livres par chaincun an qu'il sera tenu de payer ausdits relligieux ; les partyes commenceront a jouir chacun de leur lot au premier jour de janvier de l'année mil six cent soixante dix, despens respectivements compansé. Faict à Parris et prononcé ausdites partyes aux domicilles par elles esleu et à elles leurs pieces rendue le vingt sixiesme jour de mars mil six cent soixante neuff ainsi signé du Bois, Camus et du Hamel.

Nous sousignez prieur et relligieux assemblé capitulairement au chapitre de l'abbaye de Bonrepos, après avoir leu et examinés et deliberés sur la presante sentance arbitrale donnée a Paris le vingt sixiesme jour de mars mil six cents soixante neuff, nous l'avons d'un commun consentement loués approuvée et ratiffyée comme par ses presentes la louons, approuvons et ratiffions. Faict en nostredit

³ Lire traisves.

⁴ Suppléer a.

chapitre ce trantiesme jour de juin mil six cent soixante et neuff, ainsi signé Jan Louis prieur, frere Ollivier Henry, frere Ollivier Hervé, f. René Biffart.

Registré ouy et le consentant le procureur general du roy pour avoir effet suivant l'arest de la cour de ce jour par lequel il auroict esté decerné acte audit de Rougé abbé de Bonrepos de la representation qu'il faict dudit concordat du 26^e mars 1669 pour s'en servir ainsin qu'il appartiendra. Faict en parlement a Rennes le trante et ungniesme decembre mil six cents soixante et neuff.

J'ay retiré ledit concordat ce 8^e janvier 1670.

Ernauld.

Bail à moitié de la métairie « de l'enclos » de Bon Repos, 23 août 1669.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 201.

Bail de « la meptairye de l'enclos dudict Bon Repos consistante en la maison en entier de la porte et portal dudict Bon Repos, avecq. la rue et ysue au devant et deriere, la rue a battre blés, les courtiliz y joignantz, les terres arables en despandantz de ladite meptairye et le pré plus bas que ladite meptairye et le petict pré joustant le grand clos et comme ladite meptairye se poursuilte sans reservacion » ; une moitié des blés doit être baillées tous les ans « desur le bollin au vent » (moulin à vent ?).

Procès-verbal relatif aux réparations en cours à l'abbaye de Bon Repos, septembre 1669⁵.

Arch. dép. Morbihan, 89 J 14.

Les notaires royaux de Ploermel, le 2 septembre 1669, à la requête de messire Henry François de Rougé, abbé commendataire de l'abbaye Notre-Dame de Bon Repos, se rendent « à l'abbaye pour faire estat et proces verbal de l'estat present des reparacions quy se font en ladicte abbaye aux fins des baulx [juditiels] cy devant faicts par les juges d'icelle a instance dudict seigneur abbé, estant rendu au logis abatial dudict Bon Repos, nousdicts notaires serions allés de compaignye avec ledict seigneur abbé, frere Ollivier Henry et autre frere Ollivier Hervé, entiens religieux de ladicte abbaye, en l'eglise d'icelle, ou estants, aurions trouvé Yves Talmont, maistre couvreur d'ardouaise, lequel nous a déclaré et <faict voir> aux fins du marché <a> luy adjudgé, faict charoyer et tailler toutte l'ardouaise necessaire pour l'execucion d'iceluy, et avoir descouvert les quatre nots et quatre chevalets prosche le clocher de ladicte eglise, et couvert de pierres neuffves deux desdicts nots et chevalets et travailler actuellement a couvrir les deux autres, et continuant nostre proces verbal, avons sorty de la {susditte} eglise en la <meme> compaignye et entré dans la basse cour de ladicte abbaye, ou nous aurions pareillement rencontré <Yves Le [Podert]> maistre charpentier, lequel nous a déclaré travailler par l'ordre de Pierre Guiller, adjudicataire du marché de la cherpente de ladicte eglise, laquelle il nous a dict estre faite, et <montré> y avoir desja mys en place deux couchants et un montant avec ses filieres et les <tous> cheffvrons necessaires, sur lesquels les couvreurs travaillent a present, et estre occupé a placer le reste de ladicte charpente, et revenant du costé du nort de ladicte eglise, avons en pareil trouvé Michel Le Floch [...] maistre masson, lequel nous a dict avoir pareillement et au desir de l'adjudication luy faite, entrepris le marché de desmolir et rebatir les piliers de pierre de taille soustenants ladicte eglise par dehors de toutes parts et en execution dudict marché, nous a faict voir deux desdits piliers desmolis jusques aux fondements, et avoir commencé la construction d'un d'iceux ; et nous a en pareil déclaré avoir fait tirer toutte la pierre necessaire et la terre pour mortier, partye desquels materiaulx il nous a faict voir estre rendus sur les lieux, et déclaré qu'il travailleroict incessamment avec ses compaignons a rebatir lesdicts deux pilliers pour ensuite desmolir et refaire les autres piliers jusques a la parfaite execution de sondict marché, n'ayant ozé entreprendre le demolissement desdicts piliers que les uns après les autres, crainte d'esbranler ou renverser les <grandes> murailles du corps de ladicte eglise quy <est> entierement soutenue par lesdicts piliers. Nous a ensuite ledict seigneur abbé faict voir dans le dedans de ladicte eglise un mulon de terre vive pouvant contenir environ quatre vingtz charettées

⁵ Un doute important subsiste concernant la date de ce document, qui n'est consultable que sur autorisation particulière de M. du Pontavice. J'avais, avant ma visite aux Archives, demandé cette autorisation, que M. du Pontavice a bien voulu m'accorder. Seulement, une fois sur place, l'on m'a indiqué que l'autorisation en question ne m'autorisait pas à photographier les documents (il aurait fallu pour ce faire une autorisation supplémentaire). Ma copie manuscrite sur place porte malheureusement deux dates : 1669 et 1672. J'espérais pouvoir retourner à Vannes pour vérifier l'origine de cette erreur ; le confinement de mars 2020 m'en a empêché.

qu'il nous a dict estre pour contreteler le dedans de ladicte eglise, et au prosche de l'une des portes d'icelle nommée le portal de Saint Jan, nous a aussy ledict seigneur abbé faict voir un mulon de vieilles ardoises quy nous a dict avoir esté levées de la couverture de ladicte eglise, et la conserver pour de jour a autre estre employée a la reparation de la methairye de ladicte abbaye, celle de Lety, et autres lieux moins aparants ; nous a ensuite ledict seigneur abbé requis de nous transporter en la meme compaignye sur les ponts de ladicte abbaye ou estants, nous a faict voir lesdicts ponts contenant huit arches boisées et pavées de neuff, puis les trois semennes dernieres en ça, et ensuite nous a pareillement faict voir les reparations qu'il a faict faire depuis le susdict temps, au pavé qy menne dudict pont a la court de ladicte abbaye, comme aussy nous a faict voir ledict seigneur abbé avoir faict faire a neuff unne espace de pavé des deux costés de la grande porte et entrée principale de ladicte abbaye, plus nous a en outre ledict seigneur fait voir nombre de pieds d'arbres dans ladicte court qu'il nous a dict estre les troncs des arbres dont unne partye ont esté employés a la reparation et boisage dudict pont ; et vouloir conserver lesdicts troncs d'arbres pour les employer lors que besoin sera aux reparations de ladicte abbaye ; et en faire actuellement escarer et travailler unne partye pour lesdictes reparations. De tout quoy avons fait et redigé le present [...].

Signatures.

Bail à ferme de la métairie de la porte de Bon Repos, 17 juin 1678.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 201.

Bail à ferme pour 5 ans de la « metayrie de la porte de ladite abbaye avec les logemens, jardins, courtils, prées, terres issues et franchises d'icelle ». Le preneur pourra ensemencer le verger des religieux mais ils jouiront du « pasturage d'icelluy ainsi que desdis fruicts tant dudit verger que de la grande cour ou issue de ladite metayrie ».

Aveu de l'abbaye de Bon Repos, mars 1686.

Arch. dép. Loire-Atlantique, B 768.

Adveu, declaration et denombrement que rand au roy nostre souverain seigneur messire Philippe Allexandre de Montault Navaille abbé commendataire de l'abbaye de Nostre Dame de Bon Repos ordre de Cîteaux scittué dans l'esveché de Quimpercorantin, des esglises, dortoire, clouaistre, maisons, domaine, rantes, revenus, dixmes, fieff et juridiction qu'il tient de sa majesté a cause de sadite abbaye en fieff d'esglise franc et amorty dans son duché de Bretagne soubz la juridiction royalle de Ploermel a priere et oraison.

Sçavoir

L'esglise avecq les porteaux, vitraux, cours et croissé, la sacristye, chapistre, chauffoire, reffectoire, cuissine et infirmerye avecq les dortouers et chambres au desus et clouaistre regulliere suivant les status et observantz dudict ordre plus, au bas du dortouere, vers le midy, une chambre et une salle basse, une chambre et salle haulte, le tout desditz bastimentz estantz des logementz regulliers.

Plus vers l'orient, la maison abbatiale avecq sa cuissine et office et les chambres au desus ; plus bas, du costé du midy, cinq chambre haulte entiennement appellé les chambres des tables, une salle estante au millieu desdites chambres appellé la salle au duc avecq les escuryes, four, boullangerye et selliers estantz au desoubs et une petite escurye estant en hault vers le septentrion ; et dans la cour regulliere un pavillon a la porte servant d'estable a vaiches et dans la mesme cour leur colombiere et a la porte de la basse cour est le bastiment de la metterye, faisant entré de ladite basse cour ; le jardrin regulliere et l'enclos, le jardrin abbatiale et vergiere y joignant le totale enclos desdits bastimentz jardins et vergiers contenant quatorze journeaux de terre.

Plus le moullin de la porte estant au boult du pont sur la riviere de Blavet avecq sa pescherye et son distroit subjets mouleaux ainsin qu'il se comporte.

Une pieze de terre estante de ladite metterye de la porte estante a present en labeure avecq un petit pré y joignant contenant le tout ensemble vingt journeaux de terre, joignant d'un costé vers le midy au verger dit parc cy après nommé d'autre costé vers le nort aux prairyes que tient les sujetz de ladite abbaye du village de la Grange du Parc et d'un boult vers le couchant a l'une des portes de ladite abbaye appellé la porte neuffve d'autre boult au chemin quy conduit de la grande cour de ladite abbaye au village du Cuilleret et au perieres de Troguenanton.

Autre piece de terre estante soubz verger cerné de ses fossés appellé parc Nevé joignant d'un costé vers le midy au bois du Blez d'autre costé au chemin quy conduit de ladite porte neuff aux perrerez de Troguenanton et du boult vers l'ocidant aux murailles de l'enclos du jardrin du seigneur abbé, et d'autre boult vers le levant a Colaude du Blez contenant cinq journeaux de terre.

Item autre piece de terre garnye de fossé appellé le Prat du Tailly parc Lan autrement la Coullé contenant huit journeaux de terre joignant d'un costé au bois du Liscuit d'autre costé au chemin quy conduit de ladite abbaye au village du Loger d'un boult au pont de Lossen, d'autre boult de la chappelle de Saint Auguen autrement Saint Conocan entre partye de laquelle piece desand un ruisseau appellé Daullas quy vienne de l'estang de Correc au pescherye de lade⁶ abbaye.

Item une pré nommée la pré du Prieur contenant dix journeaux de terre estant bordé et vieilles murailles des deux costés joignant d'un boult et costé au chemin conduissant de ladite abbaye au village du Loger et d'autre costé a la muraille de la basse cour de ladite abbaye, et d'un boult a l'entré de la basse cour de ladite abbaye et d'autre boult aux prairyes possédé par les habitantz du village de la Grange du Parc.

Item une piece de terre scittué au desoubz des murailles de l'enclos de ladite abbaye appellé le pré des blés contennant quatre journeaux de terre joignant a la riviere de Blavet d'un costé et d'autre costé du nort et boult vers le souleil levant au bois du Blez cy après declarés et d'autre boult vers le couchant a la muraille et l'enclos de ladite abbaye, le tout estantz dans la metterye de ladite abbaye.

Item le bois du Blaiz commençant a la porte neuff et continuant le long de la susdite pré du Blez et riviere de Blavet jusques a un chemin montant de ladite riviere au village du Cuilleret contennant quatre vingtz journeaux de terre, tant bois de hault fustay que petitz buissons, brieres et jointe ledit bois d'autre costé au chemin quy conduit de ladite abbaye au moulin de Troguenauton dans l'enclos duquel est une piece de terre parc de l'hermittage contennant troys journal et demye de terre joignant d'un costé a la riviere de Blavet, d'autre costé audict bois du Blez et d'un boult au Roché de l'Hermitage et d'autre boult au roché nommé Rohé Cremenuec.

Item le village scittués pres ladite abbaye et dans le circuit de la franchise d'icelle nommée la Grange du Parc, ledit village franc et exampste de tout fouages, tailles, empreu⁷, subvansion et autres imposicions survenant en la parroisse de Laniscat ; dans lequel village il y a quatre tenus a domaine congeable selon ledit uzement quy contiennent tous ensemble tant en terre chaude que froide quatre centz journeaux de terre estantes lesdites tenues entre les bornes cy après commençant au boult dudit grand parc et tirant par le chemin quy conduit d'un boult dudit bois du Blaiz le long d'icelluy jusques a l'autre boult ou est un rocquer nommé Roché Ermenuc et desandant vers ledict village le long d'un chemin quy conduit de ladite abbaye au village du Cuilleret et dudit chemin cernant quatre partz et piece de terre montant jusques au chemin conduissant de ladite abbaye au village du Savello et d'icelluy chemin desandant a la chappelle de Saint Conocan sur lesquelz tenus sont deu a ladite abbaye par checun an au terme de Saint Michel sellon ledit uzement.

Sçavoir [liste des rentes dues par les tenanciers]

Et sont lesdites tenues dudict village de la Grange tenue, outre les servitudes, obeissances, corves general et ordinaire deu par chacun demeniaires a son seigneur suivant l'uzance et gouvernement de ladite vicompté a curer et nettoyer un ruisseau quy desand des prairyes de leur dite tenue en la cour de ladite abbaye pour nettoyer lez trous et canneaux de ladite abbaye. [... mention des perrières d'ardoise appartenant à l'abbaye...].

Supplication concernant les bois de l'abbaye, 1691.

Arch. dép. Finistère (Brest), 2 B 827 et 21 B 158.

Mention du « buisson nommé Blaize au derriere de l'abaye dudit Bon Repos » et du « placittre ou enclos estant au derriere de l'eglise de ladite abbaye » ; il semble que en 1691, les religieux « font incessamment battre de neuff et rediffier » mais ignore quoi.

Remontrance du procureur du roi au sujet des réparations de Bon Repos, 22 décembre 1692 (enregistrement au présidial de Vannes, septembre 1693).

Arch. dép. Morbihan, B 983.

⁶ Sic, lire de ladite.

⁷ Lire emprunts.

La remontrance au parlement se trouve certainement dans les arrêts sur remontrance de la série B des Arch. dép. Ille-et-Vilaine : des photographies du document, réalisées par Xavier Gilbert se trouvent à l'abbaye, dans le dossier « 1692-1693. Arrêts sur remontrance ».

Le procureur general du roy, entré en la cour, a remonstré qu'yl a esté informé que les bastimentz de l'abbaye de Bon Repos sont dans une tres grande indigence de reparations et qu'ainsy il est necessaire d'y pourvoir ; a ces causes a ledit procureur general du roy requis qu'il pleust a laditte cour y pourvoir sur ses conclusions qu'il a donné par escript et sur ce deliberé la cour faisant droict sur les remonstrances et conclusions du procureur general du roy a ordonné et ordonne qu'a la deligence de son substitud au presidial de Vannes il sera, par devant le seneschal dudit presidial a cette fin commis, fait estat et procez verbal des indigences des reparations des bastiments de laditte abbaye de Bon Repos, mesme informé de la maniere dont le service divin se fait en laditte abbaye et des plaintes quy se font contre les religieux, pour ce fait raporté a laditte cour communiqué audit procureur general du roy estre ordonné ce qu'il appartiendra. Fait en parlement a Rennes le vingt deuxiesme dexcembre mil six cent quatre vingt douze signé Picquet.

Collationné par moy greffier en cheff du siege presidial de Vannes à l'original ce jour vingt et huitiesme septembre mil six cent quatre vingt traize.

Procès-verbal de visite à l'abbaye de Bon Repos, 31 décembre 1692.

Arch. dép. Morbihan, B 983.

31 Xbre 1692 proces verbal fait en l'abbaye de Bon Repos

[fol. 1r]

Pierre Dondel, escuier seigneur de Keranguen, conseiller du roy, president et seneschal au siege presidial de Vennes et lieutenant general, civil et criminel <de l'admirauté>, dans l'estendue dudit evesché de Vennes, ayant pour greffier maistre Yves Nicolazo, greffier en cheff dudit presidial, sçavoir faisons que ce jour trante uniesme decembre de l'année mil six cent quatre vingt douze, escuier Michel Sauvageau, sieur des Burons, procureur du roy audit siege, a comparu par devant nous et remontré que monsieur le procureur general de ce parlement de Bretagne luy a envoyé un arrest rendu sur sa remontrance le vingt et deuxiesme de ce mois par lequel la cour ordonne qu'a sa diligence il sera par nous a cette fin commis fait estat et proces verbal des indigences des reparations des bastiments de l'abbaye de Bon Repos, mesme informer de la manière dont le service divin se fait en laditte abbaye et des plaintes qui se font contre les religieux, pour ce fait rapporter a laditte cour communiquer a mondit sieur le procureur general du roy estre ordonné ce qu'il appartiendra, requere que pour l'execution dudit arrest il soit presentement descendu en laditte abbaye et nommé pour voir lesdittes indigences de reparations des bastiments de laditte abbaye⁸ <un> architecque de cette ville et qu'il soit nommés en la ville de Pontivy des artisans pour voir et visiter⁹ lesdits bastiments comme plus proche de laditte abbaye et a signé. Rature : « Jan Caillo, conjointement avec ledit Caillo » reprové.

Signé : M. Sauvageau.

Sur laquelle requisition faisant droit avons nommé d'office pour voir lesdittes indigences de reparations des bastiments de laditte abbaye de Bonrepos maistre Jan Caillo architecque <agé de cinquante et un an>, demeurant en cette ville ; duquel present avons pris le serment de se comporter fidelement en laditte commission ce qu'il a promis et juré faire après luy avoir fait lever la main ; et ayant pris en aide de justice Gabriel Delaunays, huissier dudit presidial, a six heures du matin [fol. 2r] nous sommes montés en chaise et rendus tous de compagnie en la ville de Pontivy distant dudit Vennes de dix lieu et avons pris nostre logement en l'hostellerie ou pend pour enseigne l'image de Saint Jan et avons nommé d'office pour voir lesdittes reparations necessaires estre faits audit bastiments les particuliers cy après mandé par ledit Delaunays nostre huissier, sçavoir : Louis Kerdren, maistre cherpantier agé de cinquante et six ans, Jan Le Mantelec, maistre couvreur d'ardoise agé de quarente et quatre ans, Francois Le Meur, maistre menuisier agé de cinquante et huit ans, Pierre Le Meur, maistre serrurier agé de vingt sept ans, tous demeurants en la ville de Pontivy, paroisse de Nostre Dame de la Joy, desquels separement avons pris le serment de se comporter fidelement en la

⁸ *Supprimé* Jan Caillo.

⁹ *Supprimé* conjointement avec ledit Caillo.

visite et estimations des indigences de reparations qui sont necessaires estre faittes dans les bastiments de l'abbaye de Bon Repos ou nous leurs avons ordonné de se rendre demain pour proceder le landemain en nostre presence a voir lesdittes reparations ce qu'ils ont promis et jurés faire après leur avoir fait lever la main et ont declarées ne sçavoir signer fors ledit Le Meur serrurier qui a signé et ledit Mantelec qui a aussi signé et ledit Caillo.

Signatures : Jan Caillot. J. Le Mantellec. Pierre Le Mur. De Launay. Nicolazo. Sauvageau. P. Dondel. Et le landemain, premier jour de janvier de l'an mil six cent quatre vingt traize, après avoir entendu la messe sur les onze heures du matin, nous nous sommes en compagnie dudit sieur procureur du roy, de nostredit greffier, dudit Deslaunays et dudit Caillo, rendu au bourg de Perret, paroisse de Silfiac distant dudit Pontivy de quatre lieu et avons pris nostre logement dans l'hostellerie du pavillon royal ou ledit sieur procureur du roy a requis qu'il soit ordonné audit Deslaunays de se transporter chez le recteur de la paroisse de Silfiac pour estre entendu sur le fait dudit arrest, ce que faisant avons ordonné audit Deslaunays de signifier et de nous faire venir ledit recteur de Silfiac, lequel Deslaunays estant de retour nous a déclaré estre absent a la foire de Guemené et que son valet l'advertiroit, et avons passé la nuict dans laditte hostellerie du bourg et treve de Perret dependante de la paroisse de Silfiac qui n'est separé de laditte abbaye de Bon Repos que par la riviere de Blavet.

Signatures

Et le landemain, deuxiesme du mois de janvier mil six cent quatre vingt traize, environ [fol. 3r] les sept heures du matin, le requerant, ledit sieur procureur du roy avons vacqué aux informations et auditions des tesmoins qu'il a fait signifier par ledit Deslaunays en laditte hostellerie par cahiers separés du present et environ les dix heures du matin nous sommes montés en chaises pour nous rendre en laditte abbaye de Bon Repos distante d'une lieue dudit Perret et chemin faisant nous sommes descendu en la maison de la Croix Rouge scitué en la paroisse de Lescouet joignant le bois deladitte abbaye ou il y a eu cy devant un cabaret et avons vacqué le requerant ledit sieur procureur du roy a l'audition de Francois Boscher, cy devant hoste dudit cabaret et propriétaire de laditte maison, trouvé audit lieu et signifié par ledit Deslaunays sans qu'on ait signifié aucun autre audit lieu ni audit Perret hors ceux qui ont esté entendu dans laditte information, lesdits sieurs Le Moing, recteur de Silfiac, et Allain Guillo, prestre, son curé dans laditte treve de Perret, nous ayant déclaré qu'ils ne connoissoient aucunes personnes dans leurs paroisses et treves qui eussent connoissance des faits dudit arrest et autres que nous leurs avons demandé d'office concernant la conduite des religieux de l'abbaye de Bon Repos.

Ce fait nous nous sommes rendu et entrés dans laditte abbaye de Bon Repos en la paroisse de Laniscat, éveschez de Quimper, ou nous avons veu et trouvées <quatre>¹⁰ religieux de l'ordre de saint Bernard qui nous ont dit avoir nom dom Joseph <Perret> et dom¹¹ Pierre Le Meur, dom Guillaume Merel et dom Charles Ouyce, auxquels ayant déclaré que par arrest du parlement rendu le vingt deuxiesme de ce mois nous estions commis sur la remontrance de monsieur le procureur general pour, a la diligence du sieur procureur du roy du presidial de Vennes, present, faire estat et proces verbal des indigences des reparations des bastiments dependants de l'abbaye de Bon Repos et pour nous informer de la maniere que ce fait le service divin et d'autres faits portées par ledit arrest et interpellé de nous déclarer s'ils vouloint assister audit proces verbal et convenir de leurs part d'artisans et ouvriers pour voir lesdittes reparations avec ceux cy present que nous avons nommés d'office.

A quoy unanimement lesdits quatre religieux cy dessus nous ont déclaré consentir l'exécution dudit arrest sans prejudice de leurs droits et de se pourvoir ainsi qu'ils voirront l'avoir affaire et ne vouloir convenir d'autres experts ni artisans et qu'ils assisteront au present proces verbal sans que leurs presance leurs puissent nuire ni prejudicier, et qu'ils ont deja commancé [fol. 4r] depuis plus de deux ans a construire de neuff leurs dortoirs et faire d'autres reparations necessaires conformement a leurs concordats du dix neuf avril mil six cent quatre vingt sept et d'une autre concordat du dix neuffiesme juillet de laditte année, faits entre eux et messire Philippe Alexandre de Montau de Saint Geniere de Nouailles, abbé commendataire de laditte abbaye ainsi qu'ils nous les feront voir et qu'ils les ont fait a neuf quoyqu'ils ne soient obligéz que au menu reparations, et que au regard du service divin il le font et l'exécute suivant les reiglements et quart de visite du sieur abbé de Cisteaux leurs general et du

¹⁰ Supprimé deux.

¹¹ Supprimé Bernard.

sieur abbé de Prières son vicquaire en Bretagne, lequel office consiste a se lever a cinq heures du matin pour les matines, dire prime a sept heures, a huit heures et demie tierce, ensuite la grande messe, immediatement après sexte et none, les vespres a quatre heures de l'après midy, complies a sept heures, ce qu'ils font regulierement chantant le plain chant la grande messe et vespres <dimanche et festes> et psalmodiant l'office les autres jours de semaines et qu'ils ne sont a present que quatre religieux dans laditte abbaye sans prier, dom Jan Louis cy devant [fol. 4v] leurs prier, ancien religieux profés de cette maison s'estant retiré par ordre des superieurs pour estre directeur des religieuses de l'abbaye de la Joy, ordre de Cisteaux de la commune observance, ordre de Cisteaux, ainsi que cette maison, et qu'en se retirant il a establie ledit dom Joseph Perret pour souperieur de laditte maison pour gerer le spirituel et le temporel en attendant l'arrivé d'une autre prier nommé¹² par leursdit general et qui a nom dom Degaze et font assidument l'office et les autres regularitez de leurs observances et ont signé et disent que outre ledit Jan dom Louis, il y a encore d'absent trois religieux de laditte abbaye absent, sçavoir dom René Biffart qui est dans l'abbaye de Pontron proche d'Angers a qui ils sont obligé de payer une pension, dom Jan Moneraye, prier de l'abbaye de Elan en Champagne, dom Christophe Cochet, qui est dans l'abbaye de Cisteaux, a qui ils sont aussi obligé de payer pensions, lesdits religieux absents de l'ordre de leurs general et sont en dessain d'avoir jusques a dix religieux dans laditte abbaye quand ils trouveront de bon subjects et disent qu'ils n'ont que le tiers du revenu de laditte abbaye, ledit sieur abbé [fol. 5r] jouissant des deux autres tiers et ont signé.

Signatures : frere Charles Ouyce ; frere Guillaume Merel ; frere Pierre Le Meur ; frere Joseph Perret, r. sousprier et proc.

De quoy avons decerné acte et le requerant ledit sieur procureur du roy avons ordonné qu'il sera presentement procedé audit proces verbal des indigences de reparations des bastiments de laditte abbaye par lesdits Caillo, Kerdrhen, Jan Le Mantelec, Francois Le Meur et Pierre Le Meur trouvéz en laditte abbaye et en presance desdits religieux, ce que faisant nous sommes entré dans l'eglise de laditte abbaye ou lesdits artisans nous ont fait voir et avons veu que laditte eglise est composé d'un chœur, une croisé et une nef et a costez de la nef deux petites aisles et entourées de vitreaux autour du chœur au nombre de cinq ouvragés a la gottique avec des montans et forme de roses de pierre de tailles qui soustiennent le vitrage ; et le dit Caillo architecque et maistre masson nous a fait voir que dans les deux vitraux du costez du midy il y a huit pieces ou pierre cassez par la rouille des barres de fer qui supportent le vitrage, et que dans les trois autres vitraux des[t]riere l'autel et du nord de laditte eglise il y a neuf pieces casséz et rompu, et pour reparer lesdits cinq vitraux y mettre des pierres [fol. 5v] neuve de tailles en la place de celles qui y sont cassez, garnir les glacis des vitreaux, reparer lesdits pilliers et formeray desdits vitraux, chaffaudage et œuvre de main compris, il en coustera cinquante livres et que le surplus des longeres de laditte eglise en dedans et en dehors est en bon estat pour la massonerie, a l'exception de deux ou trois journées de masson qu'il faut pour reparer les dehors et pilliers de la longere du costé du nord proche les fondements et pour ce coustera trois livres,

3 l.

Et pour garnir les murailles de laditte eglise de chaux et de sable qui sont degarnies aux endroits cy après, sçavoir sur deux vitreaux des deux costez du choeur et dans la croisé du costé du <nord>¹³ et dans la nef et pignon d'embas et dans la longere du nord et du costé du cloistre il en coustera trante livres,

30 l.

Et pour reparer les pierres et pavés du choeur, les croisés et la nef et les aisles ou il y a plusieurs pierres cassez et rompu, il en coustera soixante livres,

60 l.

Et le dit Kerdrhen cherpantier nous a fait voir qu'il manque un blochet sous le faux montant de l'aisle du costez du choeur ou chantent les religieux et dans l'autre aisle vis a vis du costé du cloistre, il y a un petit poutreaux pourie [fol. 6r] qui porte une petite ferme et pour fournir tous materiaux et oeuvres de main il en coustera douze livres,

12 l.

Et le dit Le Meur menuisier nous a dit qu'il faut mettre deux planches dans la croisé proche la sacristie et qu'il y a plus de douzes planches detachez dans le lambris de laditte eglise et qu'il manque une frise aux orgues et pour reparer le tout sans materiaux, il en coustera dix sept livres dix sols,

17 l. 10 s.

¹² *Supprimé* degaze.

¹³ *Supprimé* choeur.

Et ledit Le Meur serrurier nous a dit et fait voir qu'il manque deux pommelles dans les deux battants de la porte du costé du nord, et que la serrure de la porte pour aller aux orgues qu'on ne touche et ne sonnent point estant vieilles est de nulle vailleure, et pour reparer lesdites choses coustera quatre livres,

4 l.

Et le dit Caillo nous a dit et fait voir qu'il manque sept pieces de vitres dans les vitraux autour du choeur de l'église, qu'il faut relever en plomb neuf deux panneaux dans le premier vitral du costez du midy et pour ce coustera quatre livres dix sols,

4 l. 10 s.

Et [de] laditte eglise et sur la couverture [fol. 6v] de toutes l'église, ses croisés, chapelles, et costez garnir le tout de chaux et sable, reparer le clocher, le tout de pierre faillante, cloux et lattes, y compris toutes les aisles de l'église, fournissant de tout materiaux qui seront rendu sur les lieux par les vassaux de laditte abbaye, il en coustera quatre vingt dix livres,

90 l.

Et de laditte eglise entré dans la sacristie, lesdits experts nous ont fait voir quelle est nouvellement fait blanchie, vitré, boissé et en bon estat.

Et interpellé lesdits religieux de nous faire voir les ornements qui servent au service divin, nous ont fait voir quatre chasuble avec leurs ornements et accompagnement et quatre tuniques blanches tant d'étoffe de soye, deux chasubles rouges avec leurs ornements de soye et plusieurs autres chasubles de toutes sortes de couleurs violettes, noir et autres en sorte qu'il nous a paru qu'il y a des chasubles et chappes et autres ornements suffisamment accompagné de devant d'autel de pareille couleur, et quatre calice, trois d'argent et un de vermeille doré, un soleil, un ciboire d'argent et un [fol. 7r] assansoir avec sa navette, deux orseaux d'argent, quatre grand reliquaire garnie d'argent, trante aubes et trante napes d'autel avec plusieurs purificatoires, corporaux, amites, essuis mains grand et petits, et une lampe d'argent, un croix d'argent et une autre lampe de cuivre, deux boetes de plomb ou sont les saintes huiles.

De quoy nous avons decerné acte, ouy le procureur du Roy, sous nostre seing, dudit sieur procureur du roy, desdits religieux qui ont signées avec leurs protestations cy dessus et et declarent vouloir faire faire les reparations auxquels ils sont obligé de faire et a moindre prix qu'elles sont estimés desdits Caillo, Pierre Le Meur et ledit Mantelec, les autres artisans ayant declarés ne sçavoir signer, dudit Deslaunays et de nostredit adjoinct.

Signatures

Et environ les cinq heures du soir avons continué le present proces verbal a demain, sept heures du matin, et nous sommes tous de compagnie monté a cheval et retiré au Forge des Salles scitué en la paroisse de Sulfiac distant d'environ une demie lieu de laditte abbaye ou estant attendu que nous n'avons peu coucher dans laditte abbaye avons requis le sieur Morin directeur des forges, n'ayant point d'hostellerie dans [fol. 7v] le voisinage de laditte abbaye, de nous donner un logement, ce qu'il a fait, et y avons soupé et passé la nuit.

Et en arrivant auxdites Forges avons interpellé ledit sieur Morin et plusieurs habitants desdites Forges de nous declarer s'ils avoient connoissance de quel manière ce fait l'office divin en laditte abbaye de Bon Repos et s'ils ont quelques plaintes a nous faire de la conduite desdits religieux et ce le requerant ledit sieur procureur du roy après leurs avoir parlé en secret et en particulier.

Ledit sieur Morin et dix autres particuliers de l'un et l'autre sexe, presant, nous ont unanimement declarés que les religieux qui sont a present dans laditte abbaye vivent regulierement et font l'office assidument, et n'avoit aucune plainte a faire contre eux ni ne sçavoir aucune personne qui en puisse faire. Et a signé et les autres ont declaré ne sçavoir signer. *Signature* : Morin.

De quoy, ouy le procureur du roy, avons decerné acte.

Signatures

[fol. 8r]

Et le lendemain troiziesme du mois de janvier de l'an mil six cent quatre vingt traize, avons monté a cheval et nous nous sommes rendu en laditte abbaye de Bon Repos sur les sept heures du matin ou, en presance desdits religieux, a esté continué au proces verbal des indigences de reparations de laditte abbaye par lesdits artisans cy dessus et en nostre presance et dudit sieur procureur du roy.

Et entré dans le cloistre ledit Caillo nous a dit et fait voir que les murailles sont vieilles et surplombées en quelques endroits, particulierement au bout proche la porte de l'église et, quoyqu'elles soient surplombees du costé du cloistre, elle pourra neamoin encor durer longtemps ; l'autre muraille du costez du couchant dudit cloistre est surplombé environ le milieu de la longueur d'environ vingt pied de quatre poulces sur la hauteur de dix pieds et qu'elles menaces ruine et qu'il sera necessaire de

l'estayer de l'autre costé dans les escuries et, estant estayé, elle pourra deurer quelques temps ; dit aussi que les murailles qui supportent les pilliers du cloistre sont vieilles par caducité et qu'il manque quatre colonnes de pierre de taille, deux du costez [fol. 8v] du couchant et deux du midy et une baze et reparer de massonerie les murailles par dehors du cloistre du costé du jardin ou elles sont ruinées ; et pour faire l'oeuvre de main, fournir pierre de taille et chaux, les materiaux estant charroyé par les vassaux, il en coustera cinquante livres, cy 50 l.

Et le dit cherpantier nous a dit et avons veu qu'il y a trois couchants de pourie l'un du costez du nord, l'autre du <midy>¹⁴, et l'autre du couchant, et que du costé du levant toute la cherpante de laditte aisle du cloistre est toute emboutie et vieille, ruiné qui va tomber, soustenu de six estais et que les sablieres sont pouries et que la sablieres de l'aisle du midy de la cherpante est aussi pourie et le reste de la cherpante caduc et disjoint et que toute la cherpante de l'aisle du costé du couchant est toute disjointes, vieille et caduc, et dans l'aisle du nord les filieres ont pris foix et sont pliées ; et pour reparer laditte cherpante fournissant de bois et tous materiaux, il en coustera trois cent livres, 300 l.

Et pour refaire a neuf la cherpante dudit cloistre et fournir tous bois et materiaux, il en coustera huit cent livres sans lebris, 800 l.

[fol. 9r]

Et ledit couvreur a dit qu'il manque de l'ardoise, des cloux et de la latte et que pour reparer la couverture dudit cloistre, la garnir de chaux et de sables, fournissant tout materiaux, il en coustera trente livres, 30 l.

Et pour relever a neuf toute la couverture dudit cloistre, fournissant tout materiaux et se servant des vieux, il en coustera quatre cent livres, 400 l.

Et ledit menuisier nous a fait voir que ledit cloistre est sans lambris et qu'il n'i en a jamais eu.

Et entré dans la salle du chapitre, lesdits experts l'ont trouvé en bon estat <pour la massonerie, y ayant presentement des ouvriers a travailler dedans pour la menuiserie de leurs dortoir>, et que la sale qui est au bout du chapitre est bastie de neuf ou il y a a present un peu de foin sans que les murailles soient garnies de chaux ni les fenestres de leurs boissage.

Et au bout de laditte salle, avons entré dans la chambre destiné pour l'infirmerie qui se bastit de neuf et n'est pas encor couverte et il y a des ouvriers qui travaillent, cherpantier et couvreur et menuisier, et dans laditte chambre il y a du costé du couchant un vieux meur de refante que lesdits religieux font presentement reparer.

Et monté dans l'ancienne chambre du prierur donnant sur le jardin, lesdits artisans nous ont [fol. 9v] dit que laditte chambre est en bon estat, fors ledit Caillo qui a dit qu'il manque de la chaux du costé de la fenestre de laditte chambre et dans la gallerie par ou on entre et pour la blanchir et laditte gallerie, il en coustera six livres, cy, 6 l.

Et de laditte chambre passé dans un grenier joignant laditte chambre, ledit Caillo nous a fait voir que le pignon de la chambre vers le levant et joignant l'abbatiale est coulevré surplombé en dehors de quatre a cinq poulces sur dix pieds de haut, qu'il menace ruine et qu'il est necessaire de le refaire a neuf a terre et mortier suivant l'usage du pais sans chaux et pour le refaire a neuf, l'estayer, fournir de tous materiaux, se servant des vieux, il en coustera soixante et quinze livres, 75 l.

Et pour la terrasse¹⁵ garnir de terre, blanchir de chaux laditte chambre et fournir de barasseaux, il en coustera vingt livres, 20 l.

A l'endroit ledit dom Joseph Perret a déclaré que ledit pignon et muraille coulevré depend de l'abbatiale, que leurs abbé est obligé de reparer et l'entretenir ainsi que l'abbatiale.

Signature : F. Joseph Perret.

[fol. 10r]

Ledit Caillo nous a fait voir que la couverture de pierre de taille d'une fenestre de laditte¹⁶ donnant sur la cour abbatiale est hors de sa place, et qu'il faut remettre lesdites deux pierre en leurs place ou en remettre une tout d'une piece et massoner au dessus ; et pour ce, fournissant la pierre, coustera six livres, 6 l.

¹⁴ Supprimé levant.

¹⁵ Lire terrasser ?

¹⁶ Sic.

Et le dit cherpantier ayant monté avec le couvreur dans le grenier au dessus desdites deux chambres, dit qu'il fauderoit des rameaux entre les cheverons a cause de leurs esloignement et coustera quinze livres, cy, 15 l.

Et ledit couvreur pour reparer la couverture desdites deux chambres qui est vieille et caduc, fournir les pierres faillantes, cloux et lattes environ de trois toises, se servant des vieux materiaux, il en coustera trante livres, 30 l.

Et desdites deux chambres nous nous sommes rendu par le refectoir dans les caves que lesdits artisans nous on dit estre en bon estat par dedans, et desdites caves entré dans la fagoterie joignant le refectoir, le cherpantier nous a fait voir une poutre ou sommier cassé qui coustera pour en mettre un autre en place, compris le bois, vingt sept livres, cy, 27 l.

Et pour la mettre en place, l'ouvre de main compris si l'on fournit une poutre il n'en coustera que douze livres, 12 l.

Et de la ditte fagoterie entré dans le refectoir, lesdits artisans l'ont trouvé en bon estat en [fol. 10v] dedans et en dehors, hors la longere du midy qui est <surplombé en dehors d'environ quatorze pieds dans l'endroit ou il y a un arboutans qui peut faire subsister laditte muraille longtemps. Et ledit menuisier a dit qu'il faut redraicez douze planches dans le refectoir des deux costez et qu'il en coustera quatre livres, et que le dit refectoir n'est pas blanchir de neuf et qu'il en coustera dix livres>.

Et sortie dudit refectoir et monté dans le grenier qui est au dessus de la fagoterie et dudit refectoir, le dit Caillo nous a fait voir qu'il y a une languette de cheminé ruiné d'environ trois pieds [avec] le feu dans la petite chambre au dessus de la fagoterie pour la reparer il coustera vingt sols,

20 s.

Et entré dans le grenier au dessus du refectoir, lesdits artisans l'ont trouvé en estat et la cherpante, fors ledit couvreur qui nous a fait voir une aux ou geses pouri du costé du cloistre et une autre du costé du jardin qu'il faut relever a neuf et la couverture de pierre faillante et garnir de chaux et qu'il en coustera pour fournir ardoises, cloux, lattes et chaux, la somme de quarente et cinq livres pour le tout de la couverture desdits deux greniers, 45 l.

Et desdits greniers passé dans le dortoir neuf, lesdits artisans nous ont fait voir que la longere du costez du levant est faite toute a neuf, que les chambres des religieux au nombre de dix sont terrassées et boisées, et qu'il y en a quatre presentement ou loge des religieux et les fenestres et portes prestes a mettre dans les autres chambres y ayant plusieurs ouvriers a y travailler ; et a la chambre du prieur qui est au bout dudit dortoir dont la massonerie est aussi fait de neuf et le bas du dortoir dudit bout [fol. 11r] et que la cherpante dudit dortoir est bonne et ledit couvreur a dit qu'il manque sur la couverture dudit dortoir quelques pierre faillantes, cloux et lattes et pour les fournir et la garniture de chaux coustera vingt livres, 20 l.

Et la longere du couchant dudit dortoir donnant sur le cloistre a esté reparé et on y a fait des couvertures de fenestres de pierre de taille donnans sur ledit dortoir et, quoyque laditte longere soit penchante en dehors, elle ne laissera pas que de durer, et joignant le milieu dudit dortoir, on doit faire un eschallier de pierre pour le service dudit dortoir que lesdits religieux ont dit en avoir fait le marché a cinquante escus.

Et dudit dortoir descendu par le cloistre dans la salete a l'autre bout du refectoire joignant la cuisine, lesdits artisans l'ont trouvé en bon estat fors que ledit Caillo a dit qu'il la faut blanchir de chaux et coustera une pistole pour fournir de tous materiaux, 10 l.

Qu'il faut relever en plomb neuf quatre panneaux de verre de la fenestre du midy de laditte chambre et mettre cinq pieces de verre dans les autres panneaux, qu'il en coustera sept livres dix sols,

7 l. 10 s.

Et le serrurier a dit qu'il manque une serrure [fol. 10v] et une clef sur la porte de laditte chambre qui donne sur laditte cour pour se fournir coustera soixante et dix sols, 3 l. 10 s.

Ledit dom Joseph a dit que laditte clef et serrure sont inutiles, laditte porte se fermant avec un courouil et verrouil, y ayant une autre porte du costé du refectoir pour servir laditte chambre.

Et entré dans la cuisine, lesdits artisans l'ont trouvé en bon estat, et sortie de laditte cuisine, ledit Caillo nous a fait voir qu'il faut blanchir et regarnir de chaux les murailles de tous costez et bout du passage qui conduit au cloistre et de l'eschallier pour monter aux chambres au dessus de la cuisine et salletes, et qu'il faut aussi blanchir la chambre au dessus de la cuisine et qu'il en coustera huit livres, cy

8 l.

Et entré de laditte chambre dans la chambre au dessus de la sallete donnant sur le jardin, lesdits artisans l'ont trouvé en bon estat.

Et monté dans le grenier au dessus desdittes deux chambres, ledit cherpantier nous a fait voir que laditte cherpante a rollé et un peu panché vers le pignon du midy et que le tenon du poinson de la poutre qui est au dessus de l'escalier est vertmouleu et la poutre d'au desous et pour reparer le tout par ce qu'on luy fournira les materiaux, il en coustera six livres, 6 l.

[fol. 12r]

Et descendu desdittes chambres par la cour et entré dans les deux escuries pour les cheveaux se sont trouvées en bon estat fors qu'il manque une serrure sur la porte d'entré de la premiere escurie qu'il coustera a ce que a dit le serrurier trois livres, 3 l.

Et sortie ont trouvé l'escurie au beuf en bon estat de massonerie fors que ledit Caillo nous a fait voir que la longere du costé de la cour est surplombé en dehors d'environ un pied sur la longueur d'environ dix huit pieds, qu'il en faut refaire a neuf quatre toises de huit pieds qui cousteront vingt cinq livres fournissant tout materiaux fors le charrois, 25 l.

Et le dit cherpantier nous a fait voir que la poutre qui soustient les autres poutres de vingt pieds de long est cassé et pontillonné qui coustera, bois compris, neuf livres, 9 l.

Et pour l'oeuvre de main en fournissant le bois, trois livres, 3 l.

Et ledit couvreur pour les pierres faillantes, chaux et lattes, cloux, oeuvre de main de la couverture au dessus desdittes escuries et des chambres qui sont au dessus de la cuisine et du petit pavillon, il en coustera vingt livres fournissant de materiaux. 20 l.

Et entré dans la bergerie et dans une petite gallerie pour la volaille et dans la chambre pour recevoir les fe[m]mes au bout de la bergerie, lesdits artisans les ont trouvés en estat et nouvellement bastie [fol. 12v] fors que ledit couvreur a dit qu'il manque sur la bergerie des ardoises et pour lesdittes reparations il en coustera six livres, 6 l.

Et on trouvé la fuye neuve et en bon estat.

Et de la entré dans le jardin et dans le verger ou est le vivier, ledit Caillo masson nous a fait voir toutes les murailles dudit jardin et enclos sont en bon estat et passé par la porte de la cour de la closture des religieux dans la grande cour et entré dans un petit vieux logis que ledit dom Joseph nous a dit estre de la buanderie, ledit Caillo nous a fait voir que la longere du midy et le haut du pignon dudit petit logis sont vieux et menacent ruine et qu'il faut refaire a neuf environ trois toises et coustera quinze livres, 15 l.

Et ledit cherpantier nous a dit que la cherpante est de nulle valleur fors quatre poutres et coustera, fournissant de tout materiaux <par lesdits religieux> douze livres, 12 l.

Et en cas qu'ils fournissent les materiaux, l'oeuvre de main compris, vingt quatre livres, cy

24 l.

Ledit menuisier dit qu'il faudra une porte neuve si l'on refais la muraille qui coustera quatre livres, cy,

4 l.

Et ledit couvreur pour reparer de pierre faillante, cloux et latte, et fournissant de tout pour la couverture de laditte buanderie, il coustera quinze livres, cy,

15 l.

Et ensuite entré dans la maitairie qui est dans [fol. 13r] laditte grand cour ou est le portal d'entrée de laditte cour, ledit Caillo nous a dit et fait voir que toute la massonerie de laditte maitairie de tous costez est bonne et fort bon estat fors les deux jambages de la porte d'entrée de la chambre de la maitairie qui sont de pierre de tailles cassez en partie et le masonage du costé des deux jambages en dedans qu'il faut reparer et quelques trou qui sont dans les murs de laditte chambre et qu'il en coustera trois livres pour l'oeuvre de main seulement,

3 l.

Et en fournissant materiaux, six livres, 6 l.

Ledit Caillo a dit que pour terrasser au dessus du portal d'entrée d'environ trois toises et une toise dans l'escurie aux vaches, il en coustera douze livres fournissant de barraceaux,

12 l.

Ledit cherpantier nous a dit que le feste de la cherpante du costez du couchant de laditte maitairie est trop courte et pourie et qu'il en faut mettre une de six pieds de long qui coustera quarente sols pour l'oeuvre de main,

2 l.

Et fournissant de materiaux trois livres, cy, 3 l.

Ledit menuisier nous a fait voir qu'il [fol. 13v] manque dans deux fenestres donnant sur la cour du grenier de laditte maitairie de neuf pieds a neuf pieds et demie de hauteur et cinq pieds et demie de

largeur des panneaux et chassie dormant qu'il en coustera a tous fournir trante livres,
30 l.

Et qu'il y a de l'autre costez une fenestre sur le portal sans panneaux ni chassie et pour en mettre et tous fournir, coustera cinq livres, cy,
5 l.

Et plus bas dans ledit grenier du costez du convent, il y a une autre petite fenestre sans chassie et pour en mettre et fournir de tout coustera cent sols,
5 l.

Et le dit serrurier nous a dit que pour ferrer les quattres fenestres cy dessus dudit grennier, fournir larges patefiches et couplets, qu'il en coustera quatorze livres,
14 l.

A l'endroit ledit dom Joseph Perret a dit qu'il n'i a jamais eu de panneau ni chassies sur lesdittes fenestres et qu'il seroit inutil d'y en mettre, ledit grenier ne servant que pour serrer le fourage et le grains dans un autre bout.

Et ledit couvreur pour reparer toutte la couverture de laditte maitairie et portal [fol. 14r] de pierre faillante, cloux, lattes, chaux et tous fournir, coustera douze livres,
12 l.

Et estant sous le portal d'entrée de laditte cour, ledit menuisier nous a fait voir deux gonts dans les pieds droits et jambages de laditte porte, un de chaque costé, ou il y a eu une grande porte qui fermoit de neuf pieds et demie de large et douze pieds de hauteur, et nous a fait voir du costé droit en sortant une petite porte dont il y a une planche osté et l'autre pourie et pour reparer laditte petite porte et fournir lesdittes planches, il en coustera trante sols,
1 l. 10 s.

Et pour refaire un autre battant a la grande porte, l'autre estant encor en la cour en estat de servir, il en coustera dix huit livres, fournissant de tous bois et œuvre de main, cy,
18 l.

Ledit serrurier a dit que sur la petite porte du portal il faut une serrure et une clef qui coustera quatre livres,
4 l.

Et pour la ferrure necessaire pour mettre sur le battant qu'on fera de neuf et pour ce qu'il restera de ferrures pour l'autre batant qui consiste en deux piveaux et une pasture et une serrure avec son verrouil sur la barre il en coustera dix livres,
10 l.

[fol. 14v]

Ledit dom Joseph Perret a dit que la reparation desdittes portes et portal regarde leurs abbé, que le sieur Marchand son receveur prit un des battants de la grande porte pour faire un barredeau dans la pré dudit abbé que l'eau emporta il y a six ou sept ans.

Et dudit portal nous nous sommes rendu au moulin a l'eau de la porte dudit abbaye, que lesdits artisans nous ont déclaré estre en bon estat et leurs ayant fait visiter la pescherie et la chaussé dudit moulin qui traverse la riviere de Blavet, ledit¹⁷ cherpantier nous a dit qu'il y a des palles dans les pecheries qui ne sont pas bonne et qu'il en faut mettre deux neuf qui cousteront a tous fournir quatre livres,
4 l.

Et que sur le pont il y a une poutre qui a [lessé] sous le premier pont proche le moulin du costé du convent et qu'il faudra relever le pont pour la mettre en place et coustera dix livres pour la reparations et ne pouvoir voir le surplus des bois dudit pont et chaussé, les eaux estant trop grandes.

Et ledit Caillo nous a fait voir que le coin du talus de la premiere pile dudit pont en allant vers la riviere et au couchant proche le moulin qui supporte les poutres du pont est en partie ruiné qu'il est necessaire de le reparer de [fol. 15r] quatre pieds de long et de hauteur cinq a six pieds qu'il faut aussi reparer trois avant bec du mesme costé par en haut et deux avant bec de l'autre costez vers le midy et pour faire et fournir les materiaux il en coustera trante livres ne pouvant voir le surplus de la massonnerie par embas a cause de la grandeur des eaux et que le pont a besoing d'estre pavé en quelques endroit d'environ trois toises qui sousteront quatre livres dix sols se servant des vieux materiaux, cy,
4 l. 10 s.

Ledit dom Joseph Perret a dit que les reparations de la pescherie le regarde et non celles du pont que doit faire leurs abbé qui les a commancé a faire depuis sept mois.

Et ledit Caillo nous a fait voir que les murailles du petit enclos a commencer proche la maitairie sont fort vieilles, surplombées et emboutiés et prest a tomber et qu'il y a plusieurs bresches en plusieurs endroits de laditte muraille tombé jusques a la cloture de l'abbatiale et d'environ de murailles tombé quarente toises et pour refaire et fournir lesdits materiaux a terre seulement sans chaux lesdittes quarente toises de murailles tombées, il en coustera cent soixante et dix livres se servant des vieux materiaux,
170 l.

¹⁷ Supprimé Caillo.

[fol. 15v]

Ledit dom Joseph a declaré que les reparations desdittes murailles regardent leurs abbé et qu'il y a longtemps qu'elles sont de la manière ainsi que l'ancien enclos qui est entierement ruiné et dont les terres sont affeagés a plusieurs particuliers et que les religieux ne sont obligé que aux reparations claustralles et lieu regulier, et quoyqu'ils n'ayent eu que dix sept cent livres dont ils n'ont touchez que traize cent livres de leurs abbaye pour reparer lesdits lieux cloistreaux, ils ont deja despancé plus de six mille livres a refaire leurs dortoir, infirmerie, chapitre et sacristie et autres reparations necessaire et ledit dom Joseph et les autres religieux ont signées.

Signatures

De quoy ouy le procureur du roy avons decerné acte et signé le present sous les seing de ceux qui ont assiste au present proces verbal, les autres artisans ayant declarées ne sçavoir signer.

Signatures

[fol. 16r]

Ce fait a cinq heures du soir nous nous sommes retirées auxdites forges chez ledit sieur Morin ou nous avons passé la nuit et continué aux informations, le requerant, ledit sieur procureur du roy, a demain et au proces verbal a lundy prochain cinquiesme de ce mois.

Signatures

Et le lendemain quatriesme de ce mois, le requerant, ledit sieur procureur du roy nous sommes descendu desdittes forges au bourg et paroisse de Laniscat distant d'une lieu desdittes forges et entré chez Mariau, cabarettier ou avons vacqué a l'audition des tesmoins qui ont esté signifiées a la requeste dudit sieur procureur du roy par ledit Deslaunays par cahier separé du present, plusieurs autres personnes interpellé ayant declaré n'avoir rien a dire contre les religieux. Ce fait environ les cinq heures du soir estant nuict, n'ayant point d'hostellerie ni de lict dans ledit bourg de Laniscat, nous nous sommes rendu en la maison de Corec a un quart de lieu dudit bourg ou nous avons couchez et passez la nuit.

Signatures

[fol. 16v]

Et le lendemain cinquiesme de ce mois de janvier de laditte anné mil six cent quatre vingt traize, le requerant, ledit sieur procureur du roy nous sommes rendu dans le cabaret dudit bourg de Laniscat ou nous avons vacqué a l'audition du sieur de Kerrio et ensuite nous nous sommes rendu en la maison des Rabines voisine de l'abbaye de Bonrepos ditte paroisse ou nous avons vacqué a l'audition de laditte dame des Rabines et de la dame du Guingo sa niepce, trouvé audit lieu avec sa tente, laditte dame des Rabines, le tout par cahier separé du present.

Ce fait, de laditte maison des Rabines a un demie cart de lieu de laditte abbaye, environ les midy, nous nous sommes rendu en laditte abbaye ou le requerant, ledit sieur procureur du roy, avons continué au proces verbal des indigences de reparations des bastiments dependants de l'ancienne et nouvelle abbatiale en presance desdits religieux qui ont declaré n'avoir aucun interest dans lesdites reparations et y assister sans que leurs presance leurs puisse nuire ni prejudicier, ni audit sieur abbé et ont refusé de signer.

Et entré dans la cour de l'abbatiale et, de [fol. 17r] la, dans le bastiment neuf de la nouvelle abbatiale et dans toutes les chambres dudit bastiment.

Ledit Caillo dit que la massonerie des longeres et deux bout dudit pavillon et domme au dessus de imperialle sont en assez bonne estat, fors qu'il y a trois couverture de porte de pierre de taille rompu, sçavoir les deux couvertures des deux portes de la cuisine et salles du bas et la troiziesme de la porte de l'office et qu'il faut outre reparer la housse de cheminé de l'office qui est rompu et pour les reparer il en coustera six livres,

6 l.

Qu'il y a outre dans la longere donnant sur la cour deux fentes l'une au dessus de la porte d'entré et une a la mesme longere joignant le haut de la fenestre du costez du nord et que le dessus de la porte est embouttie d'environ trois poulces et qu'il y a une fentes au haut de la massonerie de l'imperial au dessus de la couverture du haut du logis qu'il faut reparer et pour ce coustera dix livres y compris la couverture d'une fenestre de l'eschallier et reparer le haut de la teste ou verge de la cheminé de la cuisine,

10 l.

Et pour blanchir de chaux et de sable tant le haut que le bas et le tout de laditte abbatiale neuf, il coustera quarente et cinq livres, cy,

45 l.

[fol. 17v]

Ledit cherpantier nous a fait voir et dit qu'il faut dans la cuisine une bride ou linçoir portant six soliveaux, laquelle est pontillonné et cassé, pour fournir bois, oeuvre de main compris, coustera trois livres dix sols, 3 l. 10 s.
 Et luy fournissant le bois quarente sols, 2 l.
 Ledit menuisier a dit qu'il faut deux bustans avec la traverse du bas, ses montant et panneaux sur la porte d'entré de la cuisine donnant¹⁸ sur la cour et pour fournir le bois et oeuvre de main coustera quatre livres, 4 l.
 Le serrurier dit qu'il faut une serrure sur laditte porte de la cuisine qui coustera trois livres dix sols, cy, 3 l. 10 s.
 Ledit menuisier dit qu'il faut deux chassie a vert de huit a neuf pieds et deux volaits sur une des fenestres de laditte cuisine et pour fournir tout coustera sept livres, 7 l.
 Ledit serrurier dit que sur laditte fenestre il faut deux couplets, trois targette et referrair tous les volaits. Et sortie de laditte cuisine, ledit menuisier, pour parer la porte d'entré de laditte abbatiale [fol. 18r] neuve il faut mettre quatre bastans de neuf et remplir le bas de traverses montant et panneaux et pour fournir le tout, six livres, 6 l.
 Et ledit serrurier pour y mettre une bande, une serrure, un couplet, n'en ayant point, coustera quatre livres quinze sols, 4 l. 15 s.
 Et de la cuisine passé dans la salle vis a vis, ledit menuisier nous a fait voir que sur la fenestre donnant sur la cour il faut deux chassie a verre et une traverse sur le chassie dormant et fournissant bois, oeuvre de main compris, il en coustera quatre livres, 4 l.
 Ledit serrurier pour une targette neuve qu'il manque, referrer la fenestre deux livres, 2 l.
 Et sur la porte qui vat de laditte salle en l'office, il faut une serrure et pour ce trois livres, 3 l.
 Et sur la porte qui vat de l'office dans le jardin, il y manque une serrure et un verrouil et pour ce trois livres quinze sols, 3 l. 15 s.
 Et descendu dans la cave au dessous de la salle, ledit cherpantier nous a dit qu'il faut soustenir une poutre avec des pontillons ainsi qu'il y en a presentement ayant pris fez pour l'empacher de casser et en cas qu'on la recharge, coustera vingt livres, 20 l.

[fol. 18v]

Et monté dans la chambre au dessus de laditte salle, ledit menuisier nous a fait voir qu'il manque un bastant a la fenestre qui donne sur la cour et pour ce vingt cinq sols, 1 l. 5 s.
 Sur la porte de laditte chambre et d'entré ledit serrurier nous a fait voir qu'il manque une serrure et une targette a chacune desdittes fenestres de laditte chambre et pour ce quatre livres, 4 l.
 Ledit menuisier nous a fait voir que sur la fenestre du transport dudit eschallier qui donne sur le jardin, il y manque le boissage entier de laditte fenestre de trois pieds et demie de largeur et quatre de hauteur et pour fournir tout a neuf, il coustera quatre livres, 4 l.
 Ledit serrurier, pour faire la ferrure de toutte laditte fenestre coustera trante sols, 1 l. 10 s.
 Ledit menuisier nous a fait voir que sur une fenestre qui donne du costé de la cour qu'il faut deux chassies a verre et pour ce raccomoder les deux volets coustera quatre livres, 4 l.
 Ledit serrurier dit qu'il manque sur laditte fenestre huit couplets, deux targettes et quatre patefiches et pour ce deux livres six sols, 2 l. 6 s.
 Et monté dans le grenier au dessus de la chambre [fol. 19r] au dessus de la salle, ledit menuisier nous a fait voir qu'il manque deux planches, et pour les mettre en place trante sols, 1 l. 10 s.
 Ledit serrurier dit qu'il manque une serrure et sa clef sur la porte dudit grenier et pour ce trois livres dix sols, 3 l. 10 s.
 Ledit couvreur nous a dit que pour la couverture, cloux, lattes et les garnir de chaux tant dudit grenier que de l'autre qui est vis a vis et qui manque sur lesdittes couvertures fournissant de tout il en coustera cinquante livres, 50 l.

¹⁸ Supprimé au bas de l'escalier.

Et monté dans un cabinet et un imperial qui est sur ledit eschallier sur une fenestre donnant sur le jardin, il manque une chassie a vert portant les deux volets et pour ce une livre, 1 l.

Ledit serrurier pour mettre deux targettes, quatre patefiches et refaire laditte fenestre, dix huict sols, 18 s.

Ledit cherpantier nous a dit que la cherpante des deux berceaux au dessus de l'imperial est pourie et prest a tomber et degarnie de plomb, qu'il faut la mettre a bas ou la refaire de neuf et pour la refaire coustera cinquante livres, 50 l.

Ledit couvreur dit qu'il coustera trante livres [fol. 19v] pour reparer les deux berceaux dudit imperial de couverture ou cent livres pour le refaire a neuf, les cheverons, les lattes et les cloux estant pourie et beaucoup de plomb osté ayant degarnie la plateforme et colonne et fournissant tout materiaux fors le plomb il coustera cent livres, cy, 100 l.

Et descendu dudit imperial par l'eschallier et entré dans la chambre au dessus de la cuisine, lesdits artisans l'ont trouvées en bon estat fors ledit Caillo qui nous a fait voir qu'il manque dans les deux fenestres de laditte chambre du vitrage ainsy que dans dix autres fenestres qui sont dans les chambres et eschalliers de laditte nouvelle abbatiale et pour fournir de vitres neuves au lieu ou il en faut au nombre de deux cent vingt pieds et reparer les anciennes vitres, il en coustera soixante livres se servant des vieux verres, 60 l.

Et sortie de laditte abbatiale nouvelle et par la cour entré dans un escurie joignant du costé du nord laditte abbatiale.

Ledit Caillo nous a fait voir qu'il y a une bresche [fol. 20r] de muraille tombé dans la longere du costé du midy et que le reste de laditte longere est surplombé et emboutie en dehors, qu'il la faut faire a neuf dans le milieu de trois toises et fournissant tout il en coustera quinze livres, 15 l.

Ledit cherpantier nous a fait voir qu'il manque a la cherpante de la poulaillerie qui est au dessus de laditte escurie une filliere qui a cassé et les deux autres ayant pris faix, q'un des estoc pourie est tombé et deux carrées de fenestres qui servoint de palastre a haut et bas et pour les reparer, fournissant tout, coustera trante livres, 30 l.

Ledit menuisier dans laditte poulaillerie dit et nous a fait voir qu'il n'y a point de volets ni chassie dans les deux fenestres ni dans la fenestre qui est dans l'escurie au dessus et qu'il faut relever douze planches du dit plancher et pour refaire et reparer lesdittes fenestres et planchers, fournissant tout, coustera trante livres, 30 l.

Et pour ferrer lesdittes trois fenestres de l'escurie et pouilleries, fournir saize couplets et huict [fol. 20v] targettes, cinq livres dix sols, 5 l. 10 s.

Ledit serrurier sur la porte de laditte escurie a dit et nous a fait voir qu'il faut une serrure ou un estrieux ou bourdon, il en coustera quatre livres, cy, 4 l.

Ledit couvreur pour la couverture de laditte escurie, pouillalerie et un autre pavillon joignant, y manquant beaucoup d'ardoises, cloux et lattes et cheverons, dit qu'il en coustera trante livres, cy, 30 l.

Et sortie de laditte escurie et entré dans la petite maison du portier.

Ledit cherpantier dit qu'il manque une carré de bois a la porte et pour ce coustera quatre livres, 4 l.

Et ledit couvreur nous a dit que la couverture dudit petit logis est de nulle valeur, qu'il la faut relever a neuf se servant des vieux materiaux, coustera dix livres, 10 l.

Et de laditte cour entré dans les bastiments de la vieielle abbatiale et dans toutes les chambres et appartement et veu et visité toutes les murailles en dehors et en dedans.

Ledit Caillo nous a fait voir et a dit que toute la [fol. 21r] massonnerie dudit bastiment de la vieielle abbatiale est vieille et caduc.

Et entré dans la boulangerie sous la salle nous a ledit Caillo fait remarquer que les longeres et pignons et murailles de refentes sont surplombées et embouties tant par le dedans que par le dehors, particulièrement la longere et meur de refante qui joint l'eschallier de pierre qui est au bout de la gallerie, laquelle est tombé, joignant ledit escalier et sous la gallerie d'une toise et demie et que le restant de laditte muraille menace ruine et qu'il la faut refaire a neuf et les deux jambages des deux portes qui sont entre la gallerie et la boulangerie et reparer le pignon de la boulangerie qui est surplombé et emboutie par embas, et aussi les deux jambages de la porte de massonage qui est dans ledit pignon et pour refaire lesdits reparations de massonnerie, se servant des vieux matteriaux, coustera la somme de trante livres, 30 l.

Et ledit Caillo a trouvé le reste de la massonnerie du dedans de laditte vieille abbatiale en assez bon estat fors que le pignon qui est au bout de la gallerie et qui separe le bastiment des religieux est coulevré et embouttie ainsi qu'il l'a déclaré cy dessus dans l'article desdits religieux, et sortie dans la cour ledit Caillo nous a fait voir que l'eschaliere de pierre ardoisine qui sert a monter dans la salle est ruiné en partie, qu'il faut reparer les marches et le pallier ou transport qui est disjoint, et reparer aussi la [fol. 21v] massonnerie au dessous et il en coustera huict livres, 8 l.

Et de laditte cour passé dans le jardin et derriere laditte vieille abbatiale, nous a fait voir que la longere du costé du levant est surplombé en dehors de quatre a cinq poulces sur tout sa hauteur et qu'el est couverte de liere qui l'empeche de juger de sa bonté et qui couvre les fenestres, comme aussi de la longere du costez du midy est en partie couvert de liere et qu'il y a dans laditte longere deux toises de massonnerie a faire entre le pignon de laditte abbatiale et celui des religieux et pour ce coustera vingt cinq livres, 25 l.

Et pour reparer cinq testes de cheminés ruinées par le haut et au dessus de la couverture il en coustera trante livres, fournissant comme cy dessus de tous materiaux et se servant des vieux, 30 l.

Et ledit Caillo nous a fait voir que toutes les chambres et galleries du dedans de laditte abbatiale vieille ancienne sont degarnie de chaux, de tuilles, barraceaux et terrasses et blanchissages qu'il en coustera pour les reparer, fournissant de tous materiaux fors le charrois, qu'il en coustera deux cent vingt livres, 220 l.

Et ledit Caillo nous a fait voir qu'il y a douze fenestres dans les bastiments auxquelles [fol. 22r] il manque dans douze fenestres plus de la moitié des vitres qu'il en coustera pour fournir le verre, le plomb, se servant des vieux verres, soixante et cinq livres, 65 l.

Et veu et visité les murailles de l'enclos du haut dudit abbatiale, ledit Caillo nous a fait voir quelles sont en assez bonne reparations jusques au murailles de l'enclos du bas de laditte abbatiale donnant vers la riviere ou vers le levant il y a saize toises de longueur de laditte muraille partie tombé et partie menaçant ruine, laquelle reduit se montera a vingt toises qui cousteront quatre vingt dix livres, fournissant tout materiaux et se servant des vieux, 90 l.

Ledit cherpantier nous a fait voir après avoir visité toute la cherpante du haut et du bas de laditte ancienne abbatiale qu'il y a au dessus d'une fenestre du costez du midy trois pallatres pouries et de nulle valleur, qui coustera cent sols fournissant tout et trois livres pour l'oeuvre de main, 3 l.

Et pour le palastre d'une porte pour entrer de laditte boulangerie qui est pourie, fournissant tout coustera cent sols, 5 l.

Et derriere le four dans une petite chambre, il y a cinq poutres supporté par une mechante poutre qu'il faut pour les supporter un bon sommier neuf et pour pontillonner, fournissant bois et oeuvre de main, trante livres, 30 l.

[fol. 22v]

Et dans l'ancien refectoir qui sert d'escurie, le ratellier est de nulle valleur, pour en faire un trante pieds de long, fournissant tout, sept livres, 7 l.

Et monté dans la gallerie du costez des jardins des religieux, les palatres de la fenestre sont pourie et osté et pour en mettre, fournissant de tout, quatre livres, 4 l.

Et dit que la couverture de la cherpante de laditte gallerie est ouverte se pourit par la pluye qui tombe dessus manque de la couvrir.

Et dit que au dessus de la salle il y manque cinq soliveaux et pour les fournir et mettre en place, cinq livres, 5 l.

Et ledit menuisier nous a fait voir après avoir visité toute la menuiserie du haut et du bas de laditte ancienne abbatiale, qu'il manque une porte a l'entré du four de bois de bout qui coustera cent sols, 5 l.

Et qu'il manque deux portes, l'une qui va derriere ledit four et boulangerie, l'autre qui vat sous la gallerie et pour fournir le bois debout il en coustera sept livres, 7 l.

Qu'il faut une autre porte de bois debout sur les lieux ou latrines fournissant tout comme cy dessus, deux livres dix sols, 2 l. 10 s.

[fol. 23r]

Que sur la fenestre de la cuisine donnant sur la riviere a quatre battant et la croisé pour la refaire a neuf, fournissant tout, sept livres, cy sept livres, 7 l.

Et que le plancher de laditte cuisine est de nulle vaille, qu'il faut le relever a neuf, pour ce, fournissant tout, soixante dix livres, 70 l.

Et dans le vieux refectoir qui sert d'escurie, il faut deux fenestres de deux pieds et demie de largeur et quatre de haut et une porte de six pieds de haut et quatre de large et une petite fenestre de deux pieds de hauteur et de quinze a saize poulces de large, n'i en ayant point, et pour fournir tout, quatorze livres, cy, 14 l.

Et que dessous la gallerie qui paroît avoir esté une remise de carrose, il y manque une porte de huit pieds de haut a deux bastants bois debout, fournissant tout, laditte porte coustera vingt livres, 20 l.

Et vis a vis, il manque une porte a laditte escurie de bois debout de quatre pieds et demie de largeur et de sept de hauteur et pour ce, dix livres, 10 l.

Qu'il manque un bastant a la grande porte de l'enclos abbatiale au levant et pour ce coustera dix huit livres, 18 l.

[fol. 23v]

Et monté dans la gallerie, dit qu'il manque sur la fenestre un volet d'en haut de bois debout et pour ce, deux livres, 2 l.

Et ledit serrurier nous a fait voir qu'il manque trois serrures sur trois petites portes qui vont a l'entrée de la chambre et au lieu et une bande de porte pour ce, six livres, 6 l.

Et sur la porte d'entre la chambre et la salle, il faut une serrure et pour ce, deux livres, cy, 2 l.

Qu'il faut une serrure sur le cabinet au dessus de la chambre de la boulangerie, deux livres, 2 l.

Et sur la porte de l'entré dudit four, une serrure, trois livres dix sols, 3 l. 10 s.

Et qu'il faut deux serrures sur les deux portes de la cuisine, cinq livres dix sols, cy, 5 l. 10 s.

Et pour la fenestre de laditte cuisine, huit couplets, quatre targettes et les patefiches et pour ce, deux livres quatorze sols, 2 l. 14 s.

Pour ferrer les trois fenestres et la porte de l'escurie, quatorze couplets, sept targettes et les patefiches, six livres, 6 l.

Sur la grande porte de laditte escurie, il faut deux estrieux et une serrure avec son [fol. 24r] verrouil, trois livres, 3 l.

Sur la porte vis a vis servant de remise, un estrieux et une serrure et une bande, cinq livres, 5 l.

Et ledit couvreur nous a dit que pour reparer la couverture du corps du bastiment qui donne au levant et au couchant et au dessus de la salle de laditte ancienne abbatiale et en relever environ dix toises a neuf et le reste de pierre faillante pour fournir cheverons, lattes, ardoises, chaux, cloux et chevilles, œuvre de main compris, cent livres, 100 l.

Et pour reparer depuis le pignon du costez du levant l'autre corps de logis jusques a la gallerie et fournir tout comme cy dessus, cinquante livres, cy, 50 l.

Et pour relever la couverture de la gallerie qui est decouverte en partie, il faut relever quinze toises a neuf et reparer le reste et pour tout fournir comme cy dessus, il en coustera cent livres, 100 l.

De tout quoy nous avons decerné acte, ouy ledit sieur procureur du roy et redigé le present proces verbal en presance desdits religieux qui ont déclaré ne vouloir [fol. 24v] signer, n'ayant point d'interest dans les reparations de laditte abbatiale, sur les lieux, lesdits jour et an que dessus. Et entre les quatre a cinq heures de l'après midy, nous nous sommes retirées au bourg de Perret, treve de Silfiac et logé dans le cabaret du pavillon ou nous avons passé la nuit et signé le present sous nostre seing, dudit sieur procureur du roy, desdits Caillo, Pierre Le Meur et Jan Le Mantelec, Deslaunays et de nostredit adjoinct, lesdits Louis de Kerdren et Francois Le Meur ayant déclaré ne sçavoir signer.

< Et avons taxé auxdits Kerdren, Francois Le Meur, Jan Le Mantelec et audit Pierre Le Meur cinq journees a raison de soixantes et quattres sols chacun par jour >.

Signatures

Et le landemain sixiesme de ce mois de janvier mil six cent quatre vingt traize, nous nous sommes rendu dudit Perret en la ville de Pontivy et logé en l'hostellerie de l'image de Saint Jan et ce environ

les midy et le reste du jour le requérant, ledit [fol. 25r] sieur procureur du roy, avons continué aux informations par cahiers separé du present et passé la nuit en laditte hostellerie.

Signatures

Et le landemain, septiesme de ce mois, sur ce que ledit sieur procureur du roy n'a peu trouver autres tesmoins que ceux qui ont esté entendu, ceux nommées par leurs depositions estant absent et sur ce que les sieurs Marquer, recteur, et Dubois, alloué de Pontivy, qu'il avoit requis dans nostre passage de luy designer quelques personnes qui eussent des plaintes a faire contre les religieux de l'abbaye de Bonrepos, n'ont nommées aucuns tesmoins ainsi que plusieurs autres esclesiastiques gentils et autres personnes de toutes sortes de profession qu'il avoit pareillement requis de déposer ou de nommer les personnes qui a leurs connoissances le pouroit faire, nous nous sommes rendu en la ville de Vennes, distante dudit Pontivy de dix lieux, en compagnie dudit sieur procureur du roy, dudit Deslaunays, Caillo et de nostredit adjoint, qui ont signé avec nous le present.

[fol. 25v]

De tout quoy, ouy le procureur du roy, avons decerné acte et redigé le presant proces verbal sur les lieux, ledit jour et an que dessus, et ledit Deslaunays a déposé les originaux d'exploit au greffe.

< Receu vacation huit journée a raison de saises livres par jour pour pareille vacation au greffier en chef moitié de la vacation a l'huissier six livres huit sols par jour audit Caillo maistre architecte pour huit journées ; receu ma vacation >< procureur du roy pareille vacation >.

Signatures

[dernière page]

Le tout se monte a 569 l. 10 s.

rayé : Receu a valloir du sieur de Nouailles abbé de Bon Repos 400 l. ce jour 4me 7bre 1693.

Enquête du présidial de Vannes sur les débordements des religieux de Bon Repos, 2 janvier 1693.

Arch. dép. Morbihan, B 983.

Quelques mentions intéressantes, dont celle de la « vieille verrerie » et de la « première cour de l'abbaye ». Au sujet de la verrerie, voir aussi Hervé du Halgouët, Le duché de Rohan et ses seigneurs..., Saint-Brieuc – Paris, Prud'homme – Champion, 1924, p. 92 (qui indique cependant qu'elle fut établie en 1734) ; Francis Le Bour'his-Kerbiziet, Une vieille abbaye de Cornouaille, Notre-Dame-de-Bon-Repos, nouv. éd. Quimper, Le Goaziou, 1951, p. 16.

Remontrance, au présidial de Vannes, relative aux réparations des bâtiments de l'abbaye, 27 août 1693.

Arch. dép. Morbihan, B 255, fol. 235r.

La remontrance au parlement du 16 mai 1693 se trouve certainement dans les arrêts sur remontrance de la série B des Arch. dép. Ille-et-Vilaine : des photographies du document, réalisées par Xavier Gilbert se trouvent à l'abbaye, dans le dossier « 1692-1693. Arrêts sur remontrance ».

« Monsieur le procureur du roy presant, quy remonstre que la cour par arrest du saiziesme may dernier a ordonné qu'a sa deligence il sera procedé incessamment devant nous au bail a quy pour moins voudra entreprendre de faire les reparations des bastimantz de l'abaye de Bon Repos sur le pied du proces verbal des indigences d'icelles le trantiesme decembre dernier et autres jours suivans et pour y parvenir ou pourveoir luy a ordonné de faire saizir et arrester aux mains des debiteurs et fermiers de ladite abaye sur ce qu'ils doivent jusqu'à la concurrence du tiers des revenus d'icelle [...] ».

Remontrance du procureur du roi au sujet des réparations de l'abbaye, mai 1693 (enregistrement au présidial de Vannes, septembre 1693).

Arch. dép. Morbihan, B 983.

Le procureur general du roy, entré en la cour, a remonstré qu'ayant esté informé que les bastimentz de l'abbaye de Bon Repos estant dans une grande indigence de reparations, il an auroit fait sa remontrance et par arrest du vingt deux dexcembre mil six cent quatre vingt douze, la cour a ordonné qu'a la deligence de son substitud au presidial de Vannes, il auroit esté fait procez verbal des indigences par le seneschal dudit Vannes, en execution duquel ils auroient procedé au procez verbal

les trante uniesme dudit mois et autres jours suivantz par lequel il se voit qu'en effet laditte abbaye est en grande indigence de reparations et comme il est necessaire de la retablir et que le tiers des revenues de laditte abbaye est naturellement destiné a estre employé auxdittes reparations ; a ces causes a ledit procureur general du roy requis qu'il pleust a laditte cour y pourvoir ses conclusions qu'il a baillée par escript et sur ce deliberé, la cour faisant droict sur les remonstrances et conclusions du procureur general du roy, a ordonné et ordonne qu'a la deligence de son substitud au presidiale de Vennes il sera procedé incessamment devant le seneschal dudit Vannes au bail a quy pour moins voudra entreprendre de faire les reparations des bastimentz de laditte abbaye de Bon Repos dont est question et pour y parvenir ordonne audit substitud de saizir et arrester aux mains des debiteurs et fermiers de laditte abbaye sur ce qu'ils doibvent jusques a la coucurance du tiers du revenus d'icelle, fait en parlement a Rennes le seiziesme may mil six cent quatre vingt traize signé Guybert.

Collationné par moy greffier en cheff du siege presidial de Vannes a l'original ce vingt huitiesme septembre mil six cents quatre vingt traize.

Mention, dans un rentier de l'abbaye, d'un marché pour pratiquer des tranchées 1697.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 201.

« le 3 mars 1697, j'ay fait marché avecq Boulin, Radier, Droguet, et Gou[met] pour faire une tranché depuis un bout de la grande prée jusqu'a l'autre et faire des petites tranché ou il en sera besoin pour venir esgouter les eaux a venir dans la grande, fermer le passage du chemin du charois de la grande prée en sorte que l'eau ne [viene] plus par la dans la prée et faire le charois un peu plus bas ; vuidier les endrois de [... ..¹⁹] au dessous en sorte que l'eau est son esvacuation ; charger ou estouper les endrois ou il sera besoing ou l'eau pourra passer dans la prée, pour et moyennant la somme de 30 l.

Et sci veille prender a defouir tous les saudres, espeines ou autres bois qui se trouverons dans ladite grand prée je leur donneré trente cinq livres pour le tout travaillerons incessamment, sorte que le tout sera fait et parfait au premier avril prochain. »

Procès-verbal de visite des bois de l'abbaye, 4 octobre 1706 et jours suivants.

Arch. nat., G 7-1344.

Mention Hervé du Halgouët, *Le duché de Rohan et ses seigneurs...*, Saint-Brieuc – Paris, Prud'homme – Champion, 1924, p. 285.

Visite des bois de Saint-Hervé, de Caurel, du « bois de Blaize situé sur la riviere de Blavet au bout du jardin et au levant de laditte abbaye » ; il est question de délivrer « la somme de trois mils livres pour estre employés par le sieur abbé et les religieux de laditte abbaye a la reparations de leurs maisons qui sont fort endommagées et a la construction de nouveaux bastiments et necessaires qu'ils projecttent de faire moyennant ce secours ».

Lettre de J. de La Pierre à M. Couturier au sujet des bois de Bon Repos, octobre 1706.

Arch. nat., G 7-1344.

Les bois de Bon Repos ne peuvent être utiles au service de la marine ; « les religieux voudraient prendre sur la vente trois mils livres pour estre employés a la reparation de leurs maison qui sont fort endommagées et a la construction de quelques nouveaux bastiments qu'ils projecttent faire moyennant ce secours ».

Courrier du procureur de l'abbaye de Bon Repos au sujet des coupes de bois, novembre 1706.

Arch. nat., G 7-1344.

Mention Francis Le Bour'his-Kerbiziet, *Une vieille abbaye de Cornouaille, Notre-Dame-de Bon-Repos*, nouv. éd. Quimper, Le Goaziou, 1951, p.42.

Plaintes au sujet de l'abbé qui « ne contribue en rien aux reparations que nous avons faites ny a celles qui nous restent, il n'entretient pas même son abbatialle qui ne peut estre en plus pitoyable etat, ny la maison ou se tient la juridiction quoy qu'il en tire le loyer ».

¹⁹ le viele claire ?

Lettre du prieur Janeriat à M. Couturier au sujet des coupes de bois, mai 1707.

Arch. nat., G 7-1344.

éd. Hervé du Halgouët, *Le duché de Rohan et ses seigneurs...*, Saint-Brieuc – Paris, Prud'homme – Champion, 1924, p. 282, note 1.

Dans le cadre du conflit avec l'abbé, le prieur rappelle que « le bois de Saint Hervé est tout jeune situé à la porte de l'abbaye dont il fait la décoration que c'est toute la ressource qui reste pour le chauffage et pour les réparations ».

Bail à ferme de la métairie de la porte de Bon Repos, 30 août 1708.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 201.

Bail à ferme pour 6 ans de la métairie de la porte. Les preneurs doivent faire tous les ans « dix toises ou gaules de fossés de huit pieds de longueur et sept de hauteur » (on précise en 1715 : « pour les réparations nécessaires des préee et fossés de ladite meptairye ») ; ils travailleront les terres du Blaize donnant sur le bord de la rivière.

Visite des bois de Bon Repos, mars 1721.

Arch. dép. Finistère, 21 B 362.

Sur cet épisode, voir Hervé du Halgouët, *Le duché de Rohan et ses seigneurs...*, Saint-Brieuc – Paris, Prud'homme – Champion, 1924, p. 101.

L'abbé déclare que des arbres ont été coupés par ses ordres « pour reparer les deux maisons abatialle » ; mention du « placitre » de l'abbaye. Le procureur des religieux fait quant à lui valoir que « l'abbé de Bon Repos fait abattre journellement des bois de la forest de laditte abbaye autre que pour chauffages puisqu'il y fait abattre de bons arbres de chenes tant pour l'embelissement de ses maisons abatialle qu'autrement » et se plaint de ce que les religieux « n'ont disposez d'aucuns bois de dessus les terres de laditte abbaye, que pour leur chauffage, les reparations les plus urgentes de laditte abbaye, et celles des moulins ». On signale encore que « deux des billes estant dans la cour de l'abatialle paroissent estre bois de forests » et « qu'au bas de la mesme cour, il y a des quartiers des bois a mulon propre a faire des lattes ».

Bail à ferme de la métairie de la porte de Bon Repos, 18 juin 1721.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 201.

Bail à ferme pour 6 ans de la métairie, aux charges de blanchir les linges de la communauté (les religieux fournissent la cendre). Les preneurs pourront « disposer de la maisonne et du four pour la blandery sans qu'ils ne pourons jouir des chambre ny des grenier estant dans lad. maisonne » ; « pandent cest d'un grenier estant estant en la maisonne neuffe sçavoir celle qu'ils ont cy devant jouis » ; et encore « d'un moittiez de l'estaible ou est a presant les beuffe desdis sieurs bailleur estant en forme d'enantis ».

Arrêt du parlement relatif aux réparations de l'abbaye, 13 septembre 1722.

Photographies du document, réalisées par Xavier Gilbert, conservées à l'abbaye, dans le dossier « 1722.

Arrêt sur remontrance ». L'original se trouve certainement dans les arrêts sur remontrance de la série B des Arch. dép. Ille-et-Vilaine.

13 9bre 1722

Le procureur general du roy entré <en> la cour a remonstré qu'il a esté informé que les batiments de l'abbaye de Bon Repos sont dans une tres grande indigence de reparations et qu'ainsy il est necessaire d'y pourvoir ; a ces causes, le procureur general du roy a requis qu'il soit ordonné qu'a la diligence de son substitut au presidial de Vannes, il sera par devant le senechal dudit presidial de Vannes a cette fin commis fait estat et proces verbal des indigences des reparations des batiments de laditte abbaye de Bon Repos et ce aux frais de qui il apartiendra pour le tout fait et raporté a la cour et luy communiqué estre ordonné ce qu'il apartiendra. Fait au parquet ce 13me novembre mil sept cent vingt deux.

Signé : Charles Huchet B.

La cour faisant droit sur les remontrances et conclusions du procureur general du roy ordonne qu'a la diligence de son substitud au presidial de Vennes, il sera par devant le senechal dudit presidial a cette fin commis fait etat et proces verbal des indigences des reparations des batiments de laditte abbaye de Bon Repos aux fraits de qu'il apartiendra ; pour le tout fait, raporté <a la cour> et communiqué audit procureur general du roy, estre ordonné ce qu'il apartiendra. Fait en parlement a Rennes le 13 9bre 1722.

Interligne deux mots aprouvés.

Signé : Marbeuf ; de la Bigotiere.

Bail à ferme de la métairie de la porte de Bon Repos, 20 août 1726.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 201.

Bail à ferme de « la meterye de la port en entier comme elle se contien et consit, a l'exceptions du prés avec le parc de dome Renés et le vergier neuffe estent derier le jardine de monsieur l'abbé, plus dix huit journé competent d'home a faucher dans le grende prés de ladit abbaye avec la paturaige et regains tout entiers après le foains ». *Les bailleurs* « aurons une moitiés des pomme quy se trouvera tent dans lad. vergier neuffe que dans celle de la meterye mesme dans le placix devant l'egliz et devant le jardine de monsieur l'abbé ». *Mention* « des esmondes du bois estent sur l'ancien meterye ». *On précise en 1728 (même cote) que le* « parc dome René » *est* « proche la rivier de Blavet ».

Enregistrement de l'arrêt du conseil du 6 août 1726 relatif à l'usage des bois de l'abbaye.

Arch. dép. Finistère, 21 B 271.

On trouve une autre version du début de ce texte, avec des différences marginales dans une à ce sujet enquête en Arch. dép. Finistère, 21 B 362.

6 aoust 1726 ; arrêt du conseil qui commet le grand maître pour réformer les bois de Bon Repos et informer de nouveau de tous les délits commis en iceux

Extrait des registres du conseil d'Etat sur la requete presentee au roy en son conseil par le prier et relligieux de Notre Dame de Bon Repos contenant que, de temps imemorial, ils sont en possession de prendre dans les bois de cette abbeye les bois morts qui s'i trouvent pour employer a leur chauffage et les arbres vivantes dont ils ont besoin pour les reparations urgentes des batiments qui composent leur manse conventuel, mais leurs abbé commandataire, non contents de jouir des deux tiers de leurs revenus, a vendu a plusieurs particulliers une grande quantité de ses bois, vente qui luy a produit une somme considerable et d'ailleurs il en a fait pour luy une grande provision, en sorte que s'estant entierement rendu maitre de ses bois depuis plusieurs années, il empeche les relligieux d'y prendre leur chauffages, ce qui les a reduit a la triste²⁰ necessistté de faire couper la charmille qui bordoit les allés de leur jardin, de faire abattre leurs arbres fruittiers et d'achepter encore d'autres bois, qu'une telle²¹ depance et degats qu'ils ont estés forcés de faire dans leur herittages²² pour supleer a leur chauffage dont ils sont privés les ont epuisé et mis hors d'etat de faire faire a leur moulin et autres batiments²³, les reparations necessaires pour²⁴ prevenir leur ruinne dans ces circonstances, ils eperent <de> la justice de sa majesté qu'elle voudra bien interposer son authouritté pour reprimer une telle entreprise et les faires jouir des droitz qui leurs sont si legitimement deus a ces causes, recqueroient ces suppliants qu'il plut a sa majesté leur permettre de faire abattre tous les ans dans les bois de leur abbeye les bois morts et morts bois qui leurs seront necessaire pour leur chauffage ; ensemble les arbres vivants dont ils auront besoin pour les reparations ugentes²⁵ et necessaire des bastiments de leurs mense conventuel, maisons et moullains conformement a leurs entiens titres et adveus qu'ils en ont rendus au seigneur suzerin et fondateur de cette abbeye, le tout a la charge de faire ennuellement dresser proces verbal. Veu laditte recqueste et les pieces y jointes, oui le raporte du sieur Le Pellittier conseiller ordinaire au conseil royal, controlleur general des finances, le roy en son conseil avant faire

²⁰ 21 B 362 ajoute et dure.

²¹ 21 B 362 porte laquelle.

²² 21 B 362 porte terres.

²³ 21 B 362 porte a leur batiments, metairies et moulins.

²⁴ 21 B 362 ajoute et pour eviter a tous le desordres.

²⁵ Sic.

droit sur la requête ordonne que par le sieur de la Pierre, grand maitre des eaux et forrests du departement de Bretagne, il sera procedé en refformation a la visite de tous les bois dependenz de ladite abbaye de Notre Dame de Bon Repos dont il sera fait proces verbal et de l'etat et reconnoissance du quart de reserve ainsy que du reiglement des coupes si elles y ont etés etablies, pour ledit proces verbal, veu et rapporté au conseil avec advis dudit sieur de la Pierre, etre par sa majesté ordonné ce qu'il appartiendra tant sur le menagement affaire dans lesdits bois que sur la demande des suppliants et que par le sieur grand maitre ou tel officiers de la maitrise des eaux et forrestz ou les bois sont situés qu'il voudra commettre, il sera de nouveau informé de tous les dellits commis ou arbres de futaye et balliveaux sur taillis, coupes sans permission de sa majesté dans iceux soit par les abbés, relligieux ou autres, et le proces fait au coupable complices jugé diffinitivement par ledit sieur de la Pierre grand maitre au siege de ladite maitrise suivant la rigueur des ordonnances sauff l'appel au conseil, et ce qui sera fait et ordonné pour l'instruction en execucion du presant arrest sera et ledit present arrest executté non obstant opposition, appellation, recusation, prise a partye ou autres empeschemens quelconques pour lesquels ne sera differé dont si aucuns interveint, sa majesté s'en est et a son conseil reservé la connoissance, et icelle interdite a toutes ses cours et autres juges. Fait au conseil d'Etat du roy tenu a Versaille le sixieme jour d'aoust mil sept cent vingt six. Collationné signé Rouchin avec paraphe.

Bail à ferme de la métairie de la porte de Bon Repos, 20 septembre 1728.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 201.

Mentionne le « grand vergier proche le jardaine de monsieur l'abbaye », *les arbres* « quy sont sur le plassis de la cour » *et* « l'ancien vergier ».

Enquête et visite relatives à l'usage des bois de Bon Repos, avril 1729.

Arch. dép. Finistère, 21 B 362.

« [...] ledit sieur abbé de Bon Repos au commencement de l'année 1727 s'étant ingeré de troubler la possession dont jouissoit paisiblement depuis un tres long temps lesdits religieux des parcs et vergées nommés les Blaize situées au dessus du jardin dudit sieur abbé, lequel en outre a fait ebrancher et decouronner en party les arbres qui sont sur les fossés et couper les bois qui servoint de deffances auxdits parcs et vergers et desquels il a fait faire des fagots [...] ».

« [...] Et advenu jour 29^e dudit mois d'avril 1729 nous susdits officiers sommes tous de compagnie rendus dudit bourg de Saint Gelven jusques a laditte abbaye, ou etant, avons fait remontre desdis sieurs abbé et prieur de laditte abbaye ; le sieur abbé nous le a requis de voir et visiter deux souches d'arbres qui ont estés abatus de l'ordre des sieurs religieux dans la cour de ladite abbaye ; le sieur prieur present a dit n'avoir moyen empechant que nous les visitassions et nous a dit que s'ils ont estés abatus de son ordre et des religieux, c'est parce qu'étant dans le <placitre et avenûs des decorations> de ladite abbaye et etant d'ailleurs du bois sec, creû et rompû par la pointe, il a crû estre en droit de les faires abattre, ne croyant point que des bois de cette nature et dans la scittuation ou ils etoint fuses deffandus ny qu'ile fut necessaire d'en faire declaration ny d'avoir aucunes permissions. [...] ».

Arrêt du conseil du roi réglant l'usage des bois de Bon Repos pour les réparations, 7 juin 1729.

Arch. nat., E 1046A-44.

Veau au conseil d'Etat du roy l'arrest rendu en iceluy le 6 aoust 1726 sur la requête des prieur et religieux de l'abbaye de Nôtre Dame de Bon Repos, tendant a ce qu'il leur fut permis de faire abbatre tous les ans dans les bois de leur abbaye les bois morts et morts bois qui leur seroient necessaires pour leur chauffage, ensemble les arbres vivans dont ils auroient besoin pour les reparations urgentes et necessaires des bastimens de leur manse conventuelle, maison et moulin conformement a leurs anciens titres et aveux qu'ils ont rendus aux seigneurs suzerains et fondateurs de cette abbaye, par lequel arrest, sa majesté, avant faire droit sur ladite requête, a ordonné que par le sieur de la Pierre, grand maitre des Eaux et Forests du departement de Bretagne, il seroit procedé en réformation a la visite de tous les bois dependans de ladite abbaye dont il seroit dressé proces verbal et de l'etat et reconnoissance du quart de reserve ainsy que du reglement des coupes si elles y ont été établies ; pour ledit proces verbal

veu et raporté avec l'avis dudit sieur de la Pierre estre par sa majesté ordonné ce qu'il appartiendra tant sur l'aménagement a faire dans lesdits bois que sur la demande des suplians ; et en outre qu'il seroit informé des délits commis dans lesdits bois pour iceux estre jugez définitivement par ledit sieur grand maitre, sauf l'apel au conseil ; le proces verbal de visite desdits bois fait en execution dudit arrest le 21 9bre 1727 et jours suivans, duquel il resulte qu'il depend de ladite abbaye 775 arpens de bois en 4 forests, sçavoir la forest de Saint Hervé contenant 375 arpens, le bois du Caurel 400 arpens, le bois du May 30 arpens, et celuy de Blaise de 20 arpens, que le quart desdits bois montant a 193 arpens a été mis en reserve dans la forest de Saint Hervé qui est en haute futaye, et le restant de cette forest avec le surplus du bois taillis montant a 582 arpens ont été reglez a l'âge de 25 ans a raison de 23 arpens chaque coupe a commencer par les taillis les plus anciens et finir par le restant du bois de Saint Hervé qui seroit réduit en taillis après que la coupe en auroit été ordonnée, il resulte aussy dudit proces verbal de visite que dans le bois [fol. 147r] taillis de Caurel il y a grand nombre de baliveaux, tant anciens, que modernes, la plus grande partie deperissant et morts en cimes, lequel proces verbal contient aussy l'état des métairies, moulins et tenues dependans de l'abbaye et plusieurs ordonnances dudit sieur grand maitre portant injonction aux abbé et religieux de faire accomoder et relever les fossez desdits bois, de nommer des gardes avec deffenses de se servir du marteau de l'abbaye pour couper aucun arbre de futaye, d'établir des fours aux rives de la forest de Saint Hervé sans permission et commission aux officiers de la maitrise de descendre dans les bois d'informer de nouveau de tous les délits commis pour estre jugez conformement a l'arrest du 6 aoust 1726 et l'avis dudit sieur de la Pierre, grand maitre du 19 fevrier 1729 portant qu'il a aussy été procedé a l'examen des reparations de l'abbaye et dressé proces verbal et devis estimatif d'icelles, duquel il restule que la reedification de la maison des hostes, les reparations a faire au cloitre et autres bastimens, moulins et ponts dependans de la manse conventuelle [fol. 147v] montent a la somme de 50 746 l. 15 s. et les reparations a faire aux bastimens de la manse abbatiale a 3 526 l. ouy le raport du sieur Le Peletier, conseiller d'Etat ordinaire, et au conseil royal, controlleur general des finances,

Le roy en son conseil, ayant égard a la requeste, ordonne que le reglement fait dans les bois de ladite abbaye de Bon Repos en vertu de l'arrest du six aoust mil sept cent vingt six, ensemble les ordonnances rendues par ledit sieur de la Pierre, grand maitre, lors de la visite desdits bois, seront executez selon leur formes et teneurs, en consequence fait sa majesté deffenses aux abbé et religieux de ladite abbaye de couper sans permission aucuns pieds d'arbres, soit dans les bois, sur les placitres ou fossez, sous quelque pretexte que ce soit, comme aussy de faire construire de nouveaux fours ny plus près qu'a un quart de lieue des forests, leur enjoint [fol. 148r] d'avoir deux gardes pour la conservation de leurs bois, ausquels ils donneront à chacun cent livres de gages sinon il y sera pourvu a leurs frais par ledit sieur grand maitre, de se conformer en la coupe et exploitation de leursdits bois au reglement fait en vertu dudit arrest du six aoust mil sept cent vingt six et de laisser lors desdites coupes vingt cinq baliveaux par arpent de l'âge du taillis, des plus beaux brins et mieux venans, outre ceux des precedentes coupes, conformement a l'ordonnance des Eaux et Forests du mois d'aoust mil six cent soixante neuf, sous les peines y portées, et pour les indemniser du reculement desdites coupes, sa majesté leur a permis d'exploiter avec les taillis, au fur et à mesure d'icelles et jusqu'a leur revolution, les anciens baliveaux qui se trouveront dessus, au dessus de l'âge de quarente ans, dont delivrance leur sera faite tous les ans par un [fol. 148v] seul officier de la maitrise, lequel en faisant ladite delivrance, procedera au recollement de la coupe precedente, pour raison de quoy il ne luy sera taxé qu'un seul droit de voyage, tant pour la delivrance que pour le recollement ; ordonne en outre sa majesté que par ledit sieur de la Pierre grand maitre ou en son absence par les officiers de la maitrise des lieux qu'il pourra commettre, il sera procedé a la vente et adjudication au plus offrant et dernier encherrisseur en la maniere accoutumée des cent quatre vingt deux arpens de futaye de la forest de Saint Hervé qui ne font partie du quart de reserve des bois de ladite abbaye a la charge par les adjudicataires d'en remettre le prix es mains du receveur general des domaines et bois de Bretagne, pour estre employé sur les ordonnances dudit sieur grand maitre, aux reparations et réedifications a faire aux bastimens de ladite abbaye [fol. 149r] suivant les adjudications qui en seront faites au rabais par ledit sieur grand maitre ou lesdits officiers par luy commis, veut sa majesté que sur le prix principal de la vente desdits bois, il soit par ledit receveur general fait la retenue du dixième pour estre la somme a laquelle il se trouvera monter employée au soulagement des pauvres communautés de filles religieuses, seront les suplians tenus de remettre au greffe de la maitrise les pieces justificatives

de l'employ du prix desdits bois, trois mois après leurs dattes, et pour l'exécution du present arrest, toutes lettres necessaires seront expediées.

Signatures.

Devis pour les bâtiments de l'abbaye, 1^{er} avril 1730.

Arch. dép. Finistère, 21 B 362.

Copie manuscrite dans les dossiers numériques de l'abbaye, F5.

Analyse et éd. partielle Hervé du Halgouët, *Le duché de Rohan et ses seigneurs...*, Saint-Brieuc – Paris, Prud'homme – Champion, 1924, p. 285.

Mention Francis Le Bour'his-Kerbiziet, *Une vieille abbaye de Cornouaille, Notre-Dame-de Bon-Repos*, nouv. éd. Quimper, Le Goaziou, 1951, p. 47 et suiv.

À mentionner l'aspect relativement informe de ce devis : il pourrait s'agir de l'ébauche d'une véritable contractualisation dont la trace pourrait éventuellement être recherchée.

Devis dont les plans sont cy joints de nous signés

Un bâtiment avec deux pavillons, lequel aura cent trente et six pieds de façade y compris les pavillons sçavoir :

le bastiment sera de septante et six pieds de longueur et chaque pavillon de trente pieds ;

le bâtiment aura vingt et huit pieds de hauteur au dessus dudit bâtiment il y aura une lucarne de huit pieds de haut y compris son couronnement conformément auxdits plans ;

la lucarne et fronton des pavillons seront élevés au dessus dudit bastiment de douze pieds de hauteur conformément audit plan ;

du deriere, la longueur sera de cent trente et six pieds comme le devant ;

la hauteur de même excepté les lucarne et frontons qui ne seront point sur le deriere ;

au midy le mur du pavillon sera de trente pieds de longueur sur vingt et huit de hauteur ;

l'autre mur au nord aura quarante et cinq pied de longueur, sur même hauteur ;

plus un mur pour faire un cabinet de <comodités > ; qui aura treize pieds de longueur et un autre de quinze pieds de longueur sur même hauteur que cy devant < avec un conduit de pierre maçonnée de dix huit pouces de largeur sur deux pied et demy de hauteur et qui aboutira au grand canal de l'enclos > conformément au plans ;

deux costés de cloistre lesquels auront onze toizes trois pieds de chaque côtés de longueur et sept arcades aussy de chaque costés conformément au plan ;

la porte d'entrée du bâtiment sera élevé de quatre pieds conformément au plan, par un perron de huit marches ce qui elevera le mur de quatre pieds, lequel aura avec les fondements douze pieds plus que dessus et plus s'il est necessaire enfin jusqu'au [solide] le tout a l'entour dudit batiment ;

le perron sera carré de pierre de taille ; il y aura huit marches d'un demy pied de hauteur ;

Les quatres pieds cy dessus hors de terre a la hauteur de la terre seront de pierre de taille devant la façade seulement ;

La porte d'entrée sera de treize pieds de hauteur sur cinq de largeur.

Il y aura sur la façade huit fenestre au premier estage, neuff au second ;

lesquelles auront huit pieds et demy de hauteur sur quatre de largeur conformément a l'elevation et au plan.

Plus deux rangt de plaintes de pierre de taille devant la façade et une corniche convenable conformément au plan.

Les lucarnes des pavillons auront de largeur trois pieds sur quatre de hauteur ;

l'escalier sera de cinq pieds de largeur ;

il aura vingt et deux a trente marches conformément au dessein.

Les portes, fenestres, lucarnes, frontons et jambages de cheminés seront de pierre de taille aussy bien que l'escalier.

Les vitres seront a grands caraux, les ferures des croisés seront des espaignolletes.

Les serures des portes seront a deux jour.

Les chambres hautes seront parquettés a petits careaux.

Le cabinet, procure, grande sçalle, entrée, salle du commun, cuisine et reffectoire seront de grands careaux de pierre.

Il y aura huit cheminées tant en bas qu'en hauts conformément au dessein.

plus une rampe de fer sur l'escalier.

Au midy il y aura une fenestre avec une porte de cuisine et un petit perron de quatre a cinq pieds de hauteur.

Il y aura dix sept portes tant en haut qu'en bas conformement au plan.

Toutes les pierres de tailles seront posées a chauds et a sables tout ledit bâtiment sera revêtu de chauds pourquoy l'adjudicataire sera obligé d'employer au moins dix huit a vingt thonneaux de chaux dont il sera obligée de faire voir l'employ.

Plus le mur <du bas costé> de l'église du costé du midy qu'il faudra refaire a neuf, qui a quatre vingt dix pieds de longueur sur trante de hauteur sans comprendre les fondements et la couverture a relever.

La charpente aura de hauteur a plomb au dessus de l'araze vingt et un pied.

Toutes les poutrelles qui sont des solins passants auront huit a neuf pouces en quarrés et seront de bons bois de chesne aussy bien que les fermes et qui auront de grosseur six sur sept en quarrée et qui seront garnies de tous leurs assemblages ;

les poinçons et entrays auront egallement six a sept pouces en quarré et seront garnies de leurs faistes et sousfaiste et croix de Saint André et généralement tout ce qu'il convient pour une bonne charpente.

Les chevrons auronts deux pouces d'un sans et trois de l'autre et seront espacés de distance de sept sous quatre pieds et les ardoises seront bien couchés en bonne liaisons et porteront sur le lict de quatre lattes.

Et enfin que la maçonnes, charpentes, menuzeries, vitrages, couvertures, pavages <et ferures> et touts ce qu'il y conviendra soit fait bien et deument suivant l'art et le plan fait a Bon Repos ce premier avril mil sept cent trante.

Signé : Guillo.

Arrêt du conseil du roi relatif aux bois de Bon Repos et au financement des réparations, 4 juillet 1730.

Arch. nat., E 1059A-5.

Sur la requeste presentee au roy en son conseil par Philippe Alexandre de Montault de Saint Genies de Navailles abbé commendataire de l'abbaye de Notre Dame de Bonrepos ordre de Cisteaux, diocese de Quimper en basse Bretagne contenant qu'il se trouve obligé de former opposition a un arrest du conseil obtenu par les religieux de ladite abbaye le 7 juin 1729 qui leur permet de couper 132 arpens de bois de haute futaye dépendant de cette abbaye pour pretendues reparations urgentes a faire qu'ils font monter a 50 746 l. pendant que celles du suppliant dont ils n'ont point parlé et dont l'arrest ne fait aucune mention, ne montent qu'a 3 526 l., les religieux pour parvenir a cette coupe ont fait entendre que le suppliant avoit fait de grandes degradations dans les bois, et ont obtenu un premier arrest le 6 aoust 1726 qui commet le sieur de la Pierre, grand maitre des Eaux et Forests pour faire la visite de tous les bois de l'abbaye, et par un second du 10 juin 1727, ledit sieur de la Pierre a été commis pour mettre un quart de tous les bois en reserve, en faire dresser des cartes figuratifs et regler les coupes des taillis, ce qui a été fait, le sieur de la Pierre a depuis nommées les juges de la maitrise de Carhaes pour faire une nouvelle visite des bois, elle a été faite en presence de toutes les parties, et par le proces verbal de visitte, il couste que les dégradations ont été faittes par les religieux depuis 1682 que le suppliant est pourveu de l'abbaye de Bonrepos, il a payé aux religieux 865 l. par an jusqu'en 1714 pour les reparations, ce qui fait 27 680 l. et depuis 1714, 1 100 l. par an, ce qui monte à 17 600 l. et en tout a 45 200 l. outre cela le suppliant leur a cedé un grand verger, la moitié de son jardin et la moitié dans les coupes de bois de taillis dont ils n'avoient que le tiers, au lieu d'employer toutes ces sommes annuellement aux reparations qui étoient a faire, ils n'en ont fait aucunes ce qui a causé les reparations qui se trouvent, mais cela vient de leur faute et negligence, il n'est pas juste que des bois de haute futaye qui peuvent servir dans des besoins pressants soient employés a des reparations que ces religieux doivent faire sur leur propre revenu, a ces causes requeroit le suppliant qu'il plût à sa majesté le recevoir opposant a l'execution de l'arrest du conseil du 7 juin 1729 faisant droit sur son oposition, faire deffenses aux religieux de l'abbaye de Bon Repos de passer outre a la vente et coupe des 132 arpens de bois de ladite abbaye, jusqu'a ce qu'autrement par sa majesté il en ait été ordonné, veu ladite requete et les pieces y jointes, ouy le raport du sieur Orry, conseiller ordinaire au conseil royal, controlleur general des finances.

Le roy en son conseil, avant faire droit sur la requeste ordonne qu'elle sera communiquée aux religieux de l'abbaye de Bonrepos pour y fournir de réponse dans les délais prescrits par les reglemens

du conseil et estre ensuite par sa majesté ordonné ce qu'il appartiendra, toutes choses cependant demeurant en état.

Signatures.

Arrêt du conseil du roi relatif aux bois de Bon Repos et au financement des réparations, 15 janvier 1732.

Arch. nat., E 1077A, n° 49.

Veü au conseil d'Etat du roy l'arrest rendu en iceluy le 6 aoust 1726 sur la requeste des prier et religieux de l'abbaye de Notre Dame de Bon Repos, tendante à ce qu'il leur fut permis de faire abbatre tous les ans, dans les bois de leur abbaye, les bois morts et morts bois qui leur seroient necessaires pour leur chauffage, ensemble les arbres vivans dont ils auroient besoin pour les reparations urgentes et necessaires des bastimens de leur manse conventuelle, maison et moulin conformement a leurs anciens tiltres et aveux qu'ils ont rendus aux seigneurs suzerains et fondateurs de cette abbaye, par lequel sa majesté avant faire droit sur ladite requeste, a ordonné que par le sieur de la Pierre, grand maitre des eaux et forests du departement de Bretagne, il seroit procedé en réformation a la visite de tous les bois dépendans de ladite abbaye, dont il seroit dressé proces verbal, et de l'etat et reconnoissance du quart de reserve, ainsy que du reglement des coupes si elles y avoient été etablies, pour ledit proces verbal vû et raporté avec l'avis dudit sieur de la Pierre estre par sa majesté ordonné ce qu'il appartiendroit, tant sur l'amenagement a faire dans lesdis bois que sur la demande des supplians, et en outre qu'il seroit informé des delits commis dans lesdis bois pour iceux estre jugez defintivement par ledit sieur grand maitre, sauf l'appel au conseil, autre arrest du 7 juin 1729 rendu sur le vû du proces verbal de visite desdis bois, fait en execution de l'arrest cy dessus le 21 9^{bre} 1727 et jours suivans, lequel proces verbal contient aussy l'etat des métairies, moulins et tenues dépendans de l'abbaye, les comparutions, dires et requisitions, tant du sieur abbé de l'abbaye de Bon Repos que des religieux, par lequel arrest sa majesté a ordonné que le reglement fait dans les bois de ladite abbaye en vertu de l'arrest du 6 aoust 1726, ensemble les ordonnances rendues par ledit sieur de la Pierre, grand maitre, lors de la visite desdites bois, seroient executez selon leur forme et teneur, en consequence, sa majesté a fait deffenses aux abbé et religieux de ladite abbaye de couper sans permission aucuns pieds d'arbres, soit dans les bois, sur les placitres ou fossez, sous quelque pretexte que ce soit, comme aussy de faire construire de nouveaux fours ny plus près qu'a un quart de lieue des forests, avec injonction d'avoir deux gardes pour la conservation de leurs bois ausquels ils donneront a chacun cent livres de gages, sinon qu'il y seroit pourvû à leurs frais par ledit sieur grand maitre, de se conformer en la coupe et exploitation de leursdits bois, au reglement fait en vertu dudit arrest du 6 aoust 1726 et de laisser lors desdites coupes 25 baliveaux par arpent de l'âge du taillis des plus beaux brins et mieux venans, outre ceux des precedentes coupes conformement a l'ordonnance des eaux et forests du mois d'aoust 1669 sous les peines y portées, et pour les indemniser du reculement desdites coupes, sa majesté leur a permis d'exploittr avec les taillis au fur et a mesure d'icelles, et jusqu'a leur revolution, les anciens baliveaux qui se trouveront dessus au dessus de l'âge de quarente ans, dont delivrance leur seroit faite tous les ans par un seul officier de la maitrise, lequel en faisant ladite delivrance procederoit au recollement de la coupe precedente, pour raison de quoy il ne luy seroit taxé qu'un seul droit de voyage, tant pour la delivrance que pour le recollement, ordonné que par ledit sieur de la Pierre grand maitre ou en son absence par les officiers de la maitrise des lieux qu'il pouroit commettre, il seroit procedé a la vente et adjudication au plus offrant et dernier encherisseur en la maniere accoutumée des 182 arpens de futaye de la forest de Saint Hervé qui ne fesoient point partie du quart de reserve des bois de ladite abbaye, a la charge par les adjudicataires d'en remettre le prix es mains du receveur general des domaines et bois de Bretagne, pour estre employé sur les ordonnances dudit sieur grand maitre aux reparations et reediffications à faire aux bastimens de ladite abbaye suivant les adjudications qui en seroient faites au rabais par ledit sieur grand maitre ou lesdits officiers par luy commis, que sur le prix principal de la vente desdits bois, il seroit par ledit receveur general fait la retenue du dixième pour estre la somme a laquelle il se trouveroit monter employée au soulagement des pauvres communautés de filles religieuses et que lesdits religieux seroient tenus de remettre au greffe de la maitrise les pieces justificatives de l'employ du prix desdits bois, trois mois après leurs dattes, les lettres patentes accordées sur ledit arrest données a Marly le 28 juin 1729, registrées au parlement de Bretagne le 16 9^{bre} suivant et en la maitrise de Cornouailles le 13 mars 1730 ; autre arrest du 4 juillet 1730 sur la

requeste de Philippes Alexandre de Montault de Saint Geniés de Navailles, abbé commendataire de l'abbaye de Notre Dame de Bon Repos, tendante a ce qu'il plût à sa majesté le recevoir oposant à l'execution dudit arrest du 7 juin 1729, faisant droit sur son opposition, faire deffenses aux religieux de l'abbaye de Bon Repos de passer outre a la vente et coupe des 182 arpens de bois de ladite abbaye jusqu'a ce qu'autrement il en ait été ordonné, par lequel arrest sa majesté avant faire droit sur la requeste, a ordonné qu'elle seroit communiquée aux religieux de l'abbaye de Bon Repos pour y fournir de réponse dans les délais prescrits par les reglemens du conseil, et estre ensuite par sa majesté ordonné ce qu'il appartiendroit, toutes choses cependant demeurant en etat, la requeste desdits religieux signifiée le deux decembre 1730 en réponse à celle du sieur abbé, inserée audit arrest, et tendante à ce que pour les causes y contenues, il plût à sa majesté le declarer non recevable et malfondé dans l'opposition par luy formée a l'execution de l'arrest du 7 juin 1729 et l'en débouter, ordonner que ledit arrest qui permet la coupe desdits 182 arpens de futaye pour les reparations et reedifications qui sont a faire aux bastimens de l'abbaye sera executé selon sa forme et teneur, ensemble qu'ils jouiront de l'effet des lettres patentes obtenues sur le mesme arrest aussy bien que de l'effet de l'enregistrement qui en a été fait au parlement de Bretagne, et ailleurs ou il a été besoin, condamner en outre le sieur abbé de Saint Geniés aux dépens, les requestes dudit sieur abbé de Bon Repos des 22 janvier, 13 fevrier et 11 juillet 1731 tendantes a ce que faisant droit sur son opposition à l'exécution de l'arrest du 7 juin 1729 en ce qui concerne les pretendues reparations des religieux, les débouter d'icelles et de leur pretentions sur le prix de la vente et adjudication desdits 182 arpens de futaye pour les pretendues reparations a faire comme ayant dû les faire annuellement, tant sur leur revenus que sur les sommes considerables et augmentations qu'ils ont eû et qu'ils reçoivent encore tous les ans dont ils seront condamnez de rendre compte, et que le prix de ladite vente et adjudication sera placé pour produire augmentation de revenu à ladite abbaye partageable entre luy et les religieux, ainsy qu'ils ont droit, sauf a sa majesté a faire droit sur les délits et dégradations commises par les religieux dans lesdits bois, suivant les proces verbaux des 11 mars 1721 et 21 avril 1729 et sentence du 16 fevrier 1722 sans prejudice des autres dûs droits, actions et pretentions, et condamner lesdits religieux en tous les dépens ; autres requestes desdits religieux des 5 juin et 31 juillet 1731 tendantes a ce que ledit sieur abbé soit débouté de ses nouvelles conclusions, les proces verbaux et autres pieces enoncés ausdites requestes et arrests, ensemble le dire de l'inspecteur general du domaine, auquel le tout a été communiqué ; ouy le raport du sieur Orry, conseiller d'Etat et ordinaire au conseil royal, controlleur general des finances ;

Le roy en son conseil, faisant droit sur l'instance et sans s'arrester ny avoir égard à l'opposition ny aux demandes du sieur de Montault de Saint Geniés, abbé de l'abbaye de Bonrepos, dont sa majesté l'a débouté et déboute, ordonne que les arrests de son conseil des six aoust mil sept cens vingt six, sept juin mil sept cens vingt neuf, et les lettres patentes du vingt huit dudit mois de juin, seront executés selon leur forme et teneur.

Signatures.

Arrêt du conseil du roi relatif aux bois de Bon Repos et au financement des réparations, 26 février 1732.

Arch. nat., E 1078C-200.

Sur la requeste presentee au roy en son conseil par Philippes Alexandre de Montault de Saint Genies de Navailles, abbé commendataire de l'abbaye de Notre Dame de Bonrepos ordre de Citeaux, diocese de Quimper en basse Bretagne, contenant qu'il auroit formé oposition a un arrêt du conseil obtenu par les religieux de ladite abbaye le 7 juin 1729 qui leur permet de couper cent trente deux arpens de bois de haute futaye dependants de cette abbaye pour reparations a faire aux maisons et batimens de leur manse, de laquelle oposition il a été debouté par arrêt contradictoire du 15 janvier 1732 lors de la visite de ces reparations, il en a été fait un etat, ensemble de celles qui estoient a faire aux maisons et batimens de l'abbatiale, et comme le prix provenant de la vente des bois de l'abbaye doit etre employé aux reparations, tant des maisons et batimens des religieux que de l'abbé ; a ces causes requeroit le suppliant qu'il plut a sa majesté ordonner que les deniers provenant de la vente des bois de l'abbaye de Bonrepos seront employées aux reparations tant des maisons et bastimens des religieux

que de l'abbé ; veu ladite requeste et les pieces y jointes, ouy le raport du sieur Orry conseiller d'Etat et ordonnaire²⁶ au conseil royal, controlleur general des finances,

Le roy en son conseil ayant egard a la requeste, a ordonné et ordonne que les arrets de sondit conseil des sept juin mil sept cens vingt neuf et quinze janvier de la presente annee mil sept cens trente deux seront executés selon leur forme et teneur et que les deniers provenants de la vente faite ou à faire des bois dont il s'agit dependans de l'abbaye de Bonrepos en vertu desdis arrets seront employez conformement a iceux sur les ordonnances du sieur de la Pierre la Forest, grand maitre des Eaux et Forets du departement de Bretagne aux reparations et refections des maisons et batimens, tant de la manse abbatiale que de la manse conventuelle de ladite abbaye, suivant les etats et proces verbaux de visite qui en ont été dressez, et l'adujdcacion²⁷ qui en sera faite au rabais par ledit sieur grand maitre en la maniere acoutumée.

Signatures.

Procès-verbal de l'ouverture des tombeaux de Bon Repos, 16 août 1732.

Copie dans les dossiers numériques de l'abbaye, F5.

Analyse Hervé du Halgouët, *Le duché de Rohan et ses seigneurs...*, Saint-Brieuc – Paris, Prud'homme – Champion, 1924, p. 287-288 (d'après Archives des Forges des Salles).

Nous soussignez prieur et religieux de l'abbaye de Nostre Dame de Bon Repos, ordre de Cisteaux, capitulairement assemblé en la forme et coutume ordinaire par cloche sonnée, sur la permission par ecris nous apparue et donnée aux très venerables peres doms Morice et Duval religieux benedictins, le quinziesme d'aoust mil sept cent trante deux, par magnifique seigneur messire Louis Bretagne Alain de Rohan Chabot, prince de Leon, duc de Rohan, pair de France, comte de Porhouet, marquis de Blain, premier baron de Bretagne et autres lieux, comme representant en sa personne et qualités les fondateurs de laditte abbaye ; ladite permission déposé en nos archives pour en consequence de la susdite permission, ouverture soit faite aux susdits venerables peres des tombeaux de nos illustres et pieux fondateurs, et y prendre par eux mêmes quelques connoissances necessaires a l'histoire genealogique de l'illustre maison de Rohan qu'ils desirent faire part au publicque ; a laquelle permission inclinants avec toute la satisfaction et l'empressement possible pour estre nous mêmes certains du contenu dans ces pretieux depots de nostre eglise, avons fait ouvrir le saiziesme dudit mois et an es presence desdits reverends peres, de monsieur de Saint Geniés Navailles, abbé commendataire de ladite abbaye, des sieurs Mat et Bourdonnay, procureurs a Pontivy specialement envoyez par le susdit seigneur prince pour assister a laditte ouverture, de nous et de plusieurs autres temoins qui signeront après ; sçavoir quatre pierres tomballes qui sont devant le maitre autel de laditte eglise au cotté de l'evangile ou sous [la] premiere qui est quasi contre le mur, s'est trouvé [les] marques d'un cercueil de bois, plusieurs ossements d'un même cadavre auquel paroist en[core] la teste et quelques petits restes de vestemens ; a [la] suivante il nous a paru y avoir eue deux cercueils de bois, deux ou trois gros ossements le crane d'unes deux empeignes et une semelle de soulier ainsy qu'un reste informe de vêtement ; sous la troiesime ne s'[est] rien trouvé que les restes d'un cercueil de bois sans autres choses que de la terre en très petite quan[tité] comme aux deux autres. La quatriesme pierre enfin qui est vis a vis la lampe nous ayant p[aru] comblée de terre en dessous nous n'avons jugés a propos de la faire fossoyer. De la avons fais ouvrir sous la lampe une grande pierre d'ardoise fendue par le milieu sous laquelle il ne s'est trouvée que de la terre platte. Ensuite, avons fais ouvrir deux pierres tomballes qui sont immediatement sous les cloches, ou ne s'est trouvé que quelque peu de pierres et de terres, sans espoir ny apparence de trouver ailleurs autres choses dans tous les endroits de nostre eglise que nous avons fais sonder. Lesquelles tombes ouvertes sont murées tout au tour, profondes d'environ cinq pieds et enduites en fond et a tous les cotez de chaux et sables. De tout quoy les susdits reverends peres benedictins, ledit sieur abbé, les sieurs Mat et Bourdonnay, procureurs du prince et nous avons été temoins, et en consequence avons fais fermer lesdits tombeaux ledit jour et avons signez.

Signatures.

Correspondance au sujet de l'histoire de l'abbaye, vers 1733.

²⁶ Sic.

²⁷ Sic.

Arch. nat., M 736.

Illustre surtout le fait que, déjà au XVIII^e siècle, on peine à trouver les titres susceptibles d'informer sur l'histoire de l'abbaye. Cependant, on y lit que « Hervé de Lannyon fut pourvu de cette abbaie dont il étoit en possession en 1514 on ne sçauroit tout a fait disculper ce dernier d'avoir possédé tout ensemble les 2 abbaies de Bon Repos et de Coetmalouan mais le bon employ qu'il fit des revenus le rend en quelque sorte excusable ; il ne se contenta pas de rebâtir une partie des lieux reguliers de Bon Repos, mais il acquit encore à ce monastère plusieurs terres [...] ».

Inventaire à la mort de l'abbé de Saint-Geniès, 1734.

Mention Hervé du Halgouët, *Le duché de Rohan et ses seigneurs...*, Saint-Brieuc – Paris, Prud'homme – Champion, 1924, p. 286-287, d'après les Archives des Forges des Salles ; Francis Le Bour'his-Kerbiziet, *Une vieille abbaye de Cornouaille, Notre-Dame-de-Bon-Repos*, nouv. éd. Quimper, Le Goaziou, 1951, p. 47.

D'après H. du Halgouët, « au moyen du procès-verbal, on suit les officiers de justice à travers la nouvelle abbatiale. Elle se compose au rez-de-chaussée d'une cuisine et de deux salons – ceux-ci sont garnis de boiseries et confortablement meublés de sofas, table à jeu, lustre de cuivre, girandoles, rideaux d'indienne, buffets, etc. Au premier étage, on trouve les chambres de Mademoiselle Jonquer, du duc et de l'abbé. Dans cette dernière les commissaires inscrivent à l'inventaire : un lit à courtoise de taffetas de Florence, une robe de chambre, une tapisserie au point de Hongrie, une grande glace, un fauteuil, des tables sur "La fin de l'homme". A l'étage supérieur qui sert de grenier on note sept pièces de tapisserie de Bergame. La vieille abbatiale sert de logement aux domestiques, hommes et femmes ; on y trouve l'armoire de l'architecte, M. le Heu. Dans l'écurie, trois chevaux avec leurs selles, car l'abbé de Bon-Repos, ainsi que le prieur montent à cheval et nous aimons à les croire habiles tireurs car cinq fusils sont pendus dans la cuisine. Au jardin existe un pavillon meublé de chaises, d'un lit de repos appelé duchesse, d'une table de jeu, etc. ».

Bail à ferme de la métairie de la porte de Bon Repos, 9 septembre 1734.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 201.

Bail à ferme pour 4 ans de « la meterye de la porte dudit Bon Repos consistent sçavoir les maisons, portalle, estable, parc, prés et anciens vergiere et le grande parc de la meterye [...] e meme les frute estent dans le placye ». *Mention du petit pré proche du grand parc.*

Visite des bois de Bon Repos par Joseph Olymant-Kernegues, maître particulier de Cornouaille, décembre 1735-janvier 1736.

Résumé par Hervé du Halgouët, *Le duché de Rohan et ses seigneurs...*, Saint-Brieuc – Paris, Prud'homme – Champion, 1924, p. 103, note 3 (d'après Arch. dép. Finistère, maîtrise de Carhaix ?).

[...] Les tempêtes ayant endommagé des églises et les bâtiments de l'abbaye, le prieur obtient pour ces réparations des arbres renversés dans le bois de Saint-Hervé ; il s'engage, en outre, à déposer au greffe les pièces justificatives de leur emploi.

Accord entre l'abbé et les religieux pour la reconstruction de l'écurie de l'abbé, 6 juillet 1736 (enregistrement au parlement, février 1737).

Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 37, fol. 139r.

Traité passé entre les religieux de l'abaye de Bon Repos et leur abbé le 6 juillet 1736
Je soussigné, abbé de l'abaye de Bon Repos, declare que m'étant trouvé a maditte abbaye et ayant veu et consideré par moy et par avis de connoisseurs que j'ay consulté pour voir l'état dans lequel étoit une vieille ecurie qui est en face de la porte de la cour de ma maison et d'autre costé donne sur le jardin des religieux, lesquels experts et connoisseurs m'ont raporté que cet edifice étoit en ruine provenue de vetusté et qu'il en cousteroit moins de le demolir que de le reparer, en consequence duquel raport j'ay consenti et consens que les prieur et religieux fassent demolir ladite escuyrie parce qu'ils m'ajusteront par la suite et sous temps qu'il leur sera commode, qu'ils ne pourront cependant prolonger au dela de dix ans, une nouvelle escurie à pouvoir contenir six a huit chevaux, laquelle aura ses greniers a foin et

a grain, rateliers et crenaux et autres choses necessaires et convenables a une ecurie, laquelle dite ecurie sera placée à droit de mon logis abbatial et profiteront lesdits relligieux des materiaux de cette vieille ecurie pour les reparations de leur maison conventuelle a quoy je consens aussy parce que lesdits prieur et relligieux feront faire ou pratiqueront un mur à hauteur d'appuy le long du jardin de la communauté ou est le mur de l'ancienne ecurie ; de plus, en cas de trouble, moy dit sieur abbé leur promets sur ce toutes deffenses et garantie et consens qu'ils fassent homologuer le present s'ils voyent l'avoir à faire aux conditions, bien entendu que lesdits prieur et relligieux fassent tout ce que dessus, sans que je contribue aux frais desdites demolitions, refections et homologation, ce que nous, prieur et procureur de ladite abbaye soussignans, acceptons tant pour nous que pour la communauté avec les obligations sus referées. Fait double entre nous sous la reservation respective de tous nos autres droits et sous nos seings a Pontivy ce 6 juillet 1736. signés Demenou, F. Gogue prieur de Bonrepos et f. Resfouches cellerier.

Enregistré au greffe civil de la cour aux fins d'arrest d'icelle du 15 fevrier 1737.

« Renable » de la maison abbatiale, 5 juin 1737. En réalité, les travaux ne sont pas encore achevés.

Arch. dép. Finistère, 21 B 271, fol. 65v-67v.

Les photographies numériques de Xavier Gilbert sont consultables à l'abbaye de Bon Repos (dossier « 1737-Renable maison abbatiale »).

5 juin 1737. Renable en la maison abbatiale de Bon Repos

Ce jour, mecredy cinquiesme juin mil sept cents trante sept, nous escuyer Joseph Olymant Kernegues, conseiller du roy maistre particulier des Eaux bois et forrests de Cornouaille, Leon et Treguier estably a Carhaix, sçavoir faisons qu'environ les huit hoeurs du matin de ce jour, Me François Briant, sieur de Kervagat, procureur du roy de ladite maistrize, nous auroit remontré que le vingt six juillet mil set cent trante six, il auroit présenté sa requette a monsieur le baron de la Forrest, grant maistre, grand venneur, enquesteur et general reformateur des Eaux et Forests de France au departement de Bretagne, par laquelle il y auroit exposé que le vingt cinq novembre mil sept cent trante deux, il auroit esté fait par devant luy au siege de laidte maistrize adjudication des reparations de la maison abbatiale de l'abbaye de Bon Repos, ordre de Citeaux, aux points, clauses et conditions portés par laditte adjudication au nommé Marc Legal qui auroit esté obligé suivant ladite adjudication de faire lesdites reparations et rendre son rennable dans trois ans qui se trouvant depuis longtemps expiré et requis qu'il eut plû a monsieur le grand maistre [de mettre] assignation pour proceder a la visite et examen desdits ouvrages. Et nous ayants commis a cet effet, ledit sieur procureur du roy nous auroit présenté requettes pour recevoir a cette fin laditte commission que nous, susdit maistre particulier, avons acépeté le vingt et huit decembre dernier. Laquelle requette auroit esté signifié le vingt et neuff dudit mois de decembre dernier a requette du sieur procureur du roy par le ministere de Nicollas Thepault, premier huissier de laditte maistrize, audit Marc Le Gal comme adjudicataire et comme penultiesme sous encherisseur, au domicille par luy elleu chez Me Honnorat Le Bouedec son procureur avec assignation audit siege ou, en l'audience du onze may dernier, il fut donné deffault a requette du sieur procureur du roy, demandeur contre ledit Le Gal deffendeur et deffaillants. Lequel deffault a esté levé et verifié les vingt et un et vingt cinq dudit mois de may. Et en nostre audience du premier de ce mois, jugeant le profit dudit deffendeur, aurions mis, sur la requisition dudit sieur procureur du roy, assignation a ce jour pour partir et proceder demain huit hoeures du matin <a> l'examen et visite et rennable desdits ouvrages. Et faute audit Marc Le Gal de s'estre présenté en nostre audience du premier de ce mois ny procureur pour luy, avons nommé d'office M^{es} Mathieu Claude Guezno et Louis Joseph Symeon pour experts qui presents en nostreditte audience auroient presté le serment, ayant separament levés la main a la maniere accoutumée et promis de se bien et fidellement comporter dans leur commission chacun en droit soy. Laquelle ordonnance portante assignation auroit esté signifiée par ledit Thepault audit Legal dans la personne dudit Le Bouedec son procureur et auxdits Symeon et Guezno experts, le premier de ce mois, et a messire Jacques David, sieur de Mesnou, abbé commendataire de ladite abbaye de Nostre Dame de Bon Repos, le trois de ce mois. En vertu desquelles assignations, ledit sieur procureur du roy nous auroit requis de nous transporter sur les lieux. A quoy inclinants, nous, susdit maistre particulier, procureur du roy, maistre Claude Thibault sr de Coatcouraval, juge garde marteau de ladite maistrize, M^{es} Louis Joseph Symeon et Mathieu Claude Guezno, experts, et pour adjoint

Louis Guillaume [Cren], commis juré au greffe, demeurants tous separement en la ville de Carhaix parroisse de Plouguer, a l'exception dudit sr de Coatcouraval, qui demeure en sa terre de Coatcouraval, parroisse de Glomel, sommes tous partys le matin de ce jour pour nous rendre en l'abbaye de Bon Repos, elloignée de Carhaix de sept liues, et avons pris nos logements les uns a Lanniscat et les autres ailleurs, en attendant de nous rendre demain huit hoeures du matin en ladite abbaye. Sous nos signes respectiffs lesdits jour et an que devant.

Signatures : Joseph Olymant Kernégues ; Briant de Kervagat ; Thibault ; Simeon ; [R]ohey Guezno ; Cren.

Le lendemain jedy sixiesme juin mil sept cent trante sept, nous susdit maître particuliers, officiers et autres cy devant desnommés sommes rendus a huit hoeures du matin suivant la reservation du jour d'hyer en l'abbaye de Bon Repos, ou estant, avons demandé messieurs les abbés, prieur et religieux de ladite abbaye. En l'endroit se sont presentés dom Pierre Ressousse, procureur de la maison conventuelle, et les autres religieux qui nous auroient repondus que messieurs leurs abbés et prieur estoient absent ; et leur ayants representé le sujet et motifs de nostre commission, ils ont fait vennir Marc Legal, adjudicataire des reparations de ladite maison abbatiale, qui s'estant presenté, luy avons d'abondant déclaré le motiffes et sujet de nostre commission et que nous allions proceder a l'examen, visite et rennable des reparations, redifications qu'il a deubs faire dans ladite maison abatialle aux [fins] de l'adjudication luy faite le vingt cinq novembre mil sept cent trente deux et ce par le ministere desdits Symon et Guezno, arpenteurs experts et priseurs, nommés d'office faute audit Legal d'en avoir nommé de sa part, l'avons interpellés de nous en presenter de sa part s'il voit l'avoir a faire, luy ayant déclaré que faute audit Legal d'en presenter de sa part, le raport desdits Symeon et Guezno sera censé contradictoire ; a quoy ledit Legal nous ayant repondus qu'il se reservoit au raport desdits experts presents qui, ayants levés la main separement, ont jurés et prommis par serment de se bien et fidellement comporter chacun en droit soy en la presente commission, avons fait faire lecture par nostre adjoint en presence desdits Legal et experts du procez verbal de devis signé de monsieur le grand maistre [en bas de toutes les pages], du sieur procureur en roy en marge et de Le Dissez, procureur en son vivant procureur audit siege de la maistrize et des conditions portés par l'adjudication du vingt et cinq novembre mil sept cents trante deux. Et après en avoir ouy la lecture et que lesdits experts ont vû et examiné <en nos presences> les ouvrages faits jusques a ce jour, qui ne s'estants points trouvés <entierement ny a beaucoup prés en l'adjudication consommée ny> executtés suivant le devis et conditions portés par ladite adjudication, et ce qu'ayant representé et fait voir audit Legal, nous a repondus que s'yl n'a pas executté jusques icy les reparations suivant les clauses et conditions portées par son adjudication, c'est qu'il a esté obligé d'essuyer une instance contre Bertrand Le Here avec lequel il avoit fait marché d'executter lesdites reparations conformement au devis et conditions portés par son adjudication, laquelle instance ayant durée ayant durée plus de deux ans et pour autres raisons qu'il deduira en temps et lieux, il s'est trouvé hors d'estat de pouvoir executter et rendre son renable dans les delays portés par son adjudication et partant demande une prolongation d'un an pour avoir le temps et les moyens d'executter lesdites dites reparations au desir de son adjudication et a signé sous la reservation de tous ses droits en general.

Signature Marc Legal.

En l'endroit le procureur du roy, ayant pris communication de ce que dessus a repondus qu'attendus que l'adjudication n'est pas consommé par les raisons alleguées par ledit Legal et qu'il n'y a qu'une partye desdites reparations executtée, a requis que la commission soit surcise sauff a prendre dans la suite telle conclusions qu'il voira et a signé.

Signature Briant de Kervagat.

De tout quoy nous, susdit maistre particullier <et juge garde marteau>, avons decerné acte sur les lieux a valloir et servir comme il appartiendra et pour les raisons cy dessus alleguées avons déclaré discontinuer la presente commission et nous retirer, les uns a Rostrennen et les autres ailleurs, reservants de retourner demain audit Carhaix. Fait et raporté en ladite abbaye sous nos signes respectifs environ les quatre hoeures de l'apres midy lesdis jour et an que devant.

Signatures ; reçu du greffe ; communication au procureur du roi.

Bail à ferme de la métairie de la porte de Bon Repos, 12 mars 1738.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 201.

Bail à ferme pour 6 ans de la métairie « consistent tent maisons portalle estable tent pour les bestiaux que brebis et mouttons, parc pré et le clos de dome René ».

Renable d'un bâtiment joignant « le pignon du midy de ladite abbatale », 4 février 1739.

Arch. dép. Finistère, 21 B 362.

Ce jour quatriesme feuvrier mil sept cents trante et neuf, je sousigné Louis Joseph Simeon, expert nommé par monsieur de Kervagat, procureur du roy de la maitrise de Carhaix, et affidé par monsieur le prier de Bon Repos, faisant tant pour monsieur l'abbé de Bon Repos, que pour luy et messieurs les religieux, pour le renable d'un batiment joignant le pignon du midy de ladite abbatale, je m'y suis transporté en compagnie de messieurs les officiers de la maitrise, du sieur prier et de Marc Le Gal adjudicataire, ou etant, il m'a été fait lecture par l'adjoinct du proces verbal de devis desdites reparations en datte du vingt cinq [*vierge*] mil sept cents trante et deux. Et procedant a la visite et examen des reparations y mentionées en presence de messieurs les officiers, prier et dudit Marc Legal, je les ay trouvé tant conformes au proces verbal de devis que bonnes, a la reserve du plancher du galta au dessus de la grande salle ayante vingt et neuf pieds de long et dix huit de large qui n'est pas doublée, et pourquoy il faut huit douzaines de planches, qui a raison de onze livres la douzaine a quoy je les estime, font soixante et dix livres. Plus j'ay vu et remarqué deux fenettes dans la même salle ayante sept pieds de hauteur et trois pieds trois pouces de large ayantes leurs carres, chassis et volets, mais non vitrés, ce qui fait quarante et cinq pieds et demis geometriques pour les deux, et cinquante <et deux> de vitrier, deduction faite des chassis et quarees qui a raison de huit sols le pieds font vingt livres saize sols, quoy que l'un et l'autre fut porté au proces verbal de devis. Et en l'endroit ledit Le Gal m'a fait voire en presance de messieurs les officiers et monsieur le prier qu'il avoit fait un escalier et un pezron en dehor et donnant sur la cour, composé de neuf marche et une plate forme, pour faciliter le service desdits apartemant sans entrer de l'un dans l'autres, et en outre onze toises et demis et quatre pieds de massonage qui ne son point portés dans le devis et qu'il n'avoit fait l'un et l'autre que du consentement de monsieurs le prier et religieux et de l'ordre de monsieur l'abbée et ayant requis que j'eusse a en faire l'estimation, le consentants, tant messieurs les officiers que monsieur le prier et y procedant j'ay trouvé que l'escalier pezron et plat forme valent quarente et cinq livres, et les onzes toises et demie quatre pieds a raison de <dix huit> livres la toise, celle de deux cents huit livres quatre sols. De tout quoy j'ay rediggés le presant proces verbal sur les lieux a valloir et servir a qui il appartiendra. En la dix neuf ligne, onze clarifiés ; entre la vingt et quatre et vingt cinquiesme ligne en interligne et deux approuvé.

[Signé] L. Simeon.

Renable de la « maison abbatale », février 1739.

Arch. dép. Finistère, 21 B 271, fol. 89r-92.

Le greffier nous donne ici beaucoup de fil à retordre : les lettres sont très mal formées, il manque régulièrement des jambages. La transcription proposée épargne au lecteur les hésitations de lecture, le sens permettant dans la très grande majorité des cas d'établir le texte. L'orthographe générale a cependant été respectée et les mots dont la lecture reste incertaine indiqués entre crochets.

nous nommants pour expert desdites reparations la personne de Louis Joseph Simeon, qui aiant levé la main en l'endroit a promis et juré par serment de se bien et fidellement comporter en la presante commission, laquelle ordonnance a esté signifié a Marc Le Gal, adjudicataire desdites reparations, a messire Jacques David sieur de Mesnou, abbé commandataire de ladite abbaye, aux domicilles par eux eleus chez leur procureur a Carhaix, et audit Simeon expert le vingt un janvier dernier par Thipault, premier huissier de ladite maitrise, ainsy que l'ordonnance de M. le grand maistre qui a esté signifié audit Le Gal le deux janvier dernier par ledit Thiepault ; ce pourquoy il estoit necessaire de partir le matin de ce jour pour nous transporter en ladite abbaye de Bonrepos. A quoy inclinant nous, susdits maitre particullier, procureur du roy, maistre Guillaume Thibault, garde marteau commis, Louis Joseph Simeon, expert nommé, M^c Charles Joseph Perault, greffier de ladite maistrize, demeurants tous separement en la ville de Carhaix, parroisse de Plouguer, pour nous rendre en ladite abbaye, ou estant, avons demandé Marc Le Gal, adjudicataire desdites reparations, a qui avons declaré le sujet de nostre commission et demandé s'il avoit quelque expert et estimateur pour visiter et priser les reparations qu'il a deub faire en la maison abbatiale de l'abbaye de Bonrepos, contradictoirement avec ledit Simeon, expert nommé d'office, et avons declaré que, faute audit Legal de nous presenter expert pour travailler avec ledit Simeon, son raport et prisage seront sensé contradictoire ; ledit Legal nous aiant repondu qu'il se referoit au prisage, estimation et raport dudit Simeon. Avons aussy demandé monsieur [p. 88] le prier et religieux de Bonrepos auquel aiant aussy declarés le sujet de nostre commission, attendu l'absence de monsieur de Mesnou, abbé de ladite abbaye, a qui aiant d'abondant declaré le sujet de nostre commission ; en l'endroit don Claude Boniard, prier de ladite abbaye, nous a declaré se presenter volontairement et faire le fait vallable pour ledit sieur abbé de Mesnou et qu'il se referoit aussy au raport, prisage et estimation dudit Simeon. Et attendu qu'il est tard, avons remis a demain pour proceder a la visite des reparations et renable des batiments de ladite abbatiale. Et avons rapporté le present sur les lieux sous nos signes, celuy dudit Sieur prier et dudit Legal ledit jour et an que devant.

Signatures : f. Claude Bonniard prier ; Joseph Olymant Kernegues ; Briant de Kervagat ; Thibault ; Marc Le Gal ; Simeon ; Peirault greffier.

Ce jour quatriesme fevrier mil sept cents trente neuff, nous susdis, maitre particullier, commissaire en cette partie, officiers et autres cy devant denommés, rendus a huit heures du matin suivant la reservation du jour d'hier en la maison abbatiale de Bonrepos, ou estant, s'est presanté le sieur prier, faisant tant pour le sieur abbé de Bonrepos que pour sa communauté, et Marc Legal, adjudicataire des reparations de ladite maison abbatiale, a qui avons d'abondant declaré le motiff et sujet de nostre commission et que nous allions proceder a l'examen, visite et renable des reparations et redifications qui doivent avoir esté faite en ladite maison abbatiale aux [fins] de son adjudication du vingt cinq [p. 88v] novembre mil sept cents trente deux, et ce, par le ministere dudit Simeon, arpenteur et priseur nommé d'office faulte audit Legal d'avoir nommé de sa part, il nous aiant repeté leurs declaration du jour d'hier que le sieur prier et Marc Legal se referoit au raport dudit Simeon present, qui, aiant d'abondant levé la main, a promis et juré par serment de se bien et fidellement comporter en la presente commission. Ce fait, avons fait faire lecture par nostre adjoint, en presence du sieur prier, Marc Legal et dudit Simeon, du proces verbal de devis signé par M. le grand maistre et du procureur du roy et de Dissez, lors procureur au siege de ladite maitrise, et des conditions portés par l'adjudication du 25^e 9^{bre} 1732. Et après avoir ouy ladite lecture, ledit Simeon examinant en nos presences et en celle dudit sieur prier et de Marc Legal les ouvrages reparés et nouvellement redifiés, ledit Marc Legal nous a conduit aux batyment apellé l'ancienne abbatiale, qui aiant esté mesuré par ledit Simeon, ce dernier nous a declaré qu'il contenoit soixante six piedz de face donnant sur la cour, au devant duquel l'on a baty un escalier neuff de pierre avec une plat forme qui a dix huit pieds de long et qui regne le long de ladite abatiiale depuis le rest de chaussée jusques au premier etaige. Ensuite estant monté par un escalier de pierre sittué au pignon du coté du nord dudit batyment, sommes entrés dans une petite chambre planché de neuff haut et bas et qui a quinze pieds de long et dix huit pieds de large en dedans, ou il y a une cheminée sittuée audit pignon avec une fenestre avec un autre fenestre donnant sur la cour du coté du couchant. De laquelle chambre sommes entré de plain pied dans une autre chambre qui se trouve aussy planché de neuff haut et bas et qui a traize pieds de long et dix huit de large aiant sa cheminée dans un mur de refente et [quire] a jour par une fenestre de chaque coté [p. 89] sittué verz la costiere du levant donnant sur le jardin, et l'autre en celle du couchant donnant sur la cour ; d'ou sommes entrés dans une grande salle sittué aussy de plain pieds

aiant seulement une marche pour descendre dans ladite salle, qui se trouve aussy planché de neuff sans double ny planché en haut, ce qu'il aiant représenté et fait voir audit Legal et au sieur prieur, ils nous ont unanimement repondu qu'on avoit pas fait ce double parce que le sieur abbé de Menou avoit dit de ne le point faire attendu qu'il destinoit cette salle pour loger le foin pour sa provision. Ledit Legal a fait voir audit Simeon qu'il avoit fait de neuff le pignond de refente separant ladite salle du precedant appartement ou il se trouve une cheminée ; et plus nous a fait voir trois fenestres neuves donnant sur ladite salle dont il y en a deux de mesme grandeur, suivant qu'il est porté par ledit devis, et une autre plus petite avec leurs carrées et chassiss de neuff sans estre vitrée ; avons vue une grande porte avec les deux batants neuff qui donne sur l'escalier plat forme donnant sur la cour²⁸ ; laquelle salle a vingt neuff pieds de long et dix huit de large ; laquelle salle composoit avant deux appartements ou deux chambres. D'ou sommes entrés dans une autre chambre de plain pieds et située au midy de ladite salle, qui a dix sept pieds de long et saize de large qui se trouve planchés de neuff tant en bas qu'en haut et qui a une fenestre dans son pignon du coté du midy et une petite porte donnant sur la plate forme qui regne dans la cour le long dudit batiment. Sorty de l'interieur dudit batiment, nous sommes tous de compagnie rendu dans le jardin, ou ledit Marc Legal nous a fait voir et avons vue que la costiere du coté du [p. 89v] levant dudit batiment a esté baty de neuff depuis ses fondement jusques a la couverture et qui a soixante et six pieds de longs. Et aiant ordonné audit Simeon de toiser tant ladite costiere que le pignon de refente nouvellement baty qui donne sur la grande salle cy devant mentionnee et l'escalier qui donne sur la cour pour compter et voir si le massonage nouvellement fait et construit contenoit les trente deux toises portés par le proces verbal de devis, ledit Simeon, après les avoir mesurés et calculés, nous a rapporté qu'ils contenoient baucoupt au dela des trente deux toises portés par ledit proces verbal de devis. Avons aussy ordonné audit Simeon de compter et visiter les poutraus et sommiers ainsy que les sollivaus, ce que faisant en nos presences, il nous a rapporté et avons vu qu'il y avoit suffisamment de poutre et sollivaus pour soutenir les doubles qui sont dans les trois chambres aux deux bouts de la grande salle, mais qu'il ne se trouve point de sollivaus pour porter et soutenir le planché de la grande salle, qui se trouve suffisamment suplée par le nombre de douze poutraus qui soutiennent le planché et qui sont placé a dix huit et vingt pouces les uns des autres. Et rentrés en ladite salle, ledit Simeon nous a fait voir et avons vu qu'il a quatre ancienne poutres ou sommiers au dessus de ladite salle et qui ont anciennement servy pour porter des sollivaus qui ne se sont point trouvée pour les raisons cy dessus que ladite salle serviroit dans la suite pour fannerie. Aiant ordonné audit Simeon d'examiner lesdits planchés et s'ils estoient sollidement fait et attaché, ce que faisant en nos presences, ledit Simeon nous a rapporté qu'ils sont [bont] et sollidement faits. Avons ordonné audit Simeon d'examiner s'il se trouve deux fermes de [p. 90] bois neuff avec leur filiere et si la couverture et sollidement faite et avec l'art requis, ce qu'ayant examiné en nostre presences, ledit Simeon nous a rapporté que toute la couverture a esté rellevé de neuff, a l'exception de celle au dessus de la chambre du midy qui a esté seulement réparée et qu'au surplus le reste de la couverture se trouve en bon estat et sollidement construit et qu'on y a employé plus que les quatre bariques de chaux portés par ledit proces verbal de devis, tant pour la couverture que pour lier le massonage nouvellement fait. Aiant ordonné audit Simeon d'examiner les ferures des quatre portes et fenestres nouvellement construit, ce que faisant en nos presences, ledit Simeon nous a rapporté que lesdites portes et fenestres ainsy que leur ferrure et garnitures sont bonnes et bien faites ; et examinant les vitrage desdites fenestres, ledit Simeon nous ont fait voir et avons vu que les fenestres des trois chambres estant au bout de ladite salle sont vitrés et en bon estat, mais que les trois fenestres qui donnent sur ladite grande salle sont sans aucune vitre, ce qu'ayant fait voir audit Legal, il nous a repondu comme devant que ladite salle estant destiné pour servir de fannerie, il estoit inutile d'y mettre des vitres, ainsy que luy avoit mandé le sieur Mesnou, abbé de ladite abbaye, ce qui a esté aussy reconnu par ledit sieur prieur, qui sont tous les apparements requis par ledit procureur du roy [qui] en l'endroit a deposé aux mains du greffier le nombre de sept pieces de procedures faite a sa requeste pour parvenir a la presante commission de tout quoy avons decerné acte sur les lieux. Ordonnons audit Simeon de rapporter son proces verbal separé du present et au greffier [p. 90v] d'envoyer coppie dans huitaine du present a Mr le grand maistre ainsy qu'il l'a requis par son ordonnance du 31^e decembre dernier. A tout quoy avons esté occupé tant le matin de ce jour que de relleves. Fait et rapporté sur les lieux sous nos signes respectifs et ceux dudit sieur prieur faisant tant

²⁸ Rayé de laquelle salle sommes entrés dans une autre chambre situé au midy de ladite salle, laquelle chambre.

pour luy que pour sa communauté et dudit Legal. En l'endroit, ledit sieur prieur qui a d'abondant déclaré faire le fait vallable tant pour luy et pour sa communauté que pour ledit sieur abbé, nous aussy déclaré estre entierement content et satisfait des reparations qui ont esté faite par ledit Legal dans la maison abatialle et dependances et les recevoir dans l'estat present ou elles sont <et consent que le congé de cour soit accordé audit Legal>. Et en l'endroit ledit Legal nous auroit aussy requis que nous eussions a faire priser et estimer les reparations qu'il a fait faire tant pour le massonage, couverture et charpantes qu'autres au dela de celle portés par ledit proces verbal de devis, auxquels il n'estoient point obligé et qu'il n'a fait que par ordre dudit sieur abbé pour le dedommager des vitrages et doubles qu'il n'a point fait dans la grande salle ainsy que nous l'avons cy devant rapporté affin de voir si les reparations et ouvrages qu'il a fait au dela de celle porté par son adjudication ne sont point equivalantes au prix que luy eub couté a vitrer et faire le planché au dessus de ladite salle. A quoy inclinant et le consentant le procureur du roy avons ordonné audit Simeon de faire une exacte visite et estimation des reparations [qu'il a pu] faire ledit Legal au dela de celle porté par le devis que nous avons remis audit arpenteur pour [p. 91] [cet effet pour passé] de son raport donner les apurements requis et convenable. Ce fait ledit arpenteur aiant en nostre presence [remonté], examiné et fait ses calculs et estimations des reparations et redifications qui se sont trouvés nouvellement faite au dela de celle portés et mentionnés par ledit devis, ce que ledit Simeon aiant examiné il nous a rapporté et affirmé que les reparations et augmantations faite dans ladite maison abatialle au dela de celle qui sont mentionnés dans ledit procez verbal de devis sont equivalantes et peuvent entrer en compensacion avec les depenses qu'eut couté le vitrage et planché qui manque dans ladite salle, nous a mesme ledit Simeon assuré que les augmantation faite dans la maison abatialle et dependance au dessus de celle auxquelles ledit Marc Legal estoit obligé par ledit procez verbal de devis vallent plus de quarante livres au dela de ce qu'il eut couté pour vitrer et faire le planché de ladite salle qui sont tous les appurements requis, et dont nous avons decerné acte le consentant le procureur du roy sur les lieux sous nos signes, celluy dudit sieur prieur et celluy dudit Legal qui en l'endroit, attendu les augmantations par luy faite au dela de celle portés par ledit procez verbal de devis nous auroit demandé son congé de cour, lesdits jours et an que devant.

Signatures ; reçu du greffe.

[p. 91v]

Soit communiqué au procureur du roy lesdits jour et an que devant.

Signature Joseph Olymant Kernegues.

Veü le present procez verbal et celluy dudit expert de ce jour, le requisitoire de Marc Legal, le consentement du sieur prieur de Bonrepos en la qualité qu'il agit, le tout consideré, je consent pour le roy a ce qu'ayant esgard au raport dudit Simeon, expert, et a l'acceptation du renable par ledit sieur prieur, ledit Legal soit dechargé de son adjudication en consequence que le congé de cour luy soit accordé. Fait et conclud sur les lieux lesdits jour et an que devant.

Signature Briant de Kervagat.

Veü par nous susdit maître particullier garde martau le procez verbal [en] des autres parts avec les conclusions du procureur du roy de ce jour, nous faisant droit sur lesdites conclusions aiant esgard a l'acceptation faite par le sieur prieur de Bonrepos en sa qualité des ouvrages mentionnés dans ledit procez verbal et pour les autres motifs y refferés, avons accordé en l'estat congé de cour audit Marc Legal. Fait et arresté audit Bonrepos cedit jour quatriesme fevrier mil sept cents trente neuf.

Signatures : Joseph Olymant Kernegues ; Thibault.

Ce jour cinquiesme fevrier mil sept cents trente neuff, messieurs les prieur et procureur cellerier ont déclarés qu'en consequence de l'ordonnance de monsieur le grand maistre du 26^e avril 1735 qui leur permettoit de disposer des bois, chablis et encroués par les vents et houragant dans le mois de janvier de l'an 1735 pour estre employé aux reparations de l'église, maison conventuelle et dependances, ce qu'ils auroient executés aiant employé plus que la velleur desdits bois pour parvenir aux reparations que leur causa la tempete [p. 92] du mois de janvier 1735, et requier[ent] que puisque mrs les officiers de ladite maîtrise sont sur les lieux, pour éviter a frais, ils aient a descendre et verifier ce fait suivant les indications qu'ils leurs en feroit et ont signés.

Signatures : F. Claude Bonniard prieur ; f. Restouchet, cellerier.

De tout quoy avons decerné acte le requierant le procureur du roy avons ordonné audit Simeon de visiter les reparations faite par lesdits religieux suivant les indication que ils en feront pour justifier de l'employ des chablis leur accordé par ladite ordonnance du mois d'avril 1735 ; et y procedant en

nos presence, lesdits sieur prieur et cellerier nous ont fait voir et avons vu suivant le raport et estimation dudit Simeon que la valleur desdits bois ont esté employé tant pour la reparation de la couverture de l'église que pour celle de la maison conventuelle tant en ardoise, cloux, lattes, chevrons, chaux que journées de couvreurs, pour lesquels reparations lesdits prieurs et cellerier nous ont declarés avoir employé quatre fois plus que la valleur desdits bois ; de tout quoy avons rapporté acte sur les lieux le consentant le procureur du roy, sous nos signes respectifz et celluy desdits sieur prieur et procureur cellerier, lesdits jour et an que devant.

Signatures : f. Claude Bonniard, prieur ; f. Restouchet, cellerier ; Joseph Olymant Kernegués ; Briant de Kervagat ; Thibault ; Simeon ; Periault, greffier.

Visite des bois de Saint-Hervé, 6 février 1739.

Arch. dép. Finistère, 21 B 158.

Visite des bois de Bon Repos, 11-23 avril 1741.

Arch. dép. Finistère, 21 B 271.

Renable de la « maison conventuelle » et des bâtiments de l'abbaye, 24 avril 1741.

Arch. dép. Finistère, 21 B 271.

Photographies de Xavier Gilbert à l'abbaye, dossier numérique « 1741. Renable bâtiments claustraux »

Mêmes observations paléographiques que pour février 1739.

[p. 40]

Le 24 avril 1741. Renable

L'an mil sept cent quarante et un, le lundy vingt quatre avril, nous François de La Pierre, chevalier, baron de La Forest, Kerbrevet et Sebrevet, seigneur de Saint Nouan Kernivinen et autre lieux, conseiller du roy en ses conseils, grand veneur, grand maitre enquesteur et general reformateur des eaux et forets de France au departement du duché de Bretagne. Sçavoir faisons qu'estant venu a l'abbaye de Bon Repos ou nous avons procedé au recolement des cents trente deux arpents de futaye de la forest de Saint Hervé adjudgé en vertu d'arests du conseil du 7 juin 1729 avec les officiers de Cornouailles, les sieurs Jean Mathurin Dagonne nous auroit présenté sa requette tendante pour les causes y contenus a ce qu'il nous plût pendant que nous sommes sur les lieux y recevoir les renables du batiments et autres ouvrages par nous adjudgé aux rabais au sieur Launay Hera[in] le 25 9^{bre} 17[3]2²⁹ pour la somme de 3500 l. et par retrossession au retour au sieur Jacque Gernier faute de cautionnement de la part dudit Hera[int] ; ledit Dagerne fondé en procure dudit Gernier en date du 21^e avril present mois controllé a Carhaix le lendemain par Pourcelet, au bas de laquelle requette nous avons ordonné qu'elle seroit communiqué au procureur du roy de laditte maitrise et aux religieux de laditte abbaye qui ont consenty a ce qu'il fût procedé au renable des batiments et ouvrages dont il s'agist, et sont convenu a cette effet de la personne de maitre Hyacinte Le Gouzeronc, priseur et arpenteur nommé de la part dudit Dagonne pour expert ; en consequence desdites conventions et consentement, nous avons ordonné qu'il seroit par nous procedé avec lesdits officiers de la maitrise de Cornouaille [fol. 41] que nous avons commis a cette effet audit renable en presence des parties [interessées] sur le raport dudit Gouzerone, expert convenu le jour, et en effet nous, grand maitre susdits commissaire, ayant pour adjoind maitre Jean Baptiste Robert notre secretaire, greffier ordinaire juré au cas requis, en compagnie d'escuyer Joseph Olymant de Kernegues, maitre particulier de laditte maitre³⁰ de Cornouaille, M^e Joseph François Briant, procureur du roy, Guillaume Bertrand Thibault, garde marteau, Guillain Pecout, greffier, et de dom Joseph Joly, prieur de laditte abbaye, dom Eleonnor Morot, procureur assisté de M^e Charle Joseph Pereault leurs procureur, sommes transporté dans le batiments construit par ledit Gernier, adjudicataire, ayant aussy avec nous ledit Jean Mathurin Dagonne audit non ; ou etant dans le vestibule et entré dudit batiments, avons en presence des parties pris et reçus les serments dudit Le Gouzeronc qui, la main levée, a promis et juré de se comporter fidèlement dans laditte commission et a signé.

Signatures : de la Pierre de la Forest. Le Gouzeronc.

²⁹ On lirait davantage 1772 mais au vu du reste de la documentation, il convient évidemment de lire 1732.

³⁰ Sic. Lire maitrise.

Et procedant sommes tous sortis dans la cour conventuel de laditte abbaye pour examiner la facade dudit batiment et a cette effet nous nous sommes fait représenter par le greffier de laditte maîtrise le plans et devis mentionné en l'article premier de laditte adjudication au nombre de cinq [pieces], de nous chifré et signé du procureur du roy et de Guillot, et le devis de L. Dizes, procureur des religieux de laditte abbaye. Et ledit Le Gouzeronc [fol. 42r] ayant mesuré la longueur dudit batiment, il nous a raporté qu'elle est de cent trente huit pieds au lieu des cent trente deux pieds portés au devis, ce qui fait une augmentation des six pieds sur laditte longueur, ce que ledit Dagorne audit non, caution de laditte adjudication, nous a dit avoir été fait du consentement desdit religieux et sur leurs requissitions pour la commodité et utilité de la distribution des appartements et cage de l'escalier, et ledit Le Gouzeronc ayant examiné laditte augmentation, il nous a raporté qu'il vaut trois cent six livres ; 306 l. Ensuite ledit experts ayant mesuré la hauteur du mesme batiments, nous a raporté qu'elle est semblable a celle mentionné au devis, de vingt huit pieds et demy du raiz de chaussé a la rase, non compris les fondements, ayant examiné les ouvertures de la facade de devant dudit batiment, ledit expert nous a fait voir et avons veu qu'il y a dans la longueur quatre fenestre de plus qu'il n'est figuré au plan d'elevation et qu'il a été fait un pavillon laillant³¹ dans le millieu dudit batiment ou est l'escalier et vestibule qui n'est point aussy figuré audit plans ny détaillé au devis, que la porte d'entrée du vestibule est descoré de deux pillastre avec leurs chapiteaux et couronnée d'un fronton de taille ordre rustique, au lieux qu'aux plan la mesme porte n'est figuré que conformement qu'aux fenestre que ledit Dagorne audit non avoir été fait sur le requissitoire desdits pieurs et religieux pour l'embellissement dudit batiment <egallement> que les quatres fenestres d'augmentation et pavillon saillant dont il est cy dessus fait mention ; et ledit Gouzeronc experts ayant examiné lesdites augmentations nous a raporté qu'elle vailent quatre cent vingt six livres traize solz quatre deniers. Et continuant l'examen de laditte façade, ledit Gouzeronc nous a fait voir et avons veu que les deux pavillons des bouts desdits batiments dont le couronnement au dessus de la corniche est figuré audit plan en mansarde n'a point été [fol. 42v] executé³² et qu'aux lieux de laditte mansarde ou il devoit y avoir deux fenestres, il a été fait un grand frontons sur la totallité dudit pavillons avec une corniche de pierre de taille, et qu'aussy sur le pavillon du millieux, il a été fait un fronton cintré avec la corniche de taille au lieu d'une lucarne cintré figuré audit plans, qu'il a ausy été augmenté deux lucarne cintré de figure ovale de chaque cotté dudit pavillon non figuré au audit plan, ce que ledit Dagorne nous a assuré avoir été fait du consentement et sur le requissitoir desdits pieur et religieux, et ledit expert ayant examiné lesdites augmentations et diminutions, il nous a raporté qu'a l'égard de la massonnerie que le tout est equivalent ; et attendu qu'il est sept heures de soir, avons renvoyé a demain la continuation du present huit heures du matin. Fait et redigé sur les lieux tans du de matin que de relevé sur nos seings respectives.

Signatures : de la Pierre de la Forest ; f. Joly pieur ; f. El. Morot ; Joseph Olymant Kernegués ; Peirault ; Thibault ; Le Gouzeronc ; Robert ; Briant de Kervagat ; Dagorn ; [Pecout].

25 avril 1741

Le mardy vingt cinquieme avril audit an 1741 sur les huit heures du matin, nous, grand maitre et commissaire susdits en compagnie des officiers soussigné et desdits pieurs et procureur assisté dudit Pereault leurs procureur, ayant avec nous pour adjoint ledit Robert notre secretaire et ledit Le Gouzeronc expert et ledit Dagorne caution et fondé de procure dudit Gernier adjudicataire, [fol. 43r] sommes transportés dans la cour conventuel de laditte abbaye ou etant, avons continué l'examen de la façade dudit batiment en question sur la presentation du plan d'elevation et devis ; et ledit experts nous a fait voir et avons veu que la maçonne qui devoit estre suivant le devis de pierre de maçonnerie les meilleurs qui se pouroit trouver sous demy lieues de laditte maison a été faite de pierre de taille, le tout sollidement construit suivant l'art et assise a chaux et sable, qu'il a été fait un cordon d'augmentation et une architrave qui regne sous la corniche, non figuré audit plant d'elevation et devis, ce que ledit Dagorne audit non nous a dit avoir été fait du consentement et sur le requissitoir desdits pieurs et religieux pour l'embellissement et solidité dudit batiment. Et ledit expert ayant examiné lesdites augmentations, il nous a raporté et affirmé qu'elle vallent la somme de deux mil six cent soixante seize livres ;

2676 l.

³¹ Lire saillant ?

³² Supprimé non plus.

Ensuite ledit expert nous a fait voir que le perron pour entrer dans le vestibule est de pierre de taille de grison, composé de six marche de figure octogonne au lieu qu'aux plant d'ellévation ledits peron est figuré en carré, qu'il est plus longs de quatre pieds, ce que ledit Dagorne nous a assuré avoir esté fait pour la propreté et embellissement du consentement desdits prieurs et religieux. Et ledit experts nous a raporté que l'augmentation dudit perron vaut quarante huit livres, 48 l.

Et procedant a l'examen des fenestre dudit batiment, ledit expert nous a fait voir et avons veu qu'elle sont de la hauteur de sept pied trois pouces sous le plein cintre et de la largeur de quatre pieds, au lieu qu'elle devoit avoir suivant l'ellevation et devit huit pieds de hauteur et quatre pieds de large, ce que ledit Dagorne nous a dit avoir esté fait du consentement desdits religieux pour rendre les appartemens plus clos a cauze des grands vent qui regne le long de la riviere. Et ledit Gouzeronc experts nous a raporté que cette diminution sur la hauteur desdits fenestre ne porte aucun prejudice audit batiments, si ce n'est pour la descorations seulement, et comme il a été augmenté ausdites fenestre des abatvents peints [fermés] et bien conditionné qui n'étoit point porté par le devis, et [fol. 43v] estimé que le tout³³ compensé que lesdits abbavents valent en sus la somme de quatre vingt seize livres ;

96 l.

Aprés quoy ledits expert nous a fait voir et avons vû que les fenestres d'en bas de la façade du pavillon ou est la cuisine sont garnis de bar de fer, ce que ledit Dagorne nous a dit avoir été fait du consentement desdits religieux pour la seuretté des ustancille de laditte cuisine, quoy qu'il n'y fût point tenu par le devis. Et ledit le Gouzeronc expert nous a raporté que l'augmentation desdits bar de fer grillé vallent la somme de quatre vingt livres cy 80 l.

Ce fait avons esté tout de compagnie sur la terrasse proche le jardin de laditte maison conventuelle ou etant, avons examiné le pignon du pavillon du midy dudit batiment et ledit expert nous a fait voir et avons vû qu'il y a trois ouverture en bas y compris la porte, que les deux fenestre <qui servent a la cuisine> [en fer] sont grillé de fer conformement a celle cy dessus mentionnées, que ledits expert nous a raporté valloir pareille somme de quatre vingt livres cy 80 l.

Qu'il y a, au dessus des mesme trois ouvertures, trois fenestre conformement au plant du rez du chassé et du beletage, que ledit pignon au retour est batis de pierre de moelon avec un cordon au milieu de pierre de taille et qu'il y a aussy, au dessous de la corniche qui est dans le mesme goust que celle de la façade du mesme batiment, une architrave, que ledit retour de bastiment est terminé du cotté du levant par un pilastre de pierre de taille <avec son retour de saillie> et l'encoignure du couchant par une autre pilastre sans retour, joignant lequel ledit retour de batiment est de pierre de taille sur la largeur d'une toise qui regne depuis le bas jusque en haut suivant le mesurage qui en a été fait. Ledit expert qui nous a fait remarquer qu'il y a sur le mesme retour de batiment deux lucarne de pierre de taille [fol. 44r] dont l'ouverture est ronde orné de corniche simple ausy de pierre de taille ; et ledit expert nous a observé que ledit cordon de taille, les pillastre, l'architrave, les deux lucarnes et la maçonne de taille si dessus mentionné ne sont point compris au plan et devis et que c'est une augmentation, que ledit Dagorne audit non nous a dit avoir été fait pour la solliditté et embellissement dudit batiment du consentement et sur le requissitoir desdits sieur prieurs et religieux. Et ledit expert ayant procedé a l'estimation desdits augmentations sur le requissitoire dudit Dagorne, il nous a raporté qu'elle vallent la somme de six cens vingt six livres cy 626 l.

Ensuit conduit par ledit Dagorne avons tout esté de compagnie dans l'avant cour de laditte abbaye pour visiter le pignon et façade du pavillon du cotté du nord qui joint la principal entré de l'église ou etant, ledit expert nous a fait voir et avons vû qu'il y a deux fenestre, l'une pour le rez de chaussé et l'autre pour l'etage, conformement au plant, qu'il a été augmenté un grillage de fer a la fenestre du rez de chaussé, que ledit Dagorne nous a dit avoir été fait du consentement desdits religieux pour la seuretté de la procure qui est destiné en cette endroit. Et ledit expert ayant examiné ledit grillage, il nous a raporté qu'il vaut une somme de cinquante livres cy 50 l.

Plus ledit expert nous a fait observer et avons vû que la façade dudit pignon est batie de pierre de taille en entier, qu'il regne aussy un cordon au millieu et un architrave sur la corniche dans le mesme goust que celle cy devant expliquée, au lieu que suivant le devis le mesme pignon devoit estre batie que de mouelon.

[fol. 44v]

³³ Supprimé est equivalent.

Sur quoy ledit Dagorne nous a representé que cette augmentation a esté faite sur le requissitoir desdits prieurs et religieux, sur le fondement que ce pignon est en veu de l'avant cour et fait une façade du cotté de l'église, et que cela eût fait un tres mauvais effets si ce mesme pignon eut été bati de mouelon simplement. Et ledit Dagorne nous ayant requis de faire proceder a l'augmentation de la batis dudit pignon par estime dudit expert, luy avons ordonné d'y proceder et qu'ayant fait et nous a raporté que le tout vaut la somme de mil vingt livres cy 1020 l.

Et avans d'entrer dans l'interieur des batiments, ledite expert nous aurois fait remarquer que par le devis qu'il seroit fait un perons pour le service de la cuisine en pierre de taille, que cependant il ne se trouve point et en avons demandé la raison audit adjudicataire, il nous a repondu que l'on travailloit a apareiller les pierres et qu'il seroit bientôt finy, et luy avons ordonné de faire les diligences pour la construction dudit perron en question et de ce conformer a cette effet audit devis. Et ledit expert ayant mesuré l'épaisseur des murs de [longers] dudit batiments, il nous a raporté que celui de devant a trois pieds, et celui de derriere a deux pieds huit pouces au rez de chaussé, au lieu que par le devis il est dit qu'ils auront a la [sortie desternes] deux pieds neuf pouces, tellement qu'il se trouve aux murs de devant trois pouces d'augmentation et a celui de derrier un pouce de moins, que ledit experts nous a dit estre equivalent au devis et que lesdits murs sont bons et bien construit suivant l'art, que les murs des pignon d[e] refens ou il y a des cheminés sont egallements bon et bien construit suivant le devis. Et ledit expert [fol. 45r] ayant mesuré en notre presence la largeur dudit batiment y compris la largeur du cloistre, il nous a raporté qu'elle est conforme a celle porté audit devis.

Ensuite avons esté conduit dans les appartements dudit batiments par ledit Dagorne, et ledit expert ayant examiné en notre presence toutes les cheminées, il nous a raporté et fait voir et avons veu que les jambages et manteaux sont de pierre de taille et de nature <a resister> au feux conformement au devis, qu'il y a en outre deux desdites cheminés qui sont faite en platre a la modernes, que ledit adjudicataire nous a dit avoir fait faire sur les demandes desdits religieux pour l'embellissement desdits appartements, et ledit expert ayant estimé lesdites cheminés sur la requissition dudit Dagorne, il nous a raporté qu'elles vallent cent livres a raison de cinquante livres la pieces cy 100 l.

Et a l'égard des enbas qui doivent estre pavé de pierre plate suivant le devis, ledit expert nous a fait voir et avons veu que la cuisne³⁴ et les offices qui sont a cotté sont pavé conformement³⁵ au devis egallement que le sallon a manger, que le vestibule ou est l'escalier est pavée de la mesme pierre ; d'ou étant entré dans la grande salle, ledit expert nous a fait remarquer qu'elle n'est point pavée ; en l'endroit ledit Dagorne audit non nous a representé que la raison pourquoy il n'a point fait paver ladite salle et que lesdits religieux luy ont demandé de faire parequetter ladite salle, et en effet il nous a fait voir le nombre de quarante cinq feuille de parquet prest a placer, les ouvriers y travaillant actuellement. Et ledit adjudicataire nous a suplié de vouloir bien faire estimer ledit parquet sur le prix duquel sera deffalqué le pavé mentionné audit devis ; a quoy ledit expert ayant procedé, il nous a raporté que l'excédant dudit parquet sur ce qu'il en auroit couté pour le pavé monte [fol. 45r] a quatre vingt traise livres quatorze sols cy 93 l. 14

Plus ledit expert nous a raporté après avoir examiné les escoinson des portes et fenestre qu'ils ont été faits conformement au devis, que mesme il y en a plusieurs ou il y a de la taille mellé avec du mouelon picqué mentionné audit devis, que toute les croizé sont cintrés dans toute l'épaisseur des murs en arriere voussure aussy bien que les portes et ouvertures conformement au devis.

Ensuite étant entré dans le cloitre, ledit expert nous a fait voir et avons veu que les apuis, pilliers et arcades sont de pierre de taille posé a chaud et a sable et en la mesme quantité qu'il est porté au devis, d'ou sommes rentré dans le vestibule pour examiner l'escalier, ou étant, ledit expert nous a fait remarquer et avons vû sur le plant du rez de chaussé qu'il n'a point esté excecuté conformement audit plant, et en ayant demandé la raison audit Dagorne, sur les requissition du procureur du roy, il nous a dit que lesdits prieurs et religieux ayant consideré que si ledit escalier estoit construit conformement audit plan, qu'il en arriveroit plusieurs inconvenient. Premièrement par ce que le vestibule n'eust point esté assez grand et assez commode ; en second lieu que la porte d'entré n'eust pû estre placé dans le millieu du mesme vestibule comme ont l'a fait, ce qui eust été contraire au bon goust et a l'embellissement du batiment ; en troisieme lieu qu'on eût pû pratiquer comme ont a fait une porte sous l'escalier pour communiquer dans le sallon. En sorte que ce [fol. 46r] changements n'a été fait que

³⁴ Sic, lire cuisine.

³⁵ Sic, lire conformement.

pour la commodité et utilité desdits religieux et de leurs consentement. Et le requerant le procureur du roy avons ordonné audits expert d'examiner [par] estimé si ledits escalier construit est equivalent a celui figuré audit plan et mentionné au devis, et ayant estimé la difference de l'un a l'autre, il nous a raporté qu'il estime que la diminution monte a la somme de cinq cent soixante livres cy

560 l.

Ensuite ledit expert ayant examiné les cabinets destiné pour les commodités il nous a raporté qu'il est construit, egallement que lesdites commodité, conformément audit devis.

Que le petit escallier de bois mentionné au mesme devis pour monter du premier au second, qui doit estre menagé dans ledit cabinet, ne se trouve point fait ; et le requerant le procureur du roy, en avons demandé la raison audit adjudicataire ; il nous a repondu que tout son bois est debitée pour cette effet et prest a placer, qu'aux surplus, c'est un petit objets qui ne merite pas de nous arester. Sur quoy luy avons ordonné de faire ces diligences a ce sujet et de ce conformer audit devis. A tout quoy a été vacqué cedit jour tant du matin que de relevé et la nuit survenu avons renvoyé a demain huit heures du matin la continuation du present. Fait et redigé sur les lieux sous notre seing, ceux desdits officiers, desdits prieurs et procureur et dudit Pereault leurs procureurs et celui dudit Le Gouzeronc expert et nous sommes retiré.

Signatures comme précédemment.

[fol. 46v] 26 avril 1741

Le mercredi vingt six avril mil sept cent quarante et un, sur les huit heures du matin, nous, grand maître et commissaire susdits, en compagnie des officiers soussigné, desdits prieurs et procureurs assisté de leurs procureurs, ayant avec nous pour adjoint ledit Robert notre secretaire et ledit Le Gouzeronc expert, avons été dans le cloistre de laditte maison conventuel ; ou étant, ledit expert nous a fait observer et avons veû que les [partis] dudit cloistre mentionné au devis sont pavé conformément aux mesme devis, que mesme que de plus lesdits entrepreneur a fait plafonner en planche de sapin les deux [ailes] dudit cloistre quoy qu'il n'y fût point tenu, ce que ledit Dagorne nous a dit avoir été fait pour la propreté et embellissement dudit cloistre, du consentement et requissitoir desdits religieux, qu'il a egallement fait plafonner de mesme planches le cloistre au dessus et par les mesme raisons qu'il vient de nous dire et nous a suplié de vouloir bien luy en faire estime. Sur quoy, ouy le procureur du roy et lesdits religieux, avons ordonné audit expert d'examiner ladite augmentation, ce qu'ayant fait en notre presence, il nous a raporté que lesdits plafonds tant du bas que du haut vallent la somme de quatre cent soixante livres cy

460 l.

Ensuite ledit Dagorne nous a demandé pour apurée que, comme l'escalier a été changé, il a été obligé de faire faire un transport qui regne au dessus du vestibule pour³⁶ aller jusqu'aux fenestre du pavillon du [fol. 47r] mesme vestibulle et nous a suplié de luy en faire faire estime. Sur quoy, du consentement des parties, avons ordonné audit expert de proceder a l'estimation du mesme transport, ce qu'ayant fait, il nous a raporté que cette augmentation vaut la somme de cent trente six livres huit sols cy

136 l. 8

Y compris le plafond qui sera fait sous ledits transports, a quoy c'est obligé ledit Dagorne audit non.

Après quoy ledit Dagorne nous a demandé pour appuré qu'aux lieux d'un simple plancher qu'il auroit deû faire au dessus dudit vestibulle, lesdits religieux luy ont demandé de faire faire un plafond cintré et blanchy a chaux et sable, fait avec un torchy et latte attaché sur la charpente cintrée avec un rond en relief de moulure en bois et blanchis ; et nous a supplié de faire estimer la difference de ce plafond au planché qu'il eût du faire, vû que le toute a été fait pour l'embellissement et propreté, du consentement des religieux. Sur quoy, ouy les partys, avons ordonné audit expert de faire son rapport a ce sujet, qui nous assuré que ledit plafond excède le plancher ou lambris qui auroit deû estre fait la somme de trois cent soixante dix livres, ayant egard a ce que les poutres sont toutes placées et preste a recevoir ledit lambris cy

370 l.

Plus ledit expert nous a fait observer qu'aux lieu d'une porte figuré dans le plans du premier et beletage pour entrer dans le double cloistre, il a été fait une grande arcade dans [toute] la largeur du vestibulle dont les pilliers jusque aux imposte sont de pierre de taille et le surplus cintré de bois crepy et blanchy en chaux et sable, ce que ledit Dagorne [p. 47v] nous a dit avoir été fait du consentement et sur le requissitoir desdits religieux pour donner plus de jour a l'escallier et au vestibulle egallement qu'auxdit double cloistre, ce que ledit expert ayant examiné, il nous a raporté que ce qu'il en a couté

³⁶ *Supprimé le service.*

pour construire laditte arcade et ce qu'il en auroit couté pour continuer le mur dudit batiment et pour faire la porte avec son vanteaux et ferure est equivalent. Et continuant l'examen dudit batiment, ledit expert nous a fait voir et avons vu que la rampe de l'escalier n'est point placée, sur quoy ledit Dagorne audit non nous a assuré qu'il attend de jour en jour laditte rampe qui est faite en la ville de Saint Malo, ce que lesdits religieux nous ont certifié veritable ; et avons ordonné, le requerant le procureur du roy, audit Dagorne de faire ces diligences pour placer incessamment la rampe dont il s'agit, a quoy il s'est obligé.

D'où sommes monté tout de compagnie dans les greniers dudit batiments pour examiner <le comble de la>³⁷ charpente, ou etant, ledit expert ayant fait ces observations en notre presence, il nous a raporté que toute laditte charpente est bonne, bien construite suivant l'art conformement audit devis, que mesme elle est renforcé de plusieurs pieces non comprise au plans et profil de coupe dudit batiment, ce que nous avons donné pour apuré audit adjudicataire du consentement des parties.

[fol. 48r]

Et etant descendue avons ordonné audit expert d'examiner en notre presence la charpente des plancher, a quoy ayant procedée, il nous a fait voir et avons vû que lesdites charpente ont été changé et ne sont point conforme au devis, ayant esté possé des poutres et solliveaux aux lieux des solliveaux passant mentionné au mesme devis ; en l'endroit ledit Dagorne nous a dit que ce changement a été fait du consentement sur le requissitoir desdits religieux pour recevoir des plafonds blanchis pour la propreté et embellissement des appartements, qui sont mesme tout fait a l'exception de celui de la grande salle laquelle mesme il vat faire travailler incessamment, les ouvriers etans sur les lieux a cete effets, et nous a supplié de faire estimer la difference qu'il peut y avoir dans ce changement ; et ledite expert ayant fait ces observations et calculs, il nous a raporté que le tout est equivalent.

Ce fait, somme remonté dans ledit grenier pour examiner la couverture dudit batiment et des murs de retour en dependantes, ou etant et ledite expert ayant examiné en notre presence les cheverons, latte et ardoisse, il nous a raporté que le tout est bien excecuté suivant l'art et conformement audit devis, ce que nous avons donné pour appuré audit adjudicataire luy le requerant et ce du consentement du procureur du roy et desdits priers et religieux.

D'où etant tous descendu dans les appartement du bel etage pour examiner la menuiserie, lesdits expert nous a fait voir et avons vû [fol. 48v] que les portes sont de bon bois de chesne egallement que les croizé des fenestres que ledit expert nous a raporté estre faite et construite suivant l'art et conformement audit devis, egallement que celle des lucarnes dont il est parlé dans ledit devis a l'article de laditte menuiserie ; et les requerant ledit adjudicataire, luy avons donné pour appuré du consentement des parties ; observons neanmoins sur la representation dudit expert qu'il n'y a point de vollet sur lesdites croizé mentionné dans le devis ; et ledit Dagorne nous a dit que, au lieu de ces vollet, ont a mis en dehors des abavents sur le requissitoir desdits priers et religieux et que cela est <bien> plus qu'equivalent auxdits vollés, d'ailleurs qu'il en a mis a la procure et dans les ouvertures des pignons ce que nous avons donné de recheif pour appuré audit adjudicataire.

Et continuant avons fait examiner les planchers du mesme etage <et corridor> que ledit expert nous a raporté, après avoir fait ces observation, qu'ils sont bon bien fait conformement audit devis, egallement que le plancher de l'etage de la charpente, que nous avons donné pour appuré audit adjudicataire luy le requerant, du consentement des parties.

Après quoy sommes decendu dans l'en bas pour y examiner la menuiserie, détaillé audit devis, ledit expert nous a fait voir et avons vû que toute les portes sont de largeur competente et leurs vanteau faite de bon bois de chesne et suivant l'art, ainsy que les croizé des fenestres, et a l'égard du deffaut de vollet, ledit adjudicataire [fol. 49r] nous a fait les mesme observation que cy dessus ; et ledit expert nous ayant fait observer que les trois porte qui donne sur le vestibulle ne sont point placés, ledit adjudicataire nous a fait voir qu'elle étoit toute faite et preste à mettre en place ce que nous luy avons ordonné de faire incessamment sur la requissiton des parties. Et procedant a la visite et examen de la serurie, avons parcourus les appartements dudit batiments et ledit experts nous a fait voir et avons vû que tant celle des croizé que celle des portes ou venteaux commis, serrure, clef, loquet, boutons a poigne, grands et petite targette et conduites d'icelle et espagnolletes et couplets a charnier, couplets, fiches a thargettes tant en haut qu'ens bas dudit batiments sont bonnes et bien faite conformement aux

³⁷ Ces mots ont probablement été ajoutés après la première rédaction, d'où l'impression que le mot comble est rayé (il vient remplacer un trait de fin de ligne).

devis, ce que nous avons donné pour appuré audit adjudicataire, luy le requerant, du consentement des parties.

Après quoy ledit expert nous a fait observer que suivant le plans du premier etage, il ne devoit y avoir sur le corridor que quatre fenestre, que cependant il s'y en trouve sept, ce qui fait trois d'augmentation, ce que ledit Dagorne audit non nous a dit avoir été fait sur le requissitoire desdits religieux pour eclaire ledit corridor et affin qu'il y eût une ouverture sur chacune des sept arcades du cloistre ; et ledit expert ayant estimé lesdites trois croisé d'augmentation sur le requissitoire ledit Dagorny, il nous a raporté qu'elle vallent la somme de deux cent dix huit livres saize sols, 218 l. 16 s.

Ensuite continuant dans le mesme coridor et entré dans un autre qui regne le long du bas cotté de l'église, ledit expert nous a fait observer sur le plan du mesme [fol. 49v] etage que le corridor est tout a fait d'augmentation vu qu'il n'en est faite aucune mention ny dans le plan, ny dans le devis ; a quoy ledit Dagorne nous a repondu que cette augmentation a ausy été faite sur le requissitoir desdits religieux et de leurs consentement afin de pouvoir aller des appartement dans haut dans l'église et pour continuer un jour avenir un mesme corridor tout autour du cloistre et cela pour la commodité et descorations de laditte maison et a requis que l'estimations dudit corridor soit faite par ledit expert ; lequel ayant examiné et toissées les parties qu'il compose en nos presences et fait ces calculs et estimations en detaille, il nous a raporté qu'il vaut la somme de mil cent onze livres compris les sept croizés qui y sont semblabe a celles du premier corridor cy 1111 l.

Et ledit expert nous ayant fait remarquer que les quatorze croizé des corridor cy dessus mentionné ne sont point encore fermé, vitré, ny pinte, ledit Dagorne en l'endroit nous a assuré que les ferrures que nous luy demandons sont faite a Pontivy et a Rosternen et qu'il attends de jour en jour l'ouvriers qui doit les placer, egallement que le vistrer, et que cela ne doit apporter aucun obstacle a la rendition de son renable, vû qu'il n'est tenu d'aillieur cas quatre croizé suivant le plan et devis.

D'ou avons esté conduit par ledit adjudicataire dans le bas cotté de l'église qui joint le mesme corridor, ou etant, ledit Dagorne nous a fait observer et avons vû par l'examen du plan qu'il a esté augmenté dans le mesme bas cotté : premierement, un plancher possé sur dix solliveaux passant pour une chambre et vestibulle, plus un escallier qui conduit du cloistre et du corridor dans haut a l'église, plus deux porte d'entré dans la mesme eglise avec leurs vanteaux a deux battans, garnis de toute leurs ferrures, et le mur de refens et sont lesdites porte³⁸, plus une grande porte cintré pour l'entré du cloistre avec le pavé du [fol. 50r] vestibulle ou est ledit escallier ; au dessus, pour esclaire l'escallier et la chambre et vestibulle et pour l'église, il a esté construit deux fenestres avec leurs chassis et une oeil de boeuf, et nous a supplié de vouloir bien faire faire l'estimations de cette augmentation qui n'a été faite que du consentement et sur le requissitoir desdits des religieux pour leurs commodité et utilité ; a quoy ledit expert ayant procedé en notre presences par le dettaille, il nous a raporté et affirmé que l'augmentation dont il s'agit vaut la somme de huit cent de quatre vingt deux livres cy

882 l.

Ce fait ledit expert ayant examiné en notre presence la peinture de toute les croizé dudit batiment, il nous a raporté qu'elles sont peintes suivant et conformement au devis, ce que nous avons donné pour appuré audit adjudicataire, luy le requerant, du consentement des parties.

Et continuant ledit expert nous a fait voir et avons vû qu'il y a seize croizé de batiments qui ne sont pas encore vitrées et en ayant demandé la raison audit adjudicataire, il nous a assuré que tout son verre est prest et qu'il attends comme il nous l'a deja observé le vitrier pour passer lesdits vittreaux au terme de son devis, a quoy il s'est obligé de faire travailler incessamment, et nous a de plus ledit adjudicataire représenté qu'il a fait mettre sur le requissitoir [fol. 50v] desdits religieux double chassis vitrée a l'appartement au dessus du sallon, qu'il nous a supplié de vulloir bien fair estimer. A quoy ledit expert ayant procedée en notre presence de celle des officiers, il nous a raporté qu'il vallent la somme quasrente livres cy 40 l.

Ensuite ledit expert ayant examiné le crepy et enduit de tout le batiment, il nous a raporté qu'il est fait conformement au devis et que les etages sont garnies en dessous et enduit de chaux et sable et blanchy avec chaux au terme du mesme devis ;

que les cloisson sont latté des deux cotté et garnie de foin et terre et enduit de chaux et sable des deux cotté conformement audit devis.

³⁸ Il manque probablement un mot (au moins).

Et nous etant tout transporté dans le cloistre pour examiner le murs du bas cotté de l'église mentionné audit devis, egallement que le couverture du mesme bas cotté et la charpente ou etant et ledit expert ayant fait ces observations, il nous a raporté que lesdit murs, couvertures et charpentes sont bon et bien construit suivant l'art et le devis, ce que nous avons donné pour appuré audit adjudicataire, luy le requerant, et ce du consentement des parties.

Chiffré et millesimé comme devant, lesdits jour et an que devant.

Signatures : Joseph Olymant Kernegués ; Briant de Kervagat, procureur du roy.

Le present supplement de registre contenant le nombre de seize rolles y compris le premier et dernier a été par nous soubsignez, maistre particulier et procureur du roy en la maistrise des eaux et forests de Cornouaille, Leon et Treguier seante a Karhaix, cotté et millesimé pour servir au greffier de ladite maistrise pour y inserer tout ce qui sera fait pour les bois ecclesiastiques, communautez et gens de main morte et particuliers au cas dont il est parlé au chapitre de la jurisdiction des eaux et forests en l'ordonnance du mois d'aoust 1669, le tout conformement a l'article 8 du tit. 8 de ladite ordonnance de 1669 a l'abbaye de Bonrepos le vingt sixiesme avril mil sept cent quarente et un.

Signatures : Joseph Olymant Kernegues ; Briant de Kervagat.

26 avril 1741. Abbaye de Bon Repos.

Par continuation du cahier du vingt six avril mil sept cent quarante et un pour le renable de l'abbaye de Bon Repos.

Ce fait sommes tous entré dans l'église de de laditte abbaye pour examiner les reparations qui doivent y avoir été faite conformement aux devis cy dessus datté ou etant, ledit exper nous a fait voir et avons vû que le bas cotté joignant le cloistre est réparée d'un plafond de bois de sapin a plats, que ledit Dagorne nous dit avoir esté de cette fason du consentement des religieux qui l'ont mieux aymé de cette forme que cintré ; ayant examiné l'autre cotté, avons veu qu'il n'est point fait ; en l'endroit, ledit Dagorne nous a dit que les religieux etans dans le dessein de faire relever la charpente et couverture dudit bas cotté pour le mettre aux niveaux de l'autre, il n'a pû faire cette reparations qui serois d'ailleur devenu inutile.

Ensuite etant entré dans la nef, ledit experts nous a fait remarquer que les balustrade qui devoit estre possé devant le maitre autel et devant les quatres chapelles du sanctuaire n'ont point esté faite non plus que le gradin, et en ayant demandé la raison audit adjudicataire, il nous a representé cas l'egard de celle de devant le maitre autel que lesdits religieux s'etoit appossé a ce qu'il en eut été placé une sur le fondement que cela est contraire aux rits de leurs ordre que pour ce qui est de celles des chapelles, les mesme religieux ont trouvé celles qui sont assez bonnes pour passer jusque a ce qu'ils en fassent mettre de fer. Et nous a aussy fait voir ledit Dagorne qu'il n'a point fait passer la pallissade de bois aux deux bas cotté de laditte eglise dont il est fait mention dans ledit devis sur la representation que luy ont faite lesdits sieurs prieurs et religieux qu'ils etoit dans le dessein de faire construire un nouveau choeur attendu le mauvais estat de l'ancien tellement que les balustrade ou pallissade seroit inutile par ce changement, et nous a suplié d'observer que le deffaut de ces reparations qu'il est d'ailleur que de peux de consequence ne peut prejudicier a la reddition de son renable, adjouté qu'il n'y a point de sa faute et ledit expert ayant estimé la valleur de ces reparations non faite sur le requisitoire du procureur du roy, il nous a raporté qu'elle vallent cinq cent quatre vingt dix livres de diminution cy 590 l.

Ce fait somme sortis de laditte³⁹ et entré dans le chapitre pour examiner les reparation mentionné devoir y estre faite, ou etans, ledit experts nous a fait voir et avons veu que la voute a été réparé conformement au devis. Et attendu qu'il est sept heures du soir avons renvoyé a demain la continuation du present. Fait et redigé sous nostre signe et ceux desdits officiers et ceux desdits prieurs, procureur et dudit Pereault leurs procureurs et celuy dudit Le Gouzeronc expert et nous sommes retiré.

Signatures.

27 avril 1741. Le jedy vingt sept desdits mois et an sur les sept heures du matin nous grant maitre et commissaire susdit acompagné desdits officiers ayant avec nous pour adjoint ledit Robert notre secretaire et ledit Gouzeron expert et en compagnie desdit prier et procureur assistés dudit Pereault, leurs procureur et dudit Dagorne audit non, sommes transporté sur le pont de laditte abbaye scittué sur la riviere de Blavet ou etant sur la representation du devis susdatté et mentionné avons examiné les

³⁹ *Sic. Suppléer* eglise.

reparations faite audit pont, et ledit Dagorne nous a suplié d'observer qu'aux lieu de poteaux d'un pied en quarée de bois il a pour la seuretté des passant et la solliditté du mesme pont il a fait faire des murs de quatre pieds d'hauteur sur les pilliers des arcades, dans lesquels murs sont enchassé les gardes fol de charpente et se sur le requissitoire desdit religieux et de leurs consentement et nous a demandé qu'il nous plut luy faire fare estime desdittes augmentation qui sont urgente et necessaire et ledit le Gouzeron les ayant examiné et fait ces calculs il nous a raporté que laditte augmentation monte a la somme de cent douze livres cy 112 l.

Et ledit expert ayant examiné le surplus des reparations dudit pont, il nous a raporté qu'elles sont bonne et bien faitte suivant le devis, ce que nous avons donné pour appuré audit adjudicataire, luy le requerant et du consentement du procureur du roy et desdits prier et religieux et ledit expert nous ayant fait voir sur les plans et devis que toute les articles y mentionné sont visité et examiné le requerant le procureur du roy avons interpellé lesdits prieres et religieux de declarer s'il acceptere ou reffuse ledit renable, que pour luy procureur du roy il le reçoit et acepette a la charge par l'adjudicataire caution ou associez de parachever incessamment les ouvrages qui reste a faire mentionné au present proces verbal et dans remettre au greffe de la maitrise dans quatre mois les pieces justificatifs, a peine de tous depens dommages et interrest, reservant au surplus les droits du roy et a signé.

Signatures.

A laquelle interpellation lesdits prieres et procureur present assistés de leursdits procureurs faisant tant pour <eux> que pour la communauté ont déclaré en l'endroit acceptter et recevoir ledit renable au mesme charges clause et conditions que le fait ledit sieur procureur du roy sous la reservations de tout leurs droits, actions et pretentions et ont signé.

Signatures.

Nous grand maitre et commissaire susdits donons acte au procureur du roy et auxdits prieres et religieux et procureur de leurs dire et requissiton en consequence ordonnons que ledit adjudicataire, caution et associez seront tenu de parachever⁴⁰ dans quatre mois de ce jour pour tout delays les ouvrages a faire auxdits batiments mentionnés au present procez verbal dont il deposera au greffe de la maitrise les pieces justificatif huittaine après leurs datte consistant en un certificat en bonne et dû forme desdits prieres et religieux de laditte abbaye de Bon Repos.

Signé : de la Pierre de la Forest.

Et procedant a la recapitulation des sommes des augmentations et diminutions mentionnés audit present procez verbal avons trouvé que les augmentations excèdent les diminutions de la somme de sept mil deux cent cinquante six livres quatre sols sauff erreur de calculs, de tout quoy nous avons fait et redigé le present sur les lieux sous notre signe ceux desdit officiers desdit prieres et procureur et celuy dudit expert et dudit Dagorne et avons clos le present procez verbal.

Signatures.

Livre déal de l'abbaye de Bon Repos (inventaire des titres) en deux tomes, [1743-1744]⁴¹.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 199-200.

Plusieurs analyses peuvent être relevées, même si l'on aimerait disposer des actes plutôt que des analyses. En particulier :

- « titre en original de la dedicase de l'église de Bon Repos datté de l'année 1219 écrit en latin avec le sceau a la figure d'un abbé » ; *du* « proces verbal de l'ouverture des tombeaux de l'église de l'abbaye de Bon Repos, avec la permission de feu mons. le prince de Leon du 15 aoust 1732 » ;

- « actes et pièces pour les minerais de Saint Gelven et perrieres d'ardoises appartenant a laditte abbaie », *dont* « acte de ferme datté du 9^e jour d'octobre 1628 d'une perriere d'ardoise appartenant a laditte abbaie de Bon Repos apelée veulguaiement Meugleun en Coeterau a Kermadec⁴² », *baux des* « perrieres de Troguenanton », *aujourd'hui Trégnanton à Saint-Gelven (il s'agit donc a priori des carrières d'ardoise).*

⁴⁰ *Sic.*

⁴¹ *Je reprends ici la datation indiquée par l'inventaire d'archives. Le déal semble avoir été complété jusqu'en 1767.*

⁴² Actuelle commune de Tréglamus, Côtes-d'Armor.

- *mention des pêcheries de l'abbaye notamment avec le « ruisseau apellé Daulas qui vient de l'étang de Correc aux pescheryes de laditte abbaie ».*
- *baux à ferme des moulins à eau de la porte de l'abbaye « avec la prée danior en dependants située au bout de la grande prée des relligieux ; ces actes et baux a fermes justifient qu'anciement il n'y avoit qu'un moulin et un tournant, mais que depuis environ 20 années lesdits sieurs relligieux en firent construire a leurs fraits un second »*
- *« la 29^e et derniere liasse ou cassette les traittés differants et actes de transactions, passés avec messieurs les differants abbés de laditte abbaie de [p. 736] Bon Repos et les prieurs et relligieux compris les transactions et actes de partage avec l'abbé du Plessix Belliere ; les differants traittés, arrests d'homologation avec le feu abbé de Saint Geniés, l'arrest du parlement du 24 mars 1732, rendu contre ledit sieur abbé de Saint Geniés au proffit de la communauté de Bon Repos au sujet du passage dans le cloitre regulier du monastere de laditte abbaie ; les consentements du sieur abbé de Saint Geniés aux demmolitions des chapelles de Saint Pierre du village du Corquere, et de celle de Saint Cologant ; l'extrait du mortuaire de monsieur l'abbé de Saint Geniés, qui deceda le 13 mars 1734 ; des pieces de procedures faittes contre l'oeconomat de laditte abbaie a requeste des prieurs et relligieux au sujet des reparations qui ettoint a faire aux maisons de l'abbatiale, jardins et autres lieux ; le traitté pour ses reparations du 6 juillet 1736 fait entre messire Jacques David de Menou abbé commandataire actuel de ladite abbaie, avec le sieur Phelipe Massonis de la Genoï, en qualitté de faisant pour messire Louis de Montaut de Navaille heritier du sieur abbé de Saint Geniés son frere ; une copie du traitté avec monsieur l'abbé de Menou, avec la communauté de Bon <Repos>, avec celui pour la demolition d'une ecurie dans la cour de l'abbatiale de Bon Repos⁴³, avec l'arrest d'homologation de ce dernier traitté, et autres pieces et actes de memes nature que ce qu'on a raporté ».*
- *« Un paquet composé de differants marchés faits pour la decoration de l'église de Bon Repos, et pour la construction de differants battiemens au monastere de laditte abbaie, le tout ne servants presantement que de depost ».*

Bail à ferme de la métairie de la porte de Bon Repos, 8 janvier 1744.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 201.

Bail à ferme pour 6 ans de la métairie de la porte, « avec le clos de dome René, au lieu et place du parce taillye ». Obligation pour les preneurs d'entretenir « les couvertur de la maison de ladite meterye, escurye des moutons et l'apentye qui est au bout de laditte grande maison en reparations de reparations locativve ». Mention des pommes dans « le placye », de « l'aire a battre courtille y joignent le cotté vers le chimine du parce de dome René, le vergier neuiffe avec ses fruit ». Le bail est prolongé en 1750 et 1757 (même cote).

Marché pour les couvertures de l'abbaye, 1^{er} août 1770.

Photographies de Xavier Gilbert, conservées à l'abbaye dans le dossier numérique « 1770. Marché des couvertures ».

L'an mil sept cent soixante dix, le premier aoust devant les notaires sousignés de la jurisdiction de Bonrepos avec soumission ont comparus les venerables prier et religieux de Bon Repos demeurants a l'abbaye de Bon Repos treve de Saint Gelven paroisse de Lanniscat d'une part et Jean Le Bail, couvreur de profession, demurant au vilage du Milleret audit Saint Gelven predite paroisse de Lanniscat d'autre part ; entre lesquels s'est fait et passé le marché cy après pour neuf ans qui commenceront ce jour pour finir a pareil jour lesdites neuf années expirées. Ledit Le Bail s'oblige de faire les reparations locatives des couvertures de l'église de Bonrepos, de l'abbatiale, de la communauté, colombier, maisons et ecuries en dependants et generallement de tous les batiments de l'anclave de ladite abbaye dans lequel ne sont dependant compris les batiments dont se sert actuellement le metayer de la porte, de plus entretiendra ledit bail en pareille reparation la couverture du cancel de l'église paroissial de Silfiac, et la chapelle de Saint Michel en Saint Martin lorsqu'il sera requis et aussitost qu'il commencera a pleuvoir en quelqu'un des batiments, et a defaut la communauté pourra prendre un autre a ses frais parce qu'on fournira audit bail, clous, bois pour chevilles, lattes et ardoizes et generallement tous les materiaux sur les lieux, parce qu'en cas que quelques ouragements

⁴³ Probablement Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 37, fol. 139r.

ou quelques autres accidants enlèvent partie desdites couvertures et déplacent ou brisent partie des chevrons, ledit Le Bail ne sera tenu a aucune partie de ces reparations. Ledit marché fait et accordé entre parties en faveur de la somme de quatre vingt dix livres par an parce qu'en outre la communauté tandis qu'il travaillera a Bonrepos luy fournira et a ses consorts de quoy tremper leur pain et le lit ordinaire pour tous. Ladite somme de quatre vingt dix livres par an payable sçavoir quarante cinq livres au commencement de chaque année et les autres quarante cinq livres a la fin de chaque année, payeront les messieurs relligieux le controlle et timbre du presant marché. C'est tout ce que lesdites parties ont ainsi et de la maniere voulues et consenties partant a ce faire tenir et effectuer nous sudits notaires les avons de leur consentement et a leur requette condamnés et condamnons du pouvoir de nos offices et autorité de notredite cour, grée et consentie au raport du soussignant notaire son collegue presant sous les seings desdits sieurs prieur, procureur et relligieux, chacun pour son respect et sous le seing de Me Jean Le Bronnet pour ledit Le Bail qui interpellés ont dits ne sçavoir signer et les nôtres lesdits jour, mois et an que devant. Interligne quarante cinq livres rature quatre mots approuvés.
Signatures et contrôle.

Bail emphytéotique par l'abbé aux religieux de Bon Repos, 21 septembre 1780, devant M^e Brulais, à Rennes.

Mentionné dans Arch. nat., F 17-1172.

Visite des bois de l'abbaye, juin 1781, notamment la « taille de Blaise, deriere l'abbeye de Bonrepos et a l'est d'icelle ».

Arch. dép. Finistère, 21 B 273 et 21 B 362.

Visite du vicaire général de l'ordre de Cîteaux à Bon Repos, août-septembre 1784.

Arch. dép. Morbihan, 3 H 15.

Concerne essentiellement l'« évasion » de dom Barbier, les violences de dom Desloges contre le prieur, la très mauvaise tenue des livres de comptes. Mention d'un arrêt du conseil du 31 juillet 1780 accordant aux religieux la coupe de Saint-Hervé pour le remboursement des dettes et pour « frayer aux reparations urgentes et indispensables à faire tant à l'église qu'aux batimens, metairies, et moulins de laditte abbaye, selon le devis qui devait en être fait, qui l'a été effectivement, et que dom prieur nous a dit ne point avoir, et contre le voeu de cet arrêt qui est si formel, et contre l'arrêt du 20 du titre premier de celui du conseil d'Etat du roy du 25 avril 1783 et sans observer aucunes formalités, dom prieur s'est occupé de la construction d'un corps de logis qui n'a servi que de speciaux pretexte, non seulement pour absorber les fonds provenans de la coupe de Saint Hervé, mais encore pour en avoir qui le mit dans le cas de contracter de nouvelles dettes, sans avoir rempli aucuns des objets qui en faisoient la baze, en laissant le batiment entrepris au point qu'il faudroit dix mille livres pour le finir ». On rappelle que « L'église de Bonrepos exige des reparations considerables » et que « les murs de l'enclos [sont] prêts à crouler et même déjà croulés en partie ». Le prieur est suspendu.

État des meubles de l'abbaye, décembre 1789.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 207.

On mentionne l'achat de clous d'ardoise, la rétribution d'un certain Pierric, maçon, pour quatre journées à « faire l'ouverture et l'escalier du pavillon ».

État des meubles de l'abbaye, 19 mai 1790.

Arch. nat. (Pierrefitte-sur-Seine), F 19/601 (copie juillet 1791).

Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 Q 158, autre copie ; H 207, Analyse non datée.

Arch. nat. (Pierrefitte-sur-Seine), F 17/1172. Analyse non datée (classé par erreur dans la pochette Finistère).

L'inventaire, très long, n'apporte pas énormément de choses, mais indique le nom de certaines pièces : la chambre du prieur, celle de son domestique, celle de dom Desloges, celle du garçon de salle, des chambres de domestique « a côté de la porte du grenier », « l'appartement des dames au bout de la sale de compagnie », la chambre verte, la chambre des « domestiques étrangers située au

cloatre », les chambre de dom Guillemain et dom Gardot, la « chambre rouge pour loger les étrangers » ; dans la basse cour, « l'étable des boeufs ou couche le bouvier », « la chambre du garde a côté de l'étable », « la chambre du garçon de l'écurie qui joint à l'écurie », « la chambre du cuisinier aboutissant a la cuisine », « la chambre du jardinier dans le jardin de l'abbatiale », *salle à manger*. On y indique en outre que le chœur de l'église est boisé, avec des salles ; on mentionne une chapelle de la Vierge, une chapelle de « Saint Ive », une autre de Saint-Hervé, avec une grande niche entre les deux ; deux chapelles (à Saint-Vincent et Saint-Bernard) « contre les deux piliers de l'église du milieu de la nef » ; puis, dans la nef, deux petites chapelles adossées contre les piliers, une longue échelle pour monter au clocher, une grille de fer aux armes de Rohan, deux stalles, etc. On indique ensuite les meubles de la sacristie, les armoires de la « depense » et les « anciennes boiserie de l'abbatiale demolie ».

Bail à ferme de l'abbaye, 4 avril 1791.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 Q 158.

Description de l'abbaye, informe. Sans doute dans le cadre de la vente comme bien national, juillet 1791.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 Q 158.

Corps de la maison	Autre corps de bâtiment faisant partie de la maison	Distribution des appartements hauts et bas				Observations
Le corps de la maison présente 3 façades et en comprend une 4 ^e en partie formée et absolument masquée par l'église	Au nord de la maison principale, se trouve un corps de bâtiment séparé d'elle par l'église. Ce bâtiment porte sur 2 lignes et forme un angle droit autour d'une cour d'environ 200 pds. de long sur 150 de large dans laquelle est une promenade plantée d'ormeaux sur trois rangées.	façade du couchant	façade du midi	façade du levant	façade du nord	<p>Cette maison paraît plus propre à être conservée pour maison commune s'il est possible qu'à être vendue. On la vendrait d'autant plus difficilement qu'il n'y a d'attache qu'une métairie et quelques vergers, jardins et prés d'attache.</p> <p>Nous avons une soumission pour la métairie et quelques prés, mais en séparant ces objets de la maison, nous observerons que si dans l'état elle nous paraît assez difficile à vendre, elle le serait encore bien d'avantage par cette division.</p> <p><i>signatures</i></p>
Site des façades	sur 2 lignes et forme un angle droit autour d'une cour d'environ 200 pds. de long sur 150 de large dans laquelle est une promenade plantée d'ormeaux sur trois rangées.	<u>en bas :</u> à la gauche en entrant, deux chambres et un petit cabinet au rez de chaussée ; la 1 ^{re} dite la salle de compagnie d'environ 32 pds. de long sur 26 de large ;	<u>en bas :</u> 2 petits cabinets, la cuisine, 26 p. carrés, une décharge, un sallon de 26 p. de long sur 14 ;	<u>en bas :</u> 2 appartements, l'un d'environ 24 p. carrés logeable ; l'autre sans cheminée servant à mettre différentes denrées.	<u>en bas :</u> deux celliers et des latrines à côté	
La façade d'entrée regarde le couchant, a porte et perron, une cour d'environ 124 pds. de long sur 60 de large, une fontaine au milieu et quelques ormeaux	Dans la ligne de ce corps de bâtiment qui joint l'église sont un pressoir deux remises et deux écuries.	la 1 ^{re} dite la salle de compagnie d'environ 32 pds. de long sur 26 de large ;	2 chambres d'environ 24 p. de long sur 16 de large chacune.	24 p. carrés logeable ; l'autre sans cheminée servant à mettre différentes denrées.	<u>en haut :</u> 3 petits appartements sourds et des latrines à côté.	
La 2 ^e façade regarde le sud et a une cour d'environ 156 pieds de long sur 68 de large avec une allée de quelques ormeaux	Dans l'autre ligne tirant vers le couchant sont au levant de la porte d'entrée qui la divise deux étables à boeufs, un appartement pour un domestique et un petit cabinet.	la 2 ^e : 26 de long sur 10 de large. À la droite en entrant, la salle à manger, de 32 de long sur 24 de large.	Au bout de l'aile vers le levant batie de neuf l'emplacement d'une chambre et cabinet haut et bas.	l'autre sans cheminée servant à mettre différentes denrées.	L'enbas de la maison a un cloître, l'en haut un corridor, le tout carré. Le faite en ferme d'un grenier tout autour	
La 3 ^e façade sur le derrière et batie de neuf regarde le levant et a aussi une cour d'environ 88 pds. de long sur 32 de large	Dans la même ligne tirant vers le levant de la porte d'entrée qui la divise deux étables à boeufs, un appartement pour un domestique et un petit cabinet.	de long sur 26 de large ;	26 p. de long sur 18 de large d'où s'élève l'escalier	une chambre neuve d'environ 20 p. carré ; les archives et des latrines à côté.	-	
La 4 ^e que forme en partie et masque absolument l'église regarde le nord	Au couchant de la même porte sont un étable à veaux et 2 appartements pour les gens de la basse	de long sur 26 de large ;	s'élève l'escalier	et des latrines à côté.	Quatre jardins, une cour plantée d'arbres et	

	cour ; cette ligne est terminée en tirant un peu vers le midi par un poulaillier et une petite fuie sous laquelle sont 2 soules à cochon. Ces deux lignes de bâtiment ont leurs greniers tout autour et sont couvertes d'ardoise.	la 1 ^{re} chambre et l'antichambre de 26 p. de long sur 12 de large ; la 2 ^e de 26 de long sur 14 de large. A la droite 2 chambres avec alcoves et cabinets, chacune d'environ 26 p. carrés. Du même coté au bout du corridor, 1 petit cabinet de domestique.	l'emplacement d'une chambre et cabinet comme dit est.		un enclos dependant encore de la maison et sont situés à l'entour.	
--	---	---	---	--	--	--

Vente de l'abbaye comme bien national, 30 juillet 1791.

Hervé du Halgouët, *Le duché de Rohan et ses seigneurs...*, Saint-Brieuc – Paris, Prud'homme – Champion, 1924, p. 290, note 1.

Bon-Repos fut adjugé comme bien national, le 30 juillet 1790, à Jean-B. Turquetit, architecte à Pontivy, pour 24 400 francs (maison conventuelle, métairie de la Porte ; le bois Blaise, le bois de Mai, la Perrière, le moulin Raoul, les jardins et quelques pièces détachées). Les boiseries du chœur de l'église et la crose formant ciborium ont été vendus à M. Lohan qui en fit don à l'église paroissiale du Quillio (1791) et, plus tard, en 1835, Saint-Mayeux vint s'approvisionner de matériaux à Bon-Repos pour reconstruire l'abside de son église (Archives des Côtes-du-Nord, I Q¹ 35. Léon Dubreuil. Jollivet. Gautier du Mottay).

Descente des cloches, 5 octobre 1791.

Arch. dép. Côtes-d'Armor, I Q 158.

« Fouilles » à Bon Repos en 1861.

Mention Hervé du Halgouët, *Le duché de Rohan et ses seigneurs...*, Saint-Brieuc – Paris, Prud'homme – Champion, 1924, p. 290.

Mention Francis Le Bour'his-Kerbiziet, *Une vieille abbaye de Cornouaille, Notre-Dame-de-Bon-Repos*, nouv. éd. Quimper, Le Goaziou, 1951, p. 41.

D'après H. du Halgouët, « En 1861, des recherches consciencieuses furent faites dans le sol de l'église abbatiale et on retrouva les tombes des moines parfaitement conservées. Il est certain qu'alors, n'ayant point connaissance du procès-verbal de 1732 et de l'emplacement des enfus de Rohan, on confondit les sépultures des fondateurs avec celles des religieux. Tous les ossements retrouvés – on dit les "reliques" dans le pays – furent pieusement recueillis et déposés en terre bénie, au cimetière de Saint-Gelven [...] ».

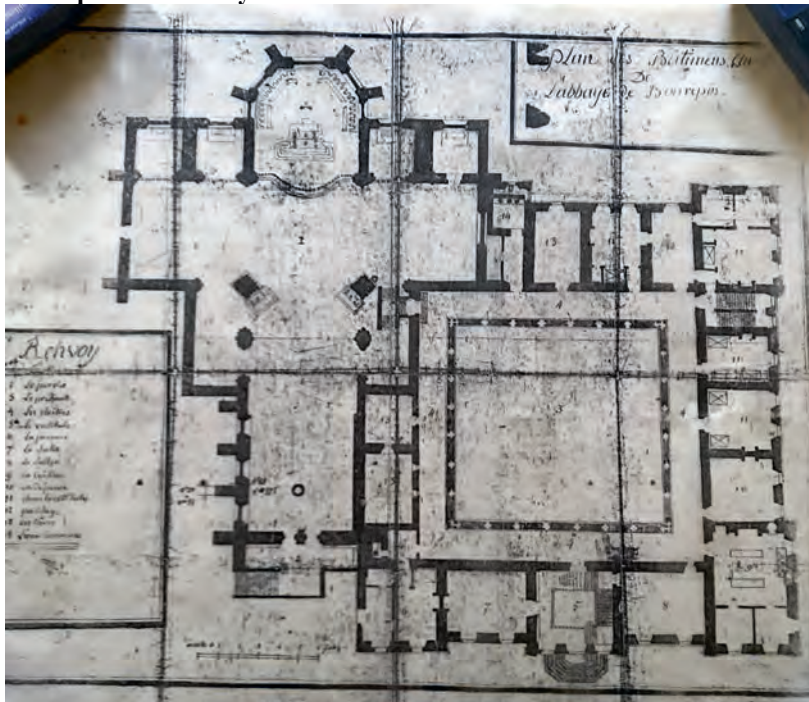
Robert Oheix, Rapport sur l'excursion à Bonrepos et à Merléac (1881), Saint-Brieuc, Impr. de Prud'homme, p. 6-7.

Un exemplaire Arch. dép. Côtes-d'Armor, 4 Bi 301.

On entre dans l'ancienne cour de l'abbaye, « par une grande porte du XIV^e siècle, flanquée d'une petite porte du même style et surmontée d'une jolie fenêtre à trilobe. Malheureusement (ce mot reviendra souvent ici), on a tout récemment reconstruit et modifié dans sa forme le bâtiment qui servait jadis d'entrée au monastère et où s'ouvre cette porte ».

Plans

- « Le plan de l'abbaye du XVIII^e siècle ».



Abbaye de Bon Repos, F8 ; cliché Sarah Jégado.

À partir de la publication de Francis Le Bour'his-Kerbiziet (*Une vieille abbaye de Cornouaille, Notre-Dame-de-Bon-Repos*, nouv. éd. Quimper, Le Goaziou, 1951, p. 47 et 51⁴⁴), qui mentionne, parmi cinq documents « dont [il a] la bonne fortune de posséder les originaux ou les copies », un plan de l'abbaye du XVIII^e siècle, que l'on peut supposer être celui remis au propre dans la même publication, on voit parfois reproduit sans référence le même plan, par exemple dans la publication de Patrick Huchet (page 8), où figure le même plan, mais cette fois non remis au propre, étrangement daté du XVII^e siècle et crédité « AD 22 ». Ce plan, malgré les recherches, n'a pas été retrouvé. Il me paraît extrêmement probable que, malgré le crédit indiqué par P. Huchet, il s'agisse bien d'un plan qui se trouvait et se trouve encore dans les archives privées de la famille Le Bour'his ; il s'y trouvait déjà probablement en 1924, quand Hervé du Halgouët indiquait l'existence d'« un plan de reconstruction que possède M. X., propriétaire actuel de l'ancien moulin de Bon-Repos ; plan provenant des papiers dispersés de l'abbaye au moment de la Révolution »⁴⁵. L'exemplaire reproduit par P. Huchet pourrait être la copie conservée à l'abbaye dans les dossiers F7 et F8. Les démarches effectuées pour entrer en contact avec la famille Le Bour'his sont restés jusqu'à présent sans succès.

- copie du plan de Bouessel, début XIX^e siècle, copie à l'abbaye.

⁴⁴ Voir aussi les informations qu'il semble en tirer : Qui en tire plusieurs informations : « église : Le plan que nous possédons en donne les chiffres exacts. La longueur totale porche compris, était de 25 toises (48 m 75) ; le transept avait 18 toises de large (35 m 10) sur une longueur de 12 toises 4 pieds, contre une largeur de 5 toises 2 pieds (10 m 40). Enfin l'abside s'étendait sur une longueur de 6 toises, 4 pieds (12 m 10) contre une largeur de 5 toises, 3 pieds (10 m 70).

Le chevet ne pouvait qu'être droit, tout au moins jusqu'à la reconstruction du XVIII^e s. en conformité des règles de la construction cistercienne. Le clocher de pierre, lui aussi, dans l'austère formule de l'ordre, s'élevait, non pas au-dessus de la croisée des transepts, mais sur la tour carrée, édifiée au bas de la nef. Pas d'escalier pour y accéder, une simple échelle ».

⁴⁵ Hervé du Halgouët, *Le duché de Rohan et ses seigneurs...*, Saint-Brieuc – Paris, Prud'homme – Champion, 1924, p. 286, note 2.



Là encore, les recherches menées aux Arch. nat. et aux Arch. dép. Ille-et-Vilaine, de même que celles menées par J.-B. Vincent aux Arch. dép. Côtes-d'Armor⁴⁶, sont restées vaines ; les recherches devraient être poursuivies.

- **cadastre napoléonien.** Je ne reviens pas sur ce document, présenté par J.-B. Vincent, *op. cit.*, p. 24.

- **carte de l'état major sur geoportail.fr**



⁴⁶ J.-B. Vincent, P. Rohée, L. Tickner, *Implantation, sectorisation monastique et aménagements du paysage, Abbaye de Bon Repos*, Département des Côtes-d'Armor, 2019, p. 25, note 5.

Sources envisagées, par lieu de conservation

Sauf mention « non vu », les pièces ont été consultées.

Archives nationales

499 AP fonds Rougé. Non vu.

Au regard de l'inventaire, aucune pièce ne semble concerner Bon Repos.

E 1046-44 ; 1059-5 ; 1077-49 ; 1078-200 : arrêts du conseil 1729-1732.

F/17/1172 , F 19/601 : pièces relatives aux biens nationaux).

F/14/1154-1173 (vu partiellement) : Papiers Bouëssel, canal de Nantes à Brest, 1757-1830, canal du Blavet, 1736-1830.

G/8/624

Correspondance, 1778-1780.

G/9/124

Commission des secours.

J 818, n° 39.

Microfilm de lecture très délicate : Hervé, abbé de Bon Repos, et les religieux constituent leur procureur (1524).

L 1002A (8).

Copies de titres originaux vus par ailleurs.

M 736 (130-131).

Notes sur l'abbaye (XVIII^e s.).

BnF. Non vu

fr. 20891 (Gaignières 246) : Bon Repos, fol. 286-288.

fr. 22358 : catalogue d'abbés de Bon Repos.

lat. 17092 (consultation soumise à autorisation) : pièces relatives à diverses églises de Bretagne ; Bon Repos, fol. 107-136.

lat. 17723 : copies de chartes relatives à la Bretagne, tirées des archives de Marmoutier, Bonrepos, fol. 147-162.

Arch. dép. Côtes-d'Armor

H 199-200

Inventaire (XVIII^e s.) des titres, avec référence à « differants marchés faits pour la decoration de l'église de Bon Repos, et pour la construction de differants battimens au monastere de laditte abbaie », *a priori* perdus.

H 201

Notamment marché pour faire une tranchée pour l'évacuation des eaux dans « la grande préé » (1697) ; beaucoup de pièces relatives aux biens aliénés ; baux à ferme de la métairie de la Porte (1653 ; 1669 ; 1678 ; 1690 ; 1694 ; 1702 ; 1708 ; 1715 ; 1721 ; 1726 ; 1728 ; 1734 ; 1738 ; 1744 ; 1750 ; 1757).

H 207

Notamment carte de visite par l'abbé de Clairvaux (1611), notes de comptabilité informes (XVIII^e siècle) et copie de l'état des meubles (XVIII^e s.-1789).

I Q 158

Pièces relatives aux biens nationaux, dont descente des cloches de Bon Repos (1791), catalogue de la bibliothèque, description sommaire de l'abbaye, vente du mobilier.

Arch. dép. Finistère

21 B 158

Différents procès-verbaux de visite des bois de Bon Repos notamment de l'enclos derrière l'église (XVII^e-XVIII^e s.)

21 B 271

Procès-verbaux de visite des bois, mais aussi « renables » (parfaits de travaux) de la maison abbatiale (1737 et 1739) et de l'ensemble des nouveaux bâtiments (1741).

21 B 362

Liasse concernant essentiellement les coupes des bois de l'abbaye au XVIII^e s. (conflit entre abbé et religieux), mais aussi le « renable » d'un bâtiment joignant « l'abbatiale » (1739) et un devis « pour les batimens » de l'abbaye (1730).

21 B 390 et 391. Non vus.

Arch. dép. Ile-et-Vilaine

1 Ba 5 (parlement)

fol. 325r : lettres royales concernant la jouissance des dîmes appartenant à l'abbaye (1571).

1 Ba 7 (parlement)

fol. 18v et 134v : lettres royales concernant les affaires privées Jean Rousselet, abbé de Bon Repos (1573 et 1575).

1 Ba 22 (parlement)

fol. 412v : permission donnée par le roi de faire couper des bois de l'abbaye pour le rétablissement des bâtiments (1668).

fol. 480v : concordat entre abbé et religieux (1669).

1 Ba 37 (parlement)

fol. 139r : traité entre les religieux et l'abbé concernant une vieille écurie dans la cour de l'abbaye (1736).

série B : restent à voir, éventuellement, les arrêts sur remontrance.

1 F 71

Un rentier de l'abbaye de 1633 ; copies de pièces.

1 F 457

Copies de titres de Bon Repos alors dans la collection de M. J. de Penguern, de Lannion.

Arch. dép. Loire-Atlantique

B 79 (chambre des comptes).

fol. 124r Don des fruits et revenus de l'abbaye à l'archevêque d'Aix et lettres d'économat pour Etienne Landais (1646).

fol. 273r : Don des fruits de l'abbaye à Olivier Euzenat (Alain Le Goff économiste), 1649.

B 284 (chambre des comptes).

Supplication d'Etienne Landais, économiste de Bon Repos (1647) et arrêt en conséquence.

B 294 (chambre des comptes).

Supplication d'Olivier Euzenat pour le règlement de l'économat d'Alain Le Goff et sur l'obtention de ses bulles, 1652.

B 584 (chambre des comptes).

Requête de Jean Rousselet au sujet du droit d'annate et enregistrement de lettres en sa faveur (1565-1567).

B 596 (chambre des comptes).

fol. 71 : Requête de Michel Pitois pour la perception des fruits de Bon Repos et arrêt en conséquence (1578-1581).

B 678 (chambre des comptes).

Différents aveux de Bon Repos (dont celui de 1541 et surtout celui de 1686 avec description très sommaire des lieux).

B 2410 (chambre des comptes).

fol. 248r. Analyse du serment de fidélité fait par Jean Rousselet pour Bon Repos, 1565.

B 2429 (chambre des comptes).

Analyse du serment de fidélité fait par Jacques David de Menou pour Bon Repos, 1742.

Arch. dép. Morbihan

B 255

fol. 235r : remontrance du procureur du roi au sujet du financement des travaux nécessaires à Bon Repos, 1693.

B 983

Procès-verbal des travaux en cours à Bon Repos, 1692.

3 H 15

Procès-verbal de la visite de vicaire général de Cîteaux, 1784.

89 J 14 (fonds des Forges des Salles)

- Copie (1719) de la charte de fondation de Jean de Rohan d'un autel pour dire deux messes (1373).
- procès-verbal (2 septembre 1669/1672 ?) de l'état des réparations qui se font à l'abbaye (charpente et couverture de l'église ; ponts ; grande porte de l'abbaye).

- Copie (1570) d'adjudication de rentes appartenant à Bon Repos à la demande de l'évêque de Quimper.

- procès-verbal de bornage sur le chemin entre Bon Repos et la Croix Rouge en Perret, 23 août 1754.

- pièces de procédure (1707-1719) concernant la banalité du moulin de la Vicomté.

89 J 16 (fonds des Forges des Salles)

Enquête touchant les droits de l'abbaye dans la forêt de Quénécan, 1488.

Archives de l'abbaye de Bon Repos⁴⁷

Photographies numériques de documents d'archives

⁴⁷ Merci à Sarah Jégado qui m'a grandement facilité l'accès à cette documentation.

- dossier « infos Xavier Gilbert », en particulier dossier « 1737-Renable maison abbatiale », « 1739-Renable maison abbatiale », « 1741-Renable bâtiments claustraux » (l'ensemble = Arch. dép. Finistère, 21 B 271) ; les « arrêts sur remontrance » concernant les réparations (1692-1693 et 1722) n'ont pas été recherchés mais doivent se trouver aux Arch. dép. Ille-et-Vilaine ; le « marché des couvertures » de 1770 (peut-être Arch. dép. Côtes-d'Armor ?) ; le « plan ingénieur Bouessel » dont la recherche pourrait être menée en s'appuyant sur les recherches de Pauline Peter, *Bilan des connaissances sur le Blavet : une étude documentaire au service de l'archéologie fluviale et préventive*, Mémoire de master 2 sous la direction de Jimmy Mouchard, université de Nantes, 2014-2015.

- à noter également de très nombreuses pièces concernant l'église de Saint-Martin-des-Prés.

Série F, documentation historique et archéologique (originaux et photocopies), cf. inventaire par V. Leman, *Bon-Repos-sur-Blavet (Côtes-d'Armor), Inventaire de la documentation conservée à l'abbaye Notre-Dame de Bon-Repos*, février-mars 2019.

F5, classeur « Abbaye de Bon-Repos. Documents historiques », n° 1 :

- Notes sur le procès-verbal d'ouverture des tombeaux (1732). Cette affaire est bien mentionnée dans H 199, mais le procès-verbal paraît perdu.

- reproduction du devis de reconstruction de l'abbaye (1730), conservé aux Arch. dép. des Côtes-d'Armor, cote non précisée.

F7, « **Abbaye de Bon-Repos, documentation historique et archéologique diverse.**

Dossier n° 6 : plans et coupes de l'abbaye (fin XXe s.) ; photocopies de plans anciens (XVIIIe s.).

Dossier n° 8 : Emile Guyomard, Construction du canal de Nantes à Brest, 1804-1842, titre II : franchissement du plateau de Rohan, rapport de l'ingénieur divisionnaire des Ponts et Chaussées, département des Côtes-du-Nord, s.d. Non vu.

F8, « **Reproductions sur claque grand format d'un plan de l'abbaye de Bon-Repos** », XXe s. (XVIIIe s.).

Archives privées - non vues

Francis Le Bour'his-Kerbiziet, *Une vieille abbaye de Cornouaille, Notre-Dame-de Bon-Repos*, nouv. éd. Quimper, Le Goaziou, 1951, indique (p. 47-51) posséder « les originaux ou les copies » de cinq documents : 1° un plan de l'abbaye du XVIIIe siècle ; 2° le devis de reconstruction de 1730 ; 3° le plan de cette reconstruction ; 4° l'inventaire dressé en 1734, à la mort de l'abbé de Saint-Geniès ; 5° l'inventaire dressé le 27 octobre 1790 par les commissaires du district de Rostrenen.

Il y a fort à parier que ces documents se trouvent encore à l'heure actuelle entre des mains privées : le plan de 1730 en particulier n'a pas été localisé. Une démarche entreprise il y a quelques années par Fadila Hamelin avec l'aide de Daniel Pichot pour retrouver ces archives n'a pas abouti. Un nouveau contact a été pris, pour l'instant sans succès ; des membres de la famille Le Bour'his résideraient actuellement à Rennes.

Annexe 4 : Inventaire des unités murales et stratigraphiques construites

BON-REPOS-SUR-BLAVET (22) - L'abbaye de Bon-Repos - 2020

Code opération Patriarche : 5836 - Parcelles : 290C

LOC Secteur	N° Fait	N° US	Type	Identi- fication	US Description	Chronologie
Unités murales						
Abbatiale / Nef	Um 101		Construite	Maçonnerie	Mur gouttereau sud de la nef qui mesure 31,30 m de long depuis le pilier de la croisée du transept jusqu'à l'extrémité ouest du contrefort d'angle pour une épaisseur de 1,60 m en moyenne. La structure est bien conservée mais pas de manière uniforme. La hauteur maximale de la maçonnerie atteint 12,57 m sur la face intérieure et 15,42 m en façade. Cette différence est due à la déclivité du terrain entre l'abbatiale et le reste du carré claustral. Sur les deux faces du mur, on retrouve de nombreux éléments architectoniques indiquant des phases de construction différentes et l'emplacement de bâtiments disparus qui étaient accolés au sud à l'église.	Moyen Âge
Abbatiale / Nef	Um 102		Construite	Maçonnerie	Mur occidental de la nef. Structure détruite hormis les parties basses. Chainé avec le gouttereau sud.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept	Um 201		Construite	Maçonnerie	Mur gouttereau ouest du bras sud du transept qui est structurellement bien conservé. Il mesure 12,40 m de hauteur, pour une largeur de 12,60 m depuis le pignon jusqu'à l'extrémité nord du pilier de la croisée du transept et 1,25 m d'épaisseur. La mise en oeuvre semble être très homogène et ressemble fidèlement à celle du gouttereau de la nef (Usc 1002). On retrouve des éléments architectoniques parfaitement chainés au parement (baie, arcades) ainsi que des structures ajoutées tardivement. La face coté cloître documente entre autres les différentes infrastructures qui ont été construites le long de l'église.	Moyen Âge
Abbatiale / Nef	Um 202		Construite	Maçonnerie	Vestiges du gouttereau de la nef médiévale. Elle a été détruite au profit d'un nouveau mur (Um 202) qui se trouve sur le même tracé tout en étant plus fin. La structure est chaînée à l'Usc 2004 et le parement 2009.	Moyen Âge
Aile nord	Um 203		Construite	Maçonnerie	Mur gouttereau d'un bâtiment situé entre la nef et la galerie nord du cloître. Construction ajoutée à l'époque moderne et insérée contre le bras du transept.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Transept	Um 301		Construite	Maçonnerie	Mur pignon du bras sud du transept. Le vestige est bien conservé sur les deux faces même la face sud est partiellement masquée par l'aile orientale et les latrines toutes deux du XVIII ^e siècle. Le pignon mesure 14,24 m de hauteur depuis l'intérieur du bâtiment et 17 m depuis l'extérieur. Ceci est dû à la déclivité du terrain. La maçonnerie s'étend sur 16,40 m de long et se divise en deux parties, un haut vaisseau flanqué d'un bas-côté où se trouvent des chapelles.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept	Um 302		Construite	Maçonnerie	Mur arraché qui était le négatif des arcades qui séparaient le haut vaisseau du bras sud des bas-côtés.	Moyen Âge
Aile est / Gouttereau	Um 401		Construite	Maçonnerie	Vestige du mur gouttereau originel de l'aile orientale. Il mesure 1,22 m de large et a été conservé sur 1,32 m de long sur une hauteur de 12,85 m. Il n'y a aucune démarcation particulière avec le parement du transept ce qui montre une contemporanéité entre les deux bâtiments.	Moyen Âge
Aile est / Gouttereau	Um 402		Construite	Maçonnerie	Gouttereau ouest de l'aile est construit à l'époque moderne. Il est intégralement conservé et vient se greffer contre le vestige du gouttereau originel. Le mur est beaucoup moins large et construit avec beaucoup de remplois.	XVIII ^e siècle
Aile est / Gouttereau	Um 403		Construite	Maçonnerie	Gouttereau est de l'aile est construit à l'époque moderne. Son emplacement est décalé de 5,30 m vers l'ouest par rapport au même gouttereau au Moyen Âge.	XVIII ^e siècle
Aile est / Latrines	Um 404		Construite	Maçonnerie	Gouttereau oriental des latrines. Pour former cet édifice, les constructeurs ont ajouté deux maçonneries qui viennent se greffer à l'abbatiale et à l'aile orientale.	XVIII ^e siècle
Aile sud / Gouttereau	Um 501		Construite	Maçonnerie	Gouttereau nord de l'aile sud construite à l'époque moderne. Le mur construit majoritairement en bloc de grès avec plusieurs éléments sculptés remployés. Etude du parement côté cloître qui mesure 28,40 m de long pour une hauteur de 4,30 m sous le plancher de l'étage de la galerie.	XVIII ^e siècle

LOC Secteur	N° Fait	N° US	Type	Identifi- cation	US Description	Chronologie
Aile occidentale / Gouttereau	Um 601		Construite	Maçonnerie	Mur se trouvant à l'extrémité ouest du gouttereau sud de l'abbatiale, à l'angle avec le contrefort saillant. La structure semble être un contrefort qui est aujourd'hui noyée dans le bâtiment des latrines construit au XVIII ^e siècle. L'Um 102 mesure 1,30 m de large et pour 1,30 m de profondeur. La construction est beaucoup plus large que le contrefort 1047 et ne possède aucun glacis. Il est vraisemblable que le mur soit le vestige du gouttereau oriental de l'aile ouest médiéval.	Moyen Âge
Latrines	Um 602		Construite	Maçonnerie	Mur en plaquette de schiste et en bloc de grès liés à l'argile. Maçonnerie plaquée contre le gouttereau de l'abbatiale et dans le prolongement du mur Um 102 qui sert de pignon pour les latrines et le bâtiment coïncé entre la galeri du cloître et la nef.	XVIII ^e siècle
Aile occidentale / Gouttereau	Um 603		Construite	Maçonnerie	Gouttereau est de l'aile ouest construite à l'époque moderne. Le mur construit majoritairement en bloc de grès avec plusieurs éléments sculptés remployés. Etude du parement côté cloître qui mesure 30 m de long pour une hauteur de 4,30 m sous le plancher de l'étage de la galerie qui a disparu. La structure est collée contre le contrefort de l'église Usc 1047.	XVIII ^e siècle
Logis abbatial / Hôtellerie / B1	Um 701		Construite	Maçonnerie	Gouttereau ouest comprenant porte et placard (schiste+grès),	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1	Um 702		Construite	Maçonnerie	Pignon nord comprenant des niches,	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1	Um 703		Construite	Maçonnerie	Gouttereau oriental.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1	Um 704		Construite	Maçonnerie	Refend postérieur à 701, 702, 703	Epoque moderne ?
Logis abbatial / Hôtellerie / B1	Um 705		Construite	Maçonnerie	Pignon sud comprenant une baie. Angle oriental sert d'appui à B2.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B2	Um 801		Construite	Maçonnerie	Pignon ouest de B2, angle nord collé contre B1. Parement essentiellement en bloc de grès avec des plaquettes de schistes en calage le tout monté à l'argile.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B2	Um 802		Construite	Maçonnerie	Gouttereau sud de B2, composé d'un soubassement taluté longé par un canal. A l'extrémité orientale, le mur est chaîné avec la tour. Maçonnerie équivalente à Um 902. Parement essentiellement en bloc de grès avec des plaquettes de schistes en calage le tout monté à l'argile.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B2	Um 901		Construite	Maçonnerie	Tourelle des latrines (les 3 faces) monté en gros blocs de grès bien taillés liés à l'argile. Structure chaînée à 802 et 902.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B2	Um 902		Construite	Maçonnerie	Gouttereau sud de B2, qui est dans la continuité de l'Um 802, de l'autre côté de la tourelle. Parement essentiellement en bloc de grès avec des plaquettes de schistes en calage le tout monté à l'argile.	Moyen Âge
Unités stratigraphiques construites						
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face nord	Um 101	Usc 1001	Construite	Arrachement	Trace de l'arrachement du pignon occidental de l'abbatiale de 1,28 m de large. Les deux maçonneries étaient parfaitement chaînées avec un harpage en moyen appareil granitique. Le coeur de maçonnerie est en plaquette de schiste et module de grès liés à l'argile. Ce liant est utilisé pour l'intégralité du gouttereau contemporain au pignon (Uc 1002).	XIX ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face nord	Um 101	Usc 1002	Construite	Parement	Parement de la face intérieure du gouttereau sud. Le parement est principalement monté en plaquette de schiste avec par endroit des blocs de grès. La pose : aucune assise, pose à plat des plaquettes avec l'emploi d'un fort taux de petite plaquette de calage. Les interstices entre les pierres sont très rares l'assemblage ressemble à un mur en pierre sèche. Par endroit les interstices sont comblés par du mortier de chaux qui résultent d'un enduit de surface. Le coeur la structure est lié à de la terre (argile ?). Le parement est chaîné avec l'arrachement (Uc 1001) et antérieur à une reprise du mur (Uc 1004).	Moyen Âge
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face nord	Um 101	Usc 1003	Construite	Enduit	Enduit de chaux blanche coquillé recouvrant le parement Uc 1002. Beaucoup d'inclusion de coquillage (huitres ?) avec du sable en faible quantité mais très grossier. Aucune trace de badigeon ou de teinte dans la masse.	Moyen Âge ?
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face nord	Um 101	Usc 1004	Construite	Parement	Parement intérieur du gouttereau sud postérieur à Usc 1002. Le parement est en plaquette épaisse de schiste avec par endroit du grès. Les plaquette sont posées à plat sans assise particulière. Les interstices sont larges avec très peu de pierres de calage. les matériaux sont liés par un mortier de chaux non coquillé avec de gros grain quartzique. La structure a été construite en sous oeuvre de Uc 1002 et se termine à l'est par un chaînage en granite qui intègre un parement antérieur. Réfection des années 1990.	XVIII ^e siècle

LOC Secteur	N° Fait	N° US	Type	Identi- fication	US Description	Chronologie
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face nord	Um 101	Usc 1005	Construite	Moyen appa- reil isolé	A la jonction de 1003 et 1004 se trouve une superposition de granite posé comme un début de chaînage. Est-ce un vestige particulier ?	Moyen Âge
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face nord	Um 101	Usc 1006	Construite	Parement	Le parement est identique à l'Usc 1002. Il est probablement contemporain. Il a été délicatement démonté sur sa tranche ouest en créant des ressaut pour insérer structurellement la maçonnerie dans la construction Usc 1004. A l'est, le mur est terminé par un pilier engagé qui délimite les bas-côté de la nef. La structure a probablement été destabilisée lors du démontage d'un refend appuyé contre la façade de cette maçonnerie.	Moyen Âge
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face nord	Um 101	Usc 1007	Technique	Couture	Lézarde dans la maçonnerie. Elle s'est probablement formée à cause d'un désordre structurel, les parements de part et d'autre de la fissure sont homogènes et identique.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face nord	Um 101	Usc 1008	Construite	Colonne engagée	Colonne engagée qui termine la maçonnerie à l'est. Elle se compose de 5 colonnettes espacées d'un ressaut saillant chanfreiné. Les colonnettes sont standards et mesure 23,5 cm de diamètre avec des bases de 43 cm. Les colonnettes d'angles sont en quart de cercle alors que les autres sont en demi cercle. Il faut noter que les piliers indique l'utilisation de système d'arc mais aucun voûtement est conservé dans les maçonneries.	Moyen Âge
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1009	Construite	Soubas- sement	Soubassement en glacis du gouttereau sud de l'abbatiale, face sud. Le ressaut mesure 10 cm. L'arase est légèrement en sailli par rapport au parement supérieur. Il y a davantage de blocs de grès même si la majorité reste encore la plaquette de schiste. Le tout lié à la terre. La structure s'étendait probablement sur la totalité du gouttereau et doit être contemporain de l'Usc 1010, donc du Moyen Âge. On pressent un autre ressaut en dessous, mais la végétation masque cette partie qui va normalement jusqu'au sol. La partie basse, non visible, a dû être réaménagée durant la période moderne. En tout 2,35 m de hauteur depuis le sol du cloître au sommet de l'arase.	Moyen Âge
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1010	Construite	Parement	Contrairement à la face intérieure du gouttereau, le parement Usc 1010 est parfaitement homogène depuis le soubassement (Usc 1009) jusqu'au sommet de la maçonnerie. Il est identique à 1002 qui se trouve au revers du mur. Pour la description du parement cf. 1002. Le parement est parfaitement chaîné avec l'Um 102 et la colonne engagée 1008.	Moyen Âge
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1011	Technique	Couture	Fissure liée à un désordre structurel. On la retrouve également au revers Usc 1007.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1012	Construite	Solin de toiture	Solin de toiture qui court sur la partie haute de la maçonnerie, à 10,62 m de hauteur depuis le sol du cloître. Limite de toiture d'un bâtiment adossé le long de la nef ?	Moyen Âge
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1013	Construite	Moyen appa- reil isolé	Superposition de trois assises de moyen appareil granitique dans le parement 1010, posées sur le soubassement. Ces éléments pourraient matérialiser une structure disparue où ils peuvent alors être employée de manière anecdotique. Identique à 1014 ?	Moyen Âge
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1014	Construite	Moyen appa- reil isolé	Superposition de trois assises de moyen appareil granitique dans le parement 1010, posées sur le soubassement. Ces éléments pourraient matérialiser une structure disparue où ils peuvent alors être employés de manière anecdotique. Identique à 1013 ?	Moyen Âge
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1015	Construite	Corbeau	Corbeau se trouvant à 30 cm sous le solin du cloître (Usc 1012). Il mesure 20/23 cm. La structure est parfaitement intégrée dans la maçonnerie Usc 1010. Autre corbeau fonctionnant ensemble 1016.	Moyen Âge
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1016	Construite	Corbeau	Corbeau se trouvant à 30 cm sous le solin du cloître (Usc 1012). Il mesure 20/23 cm. La structure est parfaitement intégrée dans la maçonnerie Usc 1010. Autre corbeau fonctionnant ensemble 1015.	Moyen Âge
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1017	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 9,80 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1018	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 9,80 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1019	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 9,80 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle

LOC Secteur	N° Fait	N° US	Type	Identifi- cation	US Description	Chronologie
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1020	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 9,80 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1021	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 9,80 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1022	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 9,80 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1023	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 9,80 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1024	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 9,80 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1025	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 9,80 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1026	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 9,80 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1027	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 9,80 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1028	Construite	Empo- chement	Empochement indéterminé	XVIII ^e siècle ?
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1029	Construite	Empo- chement	Empochement indéterminé	XVIII ^e siècle ?
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1030	Construite	Empo- chement	Empochement indéterminé	XVIII ^e siècle ?
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1031	Construite	Empo- chement	Empochement indéterminé	XVIII ^e siècle ?
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1032	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 4,25 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1033	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 4,25 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1034	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 4,25 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1035	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 4,25 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1036	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 4,25 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle

LOC Secteur	N° Fait	N° US	Type	Identif-ication	US Description	Chronologie
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1037	Construite	Empo-chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 4,25 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1038	Construite	Empo-chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 4,25 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1039	Construite	Empo-chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 4,25 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1040	Construite	Empo-chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 4,25 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1041	Construite	Empo-chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 4,25 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1042	Construite	Empo-chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 4,25 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1043	Construite	Empo-chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 4,25 m de hauteur. Ces derniers supportaient le plancher du deuxième étage du bâtiment collé contre la nef et construit à l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1044	Construite	Empo-chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer la charpente du bâtiments longeant la nef. Il se trouve à 7,63 m de hauteur.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1045	Construite	Empo-chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer la charpente du bâtiments longeant la nef. Il se trouve à 7,63 m de hauteur.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1046	Construite	Empo-chement	Décalage dans la maçonnerie en partie haute au niveau de l'arrachement. A cet endroit, il y a un petit ressaut rentrant du parement. Est-ce lié à la restauration récente du bâtiment ou un retrait identique à ce que l'on retrouve au revers entre 1004 et 1007 ?	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1047	Construite	Contrefort	Contrefort extérieur saillant situé dans le prolongement de l'Um 101. Il mesure 16,50 m de haut pour une largeur maximale de 1,94 m (à la base). La structure est à ressaut avec un glacis sommital en larmier. Le contrefort est contemporain de l'Usc 1002 et 1010. Aucun indice ne permet de certifier le fait qu'un mur pignon de l'aile ouest médiéval était adossé au contrefort.	Moyen Âge
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face nord	Um 101	Usc 1048	Construite	Colonne engagée	Maçonnerie se trouvant au dessus de la colonne engagée Usc 1008. L'arrachement est légèrement concave indiquant probablement l'emplacement de l'arc doubleau reliant l'autre pilier situé à 2,80 m plus à l'est dont il ne reste plus que la base.	Moyen Âge
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face nord	Um 101	Usc 1049	Construite	Couture	Couture entre les parements 1002 et 1004.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1050	Construite	Enduit	Enduit de chaux blanche coquillé recouvrant le parement Uc 1010. Beaucoup d'inclusion de coquillage (huitres ?) avec du sable en faible quantité mais très grossier. Aucune trace de badigeon ou de teinte dans la masse.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1051	Construite	Saignée	Saignée sur le contrefort de l'abbatiale pour l'accroche de la toiture des latrines.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1052	Construite	Larmier	Larmier contrefort	Moyen Âge
Abbatiale / Nef / Gouttereau sud / Face sud	Um 101	Usc 1053	Construite	Empo-chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer la charpente du bâtiments longeant la nef. Il se trouve à 7,63 m de hauteur.	XVIII ^e siècle

LOC Secteur	N° Fait	N° US	Type	Identifi- cation	US Description	Chronologie
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Gouttereau ouest / Face est	Um 201	Usc 2001	Construite	Parement	Parement de la face intérieure. La lecture est très difficile à cause jointolement des assises. Toutefois la mise en oeuvre des pierres semble homogène, avec l'usage de plaquettes de schiste et d'une multitude de pierre de calage. La maçonnerie est ainsi entièrement pleine et ressemble à Usc 1002.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Gouttereau ouest / Face est	Um 201	Usc 2002	Construite	Arrachement	Arrachement de l'arc doubleau au dessus de la colonne engagée qui sépare le croisillon de la croisée du transept. Structure chaînée au parement 2001. Maçonnerie chaînée en moyen appareil avec le pignon (Um 301).	XIX ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Gouttereau ouest / Face est	Um 201	Usc 2003	Construite	Colonne engagée	Pilier engagé de la croisée du transept. L'organisation est la suivante, une colonnette dans l'axe du doubleau encadrée par deux colonnettes. Une dernière colonnette est plaquée au contact du gouttereau laquelle dépassait le sommet des chapiteaux sur une hauteur inconnue. Il est probable qu'elle aille jusqu'au sommet du mur. En tout cas, aucun vestige de voûtement n'est conservé dans les maçonneries. Il est possible que l'église n'était pas voûtée en pierre.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Gouttereau ouest / Face est	Um 201	Usc 2004	Construite	Arcade	Arcade permettant le passage entre le bas côté de la nef et le croisillon sud. Elle se compose de deux piédroits avec une colonnette centrale flanquée par deux autres colonnettes qui réceptionnent un arc doubleau brisé à double rouleau chanfreiné. La structure mesure 5,08 m pour une largeur de 2,54 m.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Gouttereau ouest / Face est	Um 201	Usc 2005	Construite	Baie	Baie centrée sur le croisillon. La base débute à 4,65 m de hauteur. Elle mesure 2,66 m de large pour une hauteur de 6,40 m. Elle est en arc brisé et se compose d'un remplage formant trois lancettes surmontées de trois occuli losangiques. Les jambages sont composés de 3 ressauts chanfreinés. La baie est parfaitement chaînée dans le parement Uc 2001.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Gouttereau ouest / Face est	Um 201	Usc 2006	Construite	Remplissage	Comblement de la partie basse de la baie sur 1,41 m de hauteur. Opération réalisée lors de la construction de l'aile orientale et de l'étage de la galerie du cloître l'époque moderne.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Gouttereau ouest / Face est	Um 201	Usc 2007	Construite	Porte	Porte insérée dans la maçonnerie à l'époque moderne. On observe une couture tout autour de la structure montrant l'insertion dans le parement originel. L'ouverture est surmontée d'un arc de décharge en plaquette de schiste supporté par un linteau en poutre de bois. La porte est surmontée d'un arc surbaissé avec une feuillure côté abbatiale. Ce réaménagement est un nouvel accès dans l'abbatiale depuis l'étage de la galerie du cloître.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2008	Construite	Parement	Parement extérieur du gouttereau ouest du croisillon sud au niveau du bas-côté de la nef. Le parement se trouve au-dessus de l'arcade (2004) et est chaîné avec le gouttereau de la nef et avec le reste du parement du croisillon (2005) ; un ressaut (2011) sépare les deux parements. La maçonnerie est identique celle que l'on observe dans le reste de l'abbatiale pour (Usc 1002 et 2001). Plaquettes de schiste avec beaucoup de pierre de calage. Il y a beaucoup d'enduit qui masque le contact entre les pierres. Ceci complique la lecture d'un phasage du parement.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2009	Construite	Parement	Parement extérieur du gouttereau ouest du croisillon sud. Partie entre le ressaut 2011 et le parement de l'aile ouest. Structure identique au parement 2008.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2010	Construite	Arrachement	Arrachement du gouttereau de la nef (Um 101) au niveau de la retombee de l'arc de l'arcade sur le pilier engagé 2003.	XIX ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2011	Construite	Ressaut	Ressaut en moyen appareil granitique entre les parements 2008 et 2009. Le ressaut mesure 0,20 m et est parfaitement chaîné avec les parements 2008 et 2009. Le ressaut matérialise un épaississement de la partie sud du gouttereau à l'endroit où se trouvait le gouttereau de la nef médiéval (Um 203).	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2012	Construite	Solin de toiture	Solin de toiture en plaquette de schiste du bas-côté de la nef. Elle mesure 5,81 m avec une pente de 34 %. La structure est incompatible avec la présence d'une voûte du bas-côté. Le sommet du solin est parfaitement aligné avec celui qui se trouve dans le gouttereau de la nef. La structure doit être conçue dès l'origine et se termine juste au dessus de l'arase de l'Um 203.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2013	Construite	Ressaut	Ressaut qui couvre l'arase du gouttereau au niveau du bas-côté de la nef. La structure est trois ressaut et formé partir d'alignement de plaquette de schiste. La fonction précise et la chronologie restent aujourd'hui indéterminées. Une corniche ?	Moyen Âge

LOC Secteur	N° Fait	N° US	Type	Identi- fication	US Description	Chronologie
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2014	Construite	Enduit	Rare trace d'enduit à l'intérieur du croisillon à l'angle du pilier du transept (2003) et la retombée de l'arcade (2004), Enduit blanc identique à celui que l'on retrouve dans les autres parties de l'abbatiale (Usc 1050).	Moyen Âge ?
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2015	Construite	Soubas- sement	Soubassement en glacis du gouttereau ouest du bras sud. Le glacis est visible depuis la galerie du cloître et mesure 1,37 m de hauteur pour une longueur de 8 m. Contrairement au rest du parement de la façade, il est essentiellement composé de blocs de grès non assisés avec une alternance de fins litages de plaquettes de schiste, le tout lié à l'argile.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2016	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 3,88 m de hauteur et correspond au niveau de plancher de la glarie orientale du cloître. Cet étage est conservé tout le long de l'aile orientale.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2017	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 3,88 m de hauteur et correspond au niveau de plancher de la glarie orientale du cloître. Cet étage est conservé tout le long de l'aile orientale.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2018	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 3,88 m de hauteur et correspond au niveau de plancher de la glarie orientale du cloître. Cet étage est conservé tout le long de l'aile orientale.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2019	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 3,88 m de hauteur et correspond au niveau de plancher de la glarie orientale du cloître. Cet étage est conservé tout le long de l'aile orientale.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2020	Construite	Empo- chement	Empochement dans le parement du gouttereau pour installer des sommiers. Il se trouve à 3,88 m de hauteur et correspond au niveau de plancher de la glarie orientale du cloître. Cet étage est conservé tout le long de l'aile orientale.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2021	Négative	Couture	Couture très nette dans la maçonnerie qui délimite l'ancien gouttereau de l'aile orientale au nouveau gouttereau construit au XVIII ^e siècle.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2022	Construite	Enduit	Enduit blanc identique à celui que l'on retrouve dans les autres parties de l'abbatiale (exemple, Usc 1050).	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2023	Construite	Enduit	Enduit blanc identique à celui que l'on retrouve dans les autres parties de l'abbatiale (exemple, Usc 1050).	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2024	Négatif	Solin de toiture	Petite saignée longitudinale qui apparait à 5,40 m de hauteur sur 2 m de long. Elle semble se poursuivre vers le nord mais a été comblée. La position est adéquat à un ancien solin de toiture de la galerie du cloître qui aurait fonctionné avec le corbeau buché 2025.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Face ouest	Um 201	Usc 2025	Construite	Corbeau buché ?	Possiblement un corbeau buché ayant fonctionné avec le solin de toiture 2024.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Gouttereau ouest / Face est	Um 201	Usc 2026	Négatif	Escalier	Négatif de l'escalier du dortoir descendant dans le transept de l'abbatiale.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face nord	Um 301	Usc 3001	Construite	Parement	Le parement est identique ce que l'on peut voir partout dans le reste de l'abbatiale. Les boulins bien organisés sur la façade le chaînage avec les autres murs montrent que le pignon est d'origine et il ne semble qu'il y ait pas eu de remontages dans le parement. Malgré les importants rejointoiement au ciment, certains endroits ne le sont pas et laisse apparaître le liant argileux.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face nord	Um 301	Usc 3002	Construite	Parement	Parement identique au vaisseau central du croisillon (3001). La structure est chaînée en moyen appareil à l'Um 302.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face nord	Um 302	Usc 3003	Construite	Arrachement	Arrachement du gouttereau oriental du croisillon du transept. Le mur s'élevait sur un minimum de 12,44 m de hauteur pour une largeur de 1,14 m. Le mur est chaîné en moyen appareil granitique avec le pignon (3001 et 3002).	XIX ^e siècle

LOC Secteur	N° Fait	N° US	Type	Identification	US Description	Chronologie
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face nord	Um 301	Usc 3004	Construite	Porte	Porte se trouvant à la base du mur et débouchant dans l'aile orientale. Elle mesure 2,50 m de haut et 1,88 m de large. Les piédroits et l'arc brisé sont à double ressaut chanfreiné, avec sur le chanfrein qui encadre la porte, un double tore. La porte semble être parfaitement intégrée dans la maçonnerie 3001. Côté intérieur, l'encadrement de la porte est droit surmonté d'un arc surbaissé. Toute la structure est montée en granit. Attention structure restaurée à l'identique.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face nord	Um 301	Usc 3005	Construite	Baie	Baie avec piédroit et arc à double ressaut chanfreiné. Le seuil se trouve à 3,21 m de hauteur du sol et le montant droite est chaîné à l'équerre avec le gouttereau occidental (Um 201). La structure est un passage permettant d'accéder depuis l'église au dortoir des moines. Elle mesure 2,81 de haut par un 1,86 m de large. Elle semble être contemporaine du parement. Au revers cette porte est partiellement visible. Sous l'escalier, on sent un léger désordre architectural dans le parement qui pourrait la trace d'un escalier qui a disparu.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face nord	Um 301	Usc 3006-a	Construite	Baie	Fenêtre rectangulaire ajoutée dans la maçonnerie et identique à 3007. Elle se trouve à 3,49 m de hauteur. Elle est de forme rectangulaire et mesure 1,28 m de haut sur 0,70 m de large. Elle est ajoutée postérieurement dans la maçonnerie car elle perce un formeret situé l'arrière du mur.	XVII ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face nord	Um 301	Usc 3006-b	Construite	Comblement	Comblement de la baie.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face nord	Um 301	Usc 3007-a	Construite	Baie	Fenêtre rectangulaire ajoutée dans la maçonnerie et identique 3006. Elle se trouve à 3,49 m de hauteur. Elle est de forme rectangulaire et mesure 1,28 m de haut sur 0,70 m de large. Elle est ajoutée postérieurement dans la maçonnerie car elle perce un formeret situé l'arrière du mur.	XVII ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face nord	Um 301	Usc 3007-b	Construite	Comblement	Comblement de la baie.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face nord	Um 301	Usc 3008	Construite	Enduit	Enduit de chaux blanc qui recouvre une petite surface du parement 3001. Indatable sans étude complémentaire.	Moyen Âge ?
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face nord	Um 301	Usc 3009	Construite	Formeret	Formeret qui se trouve dans le bas-côté du transept. Forme en arc brisé avec des ressauts moulurés toriques. La structure est tronquée et il manque les culots. Ceci révèle la présence d'un voûtement dans cette partie de l'église.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face nord	Um 301	Usc 3010	Négative	Arrachement	Arrachement du formeret 3009 et de la niche 3011.	XIX ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face nord	Um 301	Usc 3011	Construite	Niche	Niche liturgique en partie arrachée, à l'intérieur, trace de lavabo avec deux vasques et système d'évacuation. La niche restituée mesure 0,72 m de large sur 0,64 m de haut sans compter l'arc sommital. Le pied droit est moulurée d'un double tor. Il y a une base saillante et chanfreinée. Estimation de la hauteur avec l'arc 0,90 m. Profondeur de 0,40 m.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face nord	Um 301	Usc 3012	Construite	Niche	Niche haute de 0,98 m sur 0,77 m de large avec une profondeur de 0,56 m. Niche avec feuillure, pas de trace de gond ni de verroux. Linteau maintenu par deux petites consoles chanfreinées.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face nord	Um 301	Usc 3013	Construite	Enduit	Enduit de chaux blanc qui recouvre une petite surface du parement 3002. Indatable sans étude complémentaire.	Moyen Âge ?
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face nord	Um 301	Usc 3014	Construite	Comblement	Comblement de la porte Usc 304 menant dans l'ancien dortoir de l'aile orientale.	XVIII ^e siècle
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face sud	Um 301	Usc 3015	Construite	Formeret	Formeret qui est visible au premier étage de l'aile orientale et encadre la porte 3004 qui ouvre sur l'abbatiale. Cet espace, à l'intérieur de l'aile, doit correspondre à la sacristie médiévale.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face sud	Um 301	Usc 3016	Construite	Parement	Parement identique à celui qui se trouve côté intérieur de l'abbatiale. Plaquettes de schiste avec, en faible quantité, des blocs de grès. Aucun remploi. Le parement est chaîné avec l'Um 401 et le contrefort 3020.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face sud	Um 301	Usc 3017	Construite	Formeret	Formeret partiellement visible au premier étage de l'aile est se trouvant sous la porte 3005 (qui mène au dortoir depuis le transept). Au rez-de-chaussée, le culot réceptionnant la structure est conservée et l'ensemble montre un petit espace voûté sous l'escalier menant au dortoir depuis l'abbatiale.	Moyen Âge

LOC Secteur	N° Fait	N° US	Type	Identif- cation	US Description	Chronologie
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face sud	Um 301	Usc 3018	Construite	Soubassement	Soubassement de la partie orientale du pignon, au niveau du bas-côté. Il mesure 2,70 m de haut pour une largeur de 5,53 m. La construction semble être un dispositif ajouté tardivement : il vient englober les constructions d'origine (contrefort) et sa mise en oeuvre avec un emploi important de blocs de grès diffère de ce que l'on peut voir ailleurs dans l'abbatiale.	XVIII ^e siècle ?
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face sud	Um 301	Usc 3019	Construite	Formeret	Vestige d'un formeret en partie haute du mur courant sur deux travées d'une largeur de 3,90 m chacun. Il manque la troisième travée vers l'ouest à cause de la maçonnerie qui est beaucoup plus abimée à cet endroit. Cet élément est majeur pour la restitution de l'aile orientale lequel indiquerait un dortoir voûté en pierre de trois travées. Le culot à l'angle avec le contrefort est conservé.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face sud	Um 301	Usc 3020	Construite	Contrefort	Contrefort installé au revers de l'arcade séparant le haut vaisseau du bas-côté du transept. Il mesure 12,88 m de haut pour une largeur de 1 m. Il est possible que cet élément ait été modifié pour être transformé en contrefort. Est-ce le vestige du gouttereau oriental de l'aile est médiévale ? Le culot d'angle du voûtement du dortoir est inséré dans cette maçonnerie et la structure est parfaitement chaînée avec le parement extérieur du bas-côté du transept.	XVIII ^e siècle ?
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face sud	Um 301	Usc 3021	Construite	Larmier	Larmier situé en partie basse du mur du bas-côté du transept.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face sud	Um 301	Usc 3022	Construite	Ressaut	Ressaut chanfreiné marquant l'épaississement de la base du bas-côté du transept.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face sud	Um 301	Usc 3023	Construite	Rampant	Rampant de toiture du bas-côté du transept.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face sud	Um 301	Usc 3024	Construite	Parement	Parement identique à celui qui se trouve côté intérieur de l'abbatiale. Plaquettes de schiste avec, en faible quantité, des blocs de grès. Aucun emploi. Le parement est chaîné avec l'Um 401 et le contrefort 3020.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face sud	Um 301	Usc 3025	Construite	Base	Base de la maçonnerie du bas-côté du transept.	Moyen Âge
Abbatiale / Transept / Bras-sud / Pignon / Face sud	Um 301	Usc 3026	Construite	Couture	Couture montrant l'arrachement de la limite orientale du gouttereau est de l'aile des moines médiévale.	XVIII ^e siècle
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Gouttereau ouest	Um 701	Usc 7001	Construite	Parement	Parement homogène sur tout le gouttereau (intérieur), avec emploi massif de blocs de grès, et en moindre quantité des plaquettes de schiste, le tout lié à un mortier de terre avec par endroits d'importants blocs de grès. Dans le parement, des ouvertures contemporaines à la maçonnerie sont aménagées. Il est chaîné à l'Um 702.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Gouttereau ouest	Um 701	Usc 7002	Construite	Placard	Placard rectangulaire qui se trouve 28 cm du sol, il mesure 108 de hauteur sur 55 de large. La structure est profonde de 97 sachant que la largeur intérieure est de 91. Le linteau en grès est l'origine d'une plaque funéraire sur laquelle il y a encore une gravure (Fleur à 8 pétales, c'est un cercle avec 4 coeurs joints par la pointe). Système de fermeture. Une feuillure est aménagée sur l'intégralité du pourtour.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Gouttereau ouest	Um 701	Usc 7003	Construite	Porte	Elle mesure 136 de large, 195 de hauteur et 134 de profondeur totale, ce qui donne aussi l'épaisseur du mur. Les montants et les claveaux sont en grès bien taillés. C'est l'entrée principale de la salle. C'est parfaitement chaîné avec 701.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Gouttereau ouest	Um 701	Usc 7004	Construite	Ressaut	Il y a un ressaut rentrant dans la partie supérieure de la maçonnerie qui servait certainement à réceptionner le solivage de l'étage.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Pignon nord	Um 702	Usc 7005	Construite	Parement	Parement identique à 7001, à la différence qu'il y a de moins gros blocs de grès. Lié à la terre.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Pignon nord	Um 702	Usc 7006	Construite	Niche	Niche rectangulaire : 56, 66 de large, 52 de hauteur et 59 de profondeur.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Pignon nord	Um 702	Usc 7007	Construite	Niche	Niche rectangulaire : 75, 60 de large, 46 de hauteur et 56 de profondeur.	Moyen Âge

LOC Secteur	N° Fait	N° US	Type	Identifi- cation	US Description	Chronologie
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Pignon nord	Um 702	Usc 7008	Construite	Niche	Niche rectangulaire : 66, 57 de large, 41 de hauteur et 67 de profondeur.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Pignon nord	Um 702	Usc 7009	Construite	Arrachement	Ressaut supportant le solivage de l'étage.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Pignon nord	Um 702	Usc 7010	Construite	Parement	Parement très altéré par la végétation qui correspond à l'étage.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Gouttereau est	Um 703	Usc 7011	Construite	Parement	Il y a des lignes de pose alternant schiste et grès. Les modules de grès sont légèrement rectangulaires et mieux taillés qu'ailleurs. Ensemble lié à la terre et traces de boulins. Dans la salle 2, l'extrémité sud, de la structure est chaînée avec le pignon sud Um 705.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Gouttereau est	Um 703	Usc 7012	Construite	Ressaut	Ressaut supportant le solivage de l'étage.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Gouttereau est	Um 703	Usc 7013	Construite	Parement	Parement très altéré par la végétation qui correspond à l'étage.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Refend	Um 704	Usc 7014	Construite	Parement	Parement composé essentiellement de blocs de grès, la plupart non-taillés et de tailles variées. Ensemble lié à la terre	Epoque moderne ?
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Refend	Um 704	Usc 7015	Construite	Parement	Face sud du refend, identique à la face nord (7014), maçonnerie collée contre le gouttereau est (Um 703).	Epoque moderne ?
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Refend	Um 704	Usc 7016	Construite	Parement	Parement de la face est. Base de maçonnerie avec l'emploi de gros blocs de grès, le reste est un mélange de schiste et de grès lié à la terre.	Epoque moderne ?
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Refend	Um 704	Usc 7017	Construite	Parement	Parement de la face nord et identique en description à 7014. Ces deux murs sont chaînés.	Epoque moderne ?
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Pignon sud	Um 705	Usc 7018	Construite	Parement	Face intérieure du parement. Utilisation importante de blocs de grès taillés avec par endroits mélanges de moellons de grès et de schiste. La structure n'est visible que sur 150 cm de longueur, le reste étant couvert de végétation.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Pignon sud	Um 705	Usc 7019	Construite	Baie	Baie à proximité de l'angle sud-est. Elle mesure 149 cm de large, 257 cm de haut. Elle est fortement ébrasé pour ouverture en façade de 53 cm. L'appui de fenêtre est composé de 3 ressauts de 12 cm de hauteur sur 40 cm de long. L'arc qui surmonte le jambage est surbaissé avec l'usage de claveaux en grès. L'ouverture en façade se compose d'un ressaut 5 cm sur la totalité de l'encadrement rectangulaire pour une hauteur de 170 cm avec des empochements pour des ferrures de fenêtres. L'ensemble est structurellement cohérent avec le parement 7018. La baie doit être identique à la seconde qui se trouve plus à l'ouest. L'ouverture de la fenêtre se trouve au coeur du mur. L'emplacement pour le vitrage se trouve au milieu du mur et à partir de cette feuillure, un double ébrasement s'opère sur l'extérieur sur 140 cm. Entre l'intérieur et l'extérieur, il y a une symétrie parfaite des deux ébrasements. Le début du jambage est à 37 cm du gouttereau est.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Pignon sud	Um 705	Usc 7020	Construite	Parement	Parement extérieur. Utilisation de beaucoup de grès non taillé de petite taille avec par endroits des plaquettes de schistes pour régler la maçonnerie. C'est un parement antérieur à l'Um 801.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Pignon sud	Um 705	Usc 7021	Construite	Maçonnerie	Ajout postérieur d'un mur de terrasse à l'extrémité ouest.	XIX ^e siècle
Logis abbatial / Hôtellerie / B1 / Pignon sud	Um 705	Usc 7022	Construite	Ressaut	Ressaut à la base de la maçonnerie sur la moitié est qui passe également sous la baie. Certainement une réfection en sous-oeuvre, ce qui explique également que la base du jambage n'est pas en moyen appareil de grès.	Epoque moderne ?
Logis abbatial / Hôtellerie / B2 / Pignon ouest	Um 801	Usc 8001	Construite	Ressaut	Parement extérieur du pignon ouest du bâtiment B2 qui se compose en partie de gros blocs en grès grossièrement équarris complété par des alternances de petits à moyens blocs de grès. Par endroit on retrouve des assises de plaquettes de grès. L'ensemble est lié à la terre. Au niveau de l'arase, le pignon est large de 260 cm.	Moyen Âge

LOC Secteur	N° Fait	N° US	Type	Identi- fication	US Description	Chronologie
Logis abbatial / Hôtellerie / B2 / Gouttereau sud	Um 802	Usc 8002	Construite	Soubas- sement	Parement du soubassement haut de 196 cm composé exclusivement de gros blocs de grès dans la partie sous le cordon, grossièrement équarris. Le soubassement est en lien direct avec le canal. C'est le mur nord du canal maçonné. Au dessus du cordon, les blocs sont de taille moyenne	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B2 / Gouttereau sud	Um 802	Usc 8003	Construite	Cordon	Cordon longitudinal intégrant le soubassement qui couvre le soubassement sur sa totalité. Il est composé de plaquettes de schiste saillantes de 8 cm sur une épaisseur de 8 cm et parfaitement assise (1 seule assise). Cette structure devait peut être supporter un couvrement du canal.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B2 / Gouttereau sud	Um 802	Usc 8004	Construite	Ressaut	Positionné à 42 cm du cordon, le ressaut mesure 20 cm de profondeur. Il correspond à un arrêt de chantier à partir duquel va être construit le glacis du gouttereau	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B2 / Gouttereau sud	Um 802	Usc 8005	Construite	Base talutée	Parement en blocs de grès de taille moyenne. Les joints sont creux en profondeur et l'identification du liant est difficile, mais de la terre est visible par endroits. Les quarante derniers centimètres sous l'arase sont d'aplomb. L'épaisseur à niveau de l'arase est de 140 cm.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B2 / Tourelle latrines	Um 901	Usc 9001	Construite	Parement	Correspond la totalité des trois faces. Parement assez homogène avec chaînages en quinconce aux angles. Les modules sont très allongés, moyennement épais avec des alternances entre les épaisseurs. Présence majoritaire de grès. Présences par endroits d'alignement de plaquettes de schiste. Ponctuellement, il y a quelques gros moellons de quartz et de granites. L'ensemble est lié à la terre.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B2 / Gouttereau sud	Um 902	Usc 9002	Construite	Souba- sement	Soubassement est identique au soubassement 8002 l'exception de l'absence de cordon et que le ressaut est plus bas en altitude (120 cm du sol au ressaut).	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B2 / Gouttereau sud	Um 902	Usc 9003	Construite	Ressaut	Ressaut de maçonnerie de 14 cm de profondeur. Identique au ressaut 8004. D'un point de vue fonctionnel, il sert à asseoir la base talutée.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B2 / Gouttereau sud	Um 902	Usc 9004	Construite	Base talutée	Identique à la base talutée 8005. Parement en blocs de grès de taille moyenne. Les joints sont creux en profondeur et l'identification du liant est difficile, mais de la terre est visible par endroits. La baie à coussiège débute à l'angle avec la tourelle. Elle présente une ouverture à la base du coussiège de 87 cm, la largeur eu dessus du coussiège est de 174 cm avec un profondeur de 70 et aucune autre indication ne permet de restituer la baie.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B2 / Gouttereau sud	Um 902	Usc 9005	Construite	Canalisation	Canalisation rectangulaire qui débouche dans le canal qui passe sous les latrines.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B2 / Gouttereau sud	Um 902	Usc 9006	Négatif	Couture	Coup de sabre délimitant le parement du bâtiment B2 avec le mur de terrasse qui continue jusqu'au mur de clôture.	Moyen Âge
Logis abbatial / Hôtellerie / B2 / Tourelle latrines	Um 901	Usc 9007	Construite	Souba- sement	Parement du soubassement haut de 196 cm composé exclusivement de gros blocs de grès dans la partie sous le cordon, grossièrement équarris. Le soubassement est en lien direct avec le canal. C'est le mur nord du canal maçonné. Au dessus du cordon, les blocs sont de taille moyenne	Moyen Âge